

SOURCES CHRÉTIENNES

N° 391

281
GPE

GRÉGOIRE LE GRAND

**COMMENTAIRE
SUR LE PREMIER LIVRE DES ROIS**

TOME II

(II, 29 — III, 37)

TEXTE, TRADUCTION ET NOTES

PAR

Christophe VUILLAUME, o.s.b.
Moine de Mabitsy (Madagascar)

*Ouvrage publié avec le concours
du Centre National de la Recherche Scientifique*

LES ÉDITIONS DU CERF, 29, Bd de LATOUR-MAUBOURG, PARIS 7^e
1993

*La publication de cet ouvrage a été préparée avec le concours
de l'Institut des « Sources Chrétiennes »
(U.R.A. 993 du Centre National de la Recherche Scientifique)*

PARENTIBVS CARISSIMIS
MAGISTRIS OPTIMIS

NIHIL OBSTAT

Mahitsy, 25.03.1993
P. Régis Hervé, o.s.b.
Prieur de Mahitsy

IMPRIMATUR

Lyon, 21.04.1993
J. Alberti, p.s.s.
Cens. dep.
Card. A. Decourtray

© *Les Éditions du Cerf*, 1993.

ISBN : 2-204-04899-2

ISSN : 0750-1978

AVANT-PROPOS

A la suite du P. Adalbert de Vogüé et sous sa direction, nous présentons la deuxième partie (II, 29 — III, 37) du Commentaire des Rois. D'abord attiré, nous aussi, par la doctrine monastique de l'auteur des Dialogues, la lecture de la première partie du Commentaire nous a conduit à pénétrer davantage dans l'admirable théologie spirituelle du grand pape. À travers une exégèse certes marquée par son époque mais d'une étonnante richesse, se révèle, en effet, l'expérience spirituelle et authentiquement contemplative de Grégoire. Nourri par ses quelques années de vie monastique, après lesquelles il soupire au milieu de ses lourdes responsabilités, ce pape nous donne ici une excellente leçon de *lectio divina* à la fois profondément spirituelle et éclairante pour le climat religieux de son temps.

Nous avons essayé de maintenir une certaine homogénéité dans l'esprit de la traduction et de l'annotation ; mais on ne s'étonnera pas des différences de style et de registre dues au passage d'un auteur à l'autre. Nous voulons croire qu'elles permettront de saisir encore mieux la richesse littéraire, doctrinale et spirituelle du Commentaire. Il a paru utile de joindre un apparat critique du texte à la présente édition ; d'une part, une présentation allégée rendra cet instrument de travail plus maniable que ce que propose, selon une autre finalité, le *Corpus Christianorum* ;

d'autre part, une relecture des manuscrits a permis certaines corrections marquées : *t* dans notre propre apparat.

Qu'il nous soit permis de remercier en premier lieu le P. Adalbert de Vogüé qui a bien voulu diriger et réviser ce travail. Notre travail se voudrait aussi un modeste hommage au regretté P. Patrick Verbraken dont l'édition critique du Commentaire a servi de base à la présente édition. À deux reprises seulement (II, 151 et III, 8) il nous a semblé opportun d'établir une coupure différente du texte à partir des reproductions de manuscrit et d'éditions qu'il a aimablement mises à notre disposition. Enfin on ne saurait trop conseiller au lecteur de se reporter à l'excellente introduction que le P. de Vogüé a donnée dans le tome I (SC 351), p. 17 à 136.

ABRÉVIATIONS

I. ŒUVRES DE GRÉGOIRE

<i>Dial</i>	<i>Dialogues</i> : éd. A. de Vogüé et P. Antin ; I-III = SC 260 (1979) ; IV = SC 265 (1980) ; (Introduction = SC 251 [1978]).
<i>Ez. Fragm.</i>	<i>Fragmenta a Paterio Gregorii Magni Homiliis in Hiezechibelem adscripta</i> , éd. M. Adriaen, Turnhout 1971, CC 142, p. 399-432
<i>Hom. Eu.</i>	<i>Homiliae in Euangelia</i> , PL 76, col. 1071-1312.
<i>Hom. Ez.</i>	<i>Hom. in Hiezechibelem prophetam</i> : éd. M. Adriaen et Ch. Morel ; I = SC 327 (1986) ; I = SC 360 (1990).
<i>In Cant.</i>	<i>Expositio in Canticum Canticorum</i> , éd. R. Bélanger, Paris 1984, SC 314.
<i>In I Reg.</i>	<i>In Librum Primum Regum Expositionum Libri VI</i> : éd. P. Verbraken, CC 144, p. 47-614 ; I-II, 28 = SC 351 (1989), éd. A. de Vogüé.
<i>Mor.</i>	<i>Moralia in Job</i> , éd. M. Adriaen : CC 143-143A-143B (1979-1985) I-II = SC 32 bis (1975DD), éd. R. Gillet et A. de Gaudemaris ; XI-XIV = SC 212 (1974), éd. A. Bocognano ; XV-XVI = SC 221 (1975), éd. A. Bocognano.
<i>Past.</i>	<i>Regulae Pastoralis Liber</i> , éd. B. Judic, F. Rommel et Ch. Morel : I-II = SC 381 (1992) ; III-IV = SC 382 (1992).

Reg. Ep. *Registrum Epistularum* : CC 140-140 A (1982), éd. D. Norberg ; I = SC 370 (1991), éd. P. Minard ; II = SC 371 (1991), éd. P. Minard.

II. DIVERS

BLAISE, *Manuel*
CC Voir Bibliographie.
Corpus Christianorum, Series Latina, Turnhout, 1954-...

CSEL *Corpus Scriptorum Ecclesiasticorum Latinorum*, Vienne, 1866-...

Chantilly
DSp Voir Bibliographie : *Grégoire le Grand. Dictionnaire de Spiritualité*, Paris, 1937-...

ERNOUT-THOMAS
GCS Voir Bibliographie.
Die Griechischen Christlichen Schriftsteller der ersten (drei) Jahrhunderte, Berlin-Leipzig, 1901-....

GILLET, « Grégoire »
JÉRÔME, *Lib. interpr.* Voir Bibliographie.
JÉRÔME, *Liber Interpretationis Hebraicorum Nominum*, éd. P. de Lagarde, CC 72 (1959). Les renvois sont faits à la pagination et à la linéation de cette édition.

JThS *Journal of Theological Studies*, Oxford, 1900-....

LUBAC, *Exégèse*
PG Voir Bibliographie.
Migne, J. P., *Patrologia Graeca*, Paris-Turnhout, 1857-1912.

PL Migne, J. P., *Patrologia Latina*, Paris, 1844-1864.

RB *La Règle de saint Benoît*, éd. A. de Vogüé et J. Neufville, SC 181-182 (1972).

RBén *Revue Bénédictine*, Maredsous, 1884-...

RM *La Règle du Maître*, éd. A. de Vogüé, SC 105-106 (1964).

RSR *Recherches de Science Religieuse*, Paris, 1910-...

SC *Sources Chrétiennes*, Paris, 1943-...

VOGÜÉ, « Les vues » Voir Bibliographie.

V/S Sup *Vie spirituelle, Supplément*, Paris, 1922-...

Les livres de l'Écriture Sainte sont désignés par les sigles de la *Traduction oecuménique de la Bible (TOB)*, sauf Isaïe (Is au lieu de Es).

BIBLIOGRAPHIE

- A. BLAISE, *Dictionnaire Latin-Français des auteurs chrétiens*, Turnhout 1986².
- *Manuel du Latin chrétien*, Strasbourg 1955 (= BLAISE, *Manuel*).
- F. CLARK, *The Pseudo-Gregorian Dialogues*, Leiden 1985 (*Studies in the History of Christian Thought*, 37).
- A. ERNOUT et F. THOMAS, *Syntaxe latine*, Paris 1959² (= ERNOUT-THOMAS).
- R. GILLET, art. « Grégoire le Grand (saint) », *DSp* 6 (1967), col. 872-910.
- Grégoire le Grand (Chantilly, 15-19 septembre 1982)*. Actes publiés par J. Fontaine, R. Gillet, S. Pellistrandi, Paris 1986.
- Instrumenta lexicologica latina, Sanctus Gregorius Magnus In Cant. In I Reg.*, curante Cetedoc, Turnhout 1982.
- H. DE LUBAC, *Exégèse médiévale. Les quatre sens de l'Écriture*. 4 tomes, Paris 1959-1964.
- P. MEYVAERT, « A New Edition of Gregory the Great's Commentaries on the Canticle of Canticles and I Kings », *JThS*, n.s., 19 (1968), p. 215-225.
- « The Date of Gregory the Great's Commentaries on the Canticle of Canticles and on I Kings », *Sacris Erudiri* 23 (1978-1979), p. 191-216.
- C. MOHRMANN, *Études sur le latin des chrétiens*, 4 tomes, Paris 1961-1977.
- Thesaurus Sancti Gregorii Magni*, curante Cetedoc, Turnhout 1986.
- P. VERBRAKEN, « Le texte du Commentaire sur les Rois attribué à saint Grégoire », *RBén* 66 (1956), p. 39-62.
- « Le Commentaire de saint Grégoire sur le Premier Livre des Rois », *RBén* 66 (1956), p. 159-217.
- A. DE VOGÜÉ, *La Règle de saint Benoît*, t. IV-VI, *Commentaire historique et critique*, Paris 1971 (*SC* 184-186); t. VII, *Commentaire doctrinal et spirituel*, Paris 1977 (*SC* hors série).
- « Les vues de Grégoire le Grand sur la vie religieuse dans son Commentaire des Rois », *Studia monastica* 20 (1978), p. 17-63.
- « *Materia* et ses dérivés dans le Commentaire de Grégoire le Grand sur le Premier Livre des Rois », *RBén* 96 (1986), p. 219-224.
- « Renoncement et désir. La définition du moine dans le Commentaire de Grégoire le Grand sur le Premier Livre des Rois », *Collectanea Cisterciensia*, 48 (1986), p. 54-70.
- « Les Dialogues, oeuvre authentique et publiée par Grégoire lui-même », *Gregorio Magno e il suo tempo (Studia Ephemeridis « Augustinianum »*, 34), Rome 1991, p. 27-40.

CONSPECTVS SIGLORVM

- C* *Codex Canensis* 9, s. XII.
- v* *Eximii ac sanctissimi viri divi Gregorii Magni Papae in primo Regum libro multiplex Expositio*, Venetiis 1538 (1537).
- m* *Sancti Gregorii Papae in librum primum Regum, qui et Samuelis dicitur, variarum Expositionum libri sex*, scilicet S. Gregorii Papae I... *Opera omnia... studio... monachorum O. S. B. e Congregatione S. Mauri*, t. III, Parisiis 1705, Pars secunda.
- t* *Sancti Gregorii Magni in librum primum Regum Expositionum libri VI*, recensuit Patricius Verbraken, Turnholti 1963 (CC 144).

TEXTE ET TRADUCTION

LIBER SECUNDUS

2, 10 29, 1. Sequitur enim diuinus sermo et dicit : ET
ABIT HELCHANA IN RAMATHA IN DOMVM SVAM.
Quem profecto uirum humani generis redemptorem,
Annam uero coniugem eius ecclesiam, puerum Samu-
5 helem credentium de gentibus populum, Ramatha
quoque ciuitatem caelestem patriam designare osten-
dimus. Quid ergo est, quod post coniugis canticum
abiisse in Ramatha ciuitatem suam Helchana dicitur,
cum post natum puerum deo canticum Anna dixerit
10 atque ante ad caelos redemptor ascendit, quam genti-
lem populum sancta ecclesia in fide genuisset ?

2. Quod profecto ab eis solummodo quaeritur, qui
tantum domini nostri corporalem praesentiam scire
noscuntur. Numquid enim tunc non eum secum
15 Paulus habebat, qui ad patrem ascenderat, cum dice-

II, 29, 5 Ramatha : Ramatham *C²* || 8 Ramatha : Ramatham
vm || 10 ascendit : ascenderit *vm* || 13 praesentiam : poeniten-
tiam *v*

29, 1. Elqana : comp. I, 63, 1-7. Son interprétation comme type
du Christ, Seigneur et Rédempteur, renvoie à I, 1 ; 15-16 ; 41 ; 44 ;
cf. *Mor.* 6, 9. Elle semble propre à Grégoire. Anne : cf. I, 8 ;
comme type de l'Église, cf. CYPRIEN, *De Or. Dom.* 5. Plus
couramment interprété « grâce » : ORIGÈNE, *Hom. Gen.* 11, 2 ;

LIVRE DEUXIÈME

Troisième section : Sens typique

29, 1. En effet, on lit ensuite dans la parole de
Dieu : PUIS ELQANA S'EN RETOURNA CHEZ LUI, À 2, 10
RAMATHA. Nous avons montré que cet homme dé-
signe le Rédempteur du genre humain, Anne, son
épouse, l'Église, l'enfant Samuel, le peuple des
croyants issus du paganisme, et la ville de Ramatha, la
patrie céleste. Pourquoi donc est-il dit qu'Elqana s'en
retourna dans sa ville de Ramatha après que son
épouse eut chanté son cantique, alors qu'Anne a
chanté son cantique à Dieu après la naissance de
l'enfant et que le Rédempteur est monté aux cieux
avant que la sainte Église ait enfanté à la foi le peuple
des païens ?

2. Cette question, à vrai dire, ne peut être posée que
par ceux qui connaissent seulement la présence cor-
porelle de notre Seigneur. En effet, Paul n'avait-il pas
avec lui celui qui était remonté auprès du Père quand
il disait : « Vous cherchez une preuve que le Christ

PHILON, *De Ebriet.*, 144 et *De Mut.*, 143. Samuel : cf. I, 43, où il
figure l'ordre des prédicateurs convertis du paganisme, mais
Grégoire étend ici cette interprétation au peuple des croyants issus
des nations. Ramatha : cf. I, 4, mais la *uisio consummata*, connais-
sance intérieure et personnelle, devient ici réalité objective et
eschatologique.

bat : *An experimentum quaeritis eius, qui in me loquitur Christus? Qui item fatetur dicens : Sicut ex deo, coram deo in Christo loquimur.*

3. Quid est ergo, quod abire dicitur, nisi quia
 20 sanctae ecclesiae aliquando adfuit per gratiam muneris, aliquando ei se subtraxit per dispensationem probationis? Adfuit namque aliquando, ut in acquisitione gentium uitae uerba abundanter effunderet; sed aliquando ei se uelut absens abscondit, ut uerbi munere
 25 sublato cognosceret, sine eius praesentia qualis esset.

4. Post finem itaque cantici dicitur, *Abiit Helchana in domum suam*, quia sancta ecclesia ex eius praesentia alta praedicat, qui, cum mortalibus per dispensationem se subtrahit, aeternis se ciuibus iugiter repraesentat.
 30 Domus namque sua illa supernorum ciuium, quam amando, replendo et satiando dominus inhabitat, aeterna societas est. In eam igitur uadit, cum Annam deserit : quia, qui se nobis adhuc proficientibus salubriter subtrahit, perfectis atque consummatis
 35 aeternae patriae ciuibus eo sese incessanter exhibet, quo probari iam probatos eius absentia ulterius non oportet.

5. Apte itaque post Annae canticum dicitur : *Abiit Helchana in domum suam* : quia sancta ecclesia, quae tam

29, 16 loquitur : habitat *vm* || 17 in : et *vm* || 19 abire dicitur nisi quia *om. m* || 21 aliquando *om. m* || 24 uelut absens se *transp. vm* || 25 sine eius praesentia *ad praeced. refert m* || 28 se *om. C* || 31 satiando : sociando *vm* || 35 sese : se *vm* || incessanter : iungit atque *add. vm*

II, 29, 16-17. Cf. 2 Co 13, 3 || 17-18. 2 Co 2, 17

29, 3. In acquisitione gentium, cf. Ep 1, 14 et 1 P 2, 9.

parle en moi?» Il déclare de même : « C'est en envoyés de Dieu que, devant Dieu, nous parlons dans le Christ. »

3. Pourquoi donc est-il dit qu'il s'en retourna, sinon parce qu'il s'est tantôt rendu présent à la sainte Église, par une faveur de sa grâce, et tantôt retiré à dessein pour la mettre à l'épreuve? En effet, il s'est tantôt rendu présent à elle pour qu'en prodiguant abondamment les paroles de vie, elle gagne les païens; tantôt, en revanche, il s'est dérobé à elle comme s'il se rendait absent, pour que, privée de la grâce de sa parole, elle connaisse ce qu'elle est sans sa présence.

4. Il est donc dit, après le chant du cantique : « Elqana s'en retourna chez lui », parce que la sainte Église ne prêche son sublime message que grâce à la présence de celui qui, quand il se dérobe aux mortels selon son plan, reste continuellement présent aux citoyens de la ville éternelle. Sa demeure est, en effet, l'éternelle société des citoyens des cieux, qu'il habite en maître, leur prodiguant son amour, les comblant et les rassasiant. C'est donc là qu'il se rend quand il quitte Anne, car si, pour notre salut, il se dérobe à nous, qui sommes encore progressants, il se montre sans cesse aux citoyens parfaits et accomplis de l'éternelle patrie, car il ne convient pas d'éprouver plus longtemps par son absence ceux qui déjà sont éprouvés.

5. C'est donc fort à propos que l'on dit après le cantique d'Anne : « Elqana s'en retourna chez lui. »

29, 4. L'Église ne peut enseigner son message spirituel que par la grâce du Christ présent par son Esprit. Dans le même sens, le vrai prédicateur est celui qui sait recevoir de Dieu ce qu'il prêche, non de lui-même : *Hom. Eu.* 30, 3 ; *Mor.* 22, 39. Il se tient vraiment en présence de Dieu pour autant qu'il ne recherche pas la gloire qui vient des hommes, mais celle que Dieu donne. Voir aussi *In I Reg. infra* III, 33, 2-4 et IV, 104.

40 sublimia subiectos edocet, sicut pia sibi semper domini dispensatione deseritur, ita et eadem alta, quae doceat, non semper habet.

30, 1. Sed plerique uerba uitae audiunt, praeteritam malitiam detestantur, correctioris uitae opera proponunt et, cum audire desierint, ac si numquam eadem uitae uerba audissent, ad iniquitatem redeunt. Auditor
5 itaque sanctae ecclesiae gentilis populus et deuotus ad audiendum fuit et ad operandum promptus. Apte
2, 11 itaque subditur : PVER AVTEM SAMVHEL ERAT MINISTER IN CONSPECTV DOMINI ANTE FACIEM HELI SACERDOTIS. Ac si aperte diceretur : « Ex eo, quod
10 audiuit, omnipotenti deo placere studuit. »

2. Qui apte puer dicitur : quia, etsi grandia pro defensione fidei nostrae agenda susceperat, in eadem fidei generatione adhuc nouus erat. Et, quia placitum omnipotenti deo ministerium praebuit, minister in
15 conspectu conditoris fuit. In conspectu etenim domini est, quem in oblatione obsequiorum diuina dignatio libenter adspicit. A quo nimirum domini conspectu expelli ualde metuens orat et dicit : *Ne proicias me a facie tua.* In quo item recipi uehementer cupiens,
20 dilationis suae moram secum reputat dicens : *Quando ueniam et apparebo ante faciem dei ?* Hinc Helias gloriatur, et ait : *Viuit dominus, in cuius conspectu sto.*

29, 40 subiectos : electos *vm* || sibi *om. vm*

30, 1 uitae *om. m* || 2 detestantur : et *add. vm* || correctioris : correctionis *m* || 3 et : *ita C sic v sed m* || 5 itaque *om. vm* || et *om. vm* || 12 susceperat : tamen *add. vm* || 13 placitum : placidum *vm* || 18 metuens : quis *add. vm* || et dicit : dicens *vm* || 21 et : ut *v*

30, 18-19. Cf. Ac 5, 20 et 7, 38 || 20-21. Ps 50, 13 || 22. Ps 41, 3

30, 2. Puer évoque ici l'inexpérience dans la prédication (comme dans l'ascèse : *In Cant.* 22), mais peut avoir aussi une connotation positive : *infra* II, 42, 1-5. — Le vrai serviteur est celui qui plaît

Car la sainte Église, qui enseigne à ses sujets de si hautes réalités, quand elle se trouve abandonnée selon un plan toujours bienveillant pour elle du Seigneur, ne possède pas toujours, de ce fait, la haute doctrine qu'elle doit enseigner.

30, 1. Mais nombre de ceux qui entendent les paroles de vie, rejetant leur malice d'autrefois, se proposent de vivre et d'agir plus correctement, et quand ils cessent d'écouter, comme s'ils n'avaient jamais entendu ces paroles de vie, ils retournent à leur impiété. Or, le peuple des païens qui écoutèrent la sainte Église fut non seulement avide de l'entendre, mais prompt à mettre en pratique. Le texte poursuit donc bien à propos : L'ENFANT SAMUEL SERVAIT EN
2, 11 PRÉSENCE DU SEIGNEUR DEVANT LA FACE DU PRÊTRE HÉLI. Autrement dit, en clair : « Dès qu'il l'eût entendu, il s'efforça de plaire à Dieu tout-puissant. »

2. C'est à propos qu'on l'appelle enfant, car, bien qu'il eût entrepris de grandes choses pour la défense de notre foi, il était encore novice dans la vie de la foi. Et parce qu'il plaisait à Dieu tout-puissant par son service, il fut serviteur en présence du Créateur. En effet, il se tient en présence du Seigneur, celui sur qui se porte de bonne grâce le regard du Seigneur quand il lui offre un culte. Assurément, il craint fort d'être chassé de la présence du Seigneur, celui qui prie ainsi : « Ne me rejette pas loin de ta face. » Désirant vivement y être de nouveau admis, il suppute en lui-même la durée de son sursis en disant : « Quand m'approcherai-je et verrai-je la face de Dieu ? » Élie en tire gloire, quand il dit : « Il vit, le Seigneur, devant qui je me tiens. »

au Seigneur par sa justice (*Hom. Ez.* II, 10, 16) ; ses offrandes sont bien accueillies (*Gn* 4, 4), cf. *infra* II, 30, 3.

3. Minister itaque erat Samuhel in conspectu domini, quia in nouae religionis obsequiis omnipotenti deo gentilis populus ualde acceptus fuit. Quo
 25 nimirum uerbo Iudaeae quoque expulsio latenter innuitur, dum solus Samuhel, in quo gentium fidelis populus exprimitur, ante dominum ministrare perhibetur. Solus itaque in eius conspectu erat, quia
 30 profecto ei iudaicus populus placere desierat.

4. Quod utrumque per Malachiam dominus loquitur. Nam Iudaeae repulsionem insinuans ait : *Non est mihi uoluntas in uobis et sacrificium non suscipiam de manu uestra* ; sed, qui a facie sua iudaicam perfidiam expulit,
 35 quem libenter intueatur, subiungens ait : *Ab ortu solis usque ad occasum magnum est nomen meum in gentibus et in omni loco offertur nomini meo oblatio munda.*

5. Sed subtiliter est uidendum, quod dicitur : *Ante faciem Heli sacerdotis.* Ante faciem Heli Samuhel domino ministravit : quia praedicatorum sanctae ecclesiae ministerium, gentilis populi conuersionem, amorem et reuerentiam circa redemptoris obsequium, ueterum ordo doctorum longe ante uidendo cognouit et prophetando praedicauit. Hunc namque primum in
 40 domini ministerio nouerat, qui dicebat : *Adorabunt eum omnes reges terrae, omnes gentes seruient ei.*

30, 26 expulsio : repulsio *vm* || 30 desierat : desiderat *C* ||
 39 sacerdotis. Ante faciem Heli *om. per homoeot. vm* || 50 eum : ipsum *vm* || 51 magnificate : collaudate *vm*

30, 32-34. I R 17, 1 || 35-37. Ml 1, 10 || 38-39. Ml 1, 11 ||
 45-46. Ps 71, 11

30, 3-4. Rejet des juifs et accès des païens à la foi : *Hom. Ez. I, 10, 39.* Toute la diatribe de cette section contre le judaïsme vise à expliciter ce passage de la Synagogue incrédule à l'Église des croyants. De même pour le remplacement du sacerdoce ancien par le nouveau : *infra II, 67* et note complémentaire.

30, 5. *Veterum ordo doctorum* : l'expression revient en *infra II, 39,*

3. Ainsi donc, Samuel servait en présence du Seigneur, car dans le culte de la nouvelle religion le peuple des païens se rendit très agréable à Dieu tout-puissant. En outre, cette parole indique implicitement le rejet des juifs, puisque seul, Samuel, qui désigne le peuple croyant des païens, est dit servir devant le Seigneur. Seul donc, il se tenait en sa présence, puisque le peuple des juifs avait cessé de lui plaire.

4. Ces deux choses, le Seigneur les dit l'une et l'autre par la bouche de Malachie. Il indique, en effet, le rejet des juifs quand il dit : « Je ne prends pas plaisir en vous, et les sacrifices que vous m'offrez, je ne les accepterai pas » ; en revanche, celui qui a banni de sa présence l'incroyance du peuple juif montre celui qu'il regarde avec bienveillance quand il ajoute : « Du lever au coucher du soleil mon nom est grand parmi les nations, et en tout lieu on offre à mon nom une offrande pure. »

5. Mais il faut examiner avec attention ce qui est dit : « Devant la face du prêtre Héli. » C'était devant la face d'Héli que Samuel servait le Seigneur, car le ministère des prédicateurs de la sainte Église, la conversion du peuple des païens, l'amour et la révérence apportés au service du Rédempteur, tout cela l'ordre des docteurs d'autrefois l'a connu en vision longtemps à l'avance et enseigné par ses prophéties. Il savait, en effet, que ce peuple serait enclin à servir le Seigneur, celui qui disait : « Tous les rois de la terre l'adoreront, toutes les nations le serviront. »

1 et 54, 2 pour désigner ceux qui, dans l'Ancienne Alliance, ont exercé une fonction d'enseignement, de gouvernement, et dont gestes et paroles avaient une portée prophétique. Comp. *infra III, 1, 2* : *nouus doctorum ordo* qui désigne les hérauts de l'Évangile, Apôtres et successeurs ; cf. C. DAGENS, *Saint Grégoire le Grand. Culture et expérience chrétiennes*, Paris 1977, p. 312 et 321. — Même exégèse à partir du Ps 71, 11 en I, 41, 5.

6. Hinc Aggaeus loquitur dicens : *Veniet desideratus cunctis gentibus et replebitur gloria domus domini*. Hinc Esaias dicit : *Erit radix Iesse, qui exurget regere gentes ; in eum gentes sperabunt*. Hinc psalmista ait : *Laudate, omnes gentes, dominum, et magnificate eum, omnes populi*. Hinc patriarcha Iacob ait : *Ipse erit expectatio gentium*. Ante faciem ergo Heli minister domini Samuhel puer fuit : quia, quod dignum deo postmodum gentilis populus habuit, doctorum ordo ueterum per prophetiae spiritum praeuidit.

2, 12-13 31, 1. Et statim de proiectis subditur : **PORRO FILII HELI NESCIENTES DOMINUM NEQUE OFFICIUM SACERDOTIS AD POPULUM, subaudis : « erant »**. Qui namque filii Heli sunt alii nisi israhelitae secundum carnem, qui scripturam sacram nouerant a patribus editam et tamen, quem scriptura promiserat, nesciebant ? Quos nimirum per semetipsam ueritas in euangelio increpat dicens : *Si crederetis Moysi, crederetis et mihi : quia de me ille scripsit*. Et item : *Abraham exultauit, ut uideret diem meum ; uidit et gauisus est*.

2. Nescierunt ergo dominum, qui uenientem in carne nostra redemptorem spreuerunt. Vnde et per Esaiam queritur dicens : *Cognouit bos possessorem suum et asinus praesepe domini sui, Israhel autem me non cognouit*.

31, 2 neque : et *vm* || 7 semetipsam : semetipsum *v* || 8 si crederetis...gauisus est : *ita C citatorum ordinem inuertunt vm* || crederetis² : utique *add. vm* || quia de me : de me enim *vm* || 12 et *om. m* || 13 queritur *Cum* : quaeritur *t*

30, 47-48. Ag 2, 8 || 49-50. Is 11, 10 ; cf. Rm 15, 12 || 50-51. Ps 116, 1 ; cf. Rm 15, 11 || 52. Gn 49, 10

31, 8-9. Jn 5, 46 || 9-10. Jn 8, 56 || 13-14. Is 1, 3

31, 1. Les fils d'Héli représentent habituellement les prêtres de l'ancienne Alliance (cf. t. 1, SC 351, p. 76), parfois l'ordre des prêtres de rang inférieur par opposition aux Grands Prêtres : II, 61 ; 66.

6. D'où cette parole d'Aggée : « Il viendra, celui que toutes les nations désirent, et la maison du Seigneur sera remplie de gloire. » Ainsi, Isaïe : « Un rejeton de Jessé se dressera pour gouverner les nations ; en lui les nations mettront leur espoir » ; ainsi, le psalmiste : « Louez le Seigneur, toutes les nations, et célébrez-le, tous les peuples. » Ainsi, le patriarche Jacob : « C'est lui que les nations attendront. » C'est donc devant Héli que l'enfant Samuel servait le Seigneur, car l'attitude digne de Dieu que le peuple des païens adopta plus tard, l'ordre des anciens docteurs l'avait vue d'avance par l'esprit de prophétie.

31, 1. Suit immédiatement dans le texte, au sujet de ceux qui ont été rejetés : **LES FILS D'HÉLI (sous-entendu « étaient ») DANS L'IGNORANCE DU SEIGNEUR ET DES DEVOIRS SACERDOTAUX ENVERS LE PEUPLE**. Qui sont, en effet, les fils d'Héli, sinon les Israélites selon la chair, eux qui connaissaient l'Écriture sainte rédigée par leurs pères et méconnaissaient pourtant ce qu'elle avait promis ? Ce sont eux que la Vérité elle-même invective dans l'Évangile quand elle dit : « Si vous croyiez Moïse, vous croiriez aussi en moi, car c'est de moi qu'il a écrit. » Et encore : « Abraham exulta à la pensée de voir mon jour ; il l'a vu et s'est réjoui. »

2. Ils ont donc méconnu le Seigneur, ceux qui ont méprisé le Rédempteur venu dans notre chair. Il s'en plaint par la bouche d'Isaïe : « Le bœuf a connu son propriétaire, et l'âne, la mangeoire de son maître, mais Israël ne m'a pas connu. » Comme s'il disait : « Long-

31, 2. Dans le « bestiaire » de Grégoire, le bœuf symbolise habituellement Israël, et l'âne, les païens ; mais ici, la fidélité des deux animaux s'oppose à l'incrédulité des juifs (cf. *Mor.* 1, 23 et 35, 39).

15 Quasi dicat : « Et incarnationis meae uias ei longe ante per prophetas aperui et tamen id, quod promiseram, exhibitum non accepit. »

3. Quare et officium sacerdotum ad populum nesciit. Officium quippe sacerdotale cognosceret, si ad
20 redemptionem humani generis eum, qui a lege et prophetis fuerat promissus, iam uenisse praedicaret. In quem profecto, quia non solum non credidit, sed etiam persequendo insaniuit, et dominum nescit et ad populum officium sacerdotum.

32, 1. Cuius tamen malitia minor esset, si, qui prodesse minoribus redemptoris aduentum praedicando noluit, nocere timuisset. Sequitur ergo et dicit :

2, 13-14 SED, QVICVMQVE IMMOLASSET VICTIMAM, VENIEBAT
5 PVER SACERDOTIS, DVM COQVERENTVR CARNES ; ET HABEBAT FVSCINVLAM TRIDENTEM IN MANV SVA ET MITTEBAT IN LEBETEM VEL IN CALDARIAM AVT IN OLLAM SIVE IN CACCABVM ; ET OMNE, QVOD LEVABAT FVSCINVLA, TOLLEBAT SACERDOTIBVS.

10 2. Quid enim est immolare uictimam, nisi uerae fidei omnipotenti deo offerre confessionem ? Et quid uasa, in quibus immolanda caro coquitur, nisi fidelium mentes sunt ? Quae, dum mediatorem dei et hominum hominem Christum Iesum esse uerum summi patris
15 unigenitum credunt, nimirum in his caro decoquitur,

31, 16 per *om. v* || 19 sacerdotale quippe *transp. um* ||
23 nescit ; nesciit *um*

32, 7 caldariam : caldarium *um* || 12 immolanda : immolando
um || 15 decoquitur : coquitur *um*

32, 13-15. Cf. 1 Tm 2, 5

31, 3. Pour Grégoire, la reconnaissance du Rédempteur en Jésus et son annonce aux juifs incombaient au sacerdoce ancien comme un devoir relevant de sa charge et en vertu des dons reçus : *infra* II, 54, 1-5.

temps à l'avance, je lui ai révélé, par les prophètes, les voies de mon incarnation, et pourtant, quand s'est réalisé ce que j'avais promis, il ne l'a pas reçu. »

3. Voilà pourquoi il a aussi méconnu son devoir sacerdotal envers le peuple. Il connaîtrait, en effet, le devoir des prêtres, s'il enseignait que celui qu'avaient promis la Loi et les prophètes est venu maintenant pour le rachat du genre humain. Non seulement il n'a pas cru en lui, mais il s'est même déchaîné contre lui en le persécutant ; c'est en cela qu'il méconnaît le Seigneur et son devoir sacerdotal envers le peuple.

32, 1. Cependant ce serait moindre malice si, tout en refusant de faire profiter ses inférieurs de l'annonce de la venue du Rédempteur, il avait craint de recourir aux mauvais traitements. Le texte poursuit donc : MAIS SI
2, 13-14 QUELQU'UN IMMOLAIT UNE VICTIME, LE GARÇON DU PRÊTRE VENAIT PENDANT QU'ON FAISAIT CUIRE LA VIANDE, TENANT EN MAIN UNE FOURCHETTE À TROIS DENTS QU'IL PLONGEAIT DANS LA MARMITE, LE CHAUDRON, LE POT OU LA COCOTTE, ET TOUT CE QUE RAMENAIT LA FOURCHETTE, IL L'APPORTAIT AUX PRÊTRES.

2. Que signifie, en effet, immoler une victime, sinon offrir à Dieu tout-puissant la confession de la vraie foi ? Quant aux ustensiles dans lesquels on fait cuire la chair immolée, sont-ils autre chose que les âmes des croyants ? Quand ils croient que le Christ Jésus homme, médiateur entre Dieu et les hommes, est vraiment le fils unique du Père suprême, il se

32, 2. *Victimam immolare* signifie plus souvent chez Grégoire accomplir de bonnes œuvres et les offrir dans l'obéissance : IV, 186 ; VI, 30 ; quand l'expression se rapporte aux prédicateurs, elle revêt également plusieurs sens : *infra* II, 38, 1 et note ; VI, 73.

quae deo per deuotionis intimae obsequium immoletur.

3. Quis puer sacerdotis est alius quam perfidis synagogae pastoribus per obsequium populus subiectus ? Qui apte puer dicitur : quia, dum infirma legis ad litteram tenere maluit, in uirum perfectum crescere per euangelium recusauit.

4. Quid uero est, quod ad inferendos ciborum raptus destinatur ? Quid est iterum, quod in inlata uiolentia tenere tridentem fuscinulam dicitur ? Sed cibus electae animae persona est redemptoris. Qui profecto cibus in sacris uasis coquitur, dum per calorem sancti spiritus ad suauitatem refectionis in electis mentibus praeparatur. Caro etenim coquitur, dum per spiritus sancti gratiam humanitatem dominicam in diuinitatis naturam adsumptam et firmiter credimus et efficaciter confitemur.

5. Vnde et per Moysen dominus agni paschalis carnes comedendas insinuat dicens : *Non comedetis ex eo crudum aut coctum aqua*. Crudum quippe ex eo manducare est praeter spiritus sancti gratiam redemptorem nostrum purum hominem credere ; aqua uero coqui-

32, 19 subiectus populus *transp. vm* || 33 Mosen *v* || dominus *om. vm* || 35 crudum¹ : quid *add. vm*

32, 21. Cf. Ep 4, 13 || 34-35. Ex 12, 9

32, 3. L'incrédulité des juifs est souvent comparée par Grégoire à une forme d'infantilisme. Les chrétiens qui parviennent à une connaissance spirituelle de Dieu, pratiquent les bonnes œuvres et désirent monter plus haut, sont considérés comme des enfants sevrés : I, 45, 2.

32, 4-5. La métaphore de la nourriture crue ou cuite est explicitée en *Hom. Eu.* 22,8 (PL 76, col. 1179). Elle est mangée crue (il s'agit de la chair de la victime, l'agneau figurant le Christ) quand Jésus est reconnu seulement comme un homme ; cuite à l'eau quand le mystère de l'Incarnation est scruté à la lumière de

produit effectivement en eux une cuisson de la chair, que la déférence de la dévotion intérieure offre à Dieu.

3. Quant au garçon du prêtre, qui est-il, sinon le peuple soumis par déférence aux pasteurs incrédules de la Synagogue ? C'est à bon escient qu'il est appelé garçon, car, en préférant garder à la lettre les rudiments de la Loi, il refusa de grandir par l'Évangile jusqu'à l'âge adulte.

4. Pourquoi donc l'envoie-t-on s'emparer des aliments par force ? Pourquoi dit-on encore qu'il tenait en main une fourchette à trois dents en exerçant cette violence ? La nourriture de l'âme élue, c'est la personne du Rédempteur. Cette nourriture est cuite dans les vases sacrés, quand elle est apprêtée au feu de l'Esprit Saint en un savoureux repas dans les âmes élues. La chair, en effet, est cuite lorsque, par la grâce de l'Esprit Saint, nous croyons fermement et confessons effectivement que l'humanité du Seigneur a été assumée par la nature divine.

5. C'est pourquoi le Seigneur fait savoir par Moïse que les chairs de l'agneau pascal doivent être mangées comme ceci : « Vous n'en mangerez ni cru ni cuit à l'eau. » En manger cru, c'est croire, faute d'avoir la grâce de l'Esprit Saint, que notre Rédempteur n'est qu'un homme ; on le cuit à l'eau, quand la sagesse

la seule raison humaine, ce qui conduit à l'hérésie ; cuite (c'est-à-dire rôtie au feu) quand les hommes accèdent à la foi en Jésus-Christ, vrai Dieu et vrai homme (cf. *infra* II, 33, 2 ; 35, 1-2). On notera au passage la formule : *Omne enim quod subtiliter cogitamus quasi mente coquimus* (*Hom. Eu.* 22, 8). — Par ailleurs, noter ici (32, 4) les deux allusions au rôle de l'Esprit-Saint : *per calorem sancti spiritus* et *per spiritus sancti gratiam*. Étant l'agent de l'Incarnation, l'Esprit-Saint est aussi le maître intérieur qui peut seul donner la véritable intelligence de ce mystère et y faire accéder par la foi ; cf. P. CATRY, « Les voies de l'Esprit », dans *Chantilly*, p. 207-214. L'inspiration augustiniennne est ici évidente. Voir aussi *infra* II, 33, 2 ; 35, 1 ; 107, 3 et IV, 179.

tur, cum redemptoris essentia per humanam sapientiam uentilatur. Crudum ergo iudaei comedunt, aqua
 40 coctum heretici : quia illi eius diuinitatem negant, isti per humanam sapientiam et diuinitatis et humanitatis eius sacramenta euacuant.

6. Puer itaque sacerdotis ad rapiendos fidelium cibos mittitur, quia iudaeorum populus a fide redemptoris expulsus amorem fidei eius a corde fidelium
 45 auferre uehementer studuit. Qui apte fuscinulam tridentem in manu habuisse perhibetur, quibus carnis partem, quam posset infigere, eductam coqui prohiberet. Fuscinula quippe in manu pueri inlata sanctae
 50 ecclesiae iudaici populi persecutio est. Et, quia blandimentis, poenis atque terroribus nocere fidelibus temptauit, tres utique fuscinula dentes habuit.

7. Bene autem dicitur quia, quod leuabat fuscinula, tollebat puer sacerdotibus : quia magna epulatio
 55 iniquorum praelatorum erat, si eum blandientium siue furentium satellitum turba subuerteret, quem in fidei nostrae sublimitate stare per confessionem cognouisset.

2, 14-15

33, 1. Sequitur : SIC FACIEBANT VNIVERSO ISRAHELI VENIENTIVM IN SILO, ETIAM ANTEQVAM ADOLERENT ADIPEM. Adeps quidem interna pinguedo est. In qua nimirum ea deuotio mentis exprimitur, qua electorum
 5 mentes conditori suo in perfectiori caritate copulantur.

2. Qui recte iam cocta carne immolatur : quia assurgere quis ad sublimitatem caritatis non poterit,

32, 43 rapiendos : tollendum *vm* || 57-58 cognouisset : cognouissent *vm*

33, 2 uenientium : uenienti *vm* || Sylo fere semper C || 4 ea : illa *vm* || 6 immolatur : immolant *vm*

33, 1. La métaphore de la graisse revient souvent dans les écrits grégoriens pour signifier l'abondance spirituelle, c'est-à-dire la

humaine débat de l'essence du Rédempteur. Les juifs en mangent donc cru, les hérétiques, cuit à l'eau, car ceux-là nient sa divinité, ceux-ci, par la sagesse humaine, évacuent le mystère de sa divinité et de son humanité.

6. Le garçon du prêtre est donc envoyé pour prendre de force la nourriture des fidèles, car le peuple juif, écarté de la foi au Rédempteur, a fait de grands efforts pour arracher l'amour de cette même foi du cœur des fidèles. On rapporte avec raison qu'il tenait en main une fourchette à trois dents, avec laquelle il empêchait la cuisson du morceau de viande qu'il avait pu piquer et extraire. Cette fourchette que le garçon tient en main, c'est la persécution que le peuple juif infligea à la sainte Église. Et parce qu'il a cherché à nuire aux fidèles par les séductions, les tourments et l'intimidation, cette fourchette avait trois dents.

7. D'autre part, il est dit justement que ce qu'il retirait avec sa fourchette, le garçon le portait aux prêtres, car ces prélats sans scrupules festoyaient quand la bande de leurs gardes retournait, par séduction ou par violence, celui qu'elle savait tenir ferme par la confession au sommet de notre foi.

33, 1. Le texte poursuit : C'EST AINSI QU'ILS AGISSAIENT ENVERS TOUT ISRAËL QUI SE RENDAIT À SILO, AVANT MÊME QU'ON EÛT FAIT BRÛLER LA GRAISSE. La graisse, c'est l'abondance intérieure. On désigne ainsi la dévotion par laquelle l'âme des élus est unie à son Créateur en une parfaite charité.

2. Il est normal qu'elle soit offerte quand la chair est déjà cuite, car nul ne peut s'élever aux sommets de la

parfaite union au Christ par la charité (VI, 32), l'espérance du Ciel (*Mor.* 8, 24) ; mais elle peut aussi évoquer la superbe (*Mor.* 15, 64) par allusion au Ps 72, 7.

nisi prius, quae credit, amet mysteria incarnatae diuinitatis. Humanitatem quippe domini Iesu in diuinitatem adsumptam per spiritum sanctum credere, quae
10 immoletur deo, carnem coquere est.

3. Ante igitur quam adoleretur adeps, puer carnem praeripere studuit uniuerso Israheli : quia apparitores synagogae nouos Christi confessores putauerunt euertere, priusquam eos omnipotenti deo caritas perfecta
15 sociaret. Quod apertius ipsa sacrae historiae uerba indicant, quibus dicitur : *Dum coquerentur carnes*. Per quae nimirum uerba non perfectio coctionis sed apparatus innuitur.

34, 1. Sed ordo nefariae huius exactionis ostenditur
2, 15 per ea, quae sequuntur : VENIEBAT PVER SACERDOTIS ET DICEBAT IMMOLANTI : DA MIHI CARNEM, VT COQVAM SACERDOTI ; NON ENIM ACCIPIAM A TE
5 CARNEM COCTAM SED CRVDAM. Carnem crudam puero daret, qui coram persecutoribus humanitatem Christi puram assereret ; et eam puer sacerdoti coqueret, quia per ignem malitiae iudaicus populus hoc pararet, quod
10 eius praelati in mentis suae refectione libenter exciperent.

2. Venit ergo puer sacerdotis et crudam carnem petiit, quando iudaicus populus litterae legis seruiens diuinitatem redemptoris negare fidelibus suggestit. Veniens ergo dicit : *Non accipiam a te carnem coctam sed*

33, 13 studuit : in *add. vm* || Israheli : Israele *m*

34, 5 carnem^t : carmen *t ex lapsu* || 8 pararet : putaret *vm* ||
9 eius : eis *v*

34, 1. Constante connivence entre les prêtres indignes et les juifs incrédules : *supra* 32, 6-7 et *infra* 46, 1-3.

charité, s'il n'aime les mystères du Dieu incarné auxquels il croit. En effet, croire que la divinité a assumé l'humanité du Seigneur Jésus par l'opération du Saint Esprit, c'est cuire la chair qui est offerte à Dieu.

3. Ainsi donc, avant que la graisse n'ait été brûlée, le garçon s'efforça de la dérober à tout Israël, car les assesseurs de la Synagogue pensèrent abattre les nouveaux confesseurs du Christ avant qu'une parfaite charité ne les ait unis à Dieu tout-puissant. C'est ce qu'indiquent clairement les paroles mêmes du récit sacré en disant : « Pendant la cuisson des chairs. » Ce qui signifie que la cuisson n'était pas achevée, mais en cours.

34, 1. Mais le procédé de cette abominable exaction nous est montré par ce qui suit : LE GARÇON DU
2, 15 PRÊTRE VENAIT ET DISAIT À CELUI QUI IMMOLAIT : DONNE-MOI LA CHAIR ET JE LA CUIRAI POUR LE PRÊTRE, CAR JE NE RECEVRAI PAS DE TOI LA CHAIR CUIITE, MAIS CRUE. Donner au garçon la chair crue, ce serait affirmer, face aux persécuteurs, que le Christ n'est qu'un homme, et le garçon la cuirait pour le prêtre, car le peuple juif apprêterait sur le feu de la méchanceté ce dont les prélats aimeraient rassasier leur âme.

2. Le garçon du prêtre vint donc et demanda de la chair crue quand le peuple juif, asservi à la lettre de la Loi, suggéra aux fidèles de nier la divinité du Rédempteur. Il vient donc et dit : « Je ne recevrai pas

34, 2-3. On ne peut proprement parler de « redoublement », mais plutôt de redondance : *Non... carnem coctam sed crudam* ; deux qualifications — *non coctam* et *crudam* — de sens équivalent pour qualifier la crudité.

15 *crudam* : quia, quem purum hominem fideles compulsi confiteri, esse deum nec audire uoluit.

3. Cuius profecto populi inopportunitas ostenditur, cum uerba sacrilega in nefaria exactione geminantur. Nam sequitur : *Non enim accipiam a te carnem coctam sed*

20 *crudam* : quia Iesum dominum ac redemptorem nostrum non dominum et hominem, sed hominem tantum esse audire ualde desiderauit.

35, 1. Sed, quos quasi imperfectos in carne temptauit, perfectos reperit. Nam, qui diuinitatem redemptoris negare compulsi sunt, non solum redemptorem noluerunt negare, sed compulsores suos praedicando
2, 16 5 curabant ad uitam trahere. Vnde et sequitur : DICEBATQVE ILLI IMMOLANS : INCENDATVR PRIMVM IUXTA MOREM HODIE ADEPS ; TOLLE TIBI, QVANTVMCVMQVE DESIDERAT ANIMA TVA. A bestiali siquidem appetitu cruda postulantem auertere nititur, qui ei ad libitum
10 cocta pollicetur.

2. Quasi male esurientibus iudaeis sancta ecclesia responsum praebeat et pro humanitate simplici, quam uorare per desiderium cupiunt, diuinitatis cibum repromittat dicens : « Prius coqui sinite, quod in
15 spiritu sancto intellectum habeatis ad refectionem uitae. »

3. Annon tunc puer sacerdotis crudam carnem petiit, cum inluminato a domino eo, qui caecus fuerat

34, 15 fideles : fidelis *vm* || 21-22 hominem tantum : purum hominem *vm* || 22 esse *om. vm*

35, 1 carne : caritate *C* || 4 praedicando *om. vm* || 7 adeps : et *add. vm* || quantumcumque : quantum *vm* || 13 uorare : notare *v* || cupiunt : cupit *C* || 15 ad refectionem uitae habeatis in spiritu sancto intellectum *transp. vm* || 17 eo : ei *m*

de toi la chair cuite, mais crue », parce que, obligeant les fidèles à confesser que le Christ n'était qu'un homme, il ne voulait même pas entendre parler de sa divinité.

3. L'entêtement de ce peuple-là nous est montré par le redoublement des paroles sacrilèges au cours de cette abominable exaction. Le texte poursuit, en effet : « Car je ne recevrai pas de toi la chair cuite, mais crue », parce qu'il souhaitait vivement entendre dire que Jésus, notre Seigneur et Rédempteur, n'était pas Seigneur et homme, mais seulement homme.

35, 1. Toutefois, ceux qu'il tentait dans la chair comme des imparfaits, il les trouva parfaits. En effet, ceux qu'on contraignait à nier la divinité du Rédempteur, non seulement refusèrent de renier le Rédempteur, mais s'efforcèrent, par leur prédication, de conduire à la vie leurs contradicteurs. D'où la suite du texte : ET CELUI QUI IMMOLAIT LUI DISAIT : QU'ON
2, 16 FASSE D'ABORD BRÛLER LA GRAISSE AUJOURD'HUI SELON LA COUTUME ; PUIS TU PRENDRAS POUR TOI TOUT CE QUE TON ÂME DÉSIRE. Il cherche, en effet, à détourner de son appétit bestial celui qui réclame de la chair crue, en lui proposant autant de chair cuite qu'il en voudra.

2. Comme si la sainte Église répondait aux juifs, affamés d'un mauvais appétit, et qu'au lieu de la seule humanité qu'ils souhaitent dévorer par le désir, elle promettait une nourriture divine en disant : « Laissez cuire d'abord, de façon à avoir pour nourriture vivifiante ce que vous aurez compris par l'Esprit Saint. »

3. Le garçon du prêtre ne demanda-t-il pas de la chair crue, quand on disait à l'aveugle-né guéri par le

35, 2. Noter de nouveau le rôle de l'Esprit-Saint.

natus, diceretur : *Da gloriam deo : nos scimus, quia hic*
 20 *homo peccator est ? Quid est dicere : Da gloriam deo, nisi :*
 « Non huic curationis tuae laudes tribuas, quia deus
 non est » ? Et, quia peccator asseritur, non solum esse
 deus negatur, sed etiam homo iustus. Cui profecto
 25 crudam, quae petebatur, carnem praebere noluit, coc-
 tam obtulit : quia, quem salutis suae auctorem instan-
 ter asseruit, ex ostenso tantae admirationis signo non
 solum hominem sanctum sed uerum deum esse mons-
 trauit.

4. Qui autem sequi bestias amissa ratione populus
 30 coeperat, crudam sibi carnem exhiberi inopportune pos-
 2, 16 tulabat. Nam sequitur : NEQVAQVAM. NVNC ENIM
 DABIS : ALIOQVIN TOLLAM TIBI VI.

2, 17 36, 1. Sequitur : ERAT ERGO PECCATVM PVERORVM
 GRANDE NIMIS CORAM DOMINO. Et causam, qua
 grande fore peccatum hoc demonstraretur, adiungit
 2, 17 dicens : QVIA DETRAHEBANT HOMINES SACRIFICIO
 5 DOMINI. Grande nimis peccatum esse cognoscitur,
 quod paenitentiae lacrimis non deletur. Hoc namque
 nimis grande peccatum synagogae propheta intuens
 ait : *Peccatum Iudae scriptum est stylo ferreo, ungue ada-*
mantino.

35, 21 non : cum *v* || curationis : curationes *v* || 22 quia : qui
m || 22-23 deus esse *transp. vm* || 24 quae petebatur : quam
 petebat *m* || 31 nequaquam *om. vm* || enim *om. vm*

36, 1 ergo : enim *vm* || 3 hoc peccatum *transp. vm* ||
 4 homines : a *add. vm* || 8 ferreo : in *add. m*

35, 19-20. Jn 9, 24
 36, 8-9. Jr 17, 1

Seigneur : « Rends gloire à Dieu. Nous savons, nous,
 que cet homme est un pécheur » ? Rends gloire à
 Dieu, cela ne revient-il pas à dire : « Ne loue pas
 celui-là de t'avoir guéri, car il n'est pas Dieu » ? Et en
 le déclarant pécheur, on nie non seulement qu'il soit
 Dieu, mais encore qu'il soit un homme juste. Mais,
 refusant de lui donner la chair crue qui lui était
 demandée, il offrit la chair cuite, car en proclamant
 sans défaillance que (le Seigneur) était l'auteur de son
 salut, il montra, par le prodige si étonnant qu'il
 manifestait, que c'était non seulement un saint
 homme, mais encore le vrai Dieu.

4. Cependant le peuple, ayant perdu la raison et
 commencé d'imiter les bêtes, multipliait ses instances
 pour qu'on lui présentât la chair crue. Le texte ajoute
 en effet : NON POINT. DONNE TOUT DE SUITE, SINON 2, 16
 JE TE LA PRENDRAI DE FORCE.

36, 1. Le texte poursuit : IL ÉTAIT DONC TRÈS 2, 17
 GRAVE, LE PÉCHÉ DES GARÇONS, AUX YEUX DU
 SEIGNEUR. Et pour montrer la gravité de ce péché, il
 ajoute la cause en disant : CAR ILS DÉTOURNAIENT LES 2, 17
 HOMMES DU SACRIFICE DU SEIGNEUR. Le péché très
 grave, comme chacun sait, est celui que n'effacent pas
 les larmes de la pénitence. C'est ce péché très grave de
 la Synagogue qu'avait en vue le prophète quand il dit :
 « Le péché de Juda est inscrit au stylet de fer, à l'ongle
 d'acier. »

35, 4. Abêtissement d'Israël par l'endurcissement de son cœur,
 cf. *infra* II, 37, 2 (lié au côté charnel des préceptes de la Loi) et II,
 55, 1, à propos de l'attitude des fils d'Héli, type des prêtres
 infidèles.

36, 1. Sur le péché des juifs, autre exégèse de Jr 17, 1 où
 l'infidélité de Juda est considérée comme irrémédiable : *Mor.* 14, 62
 (*SC* 212, p. 414-415, n. 1) : « La faute des juifs est retenue, par la
 force du jugement de Dieu, pour une fin sans fin. »

10 2. Vel certe grande nimis coram domino peccatum erat, quia ad peccandum alios pertrahebat. Quare et subditur : *Quia detrahebant homines sacrificio domini.* Detrahebant quippe a sacrificio homines, quia ad confessionem rectae fidei progredi infirmorum corda
15 prohibebant.

3. Et notandum quia, qui detrahuntur a sacrificio, homines uocantur : quia nimirum, si in fidei nostrae firma confessione persisterent, hos diuinus sermo filiorum dei appellatione signaret. Quibus profecto per
20 psalmistam dominus dicit : *Ego dixi : Dii estis, et filii excelsi omnes ; uos autem sicut homines moriemini.*

2, 18 37, 1. Sequitur : SAMVHEL AVTEM ERAT MINISTER IN CONSPECTU DOMINI, PVER ACCINCTVS EPHOD LINEO. Subtilior quam lanae uestis linea esse cognoscitur. Apte autem Samuhel lineo ephod indutus asseritur,
5 per quem sacerdotum ordo electus de gentibus designatur. Nam in comparatione legalis uitae noua euangelii conuersatio lini subtilitas est.

2. Ibi enim aliquid animale praeceptum est, ubi omnis maledicitur, a quo semina propaginis in Sion
10 nulla relinquuntur ; in nouo autem testamento quia subtiliora sunt omnia, quisquis eius praeceptis utitur,

36, 11 erat : quia ad peccatum erat *add. C^o* || 12 homines : a *add. vm* || 17 uocantur : dicuntur *vm* || 18 firma : uera *vm*

37, 1 sequitur : autem *add. vm* || 2 ephod : ephod fere semper *Cv* || 5 de : ex *vm* || 8 ubi : ibi *vm* || 9 Syon fere semper *C*

36, 20-21. Ps 81, 6-7

36, 3. *Homo* synonyme de *peccator*, cf. *Mor.* 4, 25 : *Homo per culpam* (cite également Ps 81, 6) ; 11, 70 : *Homo... habet temptationum immunditias impressas in semetipso* ; 12, 9 : *Nullus homo sine peccato est.*

2. Ou encore, ce péché était très grave aux yeux du Seigneur parce qu'il entraînait d'autres à pécher. D'où la suite : « Car ils détournaient les hommes du sacrifice du Seigneur. » Ils détournaient en effet les hommes du sacrifice, parce qu'ils empêchaient le cœur des faibles de passer à la confession de la vraie foi.

3. On notera que ces gens qu'on détourne du sacrifice sont appelés hommes ; car s'ils persistaient à confesser fermement notre foi, la parole divine les désignerait du nom de fils de Dieu. C'est ce que le Seigneur leur dit, en effet, par la bouche du psalmiste : « J'ai dit : Vous êtes des dieux et des fils du Très-Haut, vous tous ; pourtant vous mourrez comme des hommes. »

37, 1. Le texte poursuit : CEPENDANT SAMUEL 2, 18 SERVAIT EN PRÉSENCE DU SEIGNEUR, ENFANT CEINT D'UN ÉPHOD DE LIN. Le vêtement de lin est plus fin que celui de laine, on le sait. Il convient qu'on représente Samuel revêtu de l'éphod de lin, lui qui désigne l'ordre des prêtres choisi parmi les païens. Car, comparée à la vie selon la Loi, la nouvelle manière de vivre selon l'Évangile a la finesse du lin.

2. Le précepte a quelque chose d'animal, en effet, quand il déclare maudit quiconque ne laisse en Sion aucune postérité. Mais, dans le Nouveau Testament, tout est plus fin, et par suite, celui qui met en œuvre

37, 1. On retrouve l'antithèse *linea | lanae* en *Hom. Ez.* I, 11, 28. Le lin y représente l'intelligence plus fine et la componction que doit avoir le prêtre quand il officie, la laine signifiant l'attention aux réalités terrestres ; autre signification en *Mor.* 8, 87. Voir aussi *infra* 54, 3 et la note.

37, 2. Malédiction des stériles : pas de mention formelle dans l'Écriture, mais cf. Gn 30, 1-2 ; Sg 3, 13 ; Jr 18, 21 et surtout Dt 25, 5-10. Voir aussi JÉRÔME, *Adv. Helu.* 20 ; *Ep.* 22, 21 ; *Adv. Iovin.* I, 23 ; CASSIEN, *Concl.* 21, 32, 3 ; AUGUSTIN, *De bono coniug.* 27 ; *De bono uiduit.* 10.

uelut delicatiori lini ueste decoratur. Ibi quippe connubii abstinencia damnatur; hic miris laudibus colitur. Illic sacerdotes carnaliter generant; hic fructum spiritualis propaginis tanto copiosius afferunt, quanto etiam per coniugale bonum pudicitiae detrimenta sentire non possunt.

3. Bene ergo, dum Samuhelis uestis exponitur, linea fuisse perhibetur : ut noui sacerdotii gloriam aperte ostenderet, qui nouae pudicitiae nitoribus splendet.

4. Sed, dum in conspectu domini esse minister Samuhel dicitur, ephod lineo accinctus memoratur : quia diuina obsequia tunc bene exhibentur, cum exhibentis persona carnalis uoluptatis sordibus non foedatur, et acceptum deo tunc est munus ministerii, cum per sanctae conuersationis munditiam deo placita est persona ministri.

38. Et, quia inter primordia nouitatis suae proficiebat, adhuc sequitur : ET TVNICAM PARVAM FACIEBAT EI MATER SVA, QVAM AFFEREBAT EI ASCENDENS CVM VIRO SVO, VT IMMOLARET DOMINO HOSTIAM SOLLEMNEM. Sanctae ecclesiae hostiam immolare est per eloquia praedicationis auditorum suorum corda in amorem conditoris accendere. Tunc itaque Samuheli parua uestis delata perhibetur : quia, dum adhuc per nouitatis suae incrementa proficeret, ab ecclesia apta suae paruitati accepit monimenta iustitiae, cuius splendore radiaret.

37, 18 ergo : autem *vm* || 20 qui : quod *vm* || splendet : splenderet *vm* || 26 placita : placida *v*

38, 1 inter *om.* *C^{ac}* || 3 ascendens : cum ascendebat *vm* || 8 dum *om.* *vm* || 10 monimenta : monumenta *m*

38, 1. *Hostiam immolare* s'entend ici des prédicateurs de l'Église comme en I, 48, 6. Mais la formule s'applique également aux fidèles et signifie alors faire avec amour une offrande par laquelle

ses préceptes se pare d'un vêtement de lin plus délicat. Ici l'on condamne l'abstinence du mariage; là on l'honore de louanges singulières. Ici les prêtres procréent charnellement; là ils portent le fruit de la génération spirituelle avec d'autant plus d'abondance qu'ils ne peuvent subir, même par le bien du mariage, aucune atteinte à leur pureté.

3. C'est donc à bon droit qu'en décrivant le vêtement de Samuel on dit qu'il était de lin : ainsi montre-t-on ouvertement la gloire du sacerdoce nouveau, resplendissant de l'éclat d'une nouvelle pureté.

4. Mais c'est en parlant du service de Samuel en présence du Seigneur qu'on mentionne l'éphod de lin dont il est ceint, car l'on ne sert Dieu convenablement que lorsque la personne du serviteur n'est pas souillée par la salissure du plaisir charnel, et l'accomplissement du ministère n'est agréable à Dieu que si la personne du ministre plaît à Dieu par la pureté de sa vie sainte.

38, 1. Dans ces débuts où il était encore novice, il progressait. Aussi le texte ajoute-t-il encore : ET SA MÈRE LUI FAISAIT UNE PETITE TUNIQUE QU'ELLE LUI APPORTAIT QUAND ELLE MONTAIT AVEC SON MARI POUR IMMOLER AU SEIGNEUR LA VICTIME SOLENNELLE. Immoler la victime, pour la sainte Église, c'est allumer, par la parole de sa prédication, l'amour du Créateur dans le cœur de ses auditeurs. C'est donc, nous dit-on, un petit vêtement qu'on apportait alors à Samuel; car en ce temps où, en novice qu'il était, il progressait encore et grandissait, il reçut de l'Église des instructions adaptées à sa petitesse, pour lui donner une justice dont la splendeur le fit rayonner.

l'Église s'unit au Créateur à travers la contemplation éternelle : I, 44, 1 et *infra* II, 79, 1. — Quant à la « montée pour le sacrifice solennel », elle est interprétée en I, 47, 1 comme la sublimité de la prédication.

2, 20 39, 1. Sequitur : ET BENEDIXIT HELI HELCHANAE
 ET VXORI EIVS DICENS : REDDAT TIBI DOMINVS SEMEN
 DE MVLIERE HAC PRO FOENORE, QVOD COMMODASTI
 DOMINO. Quia in persona Heli sacerdotis etiam boni
 5 doctores populi ueteris designantur, Helchanae et
 uxori eius benedixisse cognoscitur : quia nimirum
 eorundem ueterum doctorum ordo Christi et sanctae
 ecclesiae spiritali copulam praecidit et eorum elec-
 torum prolem futuram caelo dignam cum deuotione
 10 praedicauit.

2. Quod, quamuis longe ante actum fuerit, tamen
 tunc se eis sic benedixisse innotuit, cum reuelata iam
 nostrae redemptionis gratia credere unusquisque fide-
 lis poterat, quia tot bona patres nostri ueteres de hac
 15 renouatione praecinebant.

40, 1. Et, ut ordo quo fiebat agnoscatur, subiunc-
 2, 20 tum est : ET ABIERVNT IN LOCVM SVVM. In locum
 suum cum uiro suo sanctae ecclesiae abire est uitae
 actiuae molestias interdum fugere et supernae uitae
 5 gaudiis per contemplationem uacare.

39, 2 eius : suae *vm* || 3 commodasti : commendasti *vm* ||
 11 ante *om.* C || 12 benedixisse *C^{ac}*

40, 5 uacare : uare *C^{ac}*

39, 1. La figure d'Héli recouvre dans l'ensemble du *Commentaire* bien des significations complémentaires : ceux qui, dans l'ancienne Alliance, étaient chargés d'enseigner, qu'ils soient prêtres (*infra* III, 26, 1) ou sages, experts en matière de Loi mais sans être prélats (III, 64) ; elle désigne aussi leur doctrine. Voir t. I (*SC* 351), p. 74-76. En *infra* II, 43, 1, Grégoire élargit le sens de cette figure aux « pères d'autrefois ».

39, 1. Le texte poursuit : ET HÉLI BÉNIT ELQANA 2, 20
 ET SON ÉPOUSE EN DISANT : QUE LE SEIGNEUR TE
 RENDE UNE POSTÉRITÉ DE CETTE FEMME, EN GUISE
 D'INTÉRÊT POUR LE PRÊT QUE TU AS FAIT AU
 SEIGNEUR. La personne du prêtre Héli représente aussi
 les bons docteurs de l'ancien peuple. C'est pourquoi
 on le voit bénir Elqana et son épouse. En effet, cet
 ordre des anciens docteurs a vu par avance l'union
 spirituelle du Christ et de la sainte Église, et il a
 annoncé avec piété que la progéniture de leurs élus
 serait digne du ciel.

2. Bien que cela ait eu lieu longtemps avant, cette
 bénédiction qu'il leur avait donnée ne s'est manifestée
 qu'au moment où la grâce de notre rédemption a été
 révélée et que tout fidèle est devenu capable de croire
 que les bienfaits si nombreux chantés à l'avance par
 nos pères d'autrefois se rapportaient à ce renouvelle-
 ment.

40, 1. Et, pour faire connaître l'ordre selon lequel
 cela se faisait, le texte ajoute : ET ILS S'EN ALLÈRENT 2, 20
 CHEZ EUX. S'en aller chez elle avec son époux, c'est
 pour la sainte Église fuir par moments les tracas de la
 vie active et vaquer par la contemplation aux joies de
 la vie d'en haut.

40, 1. Cette opposition action / contemplation est un des thèmes
 les plus fréquents des écrits grégoriens. Toutefois, en dépit de
 quelques formules fortement antinomiques, l'idéal demeure pour
 Grégoire l'union de ces deux aspects complémentaires de la vie de
 foi, en particulier pour les prédicateurs. Cette question a souvent
 été traitée ; A. MÉNAGER, « La contemplation d'après un commen-
 taire sur les Rois », *VS Sup.*, 11 (1925), p. 49-84 ; « Les divers sens
 du mot *contemplatio* chez saint Grégoire le Grand », *VS Sup.*, 59
 (1939), p. 145-169 ; 60 (1939), p. 39-56 ; GILLET, « Grégoire », col.
 885-886. Voir aussi *In I Reg.* V, 177 s. ; *Hom. Ex.* II, 2, 8-11.

2. Puerum quippe ad horam reliquerat mater illa, quae dicebat : *Cupio dissolui et esse cum Christo*. Si cum puero erat, quando eundem egregium doctorem usque ad tertium caelum uis amoris extulerat ?

10 3. Si tunc erat cum puero, quando in paradiso exceptus uerba, quae homini loqui non licet, audiebat et in locum suum rapiebatur, quia ostendit dicens : *Non habemus hic manentem ciuitatem, sed futuram inquirimus* ? Sed, quae cum uiro abibat in locum suum, 15 reuertit hanc materna uiscera cogebant ad filium. Nam loquebatur et dicebat : *In carne mihi est manere necessarium propter uos*.

2, 21 41. Sequitur : VISITAVIT ERGO DOMINVS ANNAM, ET CONCEPTIT ET PEPERIT TRES FILIOS ET DVAS FILIAS. In tribus filiis perfectiores quippe sanctae ecclesiae designati sunt, qui pro fide trinitatis fortia semper egisse 5 cognoscuntur. Sed, si solos perfectos sancta ecclesia gigneret, nostra infirmitas ad aeternae uitae praemia peruenire non posset. Robur ergo filiorum duarum filiarum fragilitas sequitur : quia sancta ecclesia, etsi 10 contra superbientem hostem humani generis fortes protulit, ad aeternae patriae gaudia etiam infirma eius membra per duo caritatis praecepta perducuntur.

40, 11 non licet homini loqui *transp. vm* || 16-17 manere est mihi necessarium *transp. vm*

41, 10 protulit : tamen *add. vm*

40, 7. Ph 1, 23 || 8-12. Cf. 2 Co 12, 2-4 || 13-14. He 13, 14 || 16-17. Ph 1, 24

40, 2-3. Anne et Paul figurent ici respectivement l'Église et Grégoire lui-même dans ce dilemme : désir du Ciel et de la contemplation / devoir pastoral auquel doit être donnée la préférence. Voir aussi I, 44, 4 ; 45, 1 ; *Hom. Ez.* II, 3, 9-10 ; 7,

2. Elle avait abandonné un moment son enfant, cette mère qui disait : « Je désire être délivré et être avec le Christ. » Était-elle avec son enfant quand un amour puissant emporta ce grand docteur jusqu'au troisième ciel ?

3. Était-elle avec son enfant quand il fut admis au paradis et entendit des mots qu'il n'est pas permis à un homme de dire, emporté chez lui, comme il le montre en disant : « Nous n'avons pas ici-bas de cité permanente, mais nous cherchons celle qui est à venir » ? Mais cette femme qui s'en allait chez elle avec son époux, ses entrailles de mère la pressaient de revenir auprès de son fils. De fait, il parlait et disait : « Il m'est nécessaire de rester dans la chair à cause de vous. »

41. Le texte poursuit : LE SEIGNEUR VISITA DONC 2, 21 ANNE. ELLE CONÇUT ET ENFANTA TROIS FILS ET DEUX FILLES. Les trois fils représentent les membres plus parfaits de la sainte Église, ceux qu'on a toujours vu agir avec vigueur pour la foi trinitaire. Mais si la sainte Église n'engendrait que des parfaits, notre faiblesse nous empêcherait de parvenir aux récompenses de la vie éternelle. À la force des fils succède donc la fragilité des deux filles, car si la sainte Église a produit contre l'orgueilleux ennemi du genre humain de vigoureux lutteurs, ses membres faibles parviennent eux aussi, en accomplissant les deux préceptes de la charité, aux joies de l'éternelle patrie.

11-12, et, par contraste, pour le moine dont le devoir est de privilégier la vie intérieure et la contemplation quand une charge les menace irrémédiablement : *Dial.* II, 3, 5-6. — Noter la répétition de *si...si*, interrogatifs équivalents à *num*, cf. ERNOU-THOMAS, p. 318, 319.

41, 1. Métaphore des fils (membres forts de l'Église) opposés aux filles (membres plus faibles) : *Mor.* I, 19-20 et *In I Reg.* I, 15, 3 ; *infra* II, 79, 1-2 ; IV, 22 ; de même I, 15, 3 mais appliquée aux élus de la nation juive.

- 42, 1. Et, quia in inchoationis suae initiis non semper mansit, quisquis eo tempore erudiri ad sacerdotale ministerium coeperat, sequitur : ET MAGNIFICATVS EST PVER SAMVHEL IN CONSPECTV DOMINI.
- 2, 21
5 Quo in loco ualde notandum est, quod et puer Samuhel dicitur et magnificatus. Sed et, cum magnificatus asseritur, hoc uirtutis suae praeconium non in conspectu hominum sed in conspectu domini habere perhibetur.
- 10 2. Cur ergo puer nisi quia humilis, et cur magnificatus asseritur nisi quia ad perfectionis erat celsitudinem sublimatus? Puer itaque et magnificatus in conspectu domini Samuhel dicitur : quia nouus ordo praedicatorum, etsi ad magnae conuersationis celsitudinem peruenit, humilitatis suae uirtutem non perdidit. Magnificari quippe ante deum non prodesset, si puer esse desisteret : quia amissa humilitate placere omnipotenti deo de conuersationis altitudine non ualeret.
- 15 3. Denique magnificati iam fuerant, qui in nomine Iesu ab obsessis daemonia eiciebant. Sed, quia pueritiae suae bonum perdiderant, hos ueritas arguit dicens : *Videbam Sathanan quasi fulgur de caelo cadentem.*
- 20 4. Hinc iterum denuntians ait : *Amen dico uobis, nisi conuersi efficiamini sicut paruuli, non intrabitis in regnum caelorum.* Quia ergo nouorum praedicatorum uita et sublimis est merito et plana per humilitatem, Samuhel apte magnificatus et puer asseritur. Et quia ex utroque

42, 3 et om. *vm* || 10 humilis...quia om. *m* || 21 quia : qui *C^p*
|| 23 Sathanan *C* Satham *v* Satanam *m* || 24 amen dico uobis om.
vm || 25 conuersi : eritis et *add. vm*

- 42, 1. Cependant quiconque, à cette époque, commençait à se former au ministère sacerdotal, n'en resta pas toujours à ses premiers pas de débutant. Aussi le texte poursuit-il : ET L'ENFANT SAMUEL FUT 2, 21 GRAND AUX YEUX DU SEIGNEUR. Ici il faut soigneusement noter que Samuel est appelé à la fois enfant et grand. De plus, en le déclarant grand, on spécifie que sa vertu est estimée non aux yeux des hommes, mais aux yeux du Seigneur.
2. Pourquoi donc le déclare-t-on enfant sinon en raison de son humilité, et pourquoi grand, sinon parce qu'il avait atteint les cimes de la perfection? On dit donc de Samuel qu'il était enfant et grand aux yeux du Seigneur parce que le nouvel ordre des prédicateurs, tout en parvenant aux cimes d'une vie très élevée, n'a pas perdu la force de son humilité. Il ne lui servirait de rien, en effet, d'être grand devant Dieu s'il cessait d'être enfant, car en perdant l'humilité, il ne pourrait plaire à Dieu tout-puissant par l'élévation de sa vie.
3. Ils étaient déjà grands, ceux qui, au nom de Jésus, chassaient les démons hors des possédés. Mais parce qu'ils avaient perdu le bien de l'enfance, la Vérité les reprend en disant : « Je voyais Satan tomber du ciel comme un éclair. »
4. Et de nouveau, il les avertit en disant : « En vérité je vous le dis, si vous ne vous convertissez et ne devenez comme des enfants, vous n'entrerez pas dans le royaume des cieux. » La vie des nouveaux prédicateurs étant donc à la fois sublime par le mérite et modeste par l'humilité, il convient de déclarer Samuel à la fois grand et enfant. Et comme, de ces deux

42, 1-2. *Puer* revêt ici un sens positif, à la différence de *supra* II, 30, 2. Le même terme évoque l'humilité qui mérite la révélation des décrets cachés de Dieu : II, 117, 1 ; appliqué à Paul dans sa prédication : IV, 87.

ualde accepti deo sunt, magnificatus non simpliciter
30 sed in conspectu domini fuisse perhibetur.

2, 22 43, 1. Sequitur : HELI AVTEM ERAT SENEX VALDE ET
AVDIVIT OMNIA, QVAE FACIEBANT FILII SUI VNIVERSO
ISRAHELI, ET QVOMODO DORMIEBANT CVM MVLIE-
RIBVS, QVAE OBSERVABANT AD OSTIVM TABERNACVLI.
5 In persona Heli non solum uetus sacerdotium sed
antiquorum patrum doctrinae figurantur : quia ex hoc,
quod spiritali dignitate praefuit, hoc suscepit officii, ut
salutari praedicatione instrueret, pro quibus placabiles
hostias domino offerret.

10 2. Quid est ergo, quod Heli senex asseritur, nisi
quia in reproborum iudaeorum cordibus uis infirma-
batur caelestium mandatorum ? Iuuenis quidem fuit
Heli, quandiu sacra scriptura in electis synagogae uim
magnae auctoritatis obtinuit : quia uidelicet promissio-
15 nes uenturi redemptoris acceperat et eum cum
magno desiderio expectabat. Tunc ergo Heli senuit,
quando Iudaea deuotionem obseruandae promissionis
amisit, ut desideratum a patribus suis redemptorem
coram se miraculis se probantem cerneret et omnino
20 caeca in tanta eius luce de ueritatis praesentia dubita-
ret.

3. Valde etiam fuisse senex dicitur, ut profecto
omnis uis fidei in synagoga emarcuisse doceatur.
25 « Fere » autem dicimus : quia, etsi ualde senex erat
Heli, licet omnino debilis, uiuebat. Quid enim tunc

43, 2 audiuit : audiebat *v* || sui : in *add. vm* || 3 Israheli : Israel
m || 11-12 infirmabatur : infirmatur *m* || 25 fere : uere *vm* || etsi :
si *vm* || 26 licet *om. vm*

43, 3. « Fere » autem dicimus paraît supposer un mot qui manque
dans la phrase précédente.

manières, ils sont très agréables à Dieu, on spécifie
qu'il était grand, non pas sans plus, mais aux yeux du
Seigneur.

43, 1. Le texte poursuit : CEPENDANT HÉLI ÉTAIT 2, 22
TRÈS VIEUX ET IL ENTENDIT TOUT CE QUE SES FILS
FAISAIENT À ISRAËL TOUT ENTIER, ET COMMENT ILS
DORMAIENT AVEC LES FEMMES QUI SE TENAIENT À LA
PORTE DE LA TENTE. La personne d'Héli représente
non seulement le sacerdoce ancien, mais encore les
enseignements des pères d'autrefois ; car, en exerçant
son autorité de dignitaire spirituel, il assumait la tâche
d'instruire par une prédication salutaire ceux pour qui
il offrirait au Seigneur des victimes de propitiation.

2. Pourquoi donc Héli est-il appelé vieux, sinon
parce que, dans le cœur des juifs réprouvés, la vigueur
des commandements célestes s'était affaiblie ? Héli
resta jeune tant que la Sainte Écriture garda la
puissance d'une grande autorité sur les élus de la
Synagogue ; celle-ci avait, en effet, reçu les promesses
de la venue du Rédempteur et l'attendait d'un grand
désir. Héli devint vieux quand les juifs perdirent leur
dévotion pour la promesse qu'ils gardaient : ils
voyaient le Rédempteur attendu par leurs pères se
manifester comme tel par les miracles accomplis
devant eux et, complètement aveugles, ils doutaient,
malgré sa lumière éclatante, de la présence de la
Vérité.

3. Le texte dit même qu'il était très vieux, pour
enseigner que toute la vigueur de la foi s'était
évanouie de la Synagogue. « Presque », disons-nous
cependant, car tout en étant très vieux, Héli vivait
tout de même, bien que tout à fait affaibli. En effet,

43, 3-4. Synagogue divisée à propos de l'identité de Jésus : cf.
Mor. 2, 56 ; 29, 5 ; 14, 54, où Grégoire précise que la méprise des
incrédules provient de « l'infirmité » de la chair ; cf. *supra* 35, 3.

erat seni scripturae uiuere, nisi debilem ualde adspirationem fidei synagogae ministrare? Senex quidem ualde esse et uiuere poterat, cum iudaeorum corda
 30 nutabant, ut dominum Iesum nec redemptorem esse firmiter crederent nec quasi blasphemum aperte damnarent.

4. Huius namque senectutis debilitatem euangelista Iohannes ostendit dicens : *Alii dicebant, quia bonus est ; alii : Non, sed seducit turbas.* Hinc iudaei ipsi calliditatis suae uersutiam proferentes dicunt : *Vsquequo animas nostras tollis ? Si tu es Christus, dic nobis palam.* Hinc item dicunt : *Magister, uolumus a te signum uidere.*

44, 1. Sed Heli ualde senex audiuit omnia, quae faciebant filii sui uniuerso Israheli. Audiuit certe haec, quia nouit. Quod autem cognoscimus, intra aulas memoriae clausum tenemus. Consulta uero sacra eloquia, quia, quia intra se omnem iudaeorum perfidiam scriptam foras proferunt, uelut diu seruata memoriter ostendunt.

2. Huius profecto auditus notitiam Micheas uelut Heli adscribens ait : *Non faciet dominus uerbum super terram, quod non reuelauerit seruis suis prophetis.* Hinc Habacuc deo unigenito confitetur dicens : *Domine, audiui auditum tuum et timui, consideravi opera tua et expaui : in medio duorum animalium innotesceris.* Veteribus

43, 30 redemptorem : uerum *add. vm* || 31 firmiter *om. vm* ||
 35 alii : uero *add. vm*

44, 2 sui : in *add. v* || 3 cognoscimus : cognouimus *m* || 5 quia *om. vm* || 6 foras : foris *vm* || proferunt : et *add. vm* || 8 Micheas : ita C Amos *corr. vm* || 9 adscribens : describens *v* || 11 Abacuc C_v

43, 34-35. Jn 7, 12 || 36-37. Jn 10, 24 || 38. Mt 12, 38

44, 9-10. Am 3, 7 || 11-13. Ha 3, 2

que signifiait alors vivre pour ce vieillard — l'Écriture — sinon communiquer à la Synagogue un souffle de foi très faible ? Il pouvait être très vieux et rester en vie quand le cœur des juifs hésitait, sans croire fermement que le Seigneur Jésus était le Rédempteur ni le condamner ouvertement comme blasphémateur.

4. Cette débilité de la vieillesse nous est montrée par Jean l'Évangéliste quand il dit : « Les uns disaient : Il est bon ; les autres : Non, mais il séduit les foules. » De là, le mot des juifs, manifestant eux-mêmes leur fourberie sournoise : « Jusques à quand vas-tu nous tenir en suspens ? Si tu es le Christ, dis-le nous franchement. » De là aussi cette autre parole : « Maître, nous voulons voir un signe de toi. »

44, 1. Mais cet Héli très vieux entendit tout ce que ses fils faisaient à Israël tout entier. Il est certain qu'il l'entendit, puisqu'il le sut. Ce que nous connaissons, nous le gardons enfermé dans les enclos de notre mémoire. Les paroles sacrées, quand on les consulte, manifestent au dehors toute l'incrédulité des juifs qui y est inscrite. Aussi la présentent-elles à la façon d'un souvenir longtemps gardé en mémoire.

2. C'est cette connaissance acquise par l'ouïe que Michée attribue en quelque sorte à Héli quand il dit : « Le Seigneur n'accomplira aucune parole sur terre sans la révéler à ses serviteurs, les prophètes. » D'où la confession d'Habaquq au Dieu Fils unique : « Seigneur, j'ai entendu ce que tu m'as fait entendre et j'ai eu peur. J'ai considéré tes œuvres et je me suis épouvanté. Au milieu des deux animaux, tu te feras connaître. » Pour les anciens docteurs de la Syna-

44, 2. La citation de Ha 3, 2 semble d'abord justifiée par le mot-crochet *audivit* ; elle explicite l'association *audire* / *praecognoscere*. Voir aussi *Mor.* 27, 33.

quippe synagogae doctoribus filiorum scelera audire
15 praecognoscere est.

45, 1. Sed, quid praecognouerit, exponit, quia dicit :
*Omnia, quae faciebant filii sui uniuerso Israheli, et quomodo
dormiebant cum mulieribus, quae obseruabant ad ostium
tabernaculi.* Cum mulieribus quippe iudaeis dormire est
5 uariis heresibus pollui.

2. Bene autem ipsae mulieres ad ostium tabernaculi
obseruare referuntur. Quid enim est ostium taberna-
culi nisi littera legis spiritalis? Iudaei autem, dum
sacram scripturam iuxta litteram solam intellegunt, ibi
10 hereses statuunt, unde ad secretum uerae fidei intrare
potuerunt. Nam, sicut per ostium ad interiora taber-
naculi, ita per litteram sacrae scripturae ad spiritalem
intratur cognitionem redemptoris. Quia ergo per
obseruantiam litterae Iudaea decipitur, mulieres ad
15 ostium et non intra tabernaculum obseruare referun-
tur.

3. Et, quia in omnibus scripturis iudaei redemptori
nostro contradicunt, non una mulier fuisse dicitur.
Haec quidem sibi filii Heli faciunt : quia iuxta
20 prophetae uocem anima, quae peccauerit, ipsa morie-
tur. Sed uniuerso Israheli ea facere dicuntur : quia,
dum in erroris sui nocte praelati intereunt, caliginis
suae caecitate minores inuoluunt.

45, 10 statuunt : statuerunt *vm* || 15 et *om. vm* || 18 dicitur :
sed plures *add. vm* || 23 minores caecitate *transp. vm* || inuoluunt :
inuoluuntur *vm*

45, 19-21. Cf. Ez 18, 4

45, 1. *Cum mulieribus...dormire* : il faut maintenir ici la traduction
moins usuelle « dormir avec », par souci de cohérence avec 45, 4
où *dormiunt* signifie la somnolence dans l'incrédulité, la cécité du
sommeil nocturne.

45, 2. Rester à l'extérieur du Temple, c'est s'arrêter à la lettre de

gogue, en effet, entendre les crimes de leurs fils, c'est
les connaître à l'avance.

45, 1. Mais ce qu'il a ainsi connu d'avance, il
l'explique en disant : « Tout ce que ses fils faisaient à
Israël tout entier, et comment ils dormaient avec les
femmes qui se tenaient à la porte de la Tente. » Pour
les juifs, dormir avec les femmes, c'est se laisser
souiller par diverses hérésies.

2. Fort à propos, ces femmes se tenaient, nous
dit-on, à la porte de la Tente. Qu'est-ce, en effet, que
la porte de la Tente, sinon la lettre de la Loi
spirituelle? En ne comprenant la sainte Écriture que
selon la lettre, les juifs établissent des hérésies là où ils
pouvaient avoir accès au fond caché de la vraie foi.
Car de même qu'on entre par la porte à l'intérieur de
la Tente, de même, par la lettre de la sainte Écriture,
on entre dans la connaissance spirituelle du Rédemp-
teur. En s'en tenant à la lettre, les juifs se fourvoient :
voilà pourquoi on nous dit que les femmes se tenaient
à la porte, et non à l'intérieur de la Tente.

3. Les juifs contredisent notre Rédempteur dans
toutes les Écritures ; c'est pourquoi on ne nous parle
pas d'une femme seulement. Tout cela, les fils d'Héli
se le font à eux-mêmes, car selon la parole du
prophète : « L'âme qui aura péché, c'est elle qui
mourra. » Mais il est dit qu'ils le font à Israël tout
entier, parce qu'en périsant dans la nuit de leur
erreur, les chefs entraînent leurs subordonnés dans les
ténèbres de leur aveuglement.

l'Écriture : I, 23, 2-3 (sur la porte intérieure, cf. *Hom. Ez.* II, 7,
10). — Israël retrouvera néanmoins cette science spirituelle : *Hom.*
Ez. I, 12, 6 ; cf. B. DE VREGILLE, art. « Écriture sainte », *DSP* 4/1
(1960), col. 171 s. Sur la *spiritalis cognitio*, en un sens plus large, cf.
Mor., Praef. 1 ; CASSIEN, *Conl.* 14, 10 ; P. CATRY, « Lire l'Écriture
selon saint Grégoire le Grand », *Collectanea Cisterciensia* 34 (1972),
p. 177-201.

4. Cum mulieribus ergo filii Heli dormiunt, quia
 25 reprobi iudaei heresium suarum admixtione usque in
 mundi finem polluantur. Dormiunt etiam : quia, etsi
 grauissima sunt erroris sui nocti obruti, per Heliam
 tamen in fine erunt mundi ad fidem redemptoris
 excitandi.

2, 23 46, 1. Sequitur : ET AIT AD EOS : QVARE FACITIS
 RES HVIVSCEMODI, QVAS EGO AVDIO, RES PESSIMAS AB
 OMNI POPVLO ? Ecce, senex erat Heli et acuta loque-
 batur : quia uirtus sacri eloqui, etsi in reproborum
 5 corde deficit, tamen coram recte intelligentibus
 iudaeorum culpas subtiliter exquirat. Districte enim
 discutiens dicit : *Quare facitis res huiuscemodi, quas ego
 audio, res pessimas ab omni populo ?*

2. Sed, qui exquirens interrogat : *Quare facitis,*
 10 profecto ostendit eos impingere noctem heresis sine
 discretionem rationis. Ipsos autem fecisse res pessimas,
 quas audiebat, dicit et ipsas res pessimas ab omni
 populo esse asserit. Quid est hoc, nisi quia uniuersitas
 iudaici populi in heresium profunda corruerat, sed
 15 ipsius ruinae causa reprobi sacerdotes erant ?

3. Vnde et Osee prophetans ait : *Causa ruinae populi
 sacerdotes mali.* Nam ideo subiectus populus cecidit,

45, 25 haeresum *m* || 28 in fine erunt mundi : erunt (sunt *m*)
 in fine mundi *transp. vm*

46, 2 huiuscemodi : huiusmodi *m* || 14 haeresum *m* || 16 Osea
 v Oseas *m*

45, 27-29. Cf. Mt 17, 10 || 46, 16-17. Os 9, 8

45, 4. Élie : Grégoire envisage donc une seconde mission,
 eschatologique cette fois, du Précurseur (cf. Mt 17, 10) ; voir aussi
Hom. Ez. I, 12, 8 et *Hom. Eu.* 7, 1 (*PL* 76, col. 1100).

46, 1. Cette exégèse personnelle de 1 S 2, 23 est explicitée en 46,
 3 ; elle est en parfaite cohérence avec une des lignes de force du
 Commentaire : la faute de l'incrédulité est imputable à la fois aux
 pasteurs et au peuple juif. Comp. *infra* II, 80, 3. Le texte de la
 Néo-Vulgate (Rome 1986) découpe différemment le texte : *Quare*

4. Les fils d'Héli dorment donc avec les femmes, car
 les juifs réprouvés sont souillés jusqu'à la fin du
 monde par les hérésies dont ils sont atteints. Ils
 dorment aussi, car s'ils sont plongés dans le profond
 sommeil nocturne de leur erreur, ils n'en seront pas
 moins, à la fin du monde, éveillés par Élie à la foi au
 Rédempteur.

46, 1. Le texte poursuit : ET IL LEUR DIT : 2, 23
 POURQUOI FAITES-VOUS, À CE QUE J'ENTENDS DIRE,
 DES CHOSES PAREILLES, DES CHOSES ABOMINABLES,
 (faites) PAR TOUT LE PEUPLE ? Voici qu'Héli était
 vieux, mais son langage avait du mordant, car la vertu
 de la parole sacrée, quand bien même elle est inefficace
 dans le cœur des réprouvés, n'en mène pas moins, aux
 yeux de qui sait comprendre, une minutieuse enquête
 sur les fautes commises par les juifs. C'est en effet sur
 le ton d'un examen sévère qu'il dit : « Pourquoi
 faites-vous, à ce que j'entends dire, des choses pareil-
 les, des choses abominables, (faites) par tout le
 peuple ? »

2. Mais en demandant : « Pourquoi faites-vous ? »,
 celui qui questionne montre qu'ils s'enfoncent, sans le
 discernement de la raison, dans la nuit de l'hérésie. Il
 dit qu'ils ont fait des choses abominables, qu'il a
 entendues, et il déclare que ces choses abominables
 sont (faites) par tout le peuple. Qu'est-ce à dire, sinon
 que le peuple juif en son entier était tombé dans le
 gouffre de l'hérésie, mais que les prêtres réprouvés
 étaient la cause de sa chute ?

3. D'où la parole du prophète Osée : « La cause de
 la chute du peuple, ce sont les mauvais prêtres. » Si, en

facitis res huiuscemodi, quas ego audio, res pessimas, ab omni populo.

46, 2-3. Les prêtres sont néanmoins considérés comme premiers
 responsables de cette faute : *supra* II, 31, 3 ; *infra* 64, 3 ; *Hom. Eu.*
 39, 2.

quia ruentes praelatos studuit imitari. Cum ergo dicit :
Quas ego audio, res pessimas ab omni populo, ipsae res a
 20 populo agi debent intellegi, non referri. Quod tale est,
 ac si dicat : « Res pessimas, quas fieri ab omni populo
 audio, quare facitis ? »

47, 1. Vnde et statim, quid dixerit, apertius insi-
 2, 24 nuans ait : NOLITE, FILII. NON EST BONA FAMA, QVAM
 EGO AVDIO DE VOBIS, VT TRANSGREDI FACIATIS
 POPVLVM DOMINI. In quo autem populus domini
 5 mandata transgrederetur, si ipsi dormirent cum mulie-
 ribus ? Sed, quia hoc etiam in figura contingebat illis,
 hoc profecto, quod dominicae incarnationis tempore
 debebat fieri, praesignabat. Nam, quando sacerdotes
 cum mulieribus dormiunt, subditi mandata domini
 10 transgrediuntur : quia, dum praelati heresium admix-
 tione maculantur, reproba subiectae synagogae multi-
 tudo in eisdem foetoribus mergitur.

2. Ait ergo : *Quare facitis res huiusmodi, quas ego
 audio, res pessimas ab omni populo ?* Quod tale est, ac si
 15 dicat : « Tanto grauius delinquitis, quando foedius
 uniuersum populum uestro crimine maculatis. »

3. Simile etiam aliquid per prophetam dicitur : *A
 Dan*, inquit, *auditus est sonitus curruum et equorum eius*. In
 quo nimirum loco non est intellegendum, quod a Dan

47, 6 etiam *om. m* || 10 *haeresum m* || 13 *huiusmodi :*
huiusmodi m || 18 *sonitus : fremitus um* || *curruum et equorum :*
currum et quorum C^{ac}

47, 6. Cf. 1 Co 10, 11 || Jr 8, 16

47, 3. Le rapport de 1 S 2, 24 et de Jr 8, 16 est établi à partir
 du mot-crochet *audire* (cf. *supra* 44, 2). Ce rapprochement légitime
 l'application des reproches d'Héli à ses fils et à Israël tout entier
 pour une faute partagée. Même connotation négative de *equites*,
 esprits mauvais : IV, 17 ; V, 54.

effet, le peuple qui leur était soumis est tombé, c'est
 qu'il a voulu imiter ses chefs dans leur chute. Quand
 il dit : « Des choses abominables, à ce que j'entends
 dire, (faites) par tout le peuple », il faut donc entendre
 que ces choses sont faites par le peuple, non rappor-
 tées par lui. Ce qui revient à dire : « Ces choses
 abominables faites par le peuple, à ce que j'entends,
 pourquoi les faites-vous ? »

47, 1. Voilà pourquoi, aussitôt après, il explique
 plus clairement ce qu'il vient de dire, en ajoutant :
 N'AGISSEZ PAS AINSI, MES FILS. ELLE N'EST PAS 2, 24
 BONNE, LA RUMEUR QUE J'ENTENDS À VOTRE SUJET :
 VOUS FAITES TRANSGRESSER LE PEUPLE DU SEIGNEUR.
 En quoi, cependant, le peuple du Seigneur
 transgressait-il les commandements, si ce sont ces
 hommes-là qui dormaient avec les femmes ? Mais ce
 qui leur arrivait avait aussi une portée figurative ; par
 suite, cela préfigurait ce qui devait se produire au
 temps de l'incarnation du Seigneur. Oui, quand les
 prêtres dorment avec les femmes, leurs subordonnés
 transgressent les commandements du Seigneur ; car
 lorsque les chefs se souillent en se laissant atteindre
 par l'hérésie, la foule réprouvée de la Synagogue qui
 leur est soumise, s'enfonce dans les mêmes puanteurs.

2. Il dit donc : « Pourquoi faites-vous, à ce que
 j'entends, des choses pareilles, des choses abomina-
 bles, (faites) par tout le peuple ? » Ce qui revient à
 dire : « Votre faute est d'autant plus grande que votre
 crime souille d'une infamie plus grande le peuple tout
 entier. »

3. Un prophète dit aussi quelque chose d'analogue :
 « De Dan, déclare-t-il, s'est fait entendre le son de ses
 chars et de ses chevaux. » Ce qu'il ne faut pas
 comprendre comme signifiant que Dan a entendu le

20 auditum sonitum referat, sed quod ipse curribus et equis saeuens eundem sonitum, qui audiatur, agat.

4. Quo in loco hoc etiam notandum est quia, qui res pessimas ab omni populo se audisse retulit, mansuetae affectionis uerba subiunxit dicens : *Nolite, filii. Non est*
25 *bona fama, quam audio de uobis, ut transgredi faciatis populum domini.*

5. Et acute quidem reprehendit Heli et mansuete admonuit, quia scriptura patrum ueterum et errorem iudaici populi denuntians increpat et eum ab eiusdem
30 erroris sui nocte benigno affectu ad uerae fidei diem uocat. Filios quidem eos appellat, ut se debere esse heredes paternae promissionis agnoscant et tanto deuotius mundi saluatorem recipiant, quanto et promissionem eius suis fuisse factam patribus non igno-
35 rant.

48, 1. Sed et de peccandi audacia eos reuocare
2, 25 gestiens rationem subiungit dicens : SI PECCAVERIT VIR IN VIRVM, PACARI EI POTEST DEVS ; SI AVTEM IN DEVM PECCAVERIT, QVIS ORABIT PRO EO ?

5 2. Vir in uirum peccare est homo in hominem peruersa agere. Quid est ergo, quod dicit : *Pacari ei potest deus*, nisi quia talia peccata leuia erant in illorum comparatione, quae iudaei committere in dei filium cogitabant ? In deum quippe peccabant : quia eum,
10 quem moliebantur occidere, deum se esse apertissima miraculorum luce monstrauerat.

3. Hoc quippe et per semetipsum dominus ostendens dicit : *Si opera non fecissem in eis, quae nemo alius fecit, peccatum non haberent.* Et, ut ostenderet inplacabi-

47, 19 a add. C^{pc} || 29 eum om. vm || 33 et om. vm

48, 1 peccandi : peccati vm || 12 et om. vm || 12-13 ostendens dicit : ostendit dicens vm

48, 13-14. Jn 15, 24

son, mais qu'il produit lui-même, en sévissant avec chars et chevaux, ce son qu'on entend.

4. Dans cette phrase, il faut encore noter qu'après avoir rapporté qu'il entend parler de choses abominables faites par tout le peuple, il ajoute des paroles de douce affection : « N'agissez pas ainsi, mes fils. Elle n'est pas bonne, la rumeur que j'entends à votre sujet : vous faites transgresser le peuple du Seigneur. »

5. Héli reprend avec vivacité tout en avertissant avec douceur, car l'Écriture des anciens pères dénonce et stigmatise l'erreur du peuple juif, tout en l'appelant avec une affectueuse bonté de la nuit de l'erreur au jour de la vraie foi. Il les nomme « fils », afin qu'ils reconnaissent qu'ils doivent être les héritiers de la promesse paternelle et qu'ils reçoivent le Sauveur du monde avec d'autant plus de dévotion qu'ils n'ignoraient pas la promesse qui en a été faite à leurs pères.

48, 1. En outre, désirant ardemment les faire revenir de leur audace pécheresse, il ajoute une raison en disant : SI UN HOMME PÈCHE CONTRE UN HOMME, 2, 25 DIEU PEUT SE LAISSER APAISER. MAIS S'IL PÈCHE CONTRE DIEU, QUI PRIERA EN SA FAVEUR ?

2. Un homme pèche contre un autre homme quand un humain agit mal envers un autre humain. Pourquoi donc dit-il : « Dieu peut se laisser apaiser », sinon parce que de tels péchés étaient légers au regard de ceux que les juifs songeraient à commettre contre le Fils de Dieu ? C'est bien contre Dieu qu'ils péchaient, car celui qu'ils projetaient de tuer avait fait voir, à la lumière d'éclatants miracles, qu'il était Dieu.

3. Cela, le Seigneur le montre aussi en disant lui-même : « Si je n'avais fait parmi eux des œuvres que personne d'autre n'a faites, ils n'auraient pas de péché. » Et pour montrer que Dieu le Père ne se

15 litatem dei patris, subiungit dicens : *Nunc autem excusationem non habent de peccato suo, quia uiderunt et oderunt me et patrem meum.*

4. Tale est ergo, ac si dicat : « Cuius prece illud peccatum indulgetur, quod in ipsum indultorem
20 committitur? Quis pro eo omnipotentem patrem obsecrat, qui coeternum unigenitum in mortem damnat? » Nihil enim apertius diceret, si fateretur dicens : « Hic, quem uelut purum hominem persequimini, etiam deus est. »

25 5. Rationis ergo lex exigit, ut, qui conditorem persequitur, uenia defraudetur. Sed uicit diuina pietas distractionem rationis ; legis aequitatem ostendit, sed prolatae assertionis uigorem in promulgati iuris executione non tenuit. Aequitatis enim rigore decretum
30 est, ut ad indulgentiae obtentum nulla prece pertingerent ; sed, quibus oratio hominis nulla sufficit, pietas redemptoris non defuit. Omnis homo, qui pro transgressoribus orat, tollitur : sed, quibus homo sufficiens erat nullus, ipse deus homo factus est intercessor pius.

35 6. Nam in cruce suspensus orauit dicens : *Pater, dimitte illis, quia nesciunt quid faciunt.* Pacatus est ergo deus his, qui in deum peccauerant non aliena prece sed sua.

48, 26. uicit : *ita C dicit v ducit m* || 27 legis : enim *add. um* || 30-31 pertingerent : *pertingeret um* || 32-33 transgressoribus : *transgressionibus m* || 37 peccauerant : *peccauerunt m*

48, 15-17. Jn 15, 24 || 35-36. Lc 23, 34

48, 5. Dureté de la Loi et miséricorde du Sauveur : cf. *Hom. Eu.* 33, 8 (*PL* 76, col. 1244).

48, 6. Ambroise (*De Paen.* I, 9, 40 s., *SC* 179, p. 87 s. et *Introd.*, p. 42-43) admet que les fautes commises contre Dieu puissent être

laissera pas apaiser, il ajoute ces mots : « Mais à présent ils n'ont pas d'excuses pour leur péché, car ils ont vu et ils m'ont haï, moi et mon Père. »

4. C'est donc comme s'il disait : « Qui obtiendra par sa prière le pardon d'un péché commis contre celui-là même qui pardonne? Qui suppliera le Père tout-puissant pour celui qui condamne à mort son Fils unique coéternel? » Il ne rendrait pas son discours plus clair s'il déclarait ouvertement : « Celui que vous persécutez comme un être purement humain, il est aussi Dieu. »

5. La loi de la raison exige donc que celui qui persécute le Créateur n'obtienne aucun pardon. Mais la bonté de Dieu a vaincu la sévérité de la raison. Il a montré l'équité de la loi, mais sans maintenir, dans l'exécution de la prescription juridique, la force de la sentence prononcée. En rigueur de justice, en effet, il était arrêté qu'aucune prière ne leur ferait obtenir l'indulgence. Mais, alors qu'aucune supplication humaine ne pouvait s'interposer en leur faveur, la bonté du Rédempteur ne leur manqua pas. Tout homme capable de supplier pour les coupables fait défaut. Mais alors qu'aucun homme ne pouvait s'interposer pour eux, le Dieu-homme lui-même s'est fait intercesseur plein de bonté.

6. Pendu à la croix, il fait cette prière : « Père, pardonne-leur, car ils ne savent ce qu'ils font. » Dieu s'est donc laissé apaiser envers ceux qui avaient péché contre Dieu, non par la prière d'autrui, mais par la sienne propre.

pardonnées par l'intercession d'un homme hors du commun, dont Moïse et Jérémie sont le type. Mais il assimile implicitement ce « pouvoir prophétique » à celui qu'exercent les prêtres dans le sacrement de la réconciliation. Quant à Augustin, il ne reconnaît ce pouvoir qu'à Jésus-Christ : *En. Ps.* 36, S. II, 20 ; *Quaest. in Hept.* V, q. 55 ; *Contra litt. Pet.* II, 105.

49, 1. Sed et pacatus est deus non omnibus sed quibusdam. Quidam namque persecutores domini praedicantibus apostolis conuersi sunt, ceteri uero perierunt. De istis enim Lucas meminit dicens : *Factus est numerus eorum quinque milia.* De reprobis uero
 5
 2, 25 subiungitur : ET NON AVDIERVNT VOCEM PATRIS SVI, QVIA VOLVIT DOMINVS OCCIDERE EOS.

2. Per prophetam dominus denuntians ait : *Nolo mortem peccatoris, sed ut conuertatur et uiuat.* Quomodo
 10 ergo ei conpetit uelle occidere peccatorem et mortem peccatoris nolle ?

3. Sed in praefato testimonio sequitur, unde ueritas agnoscat. Ait enim : *Sed ut conuertatur et uiuat.* Qui enim peccatorem uult uiuere, ut conuertatur, si hunc
 15 inconuertibilem diuina praescientia noscit, occidit. Vult ergo dominus occidere, sed eos, quos praenoscit conuerti nolle.

4. Misericors quidem et iustus asseritur, dum a propheta flagitatur : *Domine, inquit, libera animam meam, misericors et iustus deus noster.* Per misericordiam
 20 uero conuersionem peccatorum expectat, et per iustitiam non conuersos damnat. Per misericordiam conuerti uult peccatores et uiuere, sed per iustitiam eos, qui conuerti noluerunt, uult punire. Misericorditer non saluat nisi uolens, et per iustitiam nolens
 25 damnat.

49, 1 et om. *vm* || 4 perierunt : periere *vm* || 9 mortem : morte *C^{ae}* || 15 occidit : occiditur *C* || 18 quidem : enim *vm* || 19 animam : anima *t ex lapsu* || 20 meam om. *v* || 21 et om. *vm* || 25 et om. *vm*

49, 4-5. Ac 4, 4 || 8-9. Ez 33, 11 || 13. Ez 33, 11 || 19-20. Ps 114, 4-5

49, 1. De plus, Dieu s'est laissé apaiser, non à l'égard de tous, mais de quelques-uns. Car certains persécuteurs du Seigneur se sont convertis à la prédication des Apôtres, tandis que les autres ont péri. Les premiers sont mentionnés par Luc quand il dit : « Leur nombre s'éleva à cinq mille. » Quant aux réprochés, notre texte ajoute à leur sujet : ET ILS
 2, 25 N'ÉCOUTÈRENT PAS LA VOIX DE LEUR PÈRE, CAR LE SEIGNEUR VOULAIT LES METTRE À MORT.

2. Parlant par la bouche d'un prophète, le Seigneur déclare : « Je ne veux pas la mort du pécheur, mais qu'il se convertisse et qu'il vive. » Comment donc peut-il à la fois vouloir mettre à mort un pécheur et ne pas vouloir la mort du pécheur ?

3. Mais la parole que nous venons de citer a une suite où se reconnaît la vérité. Il dit en effet : « Mais qu'il se convertisse et qu'il vive ». Puisqu'il veut que le pécheur vive pour qu'il se convertisse, si la prescience de Dieu le sait incapable de conversion, il le met à mort. Le Seigneur veut donc mettre à mort, mais ceux dont il sait à l'avance qu'ils ne voudront pas se convertir.

4. Il est déclaré miséricordieux et juste, quand le Prophète le supplie en ces termes : « Seigneur, délivre mon âme, toi, notre Dieu miséricordieux et juste. » Par miséricorde il attend la conversion des pécheurs, par justice il condamne ceux qui ne se convertissent pas. Par miséricorde il veut que les pécheurs se convertissent et vivent, mais par justice il veut punir ceux qui n'ont pas voulu se convertir. Miséricordieusement, il ne sauve que de son plein gré, et par justice, il condamne malgré lui.

49, 3. Prescience de Dieu : cf. *In I Reg.* V, 71 ; *Mor.* 12, 2 ; 15, 35 ; 16, 14. À lire en fonction de *infra* II, 49, 6. Voir aussi *Mor.* 2, 21 ; 12, 15 et *SC* 32 bis², Introd., p. 106.

5. Dum ergo occidere uelle dicitur, peccatorum inpietas maxima et inemendabilis ostenditur, quae uoluntarie diuinae iustitiae executione puniatur. Sic utique et piissimos temporalium negotiorum iudices
30 agere uidemus, qui uellent, ut nemo delinqueret, ut ipsi punire neminem deberent; sed, dum ab iniquis audacter scelera committuntur, uoluntarie eos puniunt, quos libentius non commisisse punienda
35 uoluerunt.

6. Quo contra illud hoc in loco cernitur, quia non dicit: « Occisi sunt, quia corrigentis patris uocem audire noluerunt », sed: *Non audierunt, quia uoluit dominus occidere eos*. Sed, qui diuini examinis aequitatem
40 recte considerat, interesse nihil putat, si an occidatur aliquis an illo in scelere dimittatur, in quo aeterna reprobatione perimitur.

7. Tale est ergo, ac si dicat: « Tanta fuit magnitudo culpae, ut et conuersionis monimenta susciperent et a
45 mortis suae fouea surgere nequaquam possent; et, qui irae dei pelagus biberant, in damnationis suae cumulum haberent non solum poenam commissi sceleris sed etiam additam uindictam contemptae praedicationis. »

8. Sed, cur hoc de praeterito miramur, quod nunc
50 usque fieri cernimus, Heli uidelicet monentem, filios

49, 27 dicitur: uelle *add. C* || 29 executione: excusatione *C*
|| 30 temporalium: saecularium *vm* || 37 occisi sunt *om. vm* ||
38 audierunt: audiere *vm* || 39 eos dominus occidere *transp. vm*
|| 40 si *om. vm* || 41 in *om. Ct* || 42 perimitur: perimatur *vm* ||
43 ergo *om. vm* || 44 monimenta: monumenta *m*

49, 6. Équité du jugement divin: cf. IV, 9. — Si *an...an* mêle deux formes d'interrogation double: *si...an* et *an...an*, cf. ERNOUT-THOMAS, p. 319, 320; BLAISE, *Manuel*, p. 153-154.

49, 8. À mettre en rapport avec 45, 2, mais ici la faute porte plus sur l'incrédulité que sur l'incompréhension des Écritures, erreurs évidemment connexes. Noter le rôle de la raison qui, avec la

5. Quand on dit donc qu'il veut mettre à mort, on montre la suprême et incorrigible impiété des pécheurs, qui s'expose volontairement à être punie par le fait de la justice divine. Nous voyons agir de même les juges d'affaires temporelles, même les plus enclins à la bonté. Ils voudraient que personne ne commette de faute, de manière à n'être obligés de punir personne. Mais quand les méchants s'enhardissent à perpétrer des crimes, ils les punissent volontairement, en dépit d'une volonté plutôt encline à ne pas les voir commettre des actes punissables.

6. On constate ici, toutefois, que le texte ne dit pas: « Ils furent mis à mort parce qu'ils ne voulurent pas écouter la voix de leur père qui voulait les corriger », mais: « Ils n'écouterent pas, parce que le Seigneur voulait les mettre à mort. » Cependant à bien considérer l'équité du jugement divin, on ne voit aucune différence entre mettre à mort quelqu'un et l'abandonner à un crime qui lui vaut de périr dans une réprobation éternelle.

7. C'est donc comme si l'on disait: « Si grande fut leur faute qu'ils reçurent des exhortations à se convertir sans pouvoir remonter de la fosse où ils se mouraient, et qu'après avoir bu l'océan de la colère divine, ils eurent, pour combler la mesure de leur damnation, non seulement le châtement du crime qu'ils avaient commis, mais encore une peine supplémentaire pour avoir méprisé la prédication. »

8. Mais pourquoi contempler avec étonnement dans le passé ce que nous voyons se produire encore à présent: Héli qui avertit, ses fils qui dédaignent ses

connaissance authentique des Écritures, aurait dû conduire les juifs à la foi: cf. Mt 13, 10-13; *Reg. Ep.* IV, 41; *Mor.* 12, 28 et 31; 14, 3 et 70-71; 15, 60; 16, 60; etc. L'hérésie est également interprétée comme le résultat d'un mauvais usage de la raison. Voir aussi *infra* II, 55, 1 et 64, 3.

contemnetes, dominum occidere uolentem? Quid enim sacra scriptura cotidie iudaeis aliud quam caliginem sui erroris insinuat? Non equidem sic per latentes et spirituales intellectus redemptorem praedicat, ut eius incarnationem, natiuitatem, passionem, resurrectionem atque ad caelos ascensionem non patenter ostendat. Nec ipsi tam irrationabiles sunt, ut tam excellentia bona redemptori conuenire non uideant; sed tamen caeci sunt, ut promissa patribus suis signa in redemptore effulsisse audiant et esse non credant. Caeci ergo sunt non non uidendo promissa sed non credendo exhibita.

9. Cur uocem scripturae monentis non audiunt, nisi quia eos dominus occidere uult? Nec mirum tamen, si eius iudicio pereunt, cuius unigenitum occiderunt. Intimae enim aequitatis districtione cum iudaeorum populo agitur, ut monita uitae cotidie scripturis loquentibus audiant et ipsis scripturis monentibus nequaquam credant.

50, 1. Sed, repulsa iudaeorum perfidia, quibus successibus sanctorum praedicatorum ordo potiat in gentibus, exponit dicens: PVER AVTEM SAMVHEL PROFICIEBAT ATQVE CRËSCEBAT ET PLACEBAT TAM DEO QVAM HOMINIBVS. Proficiebat quidem lucro praedicationis, crescebat numero ministrorum. Nam de profectu eius apostolus Paulus gloriatur dicens: *Ab Hierusalem usque Illyricum per circuitum repleui euangelium Christi.*

49, 51 contemnetes: contemnitus v || 56 atque: et vm || 59-60 redemptore: redemptorem vm || 60 esse om. vm || 61 non non: non modo m || 65 iudicio: indicio v || occiderunt: occidere v

50, 5 hominibus quam *transp.* C || 7 Paulus om. m || 8 per circuitum om. vm

50, 7-9. Rm 15, 19

avertissements, le Seigneur qui veut mettre à mort? Chaque jour, en effet, qu'est-ce que la sainte Écriture fait entendre aux juifs sinon la ténèbre de leur erreur? Car les annonces du Rédempteur ne relèvent pas d'un sens si caché et spirituel qu'elles ne montrent manifestement son incarnation, sa naissance, sa passion, sa résurrection et son ascension dans les cieux. Et ils ne sont pas eux-mêmes dénués de raison au point de ne pas voir que ces biens si excellents sont le fait du Rédempteur. Mais cependant ils sont aveugles, puisqu'ils entendent que les signes promis à leurs pères ont resplendi en la personne du Rédempteur, et ne croient pas que cela soit. Ils sont donc aveugles; non qu'ils ne voient pas les promesses, mais ils ne croient pas à leur accomplissement.

9. Pourquoi n'entendent-ils pas la voix de l'Écriture qui les avertit, sinon parce que le Seigneur veut les mettre à mort? Rien d'étonnant, cependant, s'ils périssent par un jugement de celui dont ils ont tué le Fils unique. Une rigoureuse justice immanente sévit, en effet, contre le peuple juif: chaque jour ils entendent les invitations à la vie prononcées par les Écritures, et ils ne croient nullement à ces Écritures qui les invitent.

50, 1. Mais, après le rejet des juifs incrédules, le texte expose les succès remportés auprès des païens par le saint ordre des prédicateurs, en disant: L'ENFANT SAMUEL PROGRESSAIT ET CROISSAIT, ET IL PLAISAIT AUSSI BIEN À DIEU QU'AUX HOMMES. Il progressait par les succès de la prédication, il croissait par le nombre des ministres. De son progrès, l'apôtre Paul se glorifie en disant: « De Jérusalem à l'Illyrie, j'ai fait tout le tour en menant à bien l'annonce de l'Évangile du Christ. »

10 2. Crescendi quoque modum Lucas innuit dicens :
*Crescente numero discipulorum, factum est murmur graeco-
 rum aduersus hebraeos, eo quod despicerentur in ministerio*
*uiduae eorum. Et paulo post : Elegerunt, inquit, Step-
 15 et Nicanorem et Timonem et Parmenum et Nicolaum*
*aduenam antiochenum. Hos statuerunt ante conspectum apos-
 tolorum et orantes imposuerunt eis manus.*

3. Item de profectu isto nouorum praedicatorum
 scriptum est : *In omnem terram exiuit sonus eorum et in*
 20 *finis orbis terrae uerba eorum.*

51, 1. Sed subtiliter est intuendum, quod dicitur :
Placebat tam deo quam hominibus. Hominibus placet
 doctor, cum se subditis uenerabilem et bonis moribus
 ornatum praebet ; deo autem placet, cum de bona
 5 conuersatione inaniter gloriari refugit et solius dei
 laudem promereri concupiscit.

2. Dicit ergo : *Placebat tam deo quam hominibus* : quia
 nonnulli praedicatores sanctitatis praetextum praefe-
 runt, quam non habent. Hi ergo quia, etsi hominibus
 10 placent, deo displicent, in typo noui et electi praedi-
 catoris de Samuèle nunc dicitur : *Placebat tam deo*
quam hominibus. Venerabiles quidem se exhibent sub-
 ditis et deo offerunt puritatem intentionis.

3. Hominibus namque placere studuerat, qui dice-
 15 *bat : Christi bonus odor sumus in omni loco.* Et item dicit :
Omnibus omnia factus sum, ut omnes facerem saluos.

50, 10 innuit : meminit *vm* || 14 et Philippum *om. vm* ||
 15-16 et Nicanorem...antiochenum : et reliquos *vm* || 16 statue-
 runt : statuere *vm*

51, 8 praetextum sanctitatis *transp. vm* || 14 namque : quidem
vm || 15 dicit *om. vm* || 16 omnia omnibus *transp. vm*

50, 11-13. Ac 6, 1 || 13-17. Ac 6, 5-6 || 19-20. Ps 18, 5
 51, 15. 2 Co 2, 15 || 16. 1 Co 9, 22

2. Quant à la mesure de la croissance, Luc l'indique
 en disant : « Le nombre des disciples s'accroissant, des
 plaintes s'élevèrent de la part des Grecs contre les
 Hébreux, parce qu'on négligeait leurs veuves dans le
 service. » Et peu après : « Ils choisirent, dit le texte,
 Étienne, homme rempli de foi et d'Esprit Saint,
 Philippe, Procore, Nicanor, Timon, Parmène et Nico-
 las, prosélyte d'Antioche. On les présenta aux Apô-
 tres, et ils leur imposèrent les mains en priant. »

3. De ce progrès des nouveaux prédicateurs, il est
 encore écrit : « Leur voix a retenti par toute la terre,
 et leurs paroles jusqu'aux extrémités du monde. »

51, 1. Mais il faut considérer de près ce que dit le
 texte : « Il plaisait aussi bien à Dieu qu'aux hommes. »
 Celui qui enseigne plaît aux hommes quand il se
 montre digne d'être vénéré de ses subordonnés et orné
 de ses bonnes œuvres. Il plaît à Dieu quand il se garde
 de tirer de sa bonne conduite aucune vaine gloire et
 qu'il désire seulement mériter la louange de Dieu.

2. Le texte dit donc : « Il plaisait aussi bien à Dieu
 qu'aux hommes », car certains prédicateurs font mon-
 tre d'une sainteté qu'ils ne possèdent pas. Tout en
 plaisant aux hommes, ils déplaisent à Dieu. C'est
 pourquoi il est dit à présent de Samuel, figure du
 nouveau prédicateur élu : « Il plaisait aussi bien à Dieu
 qu'aux hommes. » Ils se présentent comme dignes de
 vénération à leurs subordonnés, et ils offrent à Dieu
 leur pureté d'intention.

3. Il s'était efforcé de plaire aux hommes celui qui
 disait : « Nous sommes la bonne odeur du Christ en
 tout lieu. » Et il dit encore : « Je me suis fait tout à
 tous, pour les sauver tous. »

4. Hominibus etiam placere auditores suos docebat
dicens : *Sine offensione estote iudaeis et gentibus, sicut et ego*
per omnia omnibus placeo non quaerens, quod mihi utile est,
20 *sed quod multis.*

5. Sed, qui se hominibus placuisse insinuauerat,
puritatem cordis commendat dicens : *Gloria nostra haec*
est : testimonium conscientiae nostrae.

6. Dicat ergo : *Placebat tam deo quam hominibus, quia*
25 *nous ordo praedicatorum uenerabilem se suis audi-*
toribus ad imitationem foris praebuit et intus accep-
tum deo per innocentiam uoluntatis.

2, 27 52. Sequitur : VENIT VIR DEI AD HELI. Quid per
hunc uirum dei nisi sanctorum apostolorum ille coetus
uenerandus exprimitur ? Qui certe uir dei recte dicitur
pro excellentia sanctitatis : quia culmen ordinis, quod
5 in uniuersi orbis praelatione conscenderat, aequali
uirtutis sublimitate disponebat. Qui profecto ad Heli
tunc uenit, quando ad annuntiandam repulsionem
synagogae eius pontificibus accessit.

2, 27-28 53, 1. Sequitur : ET AIT AD EVM : NVMQVID NON
APERTE REVELATVS SVM DOMVI PATRIS TVI, CVM ESSET
IN AEGYPTO IN DOMO PHARAONIS, ET ELEGI EVM EX

51, 19 omnibus per omnia *transp. vm* || 24 dicat ergo *om. vm*
|| quia : qui *vm*

52, 3 recte *om. vm* || 6 sublimitate uirtutis *transp. vm*

53, 3 in *om. m*

51, 18-20. 1 Co 10, 32-33 || 22-23. 2 Co 1, 12

51, 6. Ce thème de l'*innocentia* est développé en V, 26. D'après
le contexte, cette « innocence » est à entendre au sens de pureté de
cœur et d'intention. Par voie de conséquence, elle garantit
l'obéissance dans une Église unie : *Mor.* 35, 32-33 ; les hérétiques

4. Il apprenait aussi à ses auditeurs à plaire aux
hommes, en disant : « Soyez sans reproche aux yeux
des juifs et des païens, car moi-même je plais à tous en
toute chose, ne cherchant pas mon profit personnel
mais celui du grand nombre. »

5. Mais, après avoir déclaré qu'il avait plu aux
hommes, il fait valoir la pureté de son cœur, en
disant : « Notre gloire, la voici : c'est le témoignage de
notre conscience. »

6. Que notre texte dise donc : « Il plaisait aussi bien
à Dieu qu'aux hommes », car le nouvel ordre des
prédicateurs s'est montré à la fois vénérable au dehors
auprès de ses auditeurs pour les entraîner à l'imiter, et
agréable à Dieu au dedans par l'innocence de sa
volonté.

52. Le texte poursuit : UN HOMME DE DIEU VINT 2, 27
À HÉLI. Que représente cet homme de Dieu, sinon le
vénérable collègue des saints Apôtres ? Nul doute qu'il
ne mérite le nom d'« homme de Dieu » par son
éminente sainteté. En effet, le sommet hiérarchique
auquel il s'était élevé en recevant la suprématie de
l'univers entier, il l'ornait d'une vertu également
sublime. Quant au moment où il vint à Héli, ce fut
quand il alla annoncer aux pontifes de la Synagogue
qu'elle était rejetée.

53, 1. Le texte poursuit : ET IL LUI DIT : NE ME 2, 27-28
SUIS-JE PAS RÉVÉLÉ OUVERTEMENT À LA MAISON DE
TON PÈRE, QUAND IL ÉTAIT EN ÉGYPTÉ DANS LA
MAISON DU PHARAON ? NE L'AI-JE PAS CHOISI PARMÍ

l'ont donc perdue. Cf. *Mor.* 5, 55, où elle est opposée à
concupiscentia.

53. En 48, 5, Grégoire exalte la miséricorde de Dieu, ici, il
souligne la justice du jugement divin ; cf. *Hom. Eu.* 9, 7.

OMNIBVS TRIBVBVS ISRAHEL MIHI IN SACERDOTEM, VT
 5 ASCENDERET AD ALTARE MEVM ET ADOLERET MIHI
 INCENSVM ET PORTARET EPHOD CORAM ME, ET DEDI
 DOMVI PATRIS TVI CVNCTA DE SACRIFICIIS FILIORVM
 ISRAHEL ?

2. Quia diuino iudicio Iudaea repellitur, ipsius
 10 iudicii districtio quam mira aequitatis dispositione
 inlata sit, demonstratur. Prius ergo conlata Heli dona
 numerantur, ut, dum tam benignus dator omnipotens
 deus ostenditur, contemptorem suum quam iuste
 feriat, agnoscatur.

15 3. Reuelatum se domui patris eius asseruit, ut
 ignorantiae excusationem habere non possit. Eandem
 uero suae cognitionis reuelationem se ei in Aegypto
 exhibuisse edocet, ut se Heli suis meritis obtinuisse
 nequaquam putet. Quasi aperte dicat : « Illic me ei
 20 cognoscendum praebui, ubi mei obliuisci poterat,
 reminisci nesciebat. » Et, ne ipsa cognitionis diuinae
 dona reprobo parua fortasse uiderentur, de ceteris
 tribubus Israhel ad culmen sacerdotii adsumptus asse-
 ritur. Quasi dicat : « Eis eum praetuli, quibus non
 25 superior sed aequalis fuit. »

54, 1. Notandum uero est, quia in officio ipsius
 sacerdotii tria denotantur : *Vt ascenderet*, inquit, *ad*
altare meum et adoleret mihi incensum et portaret ephod
coram me.

53, 11 ergo : enim *vm* || 14 agnoscatur : cognoscatur *m* ||
 17 cognitionis reuelationem : reuelationis cognitionem *vm* ||
 18 se : ei *add. vm* || suis meritis Heli *transp. vm*

54, 1 quia : quod *vm*

54, 1. Comp. *supra*, 31, 3. Les trois fonctions sacerdotales
 reprennent en positif ce qu'ignorent les fils d'Héli, type de l'ancien
 sacerdoce : faire reconnaître à Israël le Sauveur, l'unir à lui,

TOUTES LES TRIBUS D'ISRAËL POUR ÊTRE MON PRÊTRE,
 AFIN DE MONTER À MON AUTEL, DE M'OFFRIR UN
 PARFUM D'ENCENS ET DE PORTER L'ÉPHOD DEVANT
 MOI ? N'AI-JE PAS DONNÉ À LA MAISON DE TON PÈRE
 TOUT CE QUI REVENAIT DES SACRIFICES DES FILS
 D'ISRAËL ?

2. Le judaïsme étant rejeté par jugement divin, on
 fait apparaître l'admirable disposition de justice avec
 laquelle ce rigoureux jugement a été prononcé. On
 commence donc par énumérer les dons accordés à
 Héli. En montrant que le Dieu tout-puissant a donné
 avec tant de bonté, on fait voir avec quelle justice il
 frappe celui qui le méprise.

3. Il s'est révélé à la maison de son père, affirme-t-il,
 pour lui ôter toute excuse d'ignorance. Cette révéla-
 tion de sa connaissance, c'est en Égypte qu'il déclare
 la lui avoir faite, pour qu'Héli ne pense pas qu'il l'a
 obtenue par ses mérites. En langage clair, c'est comme
 s'il disait : « Je me suis fait connaître de lui en un pays
 où il pouvait m'oublier et où il était incapable de se
 souvenir de moi. » Et, de peur que le don de la
 connaissance divine ne paraisse peu de chose à ce
 réprouvé, il dit l'avoir pris d'entre toutes les tribus
 d'Israël pour lui conférer l'honneur suprême du
 sacerdoce. C'est comme s'il disait : « Je l'ai mis
 au-dessus de ceux dont il n'était pas le supérieur mais
 l'égal. »

54, 1. Remarquons que son office sacerdotal est
 décrit selon trois fonctions : « Pour monter, dit le
 texte, à mon autel, m'offrir un parfum d'encens et
 porter l'éphod devant moi. »

l'exhorter par une vie sainte (et non donner l'exemple de la
 violence contre le Rédempteur).

5 2. Quid uero in hoc altari nisi ille lapis ostenditur, quem patriarcha Iacob in titulum erexit? Et quis lapis iste alius nisi ille exprimitur, quem Paulus in laude fidelium praedicat dicens: *Aedificati supra fundamentum apostolorum et prophetarum, ipso summo angulari lapide*
 10 *Christo Iesu?* Pater ergo Heli ideo in sacerdotium electus a domino est, ut ad altare ascenderet: quia ordo doctorum ueterum ad hoc subiecto sibi populo praefuit, ut humani generis reparationem in redemptoris aduentu futuram praedicaret.

15 3. Et incensum adoleuit: quia ei quem futurum redemptorem praedicabat, per desiderium auditorum corda coniunxit. Ephod quoque portauit: quia desiderio tantae expectationis dignae conuersationis ornatum praebuit. Adoleret utique incensum et ephod non
 20 portaret, si auditorum corda in desiderium uenturi redemptoris accenderet, a quo ipse foedae conuersationis inaequalitate differet.

4. Et, quia omnipotens deus ueritatem religionis et non praetextum quaerebat, coram se et non coram
 25 populo ephod portare se ei praecepisse perhibuit. Coram domino quidem ephod portare est de uitae innocentia solius diuinae bonitatis retributionem quaerere.

5. Aperte autem ista contra Heli per improprium
 30 dicuntur. Ad altare quippe non ascendit: quia sacer-

54, 8 supra: super *vm* || 16 praedicabat: praedicat *vm* ||
 25 se ei portare *transp. vm* || 30 quia: qui *m*

54, 5-6. Cf. Gn 28, 18 || 8-10. Ep 2, 20

54, 2. Sur les fonctions sacerdotales à l'autel, cf. *supra* II, 38, 1 et n.; *Hom. Ex.* I, 11, 26; II, 10, 14-15, qui toutefois ne mentionnent pas l'expression *incensum adolere*.

54, 3. *Ephod portare coram domino*: l'éphod de lin représente la

2. Cet autel, que désigne-t-il, sinon la pierre que le patriarche Jacob leva pour en faire une stèle? Et cette pierre, que représente-t-elle sinon celui que Paul, dans son éloge des croyants, célèbre en ces termes: « Bâti sur le fondement des Apôtres et des prophètes, avec le Christ Jésus au sommet pour pierre d'angle »? Le père d'Héli a donc été choisi par le Seigneur pour le sacerdoce afin de monter à son autel, car si l'ordre des anciens docteurs a été mis à la tête du peuple qui lui était soumis, c'est pour annoncer que la restauration du genre humain aurait lieu quand viendrait le Rédempteur.

3. Il a offert un parfum d'encens, car le Rédempteur futur qu'il annonçait, il lui a uni, par le désir, le cœur de ceux qui l'écoutaient. Il a aussi porté l'éphod, car, à ce désir qui attendait de si grandes choses, il a joint l'ornement d'une conduite qui en était digne. Il offrirait, certes, un parfum d'encens, mais ne porterait pas l'éphod, s'il allumait dans le cœur de ses auditeurs le désir de la venue du Rédempteur, tout en s'écartant de celui-ci par la discordance de ses mœurs détestables.

4. Et parce que Dieu tout-puissant demandait une religion authentique et non feinte, c'est devant lui, et non devant le peuple, qu'il dit lui avoir enjoint de porter l'éphod. Porter l'éphod devant le Seigneur, c'est rechercher la récompense de la seule bonté divine par une vie pure.

5. Mais il est clair que ces choses-là sont dites à Héli par manière de reproche. En effet, il ne monta pas à

candeur de la continence demandée aux prédicateurs (cf. *supra* II, 37, 3; *infra* 78, 1; 81 et V, 97-100).

54, 5. *Altare Dei* peut signifier l'âme des justes qui œuvrent bien (*Hom. Ex.* II, 10, 19), ou le cœur des disciples élus (*In I Reg.* VI, 73). Monter à l'autel de Dieu vise donc à préparer le cœur des fidèles (en l'occurrence les juifs) à accueillir le Rédempteur, à allumer en eux le désir de son salut.

dotium illud, quod manifestatae ueritatis tempore
synagogae praefuit, eum, qui tanta signorum magni-
tudine redemptor humani generis claruit, subiectis
plebibus nequaquam praedicauit. Et incensum deo
35 non adoleuit : quia in persecutionem eius populum et
non in amorem concitauit.

6. Ephod etiam coram domino portare contempsit :
quia nulla religionis ueritate resplenduit. Nam, etsi
nonnulla honestatis insignia praeferebat, ornatus ille
40 uitae ex praetextu fallaciae erat, non ex intentione
caritatis. Vnde et hoc ipsum in eis dominus reprehendit
dicens : *Vae uobis, scribae et pharisaei : quia similes
estis sepulchris dealbatis, quae a foris uidentur hominibus
speciosa, intus autem plena sunt ossibus mortuorum.*

7. Sed, cui tam multa et spiritalia tribuit, minus
contulisse uideretur, nisi etiam temporalia abundantius
exhiberet. Vnde et subditur : *Et dedi domui patris tui
cuncta de sacrificiis filiorum Israhel.* Quasi ei aperta
obiectione reputet dicens : « In nullo ei defui, cui et
50 spiritalis honoris potestatisque culmina praebui et ad
temporales usus terrenae abundantiae copiam minis-
traui. »

55, 1. Sed, qui tam rationabiliter conlata dona
enumerat, audiamus iam transgressionis eius auda-
ciam, qua instantia discussionis exquirat. Nam sequi-
2, 29 tur : **QVARE CALCE ABICITIS VICTIMAM MEAM ET**
; **MVNERA MEA, QVAE PRAECEPI, VT OFFERRENTVR IN**

54, 32 praefuit : praebuit *v* || 43 a *om. vm* || 45 tribuit :
praebuit *vm* || 46 abundantius *om. vm* || 49 cui *om. m* || 50 et
om. vm

55, 4 abicitis : abijciatis *v* || 5 offerrentur : offerentur *f*

54, 42-44. Mt 23, 27

l'autel, car ce sacerdoce, qui présidait la Synagogue
quand la Vérité se manifesta, n'annonça nullement aux
foules qui lui étaient soumises celui qui se révéla par
tant de signes éclatants comme le Rédempteur du
genre humain. Il n'offrit pas davantage de parfum
d'encens à Dieu, puisque c'est à la persécution qu'il
incita son peuple, et non à l'amour.

6. Il dédaigna aussi de porter l'éphod devant le
Seigneur, car la vérité de la religion ne brilla nulle-
ment en lui. En effet, s'il arborait quelque signe de
probité, cet ornement dont il paraît sa vie provenait
du désir de tromper, non d'une intention de charité.
C'est bien ce que le Seigneur leur reproche, en disant :
« Malheur à vous, scribes et pharisiens, car vous
ressemblez à des sépulcres blanchis, qui au-dehors ont
belle apparence aux yeux des hommes, mais au-dedans
sont pleins d'ossements de morts. »

7. Mais celui à qui il a confié tant de biens spirituels
paraîtrait avoir moins reçu, s'il ne lui avait accordé
aussi des biens temporels en abondance. D'où la suite :
« Et j'ai donné à la maison de ton père tout ce qui
revenait des sacrifices des fils d'Israël. » Comme s'il lui
adressait ouvertement ce reproche : « Je ne l'ai laissé
manquer de rien, lui à qui j'ai conféré les plus hautes
distinctions spirituelles et les plus grands pouvoirs, et
que j'ai abondamment pourvu de biens terrestres pour
son usage temporel. »

55, 1. Mais celui qui énumère si raisonnablement les
biens offerts, écoutons à présent avec quelle rigueur il
examine et scrute l'audace de sa transgression. S'en
suit, en effet : **POURQUOI REPOUSSEZ-VOUS DU PIED LE 2, 29**
SACRIFICE ET LES OFFRANDES QUE J'AI ORDONNÉ

54, 6. *A contrario*, voir IV, 105, citant Mt 23, 27 pour souligner
la concordance entre la réputation des pasteurs et la droiture
effective de leur vie. Cf. 1 Co 9, 27 (cité en V, 88) ; V, 109 et 185.

TEMPLO? Quare enim non dicit iudex, nisi qui instanter discutit; et, qui calce repulisse uictimam dei et munera reprehenditur, ei iniuriam sine consilio rationis fecisse iudicatur. Notandum uero est, quia plurali numero dicit: *Quare calce abicitis uictimam meam*: ut non tantum ad Heli sed ad filios, quod dicitur, pertinere uideatur. Fera quippe animalia solent sibi quaeque adherentia calce repellere.

2. Quae enim fidelibus uictimae aliae fuerunt, quam in redemptoris sui laudibus insistere, Christum Iesum pro salute mundi in mortem occubuisse praedicare, resurgendo humani generis uitam reparasse? Et quae alia eorum munera erant, nisi pro tantis sibi conlatis beneficiis gratiarum actiones omnipotenti deo incessanter offerre?

3. Quae profecto Heli filii calce repulerunt, quia in repulsione nouae praedicationis non consilium rationis per sacra eloquia secuti sunt sed inpetum feritatis. Ab irrationabili namque saeuitia ad rationalis consilii intentionem eos ueritas reuocare cupiebat dicens: *Scrutamini scripturas, quia uos in ipsis putatis uitam aeternam habere: et illae testimonium perhibent de me*. Vnde et hic quoque dicitur: *Quae praecepi, ut offerrentur in templo*.

4. In lege namque, psalmis et prophetis scriptum de passione, resurrectione domini et uniuersis ecclesiae statu fuerat. Calce ergo synagogae praepositi uictimam et munera domini in templo domini offerri iussa repulerunt, quia profecto praedicationem sanctae ecclesiae non scripturae sanctae auctoritate discutere

55, 7 dei: deis *v* || 10 abicitis: abiecistis *m* || 13 quaeque *om.* *vm* || 14-15 quam in redemptoris: quam; redemptoris *v* quam redemptoris *m* || 15 praedicare: et *add. m*

D'OFFRIR DANS LE TEMPLE? Le juge, en effet, ne dit « pourquoi » que s'il examine avec rigueur; et celui à qui l'on reproche d'avoir repoussé du pied le sacrifice et les offrandes offerts à Dieu, est jugé lui avoir fait injure sans prendre avis de la raison. Remarquons qu'il est dit au pluriel: « Pourquoi repoussez-vous du pied le sacrifice qui m'est offert? », afin qu'on voie que cette parole s'adresse non seulement à Héli mais aussi à ses fils. C'est que les bêtes sauvages ont coutume de rejeter du pied tout ce qui s'y attache.

2. Quels autres sacrifices revenaient en effet aux fidèles, sinon de s'appliquer aux louanges de leur Rédempteur, d'annoncer que Jésus-Christ s'est enseveli dans la mort pour le salut du monde et qu'il a rendu la vie au genre humain en ressuscitant? En quoi consistaient leurs offrandes, sinon à offrir sans cesse à Dieu tout-puissant des actions de grâces pour de si grands bienfaits qui leur avaient été accordés?

3. Tout cela, les fils d'Héli l'ont repoussé du pied, puisqu'en rejetant le message nouveau, il n'ont pas suivi le conseil de la raison qui s'exprimait dans les paroles sacrées, mais les impulsions de leur violence. En les détournant de leur fureur déraisonnable, la Vérité désirait les rendre attentifs au conseil de la raison quand elle disait: « Scrutez les Écritures, puisque vous pensez y trouver la vie éternelle; elles aussi, elles me rendent témoignage. » C'est pourquoi il dit encore ici: « Ce que j'ai prescrit d'offrir dans le temple. »

4. En effet, dans la Loi, les psaumes et les prophètes avait été écrit ce qui concernait la passion, la résurrection du Seigneur et la condition de l'Église universelle. Les chefs de la Synagogue ont donc repoussé du pied le sacrifice et les offrandes qu'il était prescrit d'offrir au Seigneur dans le temple du Seigneur, car ce n'est pas en recourant à l'autorité de l'Écriture sainte

sed solo feritatis suae inpetu reprobare atque abicere conati sunt.

5. Nam, si praecepta dei in sacro eloquio inluminata mente consulerent, sanctos praedicatores, quos ferociter abiecerunt, quasi ad se missos diuinitus recepissent.

56. Sed, qui Heli filios, id est ueteres doctores minoris ordinis, de irrationabili feritate reprehendit, ipsum etiam patrem de negligentia arguit dicens : ET HONORASTI FILIOS TVOS MAGIS QVAM ME. Quasi aperte reprehendens dicat : « Illi repulerunt et tu repulsores honorasti. » Magis quippe quam deum filios honorauit : quia, dum aperte eius opera ostensa contemneret, lucra temporalia filiis prouidebat.

57, 1. Vnde et subdit : VT COMEDERETIS PRIMITIAS OMNIS SACRIFICII MEI. Quibus nimirum uerbis arguere maiorum doctorum ordinem uidetur, qui idcirco in redemptoris morte consensit, quod oblationum ueterum amittere lucra formidauit.

2. Vnde et inito consilio cum pharisaeis dicebant : *Quid facimus, quia hic homo multa signa facit ? Si dimittimus eum sic, omnes credent in eum et uenient romani et tollent nostrum locum et gentem.* Et iterum dicunt : *Videtis, quia nihil proficimus ; ecce, mundus totus post eum uadit.*

3. Ideo igitur filios honorauit, ut comederent : quia a praedicationis intentione conticuit, ne, dum uerita-

55, 40 abiecerunt : abijcere v

56, 3 et om. vm || 6 quippe om. vm || 7 aperte : aperta vm || eius : eorum vm || 8 filii : iisdem vm

57, 3 maiorum : maiorem m || ordinem doctorum transp. vm || 5 lucra amittere transp. vm || 9 dicunt om. vm || uidetis : uidete vm || 12 intentione : inuentione C || 14 uetera : ueterem v

57, 7-9. Jn 11, 47-48 || 9-10. Jn 12, 19

qu'ils se sont efforcés d'examiner l'enseignement de la sainte Église, mais ils l'ont refusé et rejeté en n'écoulant que les impulsions de leur fureur.

5. De fait, s'ils avaient consulté, l'esprit éclairé, les préceptes de Dieu contenus dans la parole sacrée, ils auraient accueilli comme des envoyés de Dieu les saints prédicateurs qu'ils ont violemment rejetés.

56. Mais celui qui reproche leur fureur déraisonnable aux fils d'Héli, c'est-à-dire aux anciens docteurs de rang inférieur, accuse aussi de négligence le père lui-même, en disant : TU AS HONORÉ TES FILS PLUS QUE MOI. Comme s'il lui adressait ouvertement ce reproche : « Ils ont rejeté, et toi, tu as honoré ceux qui rejetaient. » De fait, il a plus honoré ses fils que Dieu car, alors qu'il méprisait ouvertement ses œuvres manifestes, il procurait à ses fils des profits temporels.

57, 1. D'où la suite : POUR QUE VOUS MANGIEZ LES PRÉMICES DE TOUS LES SACRIFICES QU'ON ME FAIT. Ces paroles, on le voit, accusent en réalité l'ordre des docteurs de rang supérieur, qui a consenti à faire mourir le Rédempteur, parce qu'il craignait de perdre le profit des offrandes d'autrefois.

2. C'est pourquoi, ayant délibéré avec des pharisiens, ils disaient : « Qu'allons-nous faire, car cet homme accomplit de nombreux signes ? Si nous le laissons faire, tous croiront en lui, et les Romains viendront et détruiront notre Lieu et notre nation. » Et ils dirent encore : « Vous voyez bien que nous n'arrivons à rien : voici que tout le monde se met à sa suite. »

3. Voilà donc pour quelle raison il honora ses fils : c'était afin qu'ils aient de quoi manger ; car il garda le silence au lieu de prêcher, de peur qu'en affirmant la vérité du culte nouveau, il ne puisse plus jouir à

tem nouae oblationis assereret, habere ulterius ad uoluptatis suae luxuriam uetera non ualeret.

58, 1. Quia ergo magnitudinem qualitatemque reatus exposuit, uideamus iam, quanta aequitate examinis modum insinuet ultionis. Nam subdens ait :

2, 30 PROPTEREA AIT DOMINVS DEVS ISRAHEL : LOQVENS
5 LOCVTVS SVM, VT DOMVS TVA ET DOMVS PATRIS TVI
MINISTRARET IN CONSPECTV MEO AMODO ET VSQUE IN
SEMPITERNVM. NVNC AVTEM ABSIT HOC A ME. Quasi
aperta congruaque sententia feriens dicat : « Tu filios
tuos honorasti, ut omnis sacrificii primitias ederetis ;
10 sed ideo uobis primitiarum iura auferentur, quia
indigne honorati sunt. »

2. Quid enim est aliud dicere : « Absit a me, ut domus tua ministret in conspectu meo », nisi : « Ab illo uos deicio culmine, cui primitiarum iura debebantur ? »
15

3. Mira igitur aequitatis executione comprehensus est, qui, unde primitiarum esum inhianter appetiit, inde a primitiarum perceptione ieiunauit. Nam redemptorem mori pertulit, ne sacerdotalia lucra perderet ; sed ille de triumpho mortis accepit, unde sacrificii ueteris emolumenta destruxit.
20

4. Dicit autem : *Loquens locutus sum, ut domus tua et patris tui ministraret in conspectu meo. Nunc autem absit hoc a me.* Quasi uerbis apertioribus dicat : « Vt in tanto
25 culmine dignitatis stares, te frequenter admonui ; sed modo talis non es, qualem esse desiderauit. »

l'avenir des biens dont se repaissait autrefois sa volupté.

58, 1. Puisqu'il a montré l'énormité et la nature de la faute, voyons à présent avec quel esprit de justice il indique la façon dont il va se venger. En effet, il poursuit : C'EST POURQUOI, AINSI PARLE LE SEIGNEUR 2,30
DIEU D'ISRAËL : J'AVAIS BIEN DIT QUE TA MAISON ET LA MAISON DE TON PÈRE SERVIRAIENT DÉSORMAIS EN MA PRÉSENCE À PERPÉTUITÉ. MAIS MAINTENANT, QU'IL N'EN SOIT PLUS QUESTION. Comme s'il prononçait ouvertement cette sentence bien pesée : « Tu as honoré tes fils pour qu'ils mangent les prémices de tous les sacrifices ; mais si le droit de prélever les prémices vous est retiré, c'est parce qu'ils ont été honorés sans qu'ils en soient dignes. »

2. Quand il dit, en effet : « Il n'est plus question que ta maison serve en ma présence », est-ce dire autre chose que ceci : « Je vous fais déchoir des plus grands honneurs, vous à qui revenait le droit de prélever les prémices » ?

3. Il a donc été pris, par une admirable disposition de la justice : parce qu'il désirait avidement manger les prémices, à cause de cela il dut s'abstenir de les prélever. En effet, il accepta la mort du Rédempteur pour ne pas perdre le profit que lui procurait le sacerdoce ; mais le Rédempteur, par son triomphe sur la mort, obtint la suppression des profits de l'ancien culte.

4. Cependant, il parle ainsi : « J'avais bien dit que ta maison et celle de ton père serviraient en ma présence. Mais maintenant, qu'il n'en soit plus question. » Autrement dit, en clair : « Pour que tu demeures dans cette dignité suprême, je t'ai souvent rappelé à l'ordre ; mais maintenant, tu n'es pas tel que je t'ai désiré. »

58, 7 absit : adsit v || 12 aliud om. m || 16 aequitatis : aequitate v || inhianter : inhiantur v

59, 1. Quod, quia in iudaici populi reprobatione dicitur, de ordine nouorum praedicatorum subiunctum est : SED, QVI GLORIFICAVERIT ME, GLORIFICABO EVM. Iam quippe glorificantis gloriam cernimus, quia praedicatores sanctae ecclesiae magno splendore uitae omnipotentis dei laudes concinunt atque in uniuersi orbis praelatione gratulantur.

2. Ecce, iam sacerdotum uestigiis gentilitas uniuersa substernitur et eos, quibus se gaudet oboediendo subicere, patronos gloriatur in caelestibus possidere. Glorificantem se ergo dominus glorificat : quia, a quibus deuotas cotidie laudes accipit, in uniuersi orbis honorem sustollit. Annon glorificati gloria est in terra manere, caelum claudere, uita communi inter homines uiuere atque supernas caelorum sedes subditis auctoritate potestatis exhibere ?

3. Glorificabat quippe dominum, qui dicebat : *Tu es Christus, filius dei uiui*. Sed glorificantem se dominus glorificauit, quia ei respondit dicens : *Tibi dabo claues regni caelorum ; et, quodcumque ligaueris super terram, erit ligatum et in caelis et, quodcumque solueris super terram, erit solutum et in caelis*.

60, 1. Sed de proiectis iudaeorum reprobis subditur : QVI AVTEM CONTEMNUNT ME, ERUNT IGNOBILES. Ipsi quidem contemnunt, qui nequaquam hunc esse mundi redemptorem credunt. De quibus profecto ipsa

59, 6 uniuersi : uniuersali *vm* || 12 accipit : accepit *v* || in : ad *vm* || 14 manere : et *add. vm* || uita communi inter : uitam communiter *vm*

60, 4 queritur *Cvm* : quaeritur *t*

59, 17-18. Mt 16, 16 || 19-22. Mt 16, 19

59, 2. La gloire de celui qui est glorifié doit s'entendre ici du pouvoir conféré par le Christ aux Apôtres et à leurs successeurs.

59, 1. Parce que cela est dit à propos de la réprobation des juifs, le texte dit ensuite au sujet de l'ordre des nouveaux prédicateurs : MAIS CELUI QUI M'AURA GLORIFIÉ, JE LE GLORIFIERAI. Nous percevons à présent la gloire de celui qui glorifie, car les prédicateurs de la sainte Église chantent les louanges du Dieu tout-puissant par le grand éclat de leur vie, et se réjouissent de leur suprématie sur toute la terre.

2. De fait, tous les païens sont désormais aux pieds des prêtres, et ceux à qui ils se réjouissent d'être soumis par obéissance, ils se glorifient de les avoir comme protecteurs dans les cieux. Le Seigneur glorifie donc celui qui le glorifie, car ceux dont il reçoit chaque jour les pieuses louanges, il les met à l'honneur aux yeux de tout l'univers. La gloire de celui qui est glorifié, n'est-ce pas d'habiter sur terre et de fermer le ciel, de partager la vie commune des hommes et de montrer à ses sujets les trônes des hauteurs célestes par l'autorité de sa puissance ?

3. Il glorifiait effectivement le Seigneur, celui qui disait : « Tu es le Christ, le fils du Dieu vivant. » Mais le Seigneur glorifia celui qui le glorifiait, car il lui répondit : « C'est à toi que je donnerai les clefs du royaume des cieux, et tout ce que tu auras lié sur la terre sera aussi lié dans les cieux, et tout ce que tu auras délié sur la terre le sera aussi dans les cieux. »

60, 1. Mais à propos de ceux qui, d'entre les juifs, sont rejetés comme réprouvés, le texte poursuit : CEUX QUI ME MÉPRISENT SERONT COMPTÉS POUR RIEN. Ceux qui le méprisent, ce sont ceux qui refusent de croire qu'il est le Rédempteur du monde. C'est à eux que s'adressent les plaintes de la Vérité quand elle dit dans

Il s'agit en particulier du « pouvoir des clefs », réservé au seul sacerdoce de la Nouvelle Alliance (cf. VI, 99).

5 ueritas in euangelio queritur dicens : *Ciues autem eius oderant illum et miserunt legationem post eum dicentes : Nolumus hunc regnare super nos.*

2. Sed eorum iam ignobilitatem cernimus, quia et genere et conditione proscribuntur. Genere quidem ignobiles sunt, quia ab ipsa ueritate audierunt : *Vos ex patre diabolo estis.* Conditione etiam ignobiles sunt, quia amissa libertate et regno perpetua gentium seruitute deprimuntur.

61, 1. Sed poenarum ordinem clarius ostendit
2, 31 dicens : *ECCE, DIES VENIUNT ET PRAECIDAM BRACHIVM TVVM ET BRACHIVM DOMVS PATRIS TVI, VT NON SIT SENEX IN DOMO TVA.* Iam quidem sine
5 brachio est : quia, qui templum et tabernaculum perdidit, manum ad oblationem sacrificii ueteris non extendit.

2. Et, quia Heli, id est maioribus synagogae sacerdotibus, loquebatur, non solum brachium eius sed
10 etiam domus patris eius se praecidere minatur : ut profecto uniuersalem ritus ueteris destructionem insinuet et hoc, quod nouo tempore iam factum cernimus, antiquitus fuisse dispositum sentiamus. Et brachium itaque eius et domus patris eius dominus praecidit,
15 quia et summos Iudaeae pontifices et minores sacerdotes ab immolatione ueteri penitus amouit.

3. Vnde et conuenienter adiungitur : *Vt non sit senex in domo tua.* Senex quippe ipsi intelligendi sunt sacer-

61, 10 patris om. um || 14 patris om. um || 18 ipsi om. um

60, 5-7. Lc 19, 14 || 10-11. Jn 8, 44

61, 2. Châtiment des deux classes de l'ancien sacerdoce figurées par Héli (les pontifes ou Grands Prêtres) et ses fils (les « simples prêtres ») comme *supra* 56-57. En *Hom. Eg.* II, 10, 14-15, les

l'Évangile : « Mais ses concitoyens le haïssaient et envoyèrent après lui une ambassade pour dire : Nous ne voulons pas que celui-ci règne sur nous. »

2. Mais nous voyons à présent leur déchéance, car ils sont pros crits dans leur race comme dans leur condition. Déchus, ils le sont dans leur race, car ils ont entendu la Vérité leur dire : « Vous êtes les fils du diable. » Ils le sont aussi dans leur condition, car privés de leur liberté et de leur royaume, ils sont réduits à être pour toujours les esclaves des nations.

61, 1. Mais il nous indique avec plus de clarté le détournement des châ timents : *VOICI, DES JOURS* 2, 31 *VIENDRONT OÙ JE COUPERAI TON BRAS ET LE BRAS DE LA MAISON DE TON PÈRE, POUR QU'ON NE TROUVE PAS DE VIEILLARD CHEZ TOI.* Le voici donc sans bras, car celui qui a perdu et le temple et la Tente n'étend plus la main pour l'offrande de l'ancien sacrifice.

2. Et puisque c'est à Héli, c'est-à-dire aux grands prêtres de la Synagogue, qu'il parlait, il menace de couper non seulement son bras, mais encore celui de la maison de son père, afin d'indiquer la destruction totale de l'ancien culte et pour qu'on comprenne que ce que nous voyons réalisé à présent au temps nouveau, résulte d'un décret ancien. Le Seigneur a coupé ainsi son bras et celui de la maison de son père, car il a écarté radicalement du sacrifice ancien non seulement les grands pontifes du judaïsme, mais aussi les prêtres de rang inférieur.

3. Le texte ajoute donc opportunément : « Pour qu'on ne trouve pas de vieillard chez toi ». Le

prêtres de la classe supérieure sont ceux qui servent à l'autel, gardent le Temple et sont préoccupés de la seule quête spirituelle ; tandis que les prêtres de la classe inférieure sont commis à l'examen des péchés du peuple.

dotes, quorum officium, quia grauitate magnae honestatis inpenditur, a religionis pondere nulla puerili leuitate uacuatur.

4. Brachium ergo eius et domus patris eius ita praecisum est, ut in domo sua senex non sit : quia sic ueteris sacerdotii ritus euanuit, ut omnino nemo remanserit, qui ueteri more immolare iam possit. Nam, postquam redemptor humani generis pro peccatis nostris nouo sacrificandi more se obtulit, esse sacerdos consuetudine antiqua cessauit.

62, 1. Sed, qui amissi sacerdotii damna sustinet, habet tormentum maioris poenae de dolore inuidiae.

2, 3² Quare et subditur : ET VIDEBIS AEMVLVM TVVM IN TEMPLO IN VNIVERSIS PROSPERIS ISRAHEL. Intra templum quippe aemulum suum uidet, quia ipse iam foras expulsus est.

2. Nam, qui aemulus sacerdotii ueteris alius est quam ordo nouorum praedicatorum ? Qui profecto, dum ueterum et electorum patrum studia uiuendo atque docendo adaequare nititur, bona Heli nimirum in bono aemulatur. Hinc Paulus admonet dicens : *Bonum aemulamini in bono omnes.*

3. Quae autem Israhel prospera nisi felicitates huius transeuntis temporis intelleguntur, in quibus Israhel secundum carnem ualde laetabatur ? In uniuersis ergo Israhel prosperis aemulum suum uidet, qui in sancta

61, 22 ergo : igitur *vm* || 27 sacrificandi : sacrificii *vm*

62, 1 amissi : amisi *v* || 7 qui : quis *m*

62, 12. Ga 4, 18

62. Grégoire met ici en garde le clergé non pas contre la possession de biens temporels, mais contre leur mauvais usage, l'intention charnelle et mondaine qui les détourne de leur

vieillard, ce sont les prêtres dont la fonction, exercée avec le sérieux d'une grande dignité morale, n'est privée du poids de la religion par aucune légèreté puérile.

4. Son bras et celui de la maison de son père ont donc été coupés de telle sorte qu'il ne subsiste pas de vieillard chez lui : car le culte de l'ancien sacerdoce a si bien disparu qu'il ne reste absolument personne qui puisse dorénavant sacrifier selon l'ancien rite. En effet, après que le Rédempteur du genre humain s'est offert pour nos péchés selon le nouveau rite du sacrifice, il n'y a plus de prêtre à la manière d'autrefois.

62, 1. Mais celui qui supporte le dommage de la perte du sacerdoce endure le tourment d'une peine plus cruelle, celui de la douleur causée par l'envie. C'est pourquoi le texte poursuit : ET TU VERRAS TON RIVAL DANS LE TEMPLE AU MILIEU DE TOUS LES BIENS D'ISRAËL. Il voit en effet son rival à l'intérieur du temple, puisque lui-même en est à présent expulsé.

2. Car quel est le rival de l'ancien sacerdoce, sinon l'ordre des nouveaux prédicateurs ? En s'efforçant d'égaliser le zèle des pères élus d'autrefois dans sa vie et son enseignement, il rivalise pour le bien avec les biens d'Héli. Paul nous y incite, en disant : « Rivalisez tous de la bonne façon dans le bien. »

3. Comment interpréter les « biens d'Israël », sinon comme les satisfactions de cette vie passagère, dont l'Israël selon la chair se réjouissait tant ? C'est donc au milieu de tous les biens d'Israël qu'il voit son rival, celui qui voit dans la sainte Église les heureux

destination première. Dans le même sens, Grégoire jugera avec sévérité les formes de népotisme sévissant à son époque : cf. *infra* 88 et réf. ; sur la pureté d'intention : 70, 1 ; 86, 1, etc.

ecclesia praedicatores ueritatis felices adspicit et rerum opulentia et celsitudine dignitatis.

4. Hoc etiam, quod in templo uidentur asseritur, perfectiori intelligentia declaratur. In omnibus quippe prosperis in templo est aemulus : quia ordo praedicatorum omne, quod sibi famulatur de felicitate temporis, in contemplatione disponit aeternitatis.

2, 33 63. Sequitur : VERVM TAMEN NON AUFERAM PENITVS EX TE VIRVM AB ALTARI MEO. Penitus namque ex eo uirum ab altari suo auferret, si ad fidei nostrae unitatem nullum admitteret. Penitus ergo ab altari suo non abstulit : quia, etsi reprobos synagogae sacerdotes repulit, plures tamen ex eis ad sui cognitionem misericorditer adduxit. Quorum profecto in apostolorum Actibus Lucas meminit dicens : *Plurima turba sacerdotum oboediebat fidei*. Digni namque tanto et nouo ministerio inuenti sunt, qui remanere cum perditis in uetustate noluerunt.

64, 1. Sed, quia non solum electos praedicatores de gentibus uerum etiam illos, qui de Iudaea crediderunt, ad tormentum inuidiae iudaicum sacerdotium habuit,

2, 33 sequitur : SED VT DEFICIANT OCULI TVI ET TABESCAT ANIMA TVA.

2. Vel certe idcirco uirum penitus ex eo ab altari suo non abstulit, ut Heli oculi deficerent et anima eius tabesceret : quia uidelicet electos de Iudaea uoluit ad ministerium nouae praedicationis adsumere, ut remotis eis culpa ad poenam reprobos teneret.

63, 2 ex eo om. vm || 3 ab altari suo uirum transp. vm || 4 ab altari suo om. vm || 11 noluerunt : noluerunt vm

64, 2 crediderunt : credidere vm || 6 certe om. vm || idcirco : idcirco v || 8 uoluit : noluit m

63, 8-9. Ac 6, 7

prédicateurs de la vérité, comblés de richesses et d'une haute dignité.

4. Quand le texte dit qu'il sera vu dans le temple, on peut l'entendre aussi en un sens plus élevé. En effet, au milieu de tous les biens, c'est dans le temple que se trouve son rival, car tout le bonheur temporel dont il profite, l'ordre des prédicateurs en dispose en considération de l'éternité.

63. On lit ensuite : CEPENDANT, JE N'ÉCARTERAI PAS COMPLÈTEMENT TOUS TES DESCENDANTS DE MON AUTEL. De fait, il aurait écarté complètement tous ses descendants d'auprès de son autel, s'il n'en avait admis aucun à partager notre foi. Il ne les a donc pas tous écartés de son autel car, même s'il a rejeté les prêtres réprouvés de la Synagogue, il en a conduit néanmoins un grand nombre, par miséricorde, à le connaître. C'est ce que Luc indique à leur sujet dans les Actes des Apôtres : « Une multitude de prêtres obéissait à la foi. » Ils furent jugés dignes d'un ministère si grand et nouveau, ceux qui ne voulurent pas rester dans la vétusté avec ceux qui se perdent.

64, 1. Cependant, comme le sacerdoce judaïque souffrit le tourment de l'envie non seulement à la vue des prédicateurs issus du paganisme, mais encore à la vue de ceux du judaïsme qui accédèrent à la foi, le texte poursuit : MAIS POUR QUE TES YEUX TE MANQUENT ET QUE TON ÂME SE CONSOME.

2. On peut dire aussi que c'est pour cela qu'il n'a pas totalement écarté les descendants d'Héli de son autel : afin que les yeux d'Héli lui manquassent et que son âme se consumât. Car il voulait prendre des élus parmi les juifs en vue du service de la prédication nouvelle, afin que, séparés de ceux-ci, les réprouvés soient retenus dans le châtement par le péché.

3. Defecerunt namque oculi Heli, cum summum sacerdotium ueritatem fidei per ora praedicatorum in auditu rationis habuit et non cognouit. Anima quoque eius tabescit : quia uidelicet per repulsionis suae
15 poenam emarcuit, dum sancti spiritus gratiam amisit.

2, 33 65. Sequitur : ET PARS MAGNA DOMVS TVAE MORIETVR, CVM AD VIRILEM AETATEM PERVENERIT. Aetas uirilil tempus est dominicae incarnationis. Quod profecto apostolus insinuat dicens : *Quando uenit*
5 *plenitudo temporis, misit deus filium suum, factum ex muliere, natum sub lege : ut eos, qui sub lege erant, redimeret, ut adoptionem filiorum perciperemus.*

2. Quid igitur praecepta Iudaeae fuerunt, nisi quaedam eruditiones infantiae ? Huius item pueritiae
10 tempus idem apostolus insinuat dicens : *Cum essemus paruuli, sub elementis mundi huius eramus seruientes.* In uirilil ergo aetate mortua est : quia in plenitudine temporis, dum in mundi redemptorem saeuuit, semetipsam infidelitatis mucrone transfixit. Bene autem
15 non tota domus sed pars magna domus eius moritura praedicatur, quia ex eis quidam in redemptorem crediderunt.

2, 34 66, 1. Et causam maioris doloris adiciens ait : HOC AVTEM ERIT TIBI SIGNVM, QVOD VENTVRVM EST DVOBVVS FILIIS TVIS OPHNI ET PHINEES : IN VNA DIE MORIENTVR AMBO. In duobus filiis Heli geminum

64, 13 rationis om. *vm*

65, 5 deus om. *v* || 6 natum : factum *vm* || 7 ut : et *vm* ||
10 idem : isdem *C* || 13 dum om. *vm* || saeuuit : et *add. vm*

66, 2 erit om. *vm* || 4 duobus : duo *C^{ae}*

65, 4-7. Ga 4, 4-5 || 10-11. Ga 4, 3

65, 2. Judaïsme assimilé à l'état d'enfance, comp. *Hom. Eu.* 19, 1-2.

3. Les yeux d'Héli lui manquèrent, en effet, quand le sacerdoce suprême saisit en sa raison, par la bouche des prédicateurs, la vérité de la foi et ne la connut pas. Son âme elle aussi se consuma, puisqu'en perdant la grâce du Saint-Esprit, elle subit le châtement de son rejet et se dessécha.

65, 1. Suite du texte : ET UNE GRANDE PARTIE DE 2, 33 TA MAISON PÉRIRA EN ATTEIGNANT L'ÂGE ADULTE. Le temps de l'âge adulte, c'est celui de l'incarnation du Seigneur. C'est ce que l'Apôtre indique en disant : « Quand vint la plénitude des temps, Dieu envoya son fils, issu d'une femme, né sujet de la Loi, afin de racheter les sujets de la Loi, pour que nous recevions l'adoption filiale. »

2. Qu'étaient donc les préceptes du judaïsme, sinon des rudiments pour enfants ? C'est de ce temps de l'enfance dont parle le même Apôtre en disant : « Quand nous étions petits, nous étions asservis aux éléments du monde. » Elle est donc morte au moment de l'âge adulte (la plus grande partie de la maison d'Héli), puisque, à la plénitude du temps, en sévissant contre le Rédempteur du monde, elle s'est elle-même transpercée avec le glaive de l'incrédulité. Néanmoins, c'est à juste titre qu'est annoncée l'extinction non pas de toute sa maison, mais d'une grande partie car, parmi eux, certains crurent au Rédempteur.

66, 1. Et, ajoutant une cause de douleur plus grande, il dit : LE SIGNE QUI TE SERA DONNÉ, C'EST 2, 34 CE QUI ARRIVERA À TES DEUX FILS OPHNI ET PHINÉES : EN UN SEUL JOUR, ILS PÉRIRONT TOUS LES

66, 1. En réalité Grégoire avait assimilé à Héli les Grands Prêtres (ou de classe supérieure), et à ses fils, les prêtres de classe inférieure : 61, 2.

5 sacerdotii ueteris ordinem supra ostendimus designari. Qui certe in una die mortui sunt, quia simul in redemptoris morte conuenerunt.

2. Bene autem sacerdotum mors in signum morituræ domus posita memoratur : quia, cum pastores
10 intereunt, necesse est, ut ad eundem interitum grex sequatur. Et, quia ex falsa ratione decepti sunt, in die mori perhibentur. De cuius falsitate lucis beatus Iob loquitur dicens : *Sic in tenebris, sicut in luce ambulat.*

67. Sed, qui uetus expulit, nouum sacerdotium
2, 35 præparauit. Vnde et subditur : ET SUSCITABO MIHI SACERDOTE M FIDELIEM. Mortuis namque filiis Heli, fidelem sacerdotem sibi dominus suscitauit : quia,
5 extinctis in perfidia praelatis ueteris populi, electos ad exhibendum redemptionis nostræ ministerium adciuit. Qui nimirum fidelis adsumptus dicitur : quia uetus cui successit, per infidelitatem fuit reprobatus.

68, 1. Et, quia ea fides huius sacerdotis laudibus
2, 35 adscribitur, quæ per dilectionem operatur, ipsa dilectionis opera per sequentia uerba designantur. Nam sequitur : QVI IUXTA COR MEVM ET ANIMAM MEAM
5 FACIAT. Hoc namque ineffabilis diuina substantia

66, 6 in¹ om. m.

67, 6 ministerium : misterium C

68, 1 huius : eius *vm* || 3 per sequentia : persequentia C

66, 13. Jb 24, 17

68, 1-2. Ga 5, 6

66, 2. En commentant le même verset (Jb 24, 17) en *Mor.* 16, 78, Grégoire montre que l'attachement des impies à la terre comme à leur patrie les rend inconscients du châtement vers lequel ils se précipitent.

DEUX. Nous avons montré plus haut que les deux fils d'Héli représentent les deux classes du sacerdoce ancien. Elles se sont sans aucun doute éteintes le même jour, puisque toutes deux se sont entendues pour faire mourir le Rédempteur.

2. Mais c'est à juste titre qu'on mentionne la mort des prêtres comme signe de l'extinction future de la maison, car quand meurent les pasteurs, il faut que le troupeau les suive dans un trépas semblable. Et parce qu'ils ont été trompés par un raisonnement fallacieux, il est dit qu'ils meurent en plein jour. Le bienheureux Job parle de la fausseté de cette lumière lorsqu'il dit : « Ils marchent dans les ténèbres comme en plein jour. »

67. Or, celui qui a rejeté l'ancien sacerdoce a préparé le nouveau. C'est pourquoi le texte dit ensuite : ET JE ME SUSCITERAI UN PRÊTRE FIDÈLE. En
2, 35 effet, après la mort des fils d'Héli, le Seigneur s'est suscité un prêtre fidèle, puisque, quand les chefs du peuple ancien se furent éteints dans l'incrédulité, il prit des élus pour accomplir le ministère de notre rédemption. Celui-là, il le dit fidèle, car l'ancien, à qui il succéda, a été rejeté en raison de son infidélité.

68, 1. Et parce qu'on porte au crédit de ce prêtre la foi qui agit par l'amour, ce sont ces œuvres d'amour que décrit la suite du texte. En effet, on lit ensuite : IL
2, 35 AGIRA SELON MON COEUR ET MON ÂME. Car l'ineffable

67. Interprétation classique de 1 S 2, 33-36 chez les Pères : CYPRIEN, *Test.* 1, 17; EUSÈBE DE CÉSARÉE, *Dem. Eu.* 4, 16; AUGUSTIN, *Cin.* 17, 5.

68. AUG., *Cin.* 17, 5 fait les mêmes observations à propos des anthropomorphismes, sans qu'il y ait toutefois dépendance littéraire. Voir aussi *In I Reg.* II, 125, 1 et *Mor.* 2, 8 s.

signari per partes hominis uoluit, quod in se iuxta litteram intellegi non oportet.

2. Dicit itaque : *Qui iuxta cor meum et animam meam faciat* : non, quod incorporea et incircumscrip̄ta dei substantia cor et animam habeat ; sed sic loquitur homini, ut homo homini loqui solet : ut per hoc, quod ex uerbo suo audiens homo cognoscit, aperte sciat, quid etiam uelit deus. Quod profecto dici simplicius potuisset : « Qui faciat uoluntatem meam. »

2, 35 **69**, 1. Et praemia operis exponens dicit : ET AEDIFICABO EI DOMVM FIDELIEM. Quae namque ista domus alia nisi aeterna patria intellegitur ? Quam profecto domum dominus commendans ait : *In domo patris mei mansiones multae sunt*. Sed haec domus aedificari nunc dicitur, quia ex piaie uitae actionibus praeparatur.

2. Verumtamen ad eam promerendam indignum est opus hominis, si non hoc agat gratia misericordis dei. Bene itaque, cum domus aedificium ponitur, dominus ei eam aedificare pollicetur : quia nimirum uires humanae a tanta operatione deficiunt, si non diuinitus adiuentur. Hinc Paulus ait : *Deus est, qui operatur in me uelle et perficere*. Hinc iterum dicit : *Non uolentis neque currentis sed miserentis est dei*. Hanc domum se aedificare promittebat, cum diceret : *Vado parare uobis locum et iterum ueniam et accipiam uos ad meipsum : ut, ubi ego sum, et uos sitis*.

68, 8 dicit : dixit *m* || 13 simplicius : simplicibus *v*

69, 1 exponens dicit : exponit dicens *vm* || 14 non : est *add. vm*

69, 4-5. Jn 14, 2 || 13-14. Ph 2, 13 || 14-15. Rm 9, 16 || 16-18. Jn 14, 2-3

69, 2. Sur le rapport grâce / libre-arbitre, cf. *Hom. Ez.* I, 9, 2 (*SC* 327, p. 328 s. et notes). — Ph 2, 13 porte *in uobis* dans la *VL* comme dans la *Vulgata Nova* (cf. P. SABATIER, *Bibliorum Sacrorum Latinae Versiones Antiquae*, t. 3, Reims 1743, p. 819) et non *in me*.

substance divine voulut désigner par des parties de l'être humain une réalité qu'il ne faut pas entendre chez elle au sens littéral.

2. Ainsi, quand elle dit : « Il agira selon mon cœur et mon âme », cela ne signifie pas que la substance divine incorporelle et infinie ait un cœur et une âme, mais elle parle à l'homme comme un homme a coutume de parler à un homme, de sorte que, à travers ce que l'homme comprend en entendant son propre langage, il sache clairement aussi ce que Dieu veut. Elle aurait pu dire plus simplement : « Il fera ma volonté. »

69, 1. Et pour montrer quelles seront les récompenses de son ministère, elle dit : ET JE LUI ÉDIFIERAI ^{2, 35} UNE MAISON FIDÈLE. Quelle est en effet cette maison, sinon la patrie éternelle ? Celle-là que le Seigneur présente en disant : « Dans la maison de mon Père les demeures sont nombreuses. » Mais il est dit qu'il édifie maintenant cette maison, car c'est par les actions d'une vie de piété qu'on la prépare.

2. Toutefois, les œuvres de l'homme sont indignes de la mériter, si elles ne sont pas accomplies par la grâce du Dieu miséricordieux. Aussi est-il bon qu'au moment d'édifier le bâtiment de la maison, le Seigneur lui promette de l'édifier, car les forces humaines sont incapables d'une telle œuvre sans le secours divin. D'où ce que dit Paul : « C'est Dieu qui opère en moi le vouloir et le faire. » Et encore : « Cela ne relève donc ni de l'homme qui veut, ni de celui qui court, mais de Dieu qui fait miséricorde. » Cette demeure, il avait promis de l'édifier quand il disait : « Je m'en vais vous préparer une place et je reviendrai pour vous prendre avec moi, afin que là où je suis, vous soyez aussi. »

70, 1. Quia uero uocantem se gratiam ex arbitrii
 2, 35 libertate deuote secuturus erat, adiungitur : ET AMBV-
 LABIT CORAM CHRISTO MEO CVMCTIS DIEBVS. Unicui-
 que enim electorum coram Christo ambulare est se
 5 semper in conspectu redemptoris adspicere et ea, quae
 ei accepta cognoscit, operari. Vel certe coram Christo
 ambulat, qui in omne, quod agit, semper ad ipsum
 respicit et uitae suae rectitudinem in eo dirigit, quem
 per adsumptam humanitatem ad componendam elec-
 10 torum speciem positum recognoscit.

2. Sed in caecitatis suae tenebris Iudaea non semper
 deserenda est, quia per prophetam dicitur : *Si fuerit
 numerus filiorum Israhel sicut arena maris, tamen reliquiae
 saluae fient.* Hinc Paulus ait : *Caecitas ex parte in Israhel
 15 contigit, donec plenitudo gentium introeat et sic omnis Israhel
 saluus fiat.*

71. Hanc ergo Iudaeae uisitationem subsequenter
 2, 36 ostendit, quia dicit : FVTVRVM EST AVTEM, VT,
 QVICVMQVE REMANSERIT IN DOMO TVA, VENIAT, VT
 ORETVR PRO EO. Tunc certe Iudaea pro se orari
 5 dominum postulat, quando conlectis iam electis de
 gentibus caecitatis suae tenebras non ignorat, cum per
 sacerdotes omnipotentis dei ei offerri per confessio-
 nem aeternae trinitatis appetit : quia in uetustate
 pristina superna promereri gaudia non praesumit.

70, 7 omne : omni *m* || 9 componendam : componendum *vm* ||
 10 positum : uenisse *vm* || 14-15 contigit in Israhel *transp. vm* (in
om. v) || 16 fiat : fiet *v*

71, 8 aeternae : sanctae *vm* || 9 superna : supernae *v*

70, 12-14. Is 10, 22 || 14-16. Rm 11, 25-26

70, 1. *Se semper (in conspectu)...adspicere* : le début du paragraphe
 fait penser à *Dial.* II, 3, 7, à propos de saint Benoît ; la vigilance

70, 1. Comme il devait effectivement écouter par un
 libre consentement et avec dévotion la grâce qui
 l'appelait, le texte poursuit : ET IL MARCHERA 2, 35
 TOUJOURS EN PRÉSENCE DE MON CHRIST. En effet,
 pour chacun de ses élus, marcher en présence du
 Christ, c'est se considérer toujours sous le regard du
 Rédempteur et accomplir ce qu'on sait lui être agréa-
 ble. Ou bien il marche en présence du Christ, celui
 qui, en tout ce qu'il fait, garde les yeux fixés sur lui et
 dirige la droiture de sa vie, à l'instar de celui dont il
 reconnaît que, ayant assumé l'humanité, il est le
 modèle établi pour les élus.

2. Mais le judaïsme ne sera pas abandonné pour
 toujours aux ténèbres de son aveuglement, car il est
 dit par le prophète : « Les fils d'Israël seraient-ils plus
 nombreux que les grains de sable de la mer, un reste
 néanmoins sera sauvé. » Comme le dit Paul : « L'aveu-
 glement s'est emparé d'une partie d'Israël, jusqu'à ce
 que la totalité des païens soit entrée, et ainsi tout Israël
 sera sauvé. »

71. Il fait donc savoir, dans la suite, qu'il visitera le
 judaïsme : ET IL ARRIVERA QUE QUICUNQUE SUBSIS- 2, 36
 TERA DE TA MAISON VIENDRA AFIN QU'ON PRIE EN SA
 FAVEUR. Assurément le judaïsme demande qu'on prie
 pour lui le Seigneur quand, à la vue des élus issus des
 nations, désormais rassemblés, il n'ignore pas les
 ténèbres de son aveuglement ; lorsqu'il désire être
 offert à Dieu tout-puissant par l'intermédiaire de ses
 prêtres en confessant l'éternelle Trinité, car dans sa
 vieillesse d'antan, il ne présume pas de mériter la joie
 céleste.

sur soi-même en présence de Dieu constitue également le premier
 degré d'humilité en RB 7, 10-30. Voir aussi *Hom. Ex.* I, 2, 19 (*SC*
 327, p. 112).

72. Sed et fidem redemptoris, quam conuersa recipit, praedicando etiam conuertendis aliis inpendit. 2, 36 Vnde et subditur : VT OFFERAT NUMMVM ARGENTEVm. Argento quippe eloquia diuina signantur, quia per prophetam dicitur : *Eloquia domini igne argentum examinatum*. Quod profecto argentum tunc Iudaea in dei laudibus inpendit, cum aperte fidem nostram praedicat, cui in infidelitate posita ante contradixit.

73. Et quia eundem redemptorem, quem amando 2, 36 praedicat, etiam conpatiendo imitatur, adiungitur : ET TORTAM PANIS. Panis namque nomine ille exprimitur, qui de semetipso ait : *Ego sum panis uiuus, qui de caelo descendi*. Torta itaque panis redemptoris caro est affecta suppliciiis. Hunc namque tortum panem propheta intuens ait : *Vere languores nostros ipse tulit et dolores nostros ipse portauit*. Et per quendam sapientem dicitur : *Si sederis ad mensam potentis, sapienter adtende, quae apponuntur tibi : quia similia oportet te praeparare*. Tortam 10 ergo panis et nummum argenteum Iudaea tunc offert, cum redemptorem nostrum aperta confessione praedicat et pro eius amore, quem praedicat, sustinere tormenta a perfidis non recusat.

74. In qua nimirum imitatione passionis et refec-tione dulcedinis quia ualde delectatur, sequitur :

72, 2 recipit : recepit *vm* || 3 unde et : bene etiam *vm* || offerat : offerret *vm* || 5 igne argentum examinatum : igne examinata argentum igne probatum *vm*

73, 6 tortum : totum *m* || 8 portauit : portabit *C* || et : quia *add. vm* || 11 ergo *om. vm*

72, 5-6. Ps 11, 7

73, 4-5. Jn 6, 51 || 7-8. Is 53, 4 || 9-10. Pr 23, 1-2

72. Cependant, cette foi au Rédempteur, qu'il accueille en se convertissant, il la dépense aussi pour la conversion des autres par la prédication. D'où la suite 2, 36 du texte : POUR OFFRIR UNE PIÈCE D'ARGENT. L'argent désigne, bien sûr, les paroles de Dieu, car il est dit par la bouche du prophète : « Les paroles du Seigneur sont de l'argent passé au feu. » Cet argent, le judaïsme le dépense à la louange de Dieu quand il enseigne ouvertement notre foi, qu'il réfutait auparavant en demeurant incrédule.

73. Et parce que ce Rédempteur, qu'il annonce avec amour, il l'imite aussi en souffrant avec lui, le texte 2, 36 poursuit : ET UNE TOURTE DE PAIN. En effet, le nom de pain désigne celui qui a dit de lui-même : « Je suis le pain vivant, descendu du ciel. » La tourte de pain, c'est donc la chair du Rédempteur meurtrie par les supplices. D'où cette parole du prophète contemplant cette tourte de pain : « En vérité, c'étaient nos souffrances qu'il supportait, et nos douleurs qu'il endurait ». Par ailleurs, il a été dit par un sage : « Si tu t'assieds à la table d'un puissant, prends bien garde aux mets qui te sont apportés, car il te faudra en apprêter de semblables. » Ainsi donc le judaïsme offre-t-il une tourte de pain et une pièce d'argent, quand il annonce ouvertement notre Rédempteur et que, par amour pour celui qu'il annonce, il ne refuse pas d'endurer les tourments des infidèles.

74. Parce qu'il trouve un grand plaisir à imiter ainsi la passion et à prendre cette suave nourriture, le texte

72. *Nummum argenteum* : *eloquia diuina*, cf. AUG., *Ciu.* 17, 5, ici encore sans dépendance littéraire. Voir aussi *In I Reg.* IV, 65 ; 89 ; *Mor.* 4, 61.

73. Noter le jeu de mots difficile à rendre : *torta* | *tormenta* ; de même *infra* 108, 1 : *torta* | *torquere*.

2, 36 DICATQVE : DIMITTE ME, OBSECR0, AD VNAM PARTEM SACERDOTALEM. *Dimitte me*, ait. Quasi dicat : « Noli me quasi infamem et morte redemptoris cruentam repellere. » Vnam quoque partem sacerdotalem sibi concedi obsecrat : quia ueris sacerdotibus sociari desiderat, ut eorum ualeat admisceri gaudiis, quorum oblationes appetit se ipsam offerens imitari.

75, 1. Vnde et refectionis suae exponens desiderium 2, 36 dicit : VT COMEDAM BUCCELLAM PANIS. Qua in re notandum est, quia tortam panis in deuotione oblationis habitura praedicitur et buccellam in appetitu 5 comestionis. Cur ergo ad comedendum non torta panis sed buccella concupiscitur ? Et cur non buccella sed torta panis offerenda perhibetur ? Sed, quia in rotunditate buccella conficitur, rotunditas autem ipsa quodammodo nec principio nec fine dinoscitur, recte 10 per panis buccellam redemptoris aeternitas designatur.

2. Torta igitur panis a nobis offerri et non buccella potest : quia, qui passionem dominicam imitari moriendo siue carnem affligendo possumus, aeternitatem in nobis, quam praesentemus eius conspectui, 15 non habemus. Et buccella nobis in perfectione desiderii esse non torta panis debet : quia, qui humani generis redemptorem conpatiando temporaliter sequimur, in superna patria non mortalem iam nec patientem sed aeternum atque regnantem possidere desideramus. Ea igitur, quae offerre tortam panis desiderat, 20

74, 5 cruentam : cruentatam *vm*

75, 7 panis *om. vm* || 20 ea : eam *vm* || quae : quam *vm*

75. La métaphore *buccella* / *torta* s'éclaire quand on sait que *buccella* peut désigner, comme ici, un petit pain de 6 onces et de forme ronde (cf. TERTULLIEN, *Monog.* 11, 2 ; *Cod. Theod.* XIV, 17, 5 ; CASSIEN, *Conl.* 2, 19 qui parle de *paruuulus panis*).

75, 2. « Il déclare... » : *ea* représente ici *Iudaea*, les juifs convertis.

poursuit : ET IL DIRA : ATTACHE-MOI, JE T'EN PRIE, 2, 36 À QUELQUE FONCTION SACERDOTALE. « Attache-moi », dit-il. C'est comme s'il disait : « Ne me rejette pas comme un être infâme et responsable de la mort sanglante du Rédempteur. » Il demande que lui soit aussi accordée une fonction sacerdotale, car il désire être associé aux véritables prêtres pour pouvoir prendre part à leurs joies, eux dont il aspire à imiter les offrandes en s'offrant lui-même.

75, 1. Voilà pourquoi, exprimant son désir de nourriture, il dit : POUR QUE JE MANGE UN PETIT 2, 36 PAIN. Ici il faut noter qu'il est prédit que le judaïsme offrira la tourte de pain avec dévotion, et désirera le petit pain pour sa consommation. Pourquoi donc est-ce le petit pain, et non la tourte de pain, qu'on désire consommer ? Et pourquoi dit-on que c'est la tourte de pain qui doit être présentée en offrande, et non pas le petit pain ? Mais, parce que le petit pain a une forme ronde, et qu'on ne peut distinguer en quelque sorte ni le commencement ni la fin de ce qui est rond, c'est avec raison que l'être éternel du Rédempteur est signifié par un petit pain.

2. Nous pouvons donc offrir la tourte mais non pas le petit pain, car bien que nous puissions imiter la passion du Seigneur en mourant ou bien en traitant durement notre chair, nous n'avons pas en nous l'éternité pour la présenter à son regard. Et c'est le petit pain qui doit être l'objet suprême de notre désir, non la tourte de pain, car si nous suivons le Rédempteur du genre humain sur cette terre en souffrant avec lui, nous désirons le posséder, dans la patrie céleste, non plus mortel et souffrant, mais éternel et régnant. Ainsi donc, tout en désirant offrir la tourte de pain, il

dicit : *Vt comedam buccellam panis* : quia conuersi de Iudaea redemptorem nostrum in aeternitate possidere desiderant, cuius passionem imitati hic sunt ad strenuitatem militiae, non ad praemium retributionis.

76, 1. Haec de sacra historia typica explanatione percurramus, ut in eisdem sacrae historiae uerbis
 2, 11 moralis intelligentiae aliquid perquiramus. Itaque
 5 puer Samuhel in conspectu domini minister asseritur.
 Quod tamen ministerium non absolute sed ante faciem
 Heli domino exhibere memoratur. His igitur uerbis
 non ostenditur perfectio ministerii sed humilitatis.
 Facies namque Heli uniuscuiusque institutoris ratio
 arbitrii est. Ille namque ante praeceptoris sui faciem
 10 domino ministrat, qui in exhibitione ministerii sui
 proprii arbitrii rationem non sequitur, qui eo operis
 itinere graditur, quod ei magistri sui cognitione
 praeuidetur.

2. Nam perfecti quique uiri et docibiles dei ministri
 15 quidem in conspectu domini sunt, sed ante faciem
 hominis ministri eius non sunt : quia ipsa eos intus
 diuinitas erudit, qualiter foris etiam uita et moribus
 atque doctrina disponantur. Vnde et praecursori
 redemptoris paterni oraculi laude promittitur : *Tu*
 20 *quidem, puer, propheta altissimi uocaberis : praeibis ante*
faciem domini parare uias eius. Ante faciem quidem

76, 6 exhibere : exhiberi *vm* || 9 est arbitrii *transp. vm* ||
 18 atque : ac *vm* || 20 praeibis : enim *add. m*

76, 19-21. Lc 1, 76

76, 1. C'est une constante de l'enseignement moral de Grégoire que de faire résider la valeur de la prédication, comme celle des bonnes œuvres, dans l'humilité : II, 112 ; III, 54 ; *Past.* II, 6 ; *Hom. Ez.* I, 9, 12.

76, 2. Les parfaits peuvent donc se dispenser de la direction d'un enseignant : cf. *Dial.* I, 1, 6-7 (qui renvoie aussi à

déclare : « Pour que j'aie à manger un petit pain », car les convertis du judaïsme aspirent à posséder notre Rédempteur en une éternelle réfection, lui dont ils ont imité ici-bas la passion en cherchant à s'acquitter vaillamment de leur service, non à y trouver leur récompense.

Sens moral

76, 1. Nous avons parcouru ce passage de l'histoire sainte selon l'explication typologique, afin de chercher quelque chose de l'enseignement moral de ce même texte sacré. Donc, il est dit que Samuel servait en
 2, 11 présence du Seigneur. Néanmoins, on ne déclare pas que ce service est accompli pour le Seigneur, sans plus, mais devant la face d'Héli. Ces paroles montrent donc, non pas la perfection du service, mais celle de l'humilité. En effet, la face d'Héli, c'est l'avis que dicte à chaque maître son jugement. Car il sert le Seigneur devant la face de son maître, celui qui, dans l'accomplissement de son service, ne suit pas son propre jugement et qui avance sur la voie du travail de la manière que son maître a prévue.

2. De fait, tous les hommes parfaits et dociles à Dieu servent en présence du Seigneur, mais ils ne le servent pas devant la face d'un homme, car Dieu lui-même leur apprend de l'intérieur comment régler à l'extérieur leur vie, leurs mœurs et leur enseignement. C'est pourquoi, par l'oracle de louange de son père, le précurseur du Rédempteur s'entendit promettre : « Et toi, petit enfant, tu seras appelé prophète du Très-Haut ; tu marcheras devant la face du Seigneur pour préparer ses voies. » On le représente marchant devant

Jean-Baptiste) ; AUGUSTIN, *In I Job.* III, 13 ; *RM* 1, 3-5 et *RB* 1, 3-5. — *Coram Heli* : cf. II, 112.

domini praeire describitur, qui in ministerio suo non erat secuturus arbitrium superioris hominis sed inspirationem diuinitatis.

25 3. Ante faciem ergo Heli Samuhel domino ministrare dicitur : ut subiecti quique eius exemplo doceantur, quatenus de ministerio suo sic placere conditori studeant, ut praeter praelatorum suorum arbitrium agere aliquid non praesumant. Nam, qui ante institutoris sui faciem domini minister asseritur, si eius
30 faciem praeire per tumorem despicit, minister in conspectu domini non existit : quia omnipotentem dominum ignorare conuincitur, cui per eius arbitrium placere despicit, cuius se imperio, ut ei placeret,
35 subiugauit.

2, 12-17 77, 1. Vnde et Heli filii et Belial esse filii et nescire dominum dicuntur atque ad populum officium sacerdotum. Filii namque sunt, qui spiritalibus patribus ad eruditionem subiguntur. Qui profecto, cum eorundem
5 patrum sequi consilia superbiendo despiciunt, Belial filii recte nominantur : quia eius, qui per superbiam de caelo cecidit, apostatae spiritus imitatores fiunt. Qui certe tanto deterius dominum nesciunt, quanto eius sibi cognitionem arrogantius adscribunt. Eo namque
10 agitur, ut, quod scire debent, periculosius nesciant,

76, 27 quatenus : quatinus C || 33 dominum om. vm
77, 1 filii⁷ om. vm || filii Belial esse transp. m || 2 atque : et vm

76, 23-24. Cf. Jn 6, 45

77. Le lien intime qui unit connaissance, obéissance (ou humilité) et amour a souvent été relevé comme caractéristique de la théologie spirituelle de Grégoire. La célèbre formule *Amor ipse notitia est* (*Hom. Eu.* 27, 4) a trouvé un écho chez les auteurs

la face du Seigneur, lui qui, dans son service, n'allait pas suivre l'avis d'un supérieur humain, mais l'inspiration divine.

3. On dit donc que Samuel servait le Seigneur devant la face d'Héli, pour apprendre à tous les subordonnés, par son exemple, qu'ils doivent chercher à plaire au Créateur dans leur service en ne présumant pas d'agir contre l'avis de leurs supérieurs. En effet, celui qu'on dit serviteur du Seigneur devant la face de son maître, s'il refuse par enflure d'orgueil de marcher devant sa face, il n'est pas serviteur en présence du Seigneur. Il donne la preuve, en effet, qu'il ne connaît pas le Seigneur tout-puissant, puisqu'il refuse de lui plaire en suivant le jugement de celui à qui il s'est soumis en vue de lui plaire.

77, 1. C'est pourquoi l'on dit des fils d'Héli qu'ils 2, 12-17 étaient fils de Bélial et qu'ils ne connaissaient ni le Seigneur ni leurs devoirs sacerdotaux envers le peuple. Sont fils, en effet, ceux qui se soumettent à des pères spirituels pour leur instruction. Quand ils dédaignent par orgueil de suivre les avis de ces mêmes pères, ils sont appelés avec raison fils de Bélial, car ils se font les imitateurs de l'esprit apostat, tombé du ciel à cause de sa superbe. Ceux-là connaissent d'autant plus mal le Seigneur qu'ils s'adjugent la connaissance de celui-ci avec plus d'arrogance. De fait, il arrive que, ce qu'ils doivent savoir, ils l'ignorent d'autant plus

cisterciens du XIIe siècle, en particulier GUILLAUME DE ST-THIERRY, *In Cant.* 57. Voir aussi *Hom. Ex.* II, 2, 15 et 9, 10 ; GILLET, « Grégoire », col. 899. — Comp. *infra* III, 17 : « Samuel ne connaît pas encore le Seigneur » peut signifier que les prédicateurs (dont il est le type) n'ont pas encore atteint la perfection, ou bien qu'ils ne communiquent pas leurs révélations aux esprits inaptés à les recevoir.

quo id, quod se scire aestimant, nescientes discere non curant. Et, quia inuisibilem conditorem amare nequeunt, quem ignorant, in appetitu uisibilia ipsa, quae sibi usurpant, dei ministeria dissipant.

15 2. Vnde et hi, qui ignorare dominum sacerdotes relati sunt, sacerdotum quoque officium ad populum nescire perhibentur. Et, ut reprehensionis huius causas aperiat, ad omnem immolantem ignorantis sacerdotis puer cum tridente fuscina uenire memoratur et
20 crudam carnem uiolenter exigere. Quibus profecto uerbis in auuiditate rapacitatis tres gulae species notantur. Nam is, cuius puer, antequam coquerentur carnes, ad inferendam earum uiolentiam ueniebat, legitimam refectionis horam sustinere non poterat et, cui carnes
25 quae rebantur, simplicibus cibis uti nesciebat. Et, quia coctam rennuens crudam carnem exigebat, communi praeparatione eandem carnem edere fastidiebat.

3. Verum, cum sacerdotum uoluptati seruerit peruersitas famulorum, quid est, quod non ipsorum
30 sacerdotum sed puerorum peccatum grande nimis coram domino fuisse memoratur? Sed eisdem uerbis sacerdotum culpa maior ostenditur. Nam, qui minorum peccatum grande nimis coram domino fuisse
35 cumulum excreuisse cognouit! Quae tamen magni-

77, 11 aestimant : existimant *vm* || 16 sunt : ut *add. v* et *add. m* || 17 huius : eius *vm* || 21 auuiditate : suae *add. vm* || 23 earum : pro eis *vm* || 30 nimis : etiam *add. vm* || 35 excreuisse : exercuisse *C*

77, 2. *Tres gulae species* : cf. CASSIEN, *Inst.* 5, 20 ; *Concl.* 5, 11, 1 où la deuxième sorte de gourmandise est le plaisir de se gorgier, la troisième regroupant les deux dernières que mentionne Grégoire.

dangereusement que, ne sachant pas ce qu'ils croient savoir, ils ne se soucient pas de l'apprendre. Et parce qu'ils ne peuvent aimer le Créateur invisible qu'ils ne connaissent pas, ils ruinent, par leur convoitise des choses visibles, le service de Dieu qu'ils prétendent accomplir.

2. Voilà pourquoi de ces prêtres dont il est dit qu'ils ne connaissent pas le Seigneur, on déclare aussi qu'ils ignorent leurs devoirs sacerdotaux envers le peuple. Et pour manifester les causes du blâme qu'ils reçoivent, on indique que le garçon de ce prêtre ignorant s'approchait avec une fourchette à trois dents de tous ceux qui venaient sacrifier et exigeait avec violence de la viande crue. Les mots dont on use désignent, à l'intérieur de cette avidité rapace, trois espèces de gourmandise. En effet, celui dont le serviteur venait saisir violemment les morceaux de viande avant qu'ils ne soient cuits, n'était pas capable d'attendre le temps légitime du repas ; lui pour qui l'on demandait de la viande ne savait pas se contenter de mets ordinaires ; et quand, en refusant la viande cuite, il exigeait de la viande crue, il dédaignait de manger cette viande normalement apprêtée.

3. Mais, puisque la perversité des serviteurs s'est mise au service du plaisir des prêtres, pourquoi dit-on que le très grand péché devant le Seigneur fut celui non des prêtres eux-mêmes, mais de leurs garçons ? Toutefois, par ces mêmes mots, on met en lumière la faute plus grave des prêtres. En effet, celui qui affirme que le péché des inférieurs était très grand devant le Seigneur, connaissait la perversité des supérieurs, parvenue à quel comble de la damnation ! Cependant,

77, 3. Grégoire revient souvent sur la responsabilité que partagent pasteurs et fidèles dans le péché : *supra* II, 36, 2 ; 45, 3 ; 46, 2-3 et VI, 6 ; *Hom. Ex.* I, 11, 9 ; *Hom. Eu.* 39, 2 ; *Mor.* 2, 27.

tudo reatus asseritur non solum pro appetitu inlicitae comestionis sed etiam pro uolentia rapacitatis.

- 2, 18 78. Sed ad electi pueri narrationem diuinus sermo regreditur, ut in eo, non quod reprobandum sed quod imitandum est, adtentius consideremus. Itaque ephod lineo accinctus et in conspectu domini esse perhibetur.
- 5 Quid ergo in ephod lineo nisi continentiae candor ostenditur? Quo nimirum ephod accingimur, cum ad nitorem pudicitiae ex omni parte retinemur, cum animae et carnis pars nulla a districtiois lege dissoluitur, per quam ad luxuriae caliginem defluamus.
- 10 Talis itaque minister in conspectu domini est: quia de omnipotentis dei sperata uisione non fallitur, cui cum tanto accinctionis suae nitore famulatur.

- 2, 19 79, 1. Cui profecto puero ascendens mater cum uiro ad immolandam sollemnem hostiam adtulisse paruam tunicam dicitur. Mater quidem cum uiro ascendit, quando mens praedicatoris per praesentiam interni
- 5 sponsi sese ad contemplanda sublimia illa aeternitatis gaudia erigit. Tunc quippe immolat sollemnem hostiam: quia, dum per illius amoris ineffabilem suauitatem conditori coniungitur, supernis altaribus deuotio festiua praesentatur. Et tunc quidem paruam

78, 8-9 dissoluitur: absoluitur *vm* || 9 defluamus: diffluamus
m || 11 cum: tum *C* || 12 accinctionis: actionis *C^{ac}*

79, 2 immolandam: immolandum *vm* || 4 praesentiam: praesentiam *vm*

78. Porter l'éphod de lin devant Dieu: cf. *supra* 54, 3 et note.
 79, 1. *Hostiam sollemnem immolare*: cf. *supra* 38, 1 et note; le sens que Grégoire donne ici est le même qu'en I, 44, 1. Dans la spiritualité grégorienne, l'authenticité de la prédication ne peut

si l'énormité de la faute est dénoncée, ce n'est pas seulement en raison de leur appétit d'une nourriture défendue, mais aussi en raison de leur violente rapacité.

78. Toutefois la parole divine revient à l'histoire de 2, 18 l'enfant élu, pour que, dans ce dernier, nous considérons plus attentivement non ce qui doit être rejeté, mais ce qui doit être imité. Il est donc dit que, ceint de l'éphod de lin, il se trouve en présence du Seigneur. Que désigne l'éphod de lin, sinon la clarté de la continence? Nous sommes, en effet, ceints de cet éphod quand est préservé de toute part l'éclat de notre chasteté, quand rien, ni dans notre âme, ni dans notre chair, n'échappe à la loi de la rigueur, ce qui nous précipiterait dans les ténèbres de la luxure. Un tel serviteur se tient en présence du Seigneur, car il ne se trompe pas en espérant voir Dieu tout-puissant, qu'il sert en se ceignant d'une si éclatante pureté.

79, 1. La mère de cet enfant, montant avec son 2, 19 époux pour sacrifier une victime solennelle, lui apportait, nous dit-on, une petite tunique. La mère monte avec son époux quand l'esprit du prédicateur s'élève, par la présence intérieure de l'époux, à la contemplation des joies sublimes de l'éternité. Alors donc, elle sacrifie une victime solennelle, car, tandis qu'elle est unie à son Créateur par la douceur ineffable de son amour, elle offre sa liturgie festive sur les autels célestes. Et alors elle remet une petite tunique, car si

provenir que d'une réelle expérience de Dieu. On ne peut parler que de ce qu'on vit effectivement: cf. *Dial.* II, 36; *Hom. Ez.* I, 11, 7 et II, 6, 4. *Amoris ineffabilem suauitatem* fait penser à RB Prol 49: *inenarrabili dilectionis dulcedine*, « avec une douceur d'amour inexprimable ».

10 tunicam defert : quia, etsi per magnam internae
uisitationis gratiam pastoris anima ad superna sustol-
litur, paruulis tamen non ad modum sublimitatis suae
sed pro eorum uiribus inponere praecepta conuersa-
tionis debet. Vnde et Moyses a monte in inmenso
15 uultus sui splendore regrediens faciem uelauit, ut in
eum populus intendere uisum potuisset.

2. Paruam itaque tunicam ea, quae spiritalis mater
est, filio deferat, ut paruulis adhuc mitia quaedam et
plana praecipiat et non fortitudinis suae onus imponat.
20 Nam saepe inter magna opera corruunt, qui per
minora uincere hostem possunt. Vnde et Dauid contra
allophilorum fortissimum in pugnam progrediens lori-
cam, clipeum et militaria quaeque instrumenta depo-
suit et, qui se in eorum pondere contra hostem
25 exercere non potuit, in uno eum fundae lapide pro-
trauit.

3. Ad immolandam sollemnem hostiam mater illa
ascenderat, quae dicebat : *Scio huiusmodi hominem, qui
raptus est in paradisum.* Sed de tanta magnitudine
30 magnam uestem paruulis non adduxit, quia dicit :
Audiui archana uerba, quae non licet homini loqui. Et item
dicit : *Lac uobis potum dedi, non escam.* Paruam itaque
paruo tunicam filio mater deferat et pro modo corpo-
ris mensura indumenti tendatur : quatenus, dum

79, 12 paruulis : paruulus *m* || ad *om.* *C* || sublimitatis :
subtilitatis *vm* || 18 mitia : initia *vm* || 31 audiui : audiuit *vm* ||
31-32 et item dicit : item *vm* || 33 filio tunicam *transp.* *vm* ||
36 inaequali : inaequalis *Ct*

79, 14-16. Cf. Ex 34, 33 || 21-26. Cf. 1 S 17, 38-49 || 28-29. 2
Co 12, 3-4 || 31. 2 Co 12, 4 || 32. 1 Co 3, 2

79, 1-2. Passage qui témoigne du sens pastoral très affiné de
Grégoire, lui-même avide de vie intérieure, de contemplation,
mais sachant se faire proche et adapter son enseignement à son

l'âme du pasteur est élevée dans les hauteurs par la
grande grâce d'une visite intérieure, son devoir cepen-
dant est d'imposer aux faibles des préceptes de vie,
non pas à la mesure de son élévation, mais selon leurs
forces. Voilà pourquoi, lorsque Moïse revint de la
montagne, la face resplendissante d'un immense éclat,
il voila son visage pour que le peuple pût fixer son
regard sur lui.

2. Que celle qui est mère spirituelle apporte donc à
son fils une petite tunique, de sorte qu'elle dispense
aux petits un enseignement encore léger et facile, sans
leur imposer le poids de sa vaillance. Car ils s'effon-
drent souvent dans de grandes œuvres, ceux qui
peuvent vaincre l'ennemi par de plus petites. C'est
pourquoi David, s'avançant au combat contre le
puissant champion des Philistins, déposa cuirasse,
bouclier et toutes autres armes et, ne pouvant attaquer
l'ennemi sous le poids de cet équipement, il l'abattit
d'une seule pierre de sa fronde.

3. Elle était montée pour sacrifier une victime
solennelle, cette mère qui disait : « Je connais un
homme de cette espèce, qui fut ravi au paradis. » Mais,
de ces grandeurs, il ne rapporta pas de grand vêtement
aux petits, car il dit : « J'ai entendu des paroles
secrètes qu'il n'est pas permis à l'homme de pronon-
cer. » Et il dit aussi : « C'est du lait que je vous ai
donné à boire, non de la nourriture solide. » À son
petit garçon, que la mère apporte donc une petite
tunique et, à la taille du corps, qu'elle proportionne la
mesure du vêtement. Ainsi, tandis qu'il combat par la

auditoire : cf. ses confidences en *Hom. Ex.* I, 11, 6 ; de même, le
style populaire des exemples vécus dans *Hom. Eu.* 34, 18 ; 35, 8 et
37, 9 (reproduits dans *Dial.* IV, 20 et 58) — En conseillant cette
discretio, Grégoire se fait l'écho de la tradition monastique
ancienne pour laquelle le « discernement » en matière d'ascèse est
une des vertus majeures : cf. CASSIEN, *Conl.* 2.

35 temperatae conuersationis uirtute dimicat, hunc hostis
inaequali armorum sarcina non substernat.

2, 21 80. Et, quia ex discreto curae pastoralis studio
praedicatori deus conuersorum lucra multiplicat, uisi-
tata a domino Anna perhibetur atque per gratiam
diuini muneris in filiis et filiabus meruisse gratiam
5 fecunditatis. Et filios quidem parit, cum eos uerbo
lucratur, per quos sanctae praedicationis semina aliis
tribuit. Filias uero parit, cum eas mentes ad omni-
potentis dei seruitium reuocat, quae, etsi ad praedica-
tionem idoneae non sunt, uerbi dei semen diligenter a
10 praedicatoribus acceptum nutriunt, quod uelut partu-
rientes postmodum filiae per bona opera in exemplo
proximorum gignunt.

2, 21 81. Sed, quia prius Samuhel lineo ephod accinctus
asseritur, dehinc fecunditas matris in pluralitate libe-
rorum, potest rationabiliter intellegi hoc, quod fieri
cotidie cernimus : quia uidelicet bona opinione electi
5 discipuli magistro succrescunt lucra conuersorum.
Vnde et post ortum fratrum et sororum magnificatus
Samuhel apud dominum fuisse perhibetur : quia
profecto coram domino iam magni sunt, qui per
exempla pie conuersationis proximorum corda ad
10 omnipotentis dei seruitium conuertunt.

2, 22-24 82, 1. Magnus uero nobis timor incutitur : quia Heli
filiorum culpa damnatur, cuius peccata propria nulla

80, 5 et : quae *vm* || 6 sanctae *om. vm* || 9 uerbi dei : in *add.*
v tamen *add. m* || 11 exemplo : exemplum *vm*
81, 4 uidelicet : ex *add. vm*

vertu d'un genre de vie modéré, l'ennemi ne l'écrasera
pas sous le fardeau excessif de son armure.

80. Et parce que, grâce aux soins prudents et zélés 2, 21
de la charge pastorale, Dieu multiplie les profits des
convertis en faveur du prédicateur, on nous rapporte
qu'Anne a été visitée par le Seigneur, et que, par la
grâce du don divin, elle a mérité la grâce de la
fécondité en enfantant des fils et des filles. Elle
engendre des fils quand elle gagne par la parole ceux
par lesquels elle donne à d'autres la semence de la
sainte prédication. Elle enfante des filles quand elle
rappelle au service de Dieu tout-puissant les âmes qui,
bien qu'elles ne soient pas aptes à la prédication,
développent diligemment en elles-mêmes la semence
de la parole divine reçue des prédicateurs et par la
suite, comme des filles qui enfantent, l'engendrent par
leurs bonnes œuvres pour servir d'exemple à leurs
proches.

81. Toutefois, puisqu'on rapporte d'abord que 2, 21
Samuel était ceint de l'éphod, ensuite que sa mère fut
féconde et eut de nombreux enfants, on peut raison-
nablement voir là un fait que nous constatons tous les
jours : à cause de la bonne opinion qu'on se fait du
disciple élu, les convertis que gagne le maître se
multiplient. C'est pourquoi il est dit que Samuel fut
grand auprès du Seigneur après la naissance de ses
frères et sœurs, car en vérité, ils sont déjà grands aux
yeux du Seigneur, ceux qui, par l'exemple de leur vie
pieuse, convertissent le cœur de leurs proches au
service de Dieu tout-puissant.

82, 1. Cependant, on nous inculque une grande 2, 22-24
crainte, car Héli est condamné pour les fautes de ses
fils, lui dont on ne rapporte aucun péché personnel.

referuntur. Nam bonis subditis bene uiuere ad salutem sufficit, praelatis uero propria uita non sufficit. Valde etenim senex est, qui uiuere irreprehensibiliter semper studet. Vnde etiam scriptum est : *Senectus uenerabilis est non diuturna nec numero annorum computata. Cani enim sunt sensus hominis et aetas senectutis uita immaculata.*

2. Sed quidam bene uiuendo praeminent, qui auctoritatem, quam praelatio exigit, nullam habent. Nam, etsi ad agenda bona excitare subditos satagunt, tamen contraire delinquentibus per zelum rectitudinis erubescunt. Qui nimirum, etsi ad redarguendos eos aliquando exeunt, nocent potius loquendo, quam prosunt : quia eorum obstinationem non digna seueritate confundunt.

3. Nam idem Heli filiorum scelera et, quomodo ad tabernaculi ostium cum mulieribus dormirent, audiuit, qui uelut ab aspera auctoritatis inuentione incipiens res pessimas ab omni populo se audisse perhibuit. Sed, qui insequi eas, quas exposuit, culpas, debuit, per subsequentia uerba leuigauit dicens : *NOLITE, FILII.* In qua nimirum propinquitatis appellatione, quantum a domini uoluntate dissentiat, liquet : quia illos filios appellauit, quos supra diuinus sermo Belial, id est spiritus nequam, filios esse perhibuit dicens : *Porro filii Heli, filii Belial.*

82, 6 senectus : enim *add. vm* || 6 uenerabilis : et *add. Ct* || est *om. Ct* || 7 nec : neque *vm* || annorum numero *transp. vm* || 19 inuentione auctoritatis *transp. vm* || inuentione : inuentione *C^{cc}* || 25 diuinus sermo supra *transp. vm*

82, 6-8. Sg 4, 8-9 || 26-27. I S 2, 12

82, 2. Inanité des bons discours privés de fermeté dans la dénonciation du mal : cf. *Hom. Ex.* I, 10, 17 ; AUGUSTIN, *Serm.* 101, 1.

En effet, pour les bons, une bonne vie suffit pour être sauvés ; pour le prélat, en revanche, sa vie personnelle ne suffit pas. Car il atteint un très grand âge, celui qui s'efforce toujours de mener une existence sans reproches. Voilà pourquoi il est écrit : « La vénérable ancienneté ne se compte ni à la durée, ni au nombre des années. Les cheveux blancs, en effet, c'est la sagesse d'un homme, et son grand âge, une vie sans tache. »

2. Cependant, il en est qui se distinguent par leur vie bonne, tout en manquant absolument de l'autorité que requiert la fonction de prélat. Même s'ils se donnent du mal, en effet, pour encourager leurs inférieurs à bien agir, ils ont honte, néanmoins, de s'opposer aux délinquants par zèle pour le bien. Ceux-là, même s'ils en viennent parfois à leur adresser des reproches, nuisent par leurs paroles plutôt qu'ils ne sont utiles, car ils ne combattent pas leur obstination avec la rigueur qu'elle mérite.

3. Car le même Héli qui apprit les crimes de ses fils et comment ils dormaient à l'entrée de la Tente avec des femmes, déclara qu'il entendait dire les pires propos par le peuple tout entier, comme si, d'entrée de jeu, il leur adressait avec autorité un violent reproche. Cependant, lui qui devait réprimer les fautes qu'il dévoilait, les atténua par la suite, en disant : *NON, MES FILS.* En leur donnant ce titre de parenté, il montre clairement à quel point il est en désaccord avec la volonté du Seigneur, puisqu'il appelle « ses fils » ceux que la parole de Dieu vient de traiter de fils de Bélial, c'est-à-dire de l'esprit démoniaque, en disant : « Or les fils d'Héli, ces fils de Bélial... »

82, 3. Curieusement, Grégoire semble accepter ici une leçon de I S 2, 24 qu'il refusait plus haut (46, 3), interprétée, il est vrai, selon le sens typique et non moral, comme ici.

83. Cum mulieribus quippe dormire est secure et sine omni iam metu futurae uindictae peccare. Mulieres quippe meretrices sunt concupiscentiae saeculares. Quae bene ad tabernaculi ostium obseruare perhibentur, quia ad introitum regni caelestis tendentibus insidiantur. Qui uero sic mundi concupiscentias sequitur, ut saepe diuini metus consideratione terreatur, polluitur quidem cum mulieribus, sed non dormit : quia, etsi transgrediendo labitur, in perpetratis tamen facinoribus per securitatem nequaquam requiescit. Dormiens itaque cum mulieribus nomine propinquitatis honorandus non est : quia, qui proiecto iam dei timore in suis sceleribus obstinati sunt, leuiori increpatione arguendi non sunt ; ne leue pondus peccati esse putent id, in quo corruunt, dum graue eis illud non sonat, quod ex auctoritate praedicatur.

84, 1. Sed remissi pastores inter fomenta uerborum quaedam proferre solent argumenta rationis. Vnde et Heli uoce dicitur : SI PECCAVERIT VIR IN VIRVM, PACARI EI POTEST DEVS. SI AVTEM IN DEVM PECCAVERIT, QVIS ORABIT PRO EO? Vir in uirum peccare est de rebus latentibus alterutrum sibi homines nocere ; in deum uero peccare est ea ei, quae ad aeternitatem condidit, auferre. Quicumque igitur aut suam aut alterius fidelis hominis animam ad peccandum pertrahit, in deum peccare conuincitur : quia sua ei auferre propria conatur. Quod nimirum tanto grauius peccatum esse ostenditur, quanto et, qui pro eius absolutione dignus intercessor existat, rarus inuenitur.

83, 2 omni iam *om. um*

84, 11 conatur : nititur *um* || 13 rarus : rarius *um*

83. Certes, dormir avec des femmes, c'est pécher sans scrupule et sans aucune crainte du châtement futur. Les femmes prostituées sont les convoitises de ce monde. On dit bien à propos qu'elles font le guet à l'entrée de la Tente, car elles dressent des embûches à ceux qui s'efforcent d'entrer dans le royaume des cieux. Celui qui se laisse attirer par des convoitises mondaines, mais ressent de la frayeur quand il réfléchit à la crainte de Dieu, se souille, il est vrai, avec des femmes, mais il ne dort pas avec elles, car s'il tombe par sa désobéissance, il ne se repose pourtant jamais en sécurité sur les méfaits qu'il a accomplis. Celui qui dort avec des femmes, il ne convient donc pas qu'il soit honoré d'un titre de parenté, car ceux qui se sont obstinés dans leurs crimes, en rejetant désormais la crainte de Dieu, on ne doit pas les reprendre en termes trop modérés ; de peur qu'ils ne croient leurs péchés sans importance, erreur qu'ils commettent quand les paroles de l'autorité ne sonnent pas à leurs oreilles avec force.

84, 1. Mais les pasteurs trop indulgents ont coutume d'avancer, parmi leurs paroles lénifiantes, quelques arguments dictés par la raison. C'est pourquoi il est dit par la bouche d'Héli : SI UN HOMME VIENT À PÉCHER CONTRE UN HOMME, DIEU PEUT LUI PARDONNER. MAIS S'IL A PÉCHÉ CONTRE DIEU, QUI PRIERA EN SA FAVEUR ? Quand un homme pèche contre un autre homme, ils se font mutuellement tort à propos de choses passagères ; mais pécher contre Dieu, c'est lui ravir ce qu'il a créé en vue de l'éternité. Donc quiconque entraîne son âme ou celle d'un autre fidèle à pécher se rend coupable envers Dieu, car il s'efforce de lui arracher son propre bien. Ce qui nous est présenté comme une faute d'autant plus grave que l'on trouve rarement quelqu'un d'assez digne pour en obtenir l'absolution par son intercession.

15 2. Nam sub interrogatione : *Quis orabit pro eo ?* non dicitur, ut talibus etiam paenitentiae remedia denegentur, sed quia altiora peccatorum uulnera difficilius curantur. Quod tamen idcirco dictum potest intellegi, quia sacerdotes arguuntur. Vir enim in uirum peccat, 20 cum ille delinquit, cuius culpa corrigenda ad hominis superioris iudicium respicit. Quia igitur peccata subditi populi, quae ad sacerdotes respiciunt, ipsorum sacerdotum precibus delentur, cum sacerdos in culpa labitur, superior persona non est, cuius precibus 25 expiatur. Quod et ipsa ueritas per se insinuat dicens : *Si sal euauerit, in quo salietur ?* Dicat ergo : *Quis orabit pro eo ?* Quasi dicat : « Quis ei intercessor remanet, cum ille se transgrediendo praecipitat, qui ad intercedendum pro aliis ordinatus est ? »

85. Quae profecto culpa magnitudo monstratur, quia plerique eorum a domino in inpaenitentis cordis caliginem proiciuntur et nulla hominis adhortatione 2, 25 resipiscunt. Quare apte subiunctum est : NON ; AVDIERVNT VOCEM PATRIS SVI, QVIA VOLVIT DOMINVS OCCIDERE EOS.

2, 26 86, 1. Puer autem Samuhel proficere et crescere memoratur et tam deo quam hominibus placere : ut

84, 23 culpa : culpam *vm*

85, 1 quae : quo *m* || 2-3 adhortatione resipiscunt : adoratione respiciunt *C^{ac}* || 5-6 eos dominus occidere *transp. vm*

86, 1 Samuhel : et *add. vm* || proficere : perficere *v*

84, 26. Mt 5, 13

85. Endurcissement du pécheur et prédestination : cf. *supra* 49, 3-6 et note. Voir aussi *Mor.* 11, 3.

2. En effet, dans la question : « Qui priera en sa faveur ? », il n'est pas dit que, pour de tels cas, même le remède de la pénitence soit refusé, mais que l'on guérit difficilement les blessures dues au péché quand elles sont profondes. Ces paroles, on peut cependant comprendre qu'elles sont dites parce que les reproches s'adressent à des prêtres. Un homme pèche en effet contre un autre, quand une faute est commise par quelqu'un dont le délit relève du jugement d'un supérieur. Donc, puisque les péchés du peuple des inférieurs qui relèvent des prêtres sont effacés par les prières de ceux-ci, quand un prêtre commet une faute, il n'a pas de supérieur qui puisse réparer par ses prières. Ce que la Vérité elle-même indique, en disant : « Si le sel perd sa saveur, avec quoi le salera-t-on ? » Qu'on dise donc : « Qui priera en sa faveur ? » C'est comme si l'on disait : « À quel intercesseur peut encore recourir celui qui a été ordonné pour prier en faveur des autres, quand lui-même se précipite dans le péché ? »

85. La gravité de cette faute nous est montrée par le fait que beaucoup d'entre eux sont rejetés par le Seigneur dans les ténèbres d'un cœur impénitent, et qu'aucune exhortation d'un homme ne peut les ramener à de meilleurs sentiments. C'est pourquoi il est dit ensuite bien à propos : ILS N'ÉCOUTÈRENT PAS LA VOIX 2, 25 DE LEUR PÈRE, CAR LE SEIGNEUR VOULAIT LES METTRE À MORT.

86, 1. On nous dit cependant que Samuel progresse 2, 26 et croît tout en plaisant à la fois à Dieu et aux hommes, pour montrer l'application de l'élu qui

86, 1. Comme pour l'humilité, Grégoire souligne que la pureté d'intention doit s'ajouter aux œuvres, cf. *Hom. Eu.* 11, 1 ; 37, 5 ; *Hom. Ez.* I, 9, 12 ; II, 10, 16 ; *supra* 76, 1.

electi auditoris studium designetur, qui rectae uitae
 itinere suos conatus ad supernam patriam dirigit, dum
 5 cotidie de bonis minimis ad maiora conualescit. Vnde
 et per psalmistam dicitur : *Ambulabunt de uirtute in*
uirtutem ; uidebitur deus deorum in Sion. Profectus itaque
 conuersationis est, crescere meriti, placere deo et
 hominibus consummatae perfectionis. Et, quia ad
 10 opera conuersatio pertinet, meritum prouenit ex cari-
 tate, illi auditores proficiunt et non crescunt, qui bona
 opera pro studio uanitatis exhibent et caritatem non
 habent. Proficimus ergo et crescimus, si, cum subli-
 miori conuersatione per opera meliora sustollimur, ex
 15 eadem sublimitate operis ad sola intendimus gaudia
 aeternitatis.

2. Placere autem tam deo quam hominibus magnae
 uirtutis est : quia plerumque de bono opere nostro
 proximos nostros offendimus, si eadem bona opera
 20 non cum magna cautela faciamus. Tam deo igitur
 quam hominibus placet, qui in bono opere, quod
 omnipotentis dei obsequiis inpendit, cautus est, qui sic
 deo placere curat, ut de dei ministerio aliquem non
 offendat.

3. Et, quia de Samuhele adhuc puero et sub aliena
 institutione posito dicitur, communiter uiuentium per
 hoc uita eruditur. Nam quidam in sacris locis commu-
 niter uiuentes, dum feruore nouitio sub colore magnae
 operationis sibi uacare appetunt, contubernalibus fra-
 30 tribus, quo minus sunt utiles, minus placent.

86, 5 cotidie de bonis minimis *om. vm* || 8 meriti : meritis *vm*
 || 10 meritum : meritumque *vm* || prouenit : peruenit *v* ||
 26 institutione : instructione *vm* || 28 dum *om. vm* || 29 appe-
 tunt : qui *add. vm* || 30 quo : hoc *add. vm*

orienter ses efforts vers la patrie éternelle en menant
 une vie droite, tandis qu'il croît chaque jour des plus
 petites vertus à de plus grandes. C'est pourquoi le
 psalmiste dit : « Ils iront de vertu en vertu ; on verra
 le Dieu des dieux dans Sion. » Par conséquent,
 progresser relève de la vie sainte ; croître, du mérite ;
 plaire à Dieu et aux hommes, de la perfection
 consommée. Et puisque la vie sainte se rapporte aux
 œuvres et que le mérite provient de la charité, les
 auditeurs progressent, mais sans croître, quand ils
 manifestent leurs bonnes œuvres par motif de vanité
 sans avoir la charité. Nous progressons donc et
 croissons si, en nous élevant par de meilleures actions
 aux sommets de la vie sainte, nous ne cherchons, par
 ces œuvres sublimes, qu'à obtenir la joie éternelle.

2. Quant à plaire à la fois à Dieu et aux hommes,
 cela relève d'une grande vertu, car nos bonnes œuvres
 offensent souvent nos proches, si nous ne les accom-
 plissons pas avec grande précaution. Il plaît donc à la
 fois à Dieu et aux hommes, celui qui, dans une œuvre
 bonne qu'il accomplit en hommage au Dieu tout-
 puissant, agit avec circonspection et cherche à plaire à
 Dieu, sans offenser personne dans le service de Dieu.

3. Et puisqu'on dit cela de Samuel, encore enfant et
 placé sous la direction d'un autre, c'est là un ensei-
 gnement pour la vie de ceux qui vivent en commu-
 nauté. En effet, certains qui mènent la vie commune
 dans des lieux consacrés, quand, pris d'un zèle de
 novice, ils souhaitent, sous couleur de grandes
 œuvres, se réserver du temps, plaisent d'autant moins
 à leurs confrères qu'ils leur sont moins utiles.

86, 3. Cette application monastique n'est pas étrangère au
 contexte (F. CLARK, *The Pseudo-Gregorian Dialogues*, t. 1, Leiden
 1987, p. 218-219), mais dans le droit fil de ce qui précède.
 Grégoire étant moine et Claude abbé, on n'a aucune raison de voir
 là une interpolation (cf. t. 1, *SC* 351, p. 100-102). — *Fernore*
nouitio : comme dans *RM* 1, 3 et *RB* 1, 3.

4. Electus itaque puer Samuhel communiter uiuentibus forma proponitur, cui inprimantur. Deo itaque et hominibus quisque eorum placet, cum fratribus utilis est, deo deuotus. Sic ergo agat curam sui, ut ea, 35 quae sunt proximi, non omittat ; quatenus ex benignitate his placeat, qui secum in imo sunt, supernis uero oculis ex deuotione, et fortitudinis suae robur caute exhibeat, ut infirmorum corda non adterat, dum fortitudinis suae inpetu ad superna festinat.

2, 27-29 87, 1. Vir autem dei ad Heli uenisse describitur. Qui profecto diuinae sententiae seueritatem prolaturus, quanta ei dona contulerat, diligenter enumerat. Et, quia tandem uindictae, quam meretur, poenam denuntiat, quid dat intellegi, nisi quia pastorum culpae subtilius iudicantur et non solum peccata eis poenam ultionis adgrauant sed etiam munera concessa ? Item, quia singillatim eadem dona replicat, aliquid grauius designat : quia singula ad tormentum ueniunt, quae 10 male fuisse seruata conprobantur. Male namque in se omnipotentis dei munera custodit, qui nitorem pastoralis culminis per maculas polluit prauae actionis. Vnde et apte Heli domus munera et uictimas domini calce abiectis reprehenditur. Calx quippe ea pars

86, 34 agat : agant *C^{ac} vm* || 35 omittat : omittant *vm* || 37 et *om. vm*

87, 3 enumerat : enumerauit *vm* || 4 meretur : mereretur *m* || 10 male : mala *v* || 14 quippe : quidem *vm*

86, 4. La notion d'*utilitas* joue un rôle essentiel dans la spiritualité pastorale de Grégoire. Est « utile » le fidèle ou le prédicateur qui recherche le bien du prochain, non sa gloire (toujours la pureté d'intention). Mais seule une vertu accomplie, par l'expérience, rend utile ; ce qui n'est pas le cas d'un novice dans sa ferveur première et parfois indiscrete (cf. *Hom. Ez.* I, 2, 3 et 9, 20). Les *insti* sont précisément ceux qui agissent en vue de profiter au prochain. Nombreux sont les reproches que Grégoire adresse aux prédicateurs « inutiles », soit parce qu'ils préférèrent le

4. On présente donc le jeune Samuel, cet élu, en exemple à suivre à ceux qui mènent la vie commune. Ainsi donc chacun d'eux plaît aussi bien à Dieu qu'aux hommes quand il se rend utile à ses frères et sert Dieu avec dévotion. Qu'il prenne soin de lui-même sans oublier le bien de son prochain, de sorte qu'il plaise par sa bonté à ceux qui sont avec lui ici-bas, et par son zèle aux yeux d'En-Haut. Qu'il ne dévoile qu'avec précaution la vigueur de sa force pour ne pas accabler le cœur des faibles en se hâtant, entraîné par sa force, vers les biens d'en haut.

87, 1. Il est écrit qu'un homme de Dieu vint à Héli. 2, 27-29 S'apprêtant à manifester la sévérité du jugement divin, il énumère soigneusement tous les biens qu'il a prodigués à Héli. Et puisqu'enfin il annonce la peine du châtement qu'il mérite, que faut-il en déduire, sinon que les fautes des pasteurs sont jugées avec plus de minutie et que la peine du châtement n'est pas seulement aggravée par leurs fautes, mais encore par les bienfaits dont ils ont bénéficié ? De même, le fait qu'il revienne sur chacun de ces bienfaits en particulier indique quelque chose de plus grave, car ils conduisent un à un au supplice, ces dons qu'on reproche d'avoir mal conservés. En effet, il ne sait pas garder les dons que Dieu lui a faits, celui qui souille l'éclat de la dignité pastorale par les salissures de ses mauvaises actions. C'est pourquoi il est dit justement que la maison d'Héli a rejeté du pied les dons et victimes du Seigneur. Le pied est la partie de notre corps qui entre

repos de la contemplation aux labeurs de la prédication (*Past.* I, 5), soit parce qu'ils négligent le soin des brebis perdues : *Past.* III, 25 ; *Hom. Eu.* 17, 5. Dans le même sens, voir *Reg. Ep.* 10, 7 ; *Mor.* 2, 72. — Saint Benoît insiste également sur la bonne mesure que doit maintenir l'abbé pour stimuler les forts sans accabler les faibles : *RB* 2, 11-13 et 25-29 ; 40 ; 64, 17-19.

15 corporis est, qua terram tangimus. In hac igitur inferiori parte corporis animae affectus ostenditur, quo terrena concupiscuntur.

2. Et quia, ut quibusdam uisum est, pro consecuta uel consequenda uictoria uictimae offerri consueuerant, munera amicis dari, quid in uictimis et muneribus nisi proficientium adhuc uota et perfectorum deuotiones in omnipotentis dei laudibus designantur? Qui enim per occultorum hostium temptamenta proficimus, cum ad eorum conflictum uirtutem praeparamus, profecto uictimas in dei omnipotentis laudibus tenemus. Sed et, deuictis iam eis, quae ingeruntur nobis, proeliis, cum de uictoria consecuta omnipotenti deo gratias agimus, eidem domino nimirum uictimas immolamus. Qui autem ei familiaris amoris affectum offerunt, quasi amico munera impendunt. Munera igitur sunt affectiones caritatis, quibus corda electorum in desiderium sui conditoris inardescunt.

3. Et quia, cum rector terrena sequitur, plerisque in spiritali conflictu positus, plerisque etiam ad uidendam conditoris speciem iam anhelare incipientibus nocet, calce nimirum dei uictimas et munera abicit : quia exemplo suae prauitatis eorundem utrorumque fidelium studia expellit. Abiciuntur itaque uictimae : quia saepe a rudibus Christi militibus pugnae spiritalis labor relinquitur, cum principes christianae expeditionis in terrenorum blandimentorum requie sequi torporis otia uidentur. Calce abiciuntur munera : quia affectiones caritatis a plurimorum iam superna diligen-

87, 18 pro : p̄t v || 19 offerri : afferri v || consueuerant : et add. m || 25 omnipotentis dei *transp. vm* || 26 et *om. vm* || eis : iis *vm* || 34-35 ad uidendam conditoris speciem *om. vm* || 37-38 fidelium *om. vm* || 41-42 torporis : corporis *vm*

87, 2. « Certains » : cf. t. I (SC 351), p. 116, « Étymologies latines ».

en contact avec le sol. On nous montre donc, dans cette partie inférieure du corps, le désir de l'âme qui convoite les biens de la terre.

2. Et puisque, comme l'ont pensé certains, on avait coutume de présenter des victimes pour avoir obtenu ou en vue d'obtenir la victoire, et d'offrir des dons à ses amis, que désignent ces victimes et ces dons, sinon les vœux de ceux qui sont encore progressants et les dévotions des parfaits à la louange de Dieu tout-puissant? Nous qui progressons, en effet, par les tentations de nos ennemis cachés, quand nous préparons nos forces à les combattre, nous présentons des victimes à la louange de Dieu tout-puissant. En outre, quand nous avons gagné les combats qui nous sont imposés, quand nous rendons grâce à Dieu tout-puissant pour la victoire obtenue, nous immolons des victimes à ce même Seigneur. D'autre part, ceux qui lui font l'offrande d'eux-mêmes dans l'élan d'un amour qui fait d'eux ses proches, ils lui offrent des présents comme à un ami. Les présents, ce sont donc les élans de l'amour dont s'embrase le cœur des élus dans le désir de leur Créateur.

3. Et parce que, quand le pasteur recherche les biens terrestres, il nuit à beaucoup qui sont engagés dans la lutte spirituelle, et aussi à beaucoup qui commencent déjà à aspirer à la contemplation du visage du Créateur, il repousse ainsi du pied les victimes et les dons de Dieu, car par l'exemple de son inconduite, il rend vains les efforts de ces deux groupes de fidèles. Les victimes sont donc repoussées, car le labeur du combat spirituel est souvent abandonné par des soldats du Christ inexpérimentés quand ils voient les chefs de l'armée chrétienne s'abandonner à une torpeur oisive dans le repos des satisfactions terrestres. Les dons sont repoussés du pied, car les élans amoureux d'un grand nombre de ceux qui aiment déjà

tium mente frigescunt, dum praelatos suos adspiciunt
 45 supernam patriam per nulla amoris desideria quaerere,
 sed corporis frigore constrictos in infimis delectationibus iacere.

88, 1. Quorum profecto nonnulli sunt, qui ipsos
 spiritales honores carnaliter exhibent et, quod meritis
 debetur, propinquitati tribuunt. Qui profecto praesumptionis suae reatum expauescerent, si hoc, quod de
 5 Heli sacerdote dominus queritur, adtente pensarent :
 2, 29 HONORASTI, inquit, FILIOS TVOS MAGIS QVAM ME, VT
 COMEDERETIS PRIMITIAS OMNIS SACRIFICII ISRAHEL
 POPVLI MEI. Filios quippe et propinquos magis quam
 dominum honorat, qui ad sacros ordines personas
 10 eligit non ex conuersationis honestate sed amore
 consanguinitatis. Idcirco autem honorati filii referuntur,
 ut sacrificii primitias ederent : quia carnales
 praelati spiritalis honoris culmina carnalibus propin-
 quis ideo tribuunt, ut ecclesiasticis facultatibus ditentur
 15 et in altitudine ordinis cumulentur abundantia
 terrenae ubertatis. Nec curant, quales sunt, qui ad
 spiritale ministerium ueniunt ; sed tantum, ut tempo-
 rali dignitate praeferant, quos carnali affectione
 conplectuntur.

20 2. Queritur ergo dominus honorasse filios, sed
 scelestos, qui et carnali propinquitate proximi abi-
 ciendi non sunt, si ecclesiasticae doctrinae conuersa-

87, 46 in om. *vm*

88, 7-8 populi mei Israel *transp. vm* || 11 consanguinitatis :
 propinquitatis *vm* || idcirco : ic circo *v* || autem *om. vm* || filii
 honorati *transp. vm* || 16 terrenae *om. vm* || 20 queritur *Cvm* :
 quaeritur *t* || dominus *om. vm* || 21-22 abiendi : habiendi *C*
 habendi *vm* || 22-23 conuersatione : nequaquam *add. vm*

les réalités célestes se refroidissent quand ils voient
 que leurs prélats ont perdu tout désir amoureux de
 rechercher la patrie céleste, et par contre, figés par la
 froideur du corps, se vautrent dans les plaisirs les plus
 vils.

88, 1. Il en est qui font assurément partie de cette
 catégorie, conférant des honneurs spirituels pour des
 motifs charnels et dispensant à leur parenté ce qui est
 dû au mérite. Ils redouteraient assurément leur péché
 de présomption s'ils méditaient attentivement ce que
 le Seigneur reproche au prêtre Héli : TU AS HONORÉ, 2, 29
 dit-il, TES FILS PLUS QUE MOI, POUR QUE VOUS
 MANGIEZ LES PRÉMICES DE TOUS LES SACRIFICES
 D'ISRAËL, MON PEUPLE. Il honore ses fils et ses proches
 plus que le Seigneur, celui qui appelle aux ordres
 sacrés des personnes que désigne non l'honnêteté de
 vie, mais l'amour des parents. Voici d'autre part
 pourquoi les fils sont honorés : afin de manger les
 prémices des sacrifices. Les prélats, esclaves de la
 chair, distribuent ainsi à leurs proches selon la chair
 les plus hautes dignités spirituelles, afin qu'ils jouis-
 sent des richesses ecclésiastiques et que, élevés au
 sommet de la hiérarchie, ils soient comblés de l'abon-
 dance des biens terrestres. Ils ne prêtent aucune
 attention à la valeur de ceux qui accèdent à un
 ministère spirituel, mais cherchent seulement à grati-
 fier d'une dignité temporelle ceux qu'ils entourent
 d'une affection charnelle.

2. Le Seigneur se plaint donc de ce qu'il a honoré
 ses fils, mais parce que ce sont des scélérats. Même
 s'ils sont proches en raison du lien de parenté
 charnelle, il ne sont pas à rejeter, s'ils resplendissent
 d'une vie conforme à l'enseignement de l'Église. Mais,

88, 2. Manger pour avoir la force de prêcher : *Mor.* 19, 22.

tionem fulgescunt. Sed qui reprobos prouehunt, ipsum promotionis ordinem confundere designantur, cum
 25 idcirco honoratos filios refert, ut sacrificii primitias ederent. Non enim praedicat sacerdos, ut comedat ; sed ideo comedit, ut in praedicatione persistat. Quod et Paulus insinuat dicens : *Qui euangelium adnuntiat, de euangelio uiuat*. Hinc iterum dicit : *Boui trituranti os non*
 30 *claudatur* : ut uidelicet praedicator sanctae ecclesiae ideo comestionem sumministret corpori, ut ferre ualeat laborem praedicationis. Rectum itaque promotionis ordinem peruertere conprobantur, qui propinquos prouehunt non ad intentionem ministerii sed ad
 35 propositum dignitatis. Quod profecto non facerent, si se et eos in spiritali culmine carnaliter non amarent.

89. Sed, si Heli repulsionem intellegunt, sui quoque reatus iudicia pertimescant. Nam diuina uoce dicitur :
 2, 30 *Honorasti filios tuos magis quam me, ut comederetis primitias omnis sacrificii Israel populi mei*. PROPTEREA AIT
 5 DOMINVS DEVS ISRAHEL : LOQVENS LOCVTVS SVM, VT DOMVS TVA ET DOMVS PATRIS TVI MINISTRARET IN CONSPECTV MEO VSQUE IN SEMPITERNVM. NVNC AVTEM ABSIT HOC A ME. Ecce Heli a celsitudine dignitatis sententia diuina deponitur, qui pro primitiarum esu scelestos filios honorasse conuictus est ; ut
 10 profecto sanctae ecclesiae praedicatores intellegant, quia, si carnali amore reprobis spiritalia ministeria

88, 26 sed ideo...persistat : sed ideo, ut praedicet, manducare debet *vm* || 29 boui : boni *v* || 29-30 non claudatur os *transp. vm* || 33 conprobantur : comprobatur *v*

89, 3 comederitis : omnes *add. vm* || 4 omnis sacrificii *om. vm* || populi mei Israel *transp. vm* || 8 a² *om. vm* || 10 conuictus est : conuinctus est *C^{ar}* conuincitur *vm*

88, 28-29. 1 Co 9, 14 || 29-30. 1 Co 9, 9 ; 1 Tm 5, 18 ; cf. Dt 25, 4

ceux qui procurent de l'avancement aux réprouvés, on nous montre qu'ils bouleversent l'ordre même de la promotion, quand on rapporte que les fils ont été promus aux honneurs afin de manger les prémices des sacrifices. En effet, le prêtre ne prêche pas pour manger ; mais il mange pour poursuivre sa prédication. Et c'est ce que Paul exprime en disant : « Que celui qui annonce l'Évangile vive de l'Évangile. » Et encore : « Il ne faut pas museler le bœuf qui foule le grain », afin que le héraut de la sainte Église donne à son corps la nourriture pour avoir la force de supporter le labeur de la prédication. On prouve ainsi qu'ils ont perverti le bon ordre de la promotion, ceux qui procurent de l'avancement à leurs proches, non en vue de servir, mais en vue d'acquérir une dignité. Ils ne le feraient pas, si, dans la plus haute fonction spirituelle, ils n'avaient pour eux-mêmes et pour leurs proches une affection charnelle.

89. Mais, s'ils comprennent le rejet d'Héli, qu'ils redoutent aussi les condamnations de leur propre faute. Car ainsi parle la voix de Dieu : « Tu as honoré tes fils plus que moi, pour que vous mangiez les prémices de tous les sacrifices de mon peuple, Israël. C'EST POURQUOI, AINSI PARLE LE SEIGNEUR, DIEU 2, 30 D'ISRAËL : J'AVAIS DÉCLARÉ QUE TA MAISON ET LA MAISON DE TON PÈRE SERVIRAIENT EN MA PRÉSENCE À PERPÉTUITÉ. MAIS MAINTENANT, QU'IL N'EN SOIT PLUS QUESTION. Voici qu'Héli est déposé de la plus haute dignité par la sentence divine, convaincu d'avoir honoré ses scélérats de fils pour leur donner les prémices en nourriture ; c'est afin que les prédicateurs de la sainte Église comprennent que s'ils confient sciemment les ministères spirituels à des réprouvés sous la motion d'un amour charnel, ils sont tombés du haut de ce sommet où ils paraissent se tenir extérieu-

scienter committunt, ab illo, in quo foris stare uidentur, culmine interni arbitri aequitate ceciderunt.

2, 30 90, 1. Et, quia subsequenter adiunxit : SED, QVICVMQVE GLORIFICAVERIT ME, GLORIFICABO EVM, etiam inhonoratum se fuisse eorum audacia latenter innuit. Quibus profecto et Paulus idipsum impropere-
5 rans ait : *Nomen dei per uos blasphematur inter gentes.* Quia enim decorem acceptae dignitatis per miserae famae sordes maculant, profecto dominum inhonorant. Digne ergo ab honoris arce repellitur, qui ei facit iniuriam, a quo honoratus fuisse conprobatur. Quo
10 contra generali promissione affirmat dicens : *Sed, quicumque glorificauerit me, glorificabo eum.*

2. Deum quippe pastor glorificat, qui exemplo bonorum operum ad imitationem fidelium coruscat, qui de sublimi arce regiminis ingenti lumine radiat
15 magnae conuersationis, qui ad speculum sacrorum ordinum reprobatorum ministrorum personas non accipit ; sed eos ad formam subiecti gregis eligit, quos omnis, qui ad imitationem respicit, quia uerum in eis
20 semetipsam ueritas loquitur dicens : *Sic luceat lux uestra coram hominibus, ut uideant uestra bona opera et glorificent patrem uestrum, qui in caelis est.*

3. Glorificantes autem se dominus glorificat : quia, quod electi pastores sanctae ecclesiae exterius portant

90, 3 se om. *vm* || 8 ergo : enim *vm* || 11 me glorificauerit *transp. vm* || 13 sublimi arce : sublimitate *vm* || 15 ad om. *m* || 20 semetipsam : semetipsum *m* || 23 autem : quidem *vm*

90, 5. Rm 2, 24 || 20-22. Mt 5, 16

90, 2. *Speculum* : l'image est celle du miroir que devrait être la vie des prédicateurs, reflétant les enseignements de la Sainte Écriture (cf. IV, 202). Ceux qui sont ordonnés peuvent en ce sens être présentés en exemple aux fidèles, comme la suite l'explícite.

rement, par la juste sentence d'un juge qui examine intérieurement.

90, 1. Dans la suite du texte : MAIS CELUI QUI 2, 30 M'AURA GLORIFIÉ, JE LE GLORIFIERAI, il montre aussi implicitement que leur audace l'a déshonoré. Paul leur adresse le même reproche : « À cause de vous, le nom de Dieu a été blasphémé parmi les nations. » En effet, en souillant l'éclat de la dignité reçue par l'ignominie d'une triste renommée, ils déshonorent le Seigneur. Il est donc juste que soit exclu du sommet des honneurs l'homme qui fait du tort à celui de qui — de toute évidence — il tenait sa dignité. En revanche, il fait cette promesse générale : « Mais celui qui m'aura glorifié, je le glorifierai. »

2. Sans conteste, il glorifie Dieu, le pasteur qui incite les fidèles à l'imiter par l'exemple de ses bonnes œuvres ; celui qui, du haut de la dignité sublime de son gouvernement brille des feux puissants d'une vie excellente ; celui qui ne fait pas acception de personnes, en admettant des ministres réprouvés à ce miroir (de sainte vie que devraient être) les saints ordres, mais choisit ceux qui serviront de modèle au peuple fidèle, de telle sorte que quiconque les regarde en vue de les imiter ne tombe pas, car il suit en eux la vraie lumière. À ceux-là la Vérité dit par elle-même : « Que votre lumière brille devant les hommes, pour qu'ils voient vos bonnes œuvres et glorifient votre Père, qui est aux cieux. »

3. Mais ceux qui le glorifient, le Seigneur les glorifie, car la gloire supérieure dont rayonnent à

90, 3. De nouveau, le rapport *intus | foris* cher à Grégoire. Cf. *Hom. Ez.* I, 10, 14 et P. AUBIN, « Intériorité et extériorité dans les *Moralia in Job* de Grégoire le Grand », *RSR* 62 (1974/1), p. 117-166.

25 de gloria culminis, hoc intus accipiunt ex gratia diuinae bonitatis et honorem, quo sublimes sunt in oculis hominum, digno studio ministerii ab internae maiestatis largitate promerentur.

91, 1. Quo contra inhonorantium se gloriam a se non esse eis inpensam queritur dicens : *Ipsi regnauerunt et non ex me, principes extiterunt et ego ignoravi*. Ex se namque et non electione summae ordinationis
5 regnant, qui ad gloriam ecclesiastici culminis non uocantur diuinitus sed per cupiditatem perducuntur. Quos profecto dominus ignorat, quia eos per internae aequitatis iudicium reprobat.

2. Tale est ergo, ac si dicat : « Etsi meus esse uidetur
10 honor, quem habent, non illum meruerunt obsequio sed per cupiditatem rapuerunt. » Vnde et subsequenter adiungit : *QVI AVTEM CONTEMNUNT ME, ERUNT IGNOBILES*. Quasi aperte loquatur dicens : « Etsi
2, 30 nobilitatem dignitatis proferunt in praetextu religionis, ignobiles tamen sunt : quia excellentiae eius, quam
15 habent, gloriae non concordant per sublimitatem uitae. »

92, 1. Sed, quia hoc totum futuri temporis expressione promittitur, potest non inconuenienter ad uenturae retributionis meritum referri. De qua nimirum Iohannes dicit : *Cum apparuerit, similes ei erimus*. Hinc

90, 27 ministerii : in interiori *C^{pe} vm*

91, 2 non : ex *add. m* || 5 qui : quia *vm* || 14 proferunt : praefecerunt *vm* || in *om. vm*

92, 1-2 expressione futuri temporis *transp. vm*

91, 2-3. Os 8, 4

92, 4. 1 Jn 3, 2 ||

91. Voir *Past.* I, 1.

l'extérieur les pasteurs de la sainte Église, ils la reçoivent en leur cœur des largesses de la grâce divine, et l'honneur qui les rend sublimes aux yeux des hommes, ils l'obtiennent de la générosité de la majesté qui les habite, en raison de leur zèle méritoire dans le ministère.

91, 1. Il reproche, en revanche, à ceux qui ne l'honorent pas, une gloire qu'ils n'ont pas reçue de lui, en disant : « Ils ont régné, mais sans mon aveu ; des princes se sont dressés, et moi, je les ai ignorés. » Ils règnent, en effet, de leur propre chef et non en vertu d'un choix de la souveraine providence, ceux qui, sans y être appelés par Dieu, parviennent par cupidité à la gloire des plus hautes fonctions ecclésiastiques. Ceux-là, le Seigneur les ignore, car il les réproue par le jugement d'une justice qui s'exerce intérieurement.

2. C'est donc comme s'il disait : « Si l'honneur dont ils jouissent semble venir de moi, ils ne l'ont pas mérité par leur service, mais ils l'ont ravi par cupidité. » Voilà pourquoi le texte poursuit : *MAIS CEUX QUI M'ONT MÉPRISÉ SERONT DÉSHONORÉS*. C'est comme s'il
2, 30 disait : « Même s'ils affichent l'honneur de leur dignité sous couvert de religion, ils n'en sont pas moins déshonorés, car l'élévation de leur vie ne concorde pas avec la gloire de la situation éminente dont ils jouissent. »

92, 1. Mais, puisque cela est promis au futur, on peut l'appliquer sans inconvénient au mérite de la rétribution à venir. C'est ce dont Jean parle, en disant : « Quand il apparaîtra, nous lui serons sembla-

92. La conformation du fidèle à Dieu dans les mœurs aboutit à la conformité dans la gloire. Cf. *Mor.* 12, 18 et 18, 79, où Grégoire précise qu'il n'y a jamais confusion des natures. Comp. *Hom. Ez.* I, 2, 19-20 et 8, 30.

5 euangelista Marcus asserens ait : *Tunc uidebunt filium hominis cum potestate multa et gloria*. Cum ergo glorificantem se dominus glorificaturum asserit, profecto ei suae similitudinis gloriam repromittit. Glorificantem quippe se dominus glorificat : quia eos aeterna
 10 sublimitate remunerat, qui nunc intra sanctam ecclesiam per exempla bonorum operum in electorum oculis coruscant. Contemptores autem erunt ignobiles, quia in electorum gloria recipi non merentur. Nam, quia modo per conuersationem reprobam lapsi angeli
 15 imaginem uestiunt, ignobiles cum eo tunc erunt, quando ei in aeterna poena sociantur.

2. Horum namque glorificationem atque illorum ignobilitatem propheta intuens ait : *Exultabunt sancti in gloria, laetabuntur in cubilibus suis. Exultationes dei in
 20 faucibus eorum et gladii ancipites in manibus eorum ad faciendam uindictam in nationibus, increpationes in populis, ad alligandos reges eorum in conpedibus et nobiles eorum in uinculis ferreis*. Glorificantem se quippe dominus glorificat, quia humiles electi cum eo in aeterna gloria
 25 exultant. Qui nimirum, quia glorificationis claritatem ex modo propriae conuersationis accipiunt, in cubilibus suis laetari de gloria consecuta perhibentur. Contemptores autem eius perpetua ignobilitate feriuntur : quia nationum reges et nobiles ferreis, aeternis
 30 uidelicet, uinculis ad poenam uinciuntur. Reges autem nationum et principes sunt superbi et gloriosi praelati carnalium. Ignobiles autem tunc erunt, quando ferreis uinculis ligantur : quia, qui modo se aduersus paruulos

92, 6 ergo : autem *vm* || 7 dominus *om. vm* || 16 in aeterna : interna *C* in interna *m* || 23 uinculis : manicis *vm* || 24 in aeterna : interna *C^{ac}* || 30 uinciuntur : uincuntur *C*

92, 5-6. Mc 13, 26 || 18-23. Ps 149, 5-8

bles. » D'où l'affirmation de l'évangéliste Marc : « Alors on verra le Fils de l'homme avec grande puissance et gloire. » Quand donc le Seigneur déclare qu'il glorifiera celui qui le glorifie, il lui promet la gloire de lui être semblable. De fait, le Seigneur glorifie celui qui lui rend gloire, car il récompense d'une éternelle dignité ceux qui, par l'exemple de leurs bonnes œuvres, resplendent dès maintenant dans la sainte Église aux yeux des élus. Mais ceux qui le méprisent seront déshonorés, car ils ne sont pas dignes d'avoir part à la gloire des élus. En effet, puisque, par une conduite coupable, ils revêtent à présent l'image de l'ange déchu, ils seront comme lui déshonorés en partageant avec lui le châtement éternel.

2. Le prophète a en vue, en effet, la glorification des uns et l'abaissement des autres quand il dit : « Les saints exulteront dans la gloire, ils se réjouiront sur leur couche. La louange de Dieu est dans leur bouche, et des glaives à double tranchant dans leurs mains, pour tirer vengeance des nations, pour châtier les peuples, pour mettre les entraves à leurs rois et jeter leurs princes dans les chaînes de fer. » Le Seigneur glorifie donc qui le glorifie, car les humbles, ses élus, exultent avec lui dans son éternelle gloire. De fait, il est dit à leur sujet qu'ils se réjouissent sur leur couche de la gloire obtenue, car l'éclat de leur glorification, ils le reçoivent en proportion de leur conduite personnelle. Mais les contempteurs de Dieu endurent un perpétuel déshonneur, car les rois des nations et les princes sont tenus captifs dans les chaînes de fer, c'est-à-dire éternelles, attachés par des liens au châtement. Les rois des nations et les princes, ce sont les prélats des charnels, pleins de superbe et de gloriole. Ils seront alors déshonorés, quand on les attachera avec des chaînes de fer, car qui se dresse contre les humbles pendant cette vie passagère, sera, dans le

temporaliter erigunt, a fulgore honoris et ausu suae
35 tyrannidis aeterna poena cohibentur.

2, 31 93. Vnde et hic quoque subditur : ECCE, DIES
VENIUNT ET PRAECIDAM BRACHIUM TVVM ET BRA-
CHIVM DOMVS PATRIS TVI. Brachium quippe contemp-
toris est fortitudo temporalis. Et, quia de summi patris
5 familia transgrediendo exiit, lapsum a caelesti gloria
angelum habere iam patrem coepit. Domus itaque
patris eius est ea, quae sibi fauet in malo societas
subditorum. De quibus profecto superius dicit :
Honorasti filios tuos magis quam me. Brachium ergo
10 contemptoris et domus patris eius praeciditur, cum
interueniente morte carnis praelatus et subditi uiolen-
tiam suae tyrannidis pariter amittunt. Tunc quippe
sine brachio est, cum in oppressione paruulorum
exercere uiolentiam nequaquam potest. Vnde et
15 aeterni iudicis aequitate decernitur : *Ligatis pedibus et
manibus proicite in tenebras exteriores.*

2, 31 94. In cuius etiam domo senex non erit. Damnati
quippe hominis domus infernus est, senectus autem
uera est maturitas sapientiae. In domo itaque eius
senex non erit, quia in inferno nulla inueneri consilia
5 poterunt salutis. Vnde et ad uerae sapientiae opera

93, 2 ueniunt : ueniunt v || 5-6 angelum a caelesti gloria *transp.*
vm || 15 ligatis : inquit *add. vm* || 15-16 manibus et pedibus
transp. vm

94, 4-5 poterunt consilia *transp. vm* || 6 electos *om. vm* ||
10 quisquis : quisque *m*

93, 15-16. Mt 22, 13

93. De même que les justes retrouvent la ressemblance divine
perdue par le péché, les pécheurs, en particulier les orgueilleux,
entrent dans un processus semblable de « filiation », prenant la
ressemblance de l'ange déchu qu'ils imitent : *supra* II, 77, 1 ; 82, 3
et IV, 214 ; comp. *supra* II, 92, 1 ; cf. Jn 8, 44.

châtiment éternel, privé de l'éclat du prestige et des
prétentions de la tyrannie.

93. Voilà aussi pourquoi le texte poursuit ici :
VOICI, DES JOURS VIENNENT OÙ JE COUPERAI TON 2, 31
BRAS ET LE BRAS DE LA MAISON DE TON PÈRE. Le bras
du contempteur, c'est sa puissance temporelle. Et,
parce qu'en péchant, il a quitté la famille du Père
céleste, il a déjà pris pour père l'ange déchu de la
gloire céleste. La maison de son père, c'est la société
des sujets qui se complaît avec lui dans le mal. À leur
propos il a été dit précédemment : « Tu as honoré tes
fils plus que moi. » Ainsi donc, le bras du contemp-
teur et de la maison de son père sera-t-il coupé quand,
la mort charnelle survenant, le prélat et ses sujets
perdront ensemble la tyrannie qui repose sur la
violence. En effet, il est désormais sans bras, quand il
ne peut aucunement exercer sa violence en opprimant
les petits. C'est pourquoi le Juge éternel lui signifie
cette juste sentence : « Jetez-le pieds et poings liés
dans les ténèbres extérieures. »

94. En outre, il n'y aura pas de vieillard dans sa 2, 31
maison. Car la maison du damné, c'est l'enfer, tandis
que la véritable vieillesse, c'est la maturité que confère
la sagesse. Aussi n'y aura-t-il pas de vieillard dans sa
maison car, en enfer, on ne pourra trouver aucun
moyen de salut. C'est la raison pour laquelle l'Écriture
sainte incite les élus à agir en vertu de la véritable

94. Bel exemple d'équivocité d'un terme dans l'exégèse grégo-
rienne : *senectus* est ici synonyme de vertu, de sagesse (cf. Sg 4,
8-9), de même en *Mor.* 19, 26 et 35, 48. Au contraire, la vieillesse
signifie la dégradation de la foi et du zèle des juifs vis-à-vis des
promesses du salut dans le commentaire de 1 S 2, 22 (*supra* II, 43,
2) ; ou encore l'indignité des prêtres attirés par les biens terrestres
(IV, 39) et la vie relâchée (IV, 40).

sacra scriptura electos excitat dicens : *Quodcumque potest manus tua, instanter operare : quia nec ratio nec sapientia nec scientia est apud inferos, quo tu properas. Hinc Paulus ait : Ecce nunc tempus acceptabile, ecce nunc dies salutis. In domo itaque contemptoris senex non erit : quia, quisquis recte sapit, non in inferno sed in caelo sibi mansionem parauit.*

2, 32 95, 1. Qui etiam contemptor ad augmentum poenae suae aemulum suum uidet in templo in uniuersis prosperis Israhel. Templum etenim dei superna patria est. De qua etiam per prophetam dicitur : *Dominus in templo sancto suo, dominus in caelo sedes eius.* Israhel autem, qui uidens deum interpretatur, angelorum illa felix multitudo signantur, de qua dominus in euangelio dicit : *Angeli eorum semper uident faciem patris mei, qui in caelis est.* Israhel autem prospera sunt beatorum illorum spirituum gaudia sempiterna. In templo igitur aemulum suum contemptor adspiciet, quia praedicator reprobis iam damnatus ordinem humilium gaudere in caelestibus recognoscit. Cui nimirum aemulo uniuersa Israhel prospera tribuuntur. Scriptum quippe est : *Erit deus omnia in omnibus.*

95, 7 signantur : signatur *vm* || 10 templo : templum *v* || 12 humilium : iam *add. vm*

94, 6-8. Qo 9, 10 || 9. 2 Co 6, 2

95, 4-5. Ps 10, 5 || 8-9. Mt 18, 10 || 14-15. 1 Co 15, 28

95, 1. *Templum*, interprété ici comme la patrie céleste (comme en *Past.* II, 2), peut évoquer bien d'autres réalités dans la langue de Grégoire : l'âme des élus (*infra* III, 7, 2), l'esprit et la conscience des fidèles (*Hom. Eu.* 39, 7), les fidèles et l'Église (*Mor.* 7, 56 ;

sagesse, en disant : « Tout ce que peut faire ta main, fais-le sans tarder ; car il n'y a ni raison, ni sagesse, ni science aux enfers vers lesquels tu te hâtes. » C'est pourquoi Paul déclare : « Voici, c'est maintenant le moment favorable, c'est maintenant le jour du salut. » Il n'y aura donc pas de vieillard dans la maison du contempteur, car quiconque est sage se prépare une demeure, non en enfer, mais au ciel.

95, 1. De plus, et pour l'accroissement de son 2, 32 tourment, le contempteur voit son rival dans le temple, au milieu de tous les biens d'Israël. Car le temple de Dieu, c'est la patrie céleste, dont il est dit par la bouche du prophète : « Le Seigneur dans son temple saint, le Seigneur a son trône dans les cieux. » Quant à Israël, dont le nom signifie « qui voit Dieu », il désigne cette bienheureuse multitude des anges dont le Seigneur dit dans l'Évangile : « Leurs anges voient sans cesse la face de mon Père qui est aux cieux. » Les biens d'Israël, ce sont les joies éternelles de ces esprits bienheureux. Le contempteur verra donc son rival dans le temple, car le prédicateur réprouvé et désormais damné reconnaît la cohorte des humbles qui se réjouit dans les cieux. C'est à ce rival que sont remis tous les biens d'Israël, car il est écrit : « Dieu sera tout en tous. »

Hom. Ez. II, 10, 12 et 19), ou encore l'intelligence spirituelle (*In I Reg.* I, 23, 2). — Israël, « Qui voit Dieu », selon l'interprétation courante, d'origine philonienne (PHILON, *Abr.* 57), acceptée par JÉRÔME, *Lib. interpr.*, CC 72, p. 75, l. 21, mais rejetée par lui dans *Hebr. Quaest. in Gen.* (*ibid.*, p. 40, l. 29-41, l. 23), peut aussi désigner les croyants issus du paganisme (comme Samuel, cf. *supra* II, 29) ; ceux-là voient Dieu par la foi et supplantent ainsi les juifs, figurés par Jacob : *Mor.* 2, 57. — La citation de 1 Co 15, 28 constitue, d'après l'index scripturaire établi par P. Catry, un hapax dans l'œuvre de Grégoire.

2. Cuncta ergo Israhel prospera omnia, quae deus
est illis beatissimis ciuibus, designantur. Nam, cum
aeterna illa essentia, summum uidelicet et simplex
bonum, in semetipso sit, tamen, quia reuelatione
20 maiestatis suae omnia illorum beatorum spirituum
desideria satiat, hanc esse doctor egregius omnia in
omnibus demonstrat. Vnde et caute non in semetipso
deus omnia sed in omnibus omnia esse praedicatur :
quia, qui in natura sua unum et simplex bonum
25 ineffabiliter existit, tot bona est bonis omnibus, quot
ipsi omnes de contemplatione gloriae eius gaudiis
adinplentur.

3. Vniuersa igitur Israhel prospera aemulo tribuuntur :
quia ordo humilium electorum inter angelorum
30 choros excipitur, ut diuinae contemplationis gaudiis
aeterna perceptione satietur. Qui recte aemulus
contemptoris esse perhibetur, quia electi dei etiam
superborum atque neglegentium praedicatorum bonae
admonitionis hortamenta suscipiunt. Vnde et dominus
35 praecepit dicens : *Quaecumque dixerint uobis, facite ;
secundum opera autem illorum nolite facere.* Hinc Paulus
ait : *Bonum aemulamini in bono omnes.*

4. Sed, cum scriptura dicat : *Tollatur impius, ne uideat
gloriam dei*, contrarium uidetur, ut hi, qui in inferno
40 damnati sunt, eos, qui in caelo gaudent, uidere
intellegantur. Sed, quia uidere etiam ad scientiae

95, 16 ergo : igitur *vm* || 21-22 omnia in omnibus *om. vm* ||
23 praedicatur : praedicat *m* || 26 gloriae : eius *add. vm* ||
26-27 adimplentur gaudiis *transp. vm* || 29 quia *Cum* : qui *t ex
lapsu* || 36 autem *om. vm* || facere nolite *transp. vm* || 39 dei :
domini *vm* || 41 scientiae *om. vm*

95, 35-36. Mt 23, 3 || 37. Ga 4, 18 || 38-39. Is 26, 10

2. Ainsi donc, tous les biens d'Israël représentent-ils
tout ce qu'est Dieu pour les habitants de la cité
bienheureuse. En effet, bien que cette essence éternelle
soit en elle-même le bien suprême et simple, néan-
moins, puisque, par la révélation de sa gloire, elle
rassasie tous les désirs de ces esprits bienheureux, le
docteur incomparable la présente comme « Dieu tout
en tous ». C'est pourquoi l'on dit à juste titre, non pas
que Dieu est tout en lui-même, mais qu'il l'est en
tous ; en effet, Celui qui, dans sa nature, constitue
d'une manière ineffable un bien unique et simple, est
pour tous les justes un bien aussi multiple que le sont
les joies dont ils sont tous remplis par la contempla-
tion de sa gloire.

3. Tous les biens d'Israël sont donc remis à son
rival, car la cohorte des humbles élus est reçue parmi
les chœurs des anges pour se rassasier éternellement
des joies de la divine contemplation. Elle est qualifiée
à bon droit de rival du contempteur, car les élus de
Dieu accueillent les bonnes admonitions et les exhor-
tations, même quand elles sont prononcées par des
prédicateurs orgueilleux et négligents. C'est pourquoi
le Seigneur ordonne ceci : « Tout ce qu'ils vous
disent, faites-le ; mais ce qu'ils font, ne le faites pas. »
D'où la parole de Paul : « Rivalisez tous de la bonne
façon dans le bien. »

4. Mais puisque l'Écriture dit : « Que soit exclu
l'impie, de peur qu'il ne voie la gloire de Dieu », il
semble contraire à cette parole de comprendre que,
dans les enfers, les damnés voient ceux qui, au ciel,
sont dans la joie. Toutefois, puisque « voir » s'entend

95, 3. Les élus sont le rival du contempteur, car ils ont su,
contrairement aux juifs, écouter la prédication de leurs pasteurs,
ceux-ci fussent-ils indignes d'enseigner de telles vérités : *infra* 97 et
128, 1.

cognitionem pertinet, in templo aemulum uidet : quia, etsi inferni poenis constrictus tenetur inpius, electos humiles, quos oculis non uidet, in caelo non dubitat
 45 beatorum ciuium gaudiis interesse. Et notandum, quia
 2, 32 bis dicitur : NON ERIT SENEX IN DOMO TUA : quia nec de poenarum experientia, quam damnatus habet, nec de scientia alienae felicitatis, quam non habet, ad salutem eruditur.

96. Aliquando autem pastoribus reprobis electi per doctrinam filii nascuntur. Quos nimirum obligatos pastorum culpa non retinet : quia bonae praedicationis eius hortamenta sequuntur, quae audiunt, et non
 5 peruersa opera, quae uident. Vnde et subditur :
 2, 32 VERVM TAMEN NON AVFERAM PENITVS EX TE VIRVM AB ALTARI MEO. Viri namque sunt, qui ardua rigidae conuersationis arce fulgescunt. Quasi ergo dicat :
 10 « Idcirco eos ab altari meo non aufero, quia uiri sunt. »
 Nam pro merito conuersationis seruatur eis celsitudo potestatis. Vnde et per prophetam dominus aequitatis edicta promulgat dicens : *Anima, quae peccauerit, ipsa morietur : filius non portabit iniquitatem patris nec pater iniquitatem filii.* Ab altari itaque suo ex eo uirum iuste
 15 dominus auferret, si filius patris iniquitatem portaret.

95, 45 beatorum ciuium : angelorum *vm* || 46 quia : qui *C* || nec *om. v* || 48 felicitatis : quia (quam *C^{us} om. vm*) nec de poenarum experientia *add. Cvm*

96, 1 autem : a *add. m* || 10 eis : fortitudo et *add. vm* || 14 iniquitatem *om. vm* || 14-15 dominus iuste *transp. vm*

96, 12-14. Ez 18, 20

aussi de la connaissance intellectuelle, il voit son rival dans le temple : en effet, même si l'impie est tenu captif dans les peines de l'enfer, il ne doute pas que dans le ciel, ces élus, qu'il ne voit pas de ses yeux, ont part à la joie des bienheureux habitants de ce lieu. Et notons bien qu'il est dit à deux reprises : IL N'Y AURA
 2, 33 PAS DE VIEILLARD CHEZ TOI, car il n'est instruit pour son salut ni par l'expérience des tourments qu'il a comme damné, ni par la connaissance du bonheur d'autrui qu'il n'a pas.

96. Mais il arrive que des fils élus naissent quelquefois à ces pasteurs réprouvés grâce à leur enseignement. Ils ne sont pas compromis par la faute de leurs pasteurs, car ce qu'ils suivent, ce sont les exhortations de la bonne prédication qu'ils entendent, non les œuvres perverses qu'ils voient. C'est pourquoi le texte poursuit : MAIS JE N'ÉCARTERAI PAS COMPLÈTEMENT
 2, 33 DE MON AUTEL TOUT HOMME DESCENDANT DE TOI. Sont « hommes », en effet, ceux qui brillent du haut du sommet où les a conduits une stricte règle de vie. Comme si l'on disait : « La raison pour laquelle je ne les écarte pas de mon autel, c'est que ce sont des hommes. » En effet, c'est en raison du mérite de leur vie qu'ils sont maintenus au faite de leur pouvoir. C'est pourquoi le Seigneur de justice prononce cette juste sentence par la bouche du prophète : « L'âme qui aura péché, c'est elle qui mourra ; le fils ne portera pas la faute de son père, ni le père celle de son fils. » Il serait donc juste que le Seigneur écarte de son autel tout homme descendant de lui, si le fils portait la faute du père.

96. *Vir* est pris au sens fort comme dans I, 1, 1-2 et 61, 1-2.

97. Sed ex eo ipso, quod electus auditor in gloria cernitur, reprobato doctori poena cumulatur. Quare et
 2, 33 subditur : SED VT DEFICIENT OCVLI TVI ET TABESCAT ANIMA TVA. Oculi namque eius deficient : quia ex eius
 5 uita, qui sua profecit exhortatione, confunduntur. Anima quoque eius tabescit : quia abundantius dolere compellitur, dum bonum, quod docuit, per gloriam retributionis florere noscit in subditis et ipse hoc agere non curavit. In quibus etiam uerbis notandum est
 10 quia, qui penitus ex eo uirum ab altari suo se non ablaturum promittit, rarus innuitur esse, quem recepit : quia profecto doctoris reprobi plures auditores sunt, qui sequantur praua, quae agunt, quam recta, quae docent.

2, 33 98, 1. Vnde et hic quoque magna pars domus eius in uirili aetate moritura perhibetur. Aetas namque uirilis tempus est administrandi sacerdotii. Imitator itaque doctoris reprobi ad uirilem aetatem ducitur,
 5 cum ad sacri ordinis celsitudinem promouetur. Ad quam profecto aetatem cum peruenerit, moritur : quia ad tantum ministerium quisquis indignus accesserit uel in eo indigne uixerit, condemnatur. Vnde et Paulus dominici corporis et sanguinis mentionem faciens ait :
 10 *Qui manducat et bibit indigne, iudicium sibi manducat et bibit.* In uirili ergo aetate moriuntur, quia de praesumptione et ausu ministerii sublimioris intereunt.

97, 5 profecit : perfecit *um* || 8 noscit : noscet *C* || 11 innuitur : inuenitur *m*

98, 10-11. 1 Co 11, 29

97. À propos des pasteurs indignes : cf. *Past.* I, 1. — Noter la

97. Mais, de ce que le disciple élu est vu en gloire, s'accroît la peine du docteur réprouvé. C'est pourquoi le texte poursuit : MAIS POUR QUE TES YEUX TE
 2, 33 MANQUENT ET QUE SE CONSUME TON ÂME. Ses yeux lui manquent, en effet, car, par la vie de celui qui a profité de ses exhortations, ils sont confondus. Son âme aussi se consume car elle est soumise à plus de souffrance, quand il se rend compte que le bien enseigné fleurit en récompense de gloire chez ses inférieurs, et que lui-même n'a eu cure de s'y appliquer. Dans ce qui est dit ici, il faut encore remarquer que celui qui s'engage à ne pas écarter de son autel tout homme descendant d'Héli, n'en reçoit, d'après ces paroles, qu'un petit nombre, car il est clair que les disciples qui suivent les voies perverses du comportement des maîtres réprouvés sont plus nombreux que ceux qui suivent les voies droites de leur enseignement.

98, 1. Voilà pourquoi on nous dit aussi qu'une 2, 33 grande partie de sa maison doit mourir à l'âge adulte. Cet âge adulte désigne la période de leur fonction sacerdotale. Ainsi, celui qui se met à la suite d'un maître réprouvé est-il conduit à l'âge adulte lorsqu'il est promu à la dignité de l'ordre sacré. Quand il est parvenu à cet âge, il meurt ; car quiconque aura accédé à un tel ministère sans en être digne, ou bier, qui s'y sera comporté indignement, sera condamné. C'est pourquoi Paul déclare à propos du corps et du sang du Seigneur : « Celui qui mange et boit sans en être digne, mange et boit sa propre condamnation. » Ils meurent donc à l'âge adulte, parce qu'ils périssent pour avoir eu la présomption et l'audace d'exercer un ministère trop sublime pour eux.

syllepse : passage du singulier *doctoris* au pluriel *agunt, docent*, cf. BLAISE, *Manuel*, 24, p. 24 et ERNOUT-THOMAS, p. 139-140, 166.

2. Hinc ergo, hinc iam quique praecipites conligant et tanti ministerii subire onera non ambient, sed
 15 expauescant. Nam, qui mori praedicitur, quando ad uirilem aetatem peruenerit, donec ad eam perueniat, uiuit : quia nimirum infirmi quique et illi tanto ministerio in pares, si pusillitatis suae modum considerant, habent in sancta ecclesia locum, in quo se
 20 custodientes uiuant. Vnde et per Moysen dominus denuntiat dicens : *Bestia, si montem tetigerit, lapidetur*. Hinc est etiam quod, cum Loth exit de Sodomis, ab ascensu montis abstinet, ut in Segor paruulam ciuitatem declinet ; ne, dum paruulus adhuc ad altiora
 25 nititur, uirilem aetatem inpingens moriatur. Sodomam quippe eximus, cum ardentis concupiscentiae incendia declinamus. Qui statim ad sublimia non ascendimus : quia superioris ministerii summa non tangimus, dum infirmitatem propriam metiendo consideramus ; ne, si
 30 infirmae aetatis nostrae tenere modum contemnimus, qui paruuli uiximus, in uirili aetate moriamur.

2, 34 99, 1. In signum uero moriturae domus ambo Heli filii una die mori praediciuntur. Quos nimirum filios illos signare diximus, qui ad sacros ordines a propinquis carnalibus promouerentur non ad intentionem
 5 administrandi ordinis sed ad gloriam mundanae dignitatis. In una die ambo moriuntur, quia in appetitu mundanae felicitatis intereunt. Gloria quidem saecula-

98, 22 Lot C || exit : exiret *vm* || 23 abstinet : abstinuit *vm* || ut : et *vm* || 24 declinet : declinavit *vm* || 28 summa : summam *C^{ac}* f || 30 infirmae : infime *C^{ac}*

99, 4 promouerentur : promerentur *C^{ac}* || 7 quidem *om. vm*

98, 21. Ex 19, 12 ; cf. He 12, 20 || 22-24. Cf. Gn 19, 17 s.

2. Ah ! Que les téméraires y songent donc, et qu'ils ne s'empressent pas de prendre sur eux le poids d'un tel ministère, mais le redoutent plutôt. En effet, celui à qui l'on annonce qu'il va mourir quand il parviendra à l'âge adulte, reste en vie jusqu'à ce qu'il y parvienne, car tous les faibles et ceux qui sont inaptes à un tel ministère, s'ils considèrent la mesure de leur petitesse, ont dans la sainte Église une place où ils peuvent se garder et vivre. C'est pourquoi le Seigneur les avertit par la bouche de Moïse : « Si un animal touche la montagne, qu'il soit lapidé. » De là vient aussi qu'en quittant Sodome, Loth s'abstient de gravir la montagne, pour se détourner vers la petite ville de Segor, de peur que, encore petit et s'efforçant de monter sur les hauteurs, il ne meure en arrivant brusquement à l'âge adulte. Nous quittons Sodome lorsque nous fuyons les flammes ardentes de la concupiscence. Nous ne gravissons pas aussitôt les hauteurs, car nous ne portons pas la main sur la dignité du plus haut ministère, considérant avec crainte notre propre faiblesse ; de peur que, dédaignant de rester au niveau de la faiblesse de notre âge, nous qui avons vécu quand nous étions petits, nous ne mourions à l'âge adulte.

99, 1. En signe d'extinction de sa maison, on 2, 34 annonce à Héli la mort de ses deux fils en un seul jour. En effet, comme nous l'avons dit, ces fils représentent ceux qui seraient promus aux ordres sacrés par leurs proches selon la chair, non en vue d'accomplir la fonction, mais d'obtenir la gloire d'un honneur mondain. Ils sont donc morts en un seul jour, car ils ont péri dans le désir du bonheur mondain. Gloire

98, 2. La « place » dont parle Grégoire ne signifie pas autre chose que la vie d'un fidèle ordinaire ; en s'y maintenant, les candidats inaptes aux charges ecclésiastiques peuvent se sauver.

ris, honoris reuerentia, potestas culminis, claritas dignitatis, frequentia obsequentium, adfluentia rerum
 10 saeculariter amata dies est, sed quae interficit. Audiant ergo filii Heli, quia in una die ambo moriuntur. Qui enim de accepto pastorali culmine labentis uitae felicitatem diligunt, intentionem quidem habent gaudii
 15 sed fructum lamenti, propositum in exultatione uitae sed peruentioem in mortis moerorem.

2. Ad mortem itaque properant, quotiens uane de temporali felicitate gratulantur. Quod et apostolus probat, cum apostatantis uiduae memorat dicens :
 20 *Quae autem in deliciis est, uiuens mortua est.* In die namque hac mori perhibuit, qui causam mortis uiduae esse delicias ostendit. Sed mors filiorum minus pessima esset, si ipsa causa mortis alienae non fieret. Vnde et non simpliciter mori sed in signum moriturae domus mori praedicuntur : quia, cum hi, qui de uicino
 25 doctorem reprobum imitantur, in eodem praecipitio corruunt, secutores sequentium in ruina cumulantur.

3. Hoc itaque de officio accepti culminis temporalem felicitatem amantes audiant et reatus sui magnitudinem pertimescant. Tanto denique grauiori poena
 30 digni sunt, quanto aperte conspiciunt, quia de uanitate, quam diligunt, non soli moriuntur : quia, dum in praetextu mundanae laetitiae mortem ebibunt, potus sui pestem ad sequentium se multitudinem transmittunt.

99, 12 uitae : filii v || 14 sed fructum : fructum uero *vm* ||
 15 sed : et *vm* || 18 memorat : meminit *m* || 19 uiuens *om.* C ||
 24 uicino : uino *C^{us}* || 26 corruunt : et *add.* *vm* || 27 accepti :
 suscepti *vm*

99, 19. 1 Tm 5, 6

99, 2. Voir IV, 122 où Grégoire commente plus longuement 1 Tm 5, 6, appliqué cette fois aux fidèles chrétiens qui ne nourrissent pas leur âme de l'enseignement des prédicateurs. — Noter *minus pessima*, comparatif affectant un superlatif.

temporelle, respect dû à l'honneur, puissance de la première place, éclat de la dignité, foule de serviteurs, abondance de biens, tout cela est un jour qu'on aime de façon mondaine, mais qui cause la mort. Qu'ils entendent donc, les fils d'Héli, qu'ils vont mourir tous deux en un seul jour. En effet, ceux qui s'attachent au plaisir de la vie périssable dont ils jouissent dans cette haute charge pastorale qu'ils ont reçue, recherchent sans doute la joie, mais ils récoltent les pleurs ; ils se proposent une vie de réjouissances, mais aboutissent à la tristesse de la mort.

2. Ainsi se hâtent-ils vers la mort, chaque fois qu'ils se félicitent vainement d'un bonheur temporel. C'est ce qu'estime l'Apôtre quand il mentionne la veuve qui apostasie, en disant : « Quant à celle qui vit dans les plaisirs, elle est morte quoique vivante. » Il déclare, en effet, qu'elle meurt ce jour-là, en montrant que la mort de la veuve est causée par ses plaisirs. Mais la mort des fils serait moins grave si elle n'entraînait pas la mort d'autrui. Voilà pourquoi on leur annonce non seulement qu'ils vont mourir, mais encore que leur mort sera le signe de l'extinction de leur maison ; car, lorsque ceux de son entourage, se faisant les imitateurs du maître réprouvé, se précipitent dans le même abîme que lui, les disciples de leurs disciples ajoutent leur chute à la leur.

3. Qu'ils entendent donc, ceux qui aiment le bonheur terrestre procuré par la charge la plus haute qu'ils ont reçue, et qu'ils s'effraient de l'énormité de leur péché. Ils méritent pour finir un châtement d'autant plus sévère qu'ils voient ouvertement que de la vanité qu'ils aiment, ils ne sont pas seuls à mourir, car en buvant la mort que recèle la joie mondaine, ils transmettent de leur boisson fatale à une multitude de disciples.

100. Quibus tamen uerbis potest doctoribus reprobis praesentis uitae breuitas intimari. In una quippe die moriuntur : quia, cum ad terminum huius uitae perueniunt, breue eis omnino fuisse cernitur, quod uixerunt. Vnde et per quendam sapientem dicitur : *Gaudium hypocritae ad instar puncti*. Hinc iterum de huius mundi amatoribus beatus Iob loquitur dicens : *Ducunt in bonis dies suos et in puncto ad inferna descendunt*.

101, 1. Sed, raptis ad poenam reprobis, ad gregis dominici curam sapientes et electi pastores excitantur. 2, 35 Quare et subsequenter adiungit : ET SVSCITABO MIHI SACERDOTE M FIDEEEM. Fidelem namque sacerdotem 5 sibi dominus excitat : quia uidelicet eum summus locus ad sui curam exigit, qui non solum recte intellegat, sed qui fideliter ministret. Ministrare autem tunc recte poterit, cum ministerii sui modum de sacro eloquio recognoscit. Vnde et, cum fidelis sacerdos 10 promittitur, iuxta cor et animam omnipotentis dei facturus esse perhibetur.

2. Quid enim cor et animam dei nisi sacram eius scripturam accipimus ? Nam corde cogitamus ad deliberationem, anima uero afficimur ad amorem. Quia 15 ergo in sacro eloquio consilia omnipotentis dei agnoscimus, ibi amorem, quo humanum genus dilexit, inuenimus, ipsum eloquium cor et anima eius rationaliter designatur. Illum itaque, illum omnipotens deus ad suum ministerium sacerdotem eligit, qui iuxta 20 cor eius et animam facit : quia profecto non alius tanto ordine dignus est, nisi qui uoluntatem eius de sacro

100, 5 et om. *vm* || 8 et *bis C* || descendunt : *ita C* descendunt *vm*

101, 7 ministret : ministrat *C* || 16 ibi : ibique *vm* || 17 anima : animam *Ct* || 18 designatur : designant *vm* || illum² : om. *vm*

100, 6. Jb 20, 5 || 8. Jb 21, 13

100. Cependant, ces paroles peuvent enseigner aux docteurs réprouvés la brièveté de la vie présente. Ils meurent, en effet, en un seul jour, car en parvenant au terme de cette vie, ils se rendent compte qu'elle a été pour eux tout à fait brève. Voilà pourquoi il a été dit par la bouche d'un sage : « La joie de l'hypocrite ressemble à un instant. » De là encore les paroles du bienheureux Job à propos de ceux qui s'attachent à ce monde : « Ils passent leur vie en jours heureux, et en un instant descendent aux enfers. »

101, 1. Mais, quand ces réprouvés ont été entraînés au châtement, les pasteurs sages et élus sont invités à prendre soin du troupeau du Seigneur. C'est pourquoi il est dit ensuite : ET JE ME SUSCITERAI UN PRÊTRE 2, 35 FIDÈLE. Le Seigneur invite, en effet, un prêtre fidèle, car l'autorité suprême exige pour son service quelqu'un qui non seulement pense comme il faut, mais encore sert fidèlement. Mais il ne pourra bien servir qu'après avoir appris par la parole divine ce que doit être son service. C'est pourquoi, en promettant ce prêtre fidèle, on atteste qu'il agira selon le cœur et l'âme de Dieu tout-puissant.

2. Comment entendons-nous en effet le cœur et l'âme de Dieu sinon de son Écriture sainte ? Car c'est avec le cœur que nous réfléchissons avant de prendre une décision, et avec l'âme que nous éprouvons de l'amour. Ainsi donc, puisque c'est dans la parole sacrée que nous connaissons les desseins de Dieu tout-puissant, puisque c'est là que nous découvrons l'amour dont il a aimé le genre humain, son cœur et son âme représentent spirituellement cette parole. Ce prêtre que Dieu tout-puissant appelle à son service, c'est donc celui qui agit selon son cœur et son âme ; car nul n'est digne d'une telle ordination, sinon celui qui a appris sa volonté par la parole sacrée, et s'est

eloquio didicit et hoc, quod didicit, proximorum utilitatibus per studium caritatis inpendit.

102, 1. Sed uigilanter est adhuc intuendum, quod
 2, 35 dicitur : IUXTA COR ET ANIMAM MEAM. Nam quaedam
 in scriptura sacra inueniuntur praecepta, quae dispen-
 satione quidem dei praecepta sunt et non amore dei.
 5 Quae profecto si sacerdos, qui excitandus promittitur,
 adimpleret, iuxta cor quidem dei et non iuxta animam
 faceret, dum consilium diuinae dispensationis et non
 amoris praeceptum operibus reddidisset. Annon de
 dispensatione dei illa mandata eius fuerant, de quibus
 10 loquitur dicens : *Dedi eis praecepta non bona* ? Et, cum
 pharisaei de dando repudii libello cum ipsa ueritate
 disputarent, audierunt : *Ad duritiam uestram Moyses*
dedit uobis legem.

2. Quia itaque de dispensatione consilii eius illa
 15 fuerunt, quisquis eisdem praeceptis usus est, iuxta cor
 quidem domini et non iuxta animam fecit. Nam cordis
 et animae praeceptum illud est, de quo dicitur : *Hoc est*
praeceptum meum, ut diligatis inuicem, sicut dilexi nos :
 quia hoc, quod per consilium praecipit, per amplexum
 20 caritatis apprehendit. Hinc item dicit : *Diligite inimicos*
uestros ; benefacite his, qui oderunt uos. Hinc item praecipit
 dicens : *Quae uultis, ut faciant uobis homines, haec facite eis.*
 Haec itaque et huiusmodi cordis et animae dei prae-
 cepta sunt : quia hoc reuelatione ostenditur secreti eius
 25 consilii, quod in eius conspectu suscipitur probatione
 caritatis. Sacerdos ergo fidelis per hoc indicium nos-
 citur, si uidelicet iuxta cor et animam eius operatur :

102, 4 praecepta : mandata *vm* || 12-13 dedit uobis legem
 Moyses *transp. vm* || 15 fuerunt : fuere *v*

102, 10. Ez 20, 25 || 12-13. Mt 19, 8 || 17-18. Jn 15, 12 ||
 20-21. Lc 6, 27 || 22. Mt 7, 12 ; cf. Lc 6, 31

efforcé, par une charité zélée, d'employer ce qu'il a
 appris au profit du prochain.

102, 1. Mais il nous faut encore examiner de près ce
 qui est dit : SELON MON COEUR ET MON ÂME. On 2, 35
 trouve, en effet, dans la sainte Écriture, des préceptes,
 certes prescrits par une permission de Dieu, mais non
 par son amour. Si ce prêtre que Dieu promet de
 susciter accomplissait ces préceptes, il agirait selon le
 cœur de Dieu, mais non pas selon son âme, en mettant
 en œuvre un dessein permissif de Dieu, et non le
 précepte de son amour. N'étaient-ils pas le fait de sa
 permission, ces commandements dont il dit : « Je leur
 ai donné des préceptes qui n'étaient pas bons » ? Et
 quand les pharisiens discutaient avec la Vérité à
 propos du billet de répudiation, ils s'entendirent
 répondre : « Moïse vous a donné cette loi en raison de
 votre dureté. »

2. Ainsi donc, puisque ces commandements étaient
 le fait d'un dessein permissif, quiconque les accom-
 plissait agissait selon le cœur du Seigneur, mais non
 selon son âme. En revanche c'est du cœur et de l'âme
 que vient ce précepte dont il dit : « Voici mon
 commandement : que vous vous aimiez les uns les
 autres comme je vous ai aimés. » Car, ce qu'il prescrit
 par un dessein, il l'embrasse par une étreinte de
 charité. De là ce même enseignement : « Aimez vos
 ennemis, faites du bien à ceux qui vous haïssent. » De
 là ce qu'il commande pareillement : « Ce que vous
 voulez que les hommes fassent pour vous, faites-le
 pour eux. » Ainsi donc, ces préceptes et ceux qui leur
 sont semblables sont prescrits par le cœur et l'âme de
 Dieu, car la révélation de son dessein secret nous
 montre là ce qui est agréé à ses yeux au jugement de
 sa charité. Voici donc le signe auquel nous savons ce
 qu'est un prêtre fidèle : s'il agit selon le cœur et l'âme

quia profecto tunc uere fidelis est, si non dispensationis eius licentiam sed praecepta sequatur amoris.

103, 1. Sed, quia non frustra sed ad lucrum
2, 35 subiectae plebis elegitur, subdit atque ait : ET AEDIFICABO EI DOMVM FIDELEM. Domus namque sacerdotis est amplitudo, in qua conuersatur, populi subiecti.
5 Quae profecto domus ei fidelis a domino aedificatur, quia ad oboedientiae studium diuina inspiratione erigitur. Infidelis etenim domus esse cognoscitur : quia uerbi dei pecunia, quae ei praedicatoris sui ministerio creditur, per negligentiam prodigae uitae
10 dissipatur et, quod sibi ad negotii lucrum committitur, nequaquam in tempore reddendae rationis inuenitur.

2. Bono itaque praedicatori fidelis a domino domus
construitur, cum ad oboediendum uoci eius subiectae plebis diuinitus corda praeparantur ; ut non solum id,
15 quod in ea reconditur, de uerbi talento custodiat, sed lucro multiplici cumulatam ad mensam aeternae susceptionis ducat. Et notandum, quia fidelis domus a domino aedificari dicitur, ut de bona conuersatione subiecti populi praedicator inaniter nequaquam gloriatur.
20 Notandum quoque, quia sacerdotem fidelem sibi dominus excitat, ut subiectorum corda hoc ipsum, quod optimo rectore reguntur, tribuere suis meritis non praesumant. Notandum etiam, quod sacerdotem, quem excitat dominus, dicit fidelem sibi ; domum

103, 4 conuersatur : conuersantur *m* || 7 etenim : enim *vm* ||
19 nequaquam inaniter *transp. vm* || 24 sibi ... fidelem *bis C* ||
25-26 dicit futuram sacerdoti : ipsi sacerdoti dicit futuram *vm*

103, 8-11. Cf. Mt 25, 14-30

103, 2. Noter l'ambivalence de *mensa* que Grégoire fait jouer ici : il s'agit à la fois de la table du banquet eschatologique et du comptoir de « banque » du Jugement dernier.

de Dieu, car il est vraiment fidèle s'il suit non ce que son dessein permet, mais les préceptes que son amour commande.

103, 1. Cependant, puisqu'il n'est pas choisi en vain, mais pour gagner le peuple qui lui est soumis, le texte poursuit : ET J'ÉDIFIERAI POUR LUI UNE MAISON 2, 35 FIDÈLE. En effet, la maison du prêtre, c'est le peuple nombreux qui lui est soumis et au milieu duquel il vit. Cette maison fidèle lui est édiflée par le Seigneur, car elle s'élève sous l'inspiration divine pour lui obéir avec zèle. En effet, la maison infidèle, c'est l'assemblée des sujets qui reçoit chaque jour l'enseignement d'un bon pasteur et qui ne cherche pourtant pas à lui obéir en s'appliquant aux bonnes œuvres. Elle s'avère en effet une maison infidèle, car les richesses de la parole de Dieu qui lui sont confiées par le ministère de son prédicateur, sont dissipées par la négligence d'une vie de désordre, et ce qui lui est remis en vue de gagner par le négoce, (Dieu) ne le recouvre pas au jour de la reddition de comptes.

2. Ainsi donc le Seigneur construit une demeure fidèle pour le bon prédicateur quand, grâce à Dieu, le cœur du peuple qui lui est soumis est disposé à écouter sa voix ; afin que, non seulement il garde ce qui y est déposé du talent de la parole, mais qu'il y ajoute en le multipliant par le gain et le conduise à la table où il sera reçu éternellement. Et, remarquons-le, il est dit que la maison fidèle sera édiflée par le Seigneur, afin que le prédicateur ne tire pas vaine gloire de la bonne conduite du peuple qui lui est soumis. De même, il faut encore noter que le Seigneur se suscite à lui-même un prêtre fidèle, pour que le cœur des sujets ne se permette pas d'attribuer à ses mérites le fait d'être dirigé par cet excellent pasteur. Encore faut-il noter que le Seigneur déclare fidèle à lui-même le prêtre

25 autem, quam ei aedificat, fidelem dicit futuram sacerdoti : quia profecto praedicator deo oboedientiam debet, subiectus praelato.

104. Sed ante subiectum tunc recte praelatus graditur, si ad omnia dirigenda uitae suae itinera ueritas
2, 35 ipsa uideatur. Sequitur ergo : ET AMBVLABIT CORAM CHRISTO MEO OMNIBVS DIEBVS. Christus autem domini
5 redemptor est generis humani. Qui nimirum, quia iam ad caelum ascendisse creditur, a fidelibus suis nunc non oculis corporeis sed mente uidetur. Coram ipso itaque omnibus diebus ambulat, qui cogitatione subita nihil operatur. Nam, ut rectos gressus foris ponat in
10 opere, intus ad Christum respicit, quem per considerationem portat in corde.

105, 1. Sed, quia adhuc reprobo pastori loquitur, 2, 36 subiungens ait : FVTVRVM EST AVTEM, VT, QVICVMQVE REMANSERIT DE DOMO TVA, VENIAT, VT ORETVR PRO EO. Remansurus namque de eius domo aliquis dicitur,
5 quia magna pars illius moritura perhibetur. De domo namque reprobi pastoris remanet, quem conscientia peccati a spe consequendae ueniae non extinguit. Remanet ergo, quia pondus conscientiae per paenitentiae propositum leuigat spe consequendae uitae.
10 2. Qui profecto, ut oretur pro eo, uenit, qui ad deum paenitendo properat, a quo peccando recessit.

104, 6 caelum : caelos *vm*

105, 9 leuigat : leuigatur *vm* || 10 qui : et *vm*

104. *Coram Christo* : marcher en présence du Christ, l'attention constamment fixée sur lui et sur les réalités d'en haut constitue pour Grégoire l'attitude par excellence du juste et garantit la droiture de sa vie : cf. II, 70 ; *Hom. Ez.* I, 2, 19 ; *Dial.* II, 3, 5 (*SC* 260, p. 143 et n. 5) ; comp. *supra* II, 76 et IV, 204 (*coram domino*). — *Christus domini* : cf. *Lc* 2, 26. — *Iam ad caelum ascendisse creditur*

qu'il se suscite, tandis que la maison qu'il lui bâtit, il déclare qu'elle sera fidèle au prêtre, car le prédicateur doit obéissance à Dieu, et le sujet au prélat.

104. Mais le prélat ne marche bien devant l'inférieur que s'il a en vue la Vérité pour diriger tout le cours de sa vie. C'est pourquoi le texte poursuit : ET IL
2, 35 MARCHERA EN PRÉSENCE DE MON CHRIST TOUS LES JOURS. Le Christ du Seigneur, c'est le Rédempteur du genre humain. Puisque nous croyons qu'il est désormais au ciel, ses fidèles ne le voient plus désormais avec les yeux du corps, mais par l'esprit. Ainsi donc, il marche en sa présence tous les jours, celui qui ne fait rien suivant sa pensée du moment. Car, pour marcher droit en sa conduite extérieure, il regarde en son intérieur vers le Christ qu'il porte en son cœur par la contemplation.

105, 1. Toutefois, parlant encore au pasteur réprouvé, il poursuit : IL ARRIVERA CEPENDANT QUE
2, 36 QUICONQUE SUBSISTERA DE TA MAISON VIENDRA AFIN QU'ON PRIE EN SA FAVEUR. On dit qu'il restera quelqu'un de sa maison, car on indique qu'elle s'éteindra en sa plus grande partie. En effet, de la maison du pasteur réprouvé subsiste celui chez qui la conscience du péché n'a pas anéanti l'espérance d'obtenir le pardon. Il subsiste donc, car par le propos de faire pénitence, l'espérance d'obtenir la vie allège le poids de la conscience.

2. Il vient afin qu'on prie en sa faveur, celui qui, par sa pénitence, se hâte vers Dieu dont il s'est détourné

rappelle la collecte romaine de l'Ascension ; cf. H. ASHWORTH, « The Liturgical Prayers of St Gregory the Great », *Traditio* 15 (1959), p. 145 et « Further Parallels to the *Hadrianum* from St Gregory the Great's Commentary on the First Book of Kings », *Traditio* 16 (1960), p. 371.

Vt oretur itaque pro eo, uenit : quia, qui indignum deo se fecit, dignum intercessorem exigit, ut alienis precibus expietur, qui propriis mundari non posse cognoscitur. Vnde et pie Iacobus admonet dicens :
 15 *Confitemini alterutrum peccata uestra et orate pro inuicem, ut saluemini. Hinc iterum dicit : Multum ualet oratio iusti assidua.*

106, 1. Sed pro eo oratio ualet, qui, dum se a peccati immunditia cohibet, ad dei se similitudinem redigit, qua se peccando spoliauit. Vnde et hic quoque
 2, 36 subditur : VT OFFERAT NUMMUM ARGENTEUM. In
 5 nummo quippe imago domini sculpitur, ut eius esse cognoscatur, a quo formari praecipitur. Nummus itaque dei similitudo eius accipitur. Vnde et in Genesi loquitur dicens : *Faciamus hominem ad imaginem et similitudinem nostram. Et, quia de sacro eloquio dei*
 10 *imaginem et similitudinem, ad quam redigamur, agnoscimus, argenteus nummus esse perhibetur. Qui ergo a peccati uia, ut pro se oretur, uenit, nummum argenteum offerre debet : quia nihil ei prodest, quod paenitendo compungitur, nec quod flendo confitetur,*
 15 *si inemendata et incorrecta interius pulchritudine bonae uoluntatis luce dei imaginis nequaquam radiare cognoscitur.*

2. Imago etenim et similitudo dei est inclyto odio malum odire et amore perfecto bonum diligere. Vnde

105, 17 dicit *om. um*

106, 5 quippe : igitur *um* || 7 et *om. um* || 15 incorrecta : incorrecta *um* || 19 bonum : deum *um*

105, 16-17. Jc 5, 16 || 17-18. Jc 5, 16

106, 8-9. Gn 1, 26 || 9-11. Cf. Ps 11, 7 || 18-19. Cf. Ps 138,
 22

106, 1. Allusion à Ps 11, 7 : *Eloquia domini...argentum.*

106, 2. « L'éclat de la bonne volonté » : la bonne volonté est ce qu'on peut offrir de meilleur à Dieu (*Hom. Eu.* 5, 3) ; comme un

par le péché. C'est donc pour qu'on prie en sa faveur qu'il vient, car qui s'est rendu indigne de Dieu requiert un digne intercesseur, afin que soit absous par les prières d'un autre celui qui s'avère incapable de se purifier par sa propre prière. C'est pourquoi Jacques nous en avertit avec bonté : « Confessez-vous mutuellement vos péchés et priez les uns pour les autres afin d'être sauvés. » Et il dit encore : « La prière obstinée du juste est très puissante. »

106, 1. Mais cette prière est puissante pour celui qui, en se tenant éloigné de l'impureté du péché, revient à la ressemblance de Dieu dont il s'était privé en péchant. C'est pourquoi le texte poursuit : AFIN
 2, 36 D'OFFRIR UNE PIÈCE D'ARGENT. Sur la pièce est en effet gravée l'image du Seigneur, pour qu'on sache qu'elle est à celui sur l'ordre duquel elle a été fondue. Ainsi donc la pièce de Dieu signifie sa ressemblance. C'est pourquoi il dit dans la Genèse : « Faisons l'homme à notre image et à notre ressemblance. » Et parce que nous connaissons par la parole sacrée l'image et la ressemblance de Dieu à laquelle nous devons revenir, il est dit que la pièce est d'argent. Donc, celui qui, se détournant d'une voie de péché, vient pour qu'on prie en sa faveur, doit offrir une pièce d'argent, car la pénitence qu'il s'inflige avec componction et sa confession avec larmes ne lui servent de rien si, faute de se corriger et de restaurer en son intérieur la beauté de la bonne volonté, on ne le voit pas rayonner la lumière de l'image de Dieu.

2. En effet, être à l'image et à la ressemblance de Dieu, c'est haïr le mal d'une haine fulgurante et aimer

bon arbre, elle ne peut porter que de bons fruits (*In I Reg.* VI, 46) ; elle peut ainsi figurer l'épouse du prédicateur idéal (*ibid.* V, 181). Elle est un don de Dieu (*Hom. Ez.* I, 9, 2). — « Haïr...parfaitement », cf. Ps 138, 22.

20 et propheta, claritatem diuinae similitudinis ab humano genere periisse intuens, ad eum, qui cum inclyta reparationis nostrae luce de caelo uenit, respicit dicens : *Dilexisti iustitiam et odisti iniquitatem*. Hinc se iam de eius contemplatione in perfectionis formam
 25 renouatum considerans ait : *Iniquos odio habui et legem tuam dilexi*. Qui ergo de domo reprobi per confessionem uenit, qui per humilitatem pro se orari dominum petit, curet omnino necesse est, ut nummum argenteum offerat : quatenus, resumpto splendore bonae
 30 uoluntatis, perfecte odiat malum, quod fecit, et bonum integro amore diligit, quod neglexit.

107, 1. Vnde et iusti iudicis examine propitiationis edicta promulgantur : *In quacumque*, ait, *hora peccator conuertitur, uita uiuit et non morietur*. Conuersio autem peccatoris non est in humilitate confessionis sed in
 5 renouatione interioris hominis, cum peccatori iam diuina inspiratione correcto et malum displicet, quod amauit, et bonum placet, quod odiuit. Nam sunt nonnulli, qui se et de nequitia accusant criminis et prauitatem non corrigunt uoluntatis. Qui profecto
 10 conuerti ad dominum non creduntur, quia uera conuersio in ore non accipitur sed in corde. Conuerti etenim simul uerti est. Conuersio itaque peccatoris uera tunc est, cum ad creatoris nostri beneplacitum
 15 iniquitatis odium cohibetur a perpetratioe facinoris et

106, 20 propheta : prophetae *v* || 29 resumpto : sumpto *vm* ||
 30 odiat : *ita C* odit *v* oderit *m* || 31 neglexit : neglexerit *m*
 107, 2 quacumque : die uel *add. vm* || 2 hora ait *transp. vm* ||
 3 uiuit : uiuet *vm* || 4 in *om. C* || 7 odiuit : odit *vm*

106, 23. Ps 44, 8 || 25-26. Ps 118, 113 || 30. Cf. Ps 138, 22
 107, 2-3. Ez 33, 12 ; 18, 21

le bien à la perfection. C'est pourquoi le prophète, voyant que le genre humain a perdu la gloire de la ressemblance divine, fixe son regard sur celui qui, dans la lumière fulgurante de notre restauration, est venu du Ciel, en disant : « Tu as aimé la justice et haï l'iniquité. » Ainsi, se voyant désormais renouvé, par la contemplation du Christ, dans la perfection, il s'écrie : « J'ai haï les impies et j'ai aimé ta loi. » Par conséquent, celui qui sort de la maison du réprouvé par la confession, qui demande par humilité qu'on prie pour lui le Seigneur, il faut absolument qu'il prenne soin d'offrir une pièce d'argent, afin que, ayant retrouvé l'éclat de la bonne volonté, il haïsse parfaitement le mal qu'il faisait et qu'il aime d'un amour sans faille le bien qu'il négligeait.

107, 1. Voilà pourquoi des décrets de clémence sont promulgués par jugement du juste juge : « Quel qu'en soit le moment, dit-il, si le pécheur se convertit, il vit sûrement, il ne mourra pas. » Néanmoins, la conversion du pécheur ne consiste pas à faire une humble confession, mais à renouveler en lui l'homme intérieur, quand, corrigé par l'inspiration divine, le pécheur prend en dégoût le mal qu'il aimait, et s'attache au bien qu'il haïssait. Il en est, en effet, qui s'accusent de la perversité de leur crime et ne corrigent pas leur volonté dévoyée. On ne croit pas qu'ils se sont convertis au Seigneur, car la véritable conversion, ne se fait pas sur les lèvres, mais dans le cœur. En effet, se convertir, c'est « se tourner ensemble ». La conversion du pécheur est donc véritable quand notre homme entier est ramené au bon plaisir de notre Créateur, quand par haine du mal, notre chair s'abs-

per amorem iustitiae mens se extendit ad intentionem bonae operationis.

2. Sed, quia nonnulli intra ecclesiam sunt, qui tantum in uitae suae termino ad paenitentiae satisfactionem ueniunt, et iudicio ueritatis dicitur : *Quaecumque hora conuertitur peccator, uiuit*, a nonnullis ualde quaeri solet, si statim uitam post carnis mortem inueniant, qui magno uitae tempore peccata perpetrant et tantum in uitae exitu se egisse nequiter accusant. Ad quod dicendum est, quia ex ui conuersionis magnitudo deletur criminis. Vis autem conuersionis est affectio caritatis cordi infusae uisitatione spiritus sancti. Et scriptum est de eodem spiritu, quia ipse est remissio peccatorum. Nam, cum electorum corda dignanter uisitat, ab omni peccatorum inmunditia potenter mundat : quia, ut se menti infuderit, eam protinus et in peccatorum et uitiorum odia et in uirtutum amorem ineffabiliter excitat. Facit eam statim odire, quod amabat, et, quod odio habuerat, ardentem diligere atque in utroque ualde ingemiscere : quia et mala, quae odit, se damnabiliter amasse recolat et bona, quae diligit, odisse.

3. Quis enim audeat dicere, quia, licet omnimoda peccatorum sarcina praegrauetur, perire possit aliquis uisitatus gratia spiritus sancti? Quia ergo peccator nulla hora conuertitur, nisi qua a sancto spiritu inlustratur, quid restat, nisi quia, sicut peccati mortem

107, 19 termino : terminum *vm* || 21 peccator conuertitur *transp. vm* || 23 magno : magnae *vm* || 24 exitu : exitum *v* || nequiter egisse *transp. vm* || 27 sancti spiritus *transp. vm* || 28-29 remissio peccatorum est *transp. vm* || 30-31 mundat : purgat *vm* || 31 et *om. vm* || 33 odire : odisse *vm* || 38 quia *om. vm* || 39 praegrauetur : quod *add. vm* || 41 qua : quia *v*

107, 20-21. Ez 33, 12 || 27. Cf. Rm 5, 5 || 27-29. Cf. Jn 20, 22-23

tient des mauvaises actions, et que, par amour de la justice, l'âme se meut et s'applique à bien agir.

2. Mais, parce qu'il en est dans l'Église qui n'en viennent à la satisfaction de la pénitence qu'au terme de leur existence, et que la sentence de la Vérité déclare : « À quelque moment qu'il se convertisse, le pécheur vit », il arrive fréquemment que certains s'interrogent beaucoup pour savoir si ceux qui commettent des péchés pendant une longue vie et ne s'accusent d'avoir mal agi qu'au moment de la quitter, entrent aussitôt dans la vie après leur mort corporelle. À quoi il faut répondre que c'est la vigueur de la conversion qui efface la grandeur des fautes. Or, la vigueur de la conversion, c'est la motion de la charité déversée dans le cœur par la visite de l'Esprit Saint. Il est de plus écrit de ce même Esprit qu'il est la rémission des péchés. En effet, quand il daigne visiter le cœur des élus, il le purifie puissamment de toutes les souillures de leurs péchés, car déversé dans l'âme, il l'incite tout aussitôt et de façon ineffable à haïr les péchés et les vices et à aimer les vertus. Sans attendre, il lui fait haïr ce qu'elle aimait et, ce dont elle avait horreur, l'aimer avec ardeur, ainsi que gémir grandement de l'une et de l'autre chose ; car le mal qu'elle a en horreur, elle se souvient de l'avoir aimé pour sa damnation, et le bien qu'elle aime, de l'avoir haï.

3. Qui oserait dire, en effet, qu'un homme, même chargé du fardeau de toutes sortes de péchés, puisse périr s'il est visité par la grâce de l'Esprit Saint? Puis donc qu'un pécheur ne se convertit jamais sans être

107, 2. Rôle de l'Esprit-Saint : cf. *supra* II, 32, 4-5 et note.

107, 3. « Rouille du péché » comme dans *Hom. En.* 30, 5 (cf. *Hom. En.* 25, 2 et 33, 4 ; *Mor.* 3, 26 ; 20, 52 ; 23, 11). Grégoire associe toujours à cette image celle du feu divin purifiant, comme déjà le Maître (*RM* 5, T).

execrando deserit, ita uita iustitiae, ad quam se desideranter conuertit, uiuit ? Qui statim post mortem
 45 in uita recipitur, si tantum amoris ignem recipit in conuersione, qui consumere in anima possit omnem congestam peccati rubiginem. Vnde et de peccatrice muliere dicitur : *Remittuntur ei peccata multa, quia dilexit multum*. Hinc ab eadem ueritate in cruce pendenti et
 50 confitenti latroni dicitur : *Amen, dico tibi, hodie mecum eris in paradiso*.

4. In uitae igitur exitu hi solummodo salubriter resipiscunt, qui et per internam uisitationem perfecte bona diligunt et mala odiunt, quae amauerunt. Qui
 55 tamen si sufficienter pro admissis iniquitatibus dolere non possunt, nihilominus et isti in hora, qua conuertuntur, uiuunt. Nam, qui perfectionem bonae uoluntatis habuerunt in confessione peccati, post mortem purgatoria poena peccati ad uitam transeunt, qui ad
 60 delenda peccata sufficientem uim amoris nequaquam habuerunt. Vnde et Paulus dicit : *Sic salui fient, quasi per ignem*.

108, 1. Sed peccator, qui ibi saluari per ignem metuit, hic per afflictionem carnis adimpleat hoc,

107, 44 uiuit : uiuat *vm* || 48 quia : quoniam *vm* || 49 pendenti : pendente *m* || 49-50 et confitenti latroni *om. vm* || 54 odiunt : oderunt *vm* || 54 amauerunt : amauerant *vm* || 59 qui : si *vm*

108, 2 metuit : meruit *vm*

107, 43-44. Lc 7, 47 || 50-51. Lc 23, 43 || 61-62. 1 Co 3, 15

107, 4. *Purgatoria poena peccati* : voir tome I (SC 351), p. 85, n. 1. — L'Esprit-Saint, rémission des péchés : affirmation non scripturaire, mais voir les anciens sacramentaires romains mentionnés par P. Verbraken (CC 144, p. 177). Emprunt que H. Ashworth (cf. *supra* 104) n'avait d'ailleurs pas relevé. On peut aussi voir là une allusion à Jn 20, 22-23.

108, 1. *Torquere* fait ici jeu de mots avec *torta* (voir nos remarques *supra* sous II, 75). Ce verbe apparaît le plus souvent chez Grégoire dans un contexte de pénitence, voire de tourments

illuminé par l'Esprit Saint, que conclure sinon que, comme il fuit la mort du péché en le haïssant, de même, il vit par la vie de la justice, à laquelle il se convertit en la désirant ? Il peut entrer dans la vie dès après sa mort si, dans sa conversion, il reçoit un feu d'amour assez puissant pour pouvoir consumer dans l'âme toute la rouille que le péché y a accumulée. C'est pourquoi il est dit de la femme pécheresse : « Ses nombreux péchés lui sont remis, parce qu'elle a beaucoup aimé. » C'est la raison pour laquelle, par la même bouche de la Vérité il fut dit au larron qui confessait, suspendu à la croix : « Amen, je te le dis, aujourd'hui tu seras avec moi dans le paradis. »

4. Ainsi donc, au moment de leur trépas, seuls viennent à résipiscence pour leur salut ceux qui, visités en leur intérieur, aiment le bien à la perfection et haïssent parfaitement aussi le mal auquel ils s'étaient attachés. Cependant, si ceux-là ne savent pas suffisamment s'affliger des péchés qu'ils ont commis, néanmoins eux aussi reçoivent la vie au moment où ils se convertissent. En effet, ceux qui ont eu la perfection de la bonne volonté en confessant leurs péchés, passent après leur mort à la vie par une peine qui les purge de leur péché, parce qu'ils n'ont pas eu un amour assez fort pour effacer leurs péchés. C'est pourquoi Paul dit : « Ils seront sauvés comme à travers le feu. »

108, 1. Mais le pécheur qui craint d'obtenir dans l'au-delà son salut par le feu, qu'il supplée ici-bas, par l'affliction de sa chair, à la vigueur d'amour qu'il sait

infligés en châtement du péché : cf. *Mor.* 9, 49 ; 9, 101 ; 13, 46 ; 15, 60 ; 25, 14. L'image est celle d'une pâte qu'on travaille, qu'on pétrit en la tordant, en la malaxant, d'où, par association d'idées, l'image de la torture. Dans *Past.* II, 3 (30 A), l'épithète *torta*, appliquée au byssus (Ex 28, 8), évoque l'affliction de la chair par l'abstinence.

quod sibi de ui amoris deesse cognoscit. Vnde et hic
 2, 36 quoque subiungitur : ET TORTAM PANIS. Panis nam-
 5 que nomine aliquando terrenae delectationis refectio
 designatur. Quare et propheta Hieremias in appetitu
 saeculari corruptae Iudaeae populum memorans ait :
Omnis populus eius gemens et quaerens panem. Panem
 itaque peccator conuersus torquet, cum praeteritam
 10 delectationem cruciat per afflictionem paenitentiae.
 Panem namque torquere est carnem pro praeterita
 delectatione affligere.

2. Qui ergo sine tormento ignis ad salutem transire
 desiderat, cum nummo argenteo tortam panis offerat ;
 15 ut, qui per bonam uoluntatem peccata deserit, ea
 nimirum ualida carnis afflictione penitus extinguat.
 Nummum namque argenteum offerebat, qui recepta
 iam dei similitudine confitendo execrabat, quod fece-
 rat, dicens : *Computruerunt et deteriorauerunt cicatrices*
 20 *meae a facie insipientiae mea.* Et item : *Incuruatus sum et*
humiliatus sum usquequaque.

3. Sed, qui nummum argenteum sibi non sufficere
 ad oblationem timuit, panis tortam addere curauit.
 Nam confitetur et dicit : *Rugiebam a gemitu cordis mei.*
 25 *Rugitus enim fletum magni doloris insinuat in afflic-*
tionem paenitentis. Hunc tortum panem argenteo
nummo socians, idem ipse loquitur dicens : Quoniam
iniquitatem meam ego pronuntio et cogitabo pro peccato meo.
 Pro peccato etenim cogitare est delectationi praeteritae
 30 dignam carnis afflictionem proponere. Offerendum
 ergo panem torquebat, qui et, flagitia perpetrata
 pronuntians, qualiter ea delere posset, cogitabat.

108, 3-4 unde et hic quoque subiungitur *om. vm* || 7 *populum*
om. C || 8 et *om. v* || 11 *praeterita* : perpetrata *vm* || 18 *execra-*
bat : execrabatur *vm* || 19 et *deteriorauerunt om. vm* || 21 *sum*
om. vm || 28 *ego om. vm* || *pronuntio* : annuntiabo *vm*

108, 8. Lm 1, 11 || 19-20. Ps 37, 6 || 21-22. Ps 37, 7 || 24. Ps
 37, 9 || 27-28. Ps 37, 19

lui manquer. C'est pourquoi le texte ajoute aussi : Et ^{2, 36}
 UNE TOURTE DE PAIN. Le nom de pain, en effet,
 désigne quelquefois les jouissances terrestres dont on
 se nourrit. Voilà pourquoi le prophète Jérémie,
 parlant du peuple juif corrompu par son amour pour
 le siècle, dit : « Son peuple tout entier gémit et cherche
 du pain. » Donc, le pécheur converti tord son pain,
 quand il tourmente son plaisir d'autrefois par l'afflic-
 tion de la pénitence. Tordre le pain, c'est en effet
 affliger sa chair à cause de sa jouissance passée.

2. Ainsi donc, celui qui désire parvenir au salut sans
 passer par le tourment du feu, qu'il offre avec une
 pièce d'argent une tourte de pain, de sorte que celui
 qui abandonne ses péchés par la bonne volonté les
 fasse totalement disparaître par une forte affliction de
 sa chair. Car il offrait bien une pièce d'argent, celui
 qui, ayant désormais récupéré la ressemblance divine,
 exécrait en le confessant ce qu'il avait fait, et disait :
 « Mes plaies sont puanteur et pourriture à cause de ma
 folie », et encore : « J'ai été courbé et humilié à
 l'extrême. »

3. Mais celui qui craignait qu'une pièce d'argent ne
 fût pas pour lui une offrande suffisante, a eu soin d'y
 ajouter une tourte de pain. Il le confesse, en effet, en
 disant : « Je rugissais en gémissant dans mon cœur. »
 Ce rugissement indique les pleurs d'une grande dou-
 leur dans l'affliction de la pénitence. En ajoutant cette
 tourte de pain à la pièce d'argent, cet homme dit
 encore : « Car je reconnais mon offense et je me
 soucierai de mon péché. » Se soucier de son péché,
 c'est opposer une digne affliction de sa chair à la
 jouissance d'autrefois. Il tordait donc un pain à offrir,
 celui qui, tout en proclamant ses crimes passés, se
 souciait aussi de savoir comment il pourrait les effacer.

109. Et, quia de austeritate conuersationis paenitentibus subreperere aliquando solet cupido laudis, intentio uere conuersi peccatoris insinuat per hoc, quod
 2, 36 subditur : DICATQVE : DIMITTE ME, OBSEURO, AD
 5 VNAM PARTEM SACERDOTALEM. Pars namque sacerdotalis uniuscuiusque in aeterna uita est retributio electi. Sacerdotes etenim dei omnes electi eius sunt : quia, cui per oblationem ministerii sui incessanter seruiunt, sacra semper offerre munera non desistunt. Vnde et illi
 10 iam in regno tripudiantes dicunt : *Redemisti nos deo in sanguine tuo et fecisti nos deo nostro regnum et sacerdotes.* Dicere ergo peccatori conuerso : *Dimitte me, obsecro, ad unam partem sacerdotalem*, est de austeritate uitae et
 15 paenitentiae solam partem aeternae beatitudinis expectare ; ut uidelicet securitatem delectationis inueniat, quam et perenni perfruitione possideat et post se tortiones paenitentiae numquam trahat.

2, 36 110, 1. Quare et subditur : VT COMEDAM BUCCELLAM PANIS. Si enim panis in sacro eloquio pro delectatione accipitur, buccella panis est indeficiens delectamentum aeternae uitae. De quo nimirum oblectamento per prophetam dicitur : *Gaudium et laetitia inuenietur in ea, gratiarum actio et uox laudis.* Hinc item iam ad mensam non tortae panis sed buccellae inuitatos conuiuas intuens ait : *Laetitia sempiterna super capita eorum, gaudium et laetitiam obtinebunt.* Hinc psalmista

109, 1 conuersationis : conuersionis *Ct* || 6 est in aeterna uita *transp. vm* || 9-10 et illi iam : etiam illi *transp. vm* || 12 conuerso : est *add. Ct* || 13 est *om. Ct*

110, 9 laetitiam : exultationem *vm*

109, 10-11. Ap 5, 9-10

110, 5-6. Is 51, 3 || 8-9. Is 35, 10

109. *Partem aeternae beatitudinis* : « fonction » ne convient pas ici, mais noter la correspondance : *partem sacerdotalem* | *partem beatitudinis*, difficile à rendre en français.

109. Et parce qu'il arrive parfois chez les pénitents que, sous l'austérité de leur genre de vie, se glisse un désir d'être loué, le texte indique, par ce qui suit, l'intention du pécheur vraiment converti : ET IL
 DIRA : ADMETS-MOI, JE T'EN PRIE, À QUELQUE
 2, 36 FONCTION SACERDOTALE. En effet, la fonction sacerdotale, c'est la récompense de chaque élu dans la vie éternelle. Car tous les élus de Dieu sont ses prêtres, puisque, en le servant sans relâche par l'hommage de leur ministère, ils ne cessent de lui offrir continuellement des présents sacrés. C'est pourquoi, désormais transportés de joie dans le Royaume, ils disent : « Tu nous as rachetés pour Dieu par ton sang, et tu as fait de nous pour notre Dieu un royaume et des prêtres. » Ainsi donc, quand le pécheur converti déclare : « Admets-moi, je t'en prie, à quelque fonction sacerdotale », ce langage signifie qu'il n'espère gagner, par l'austérité de sa vie et de sa pénitence, rien d'autre qu'une part de la béatitude éternelle, afin d'obtenir un bonheur assuré qu'il goûte sans fin, sans jamais plus traîner après soi les tourments de la pénitence.

110, 1. C'est pourquoi le texte ajoute : POUR QUE JE
 2, 36 MANGE UN PETIT PAIN. En effet, si le pain, dans la parole divine, représente les délices, le petit pain est la délectation sans fin de la vie éternelle. C'est de cette délectation que parle le prophète : « On trouvera en elle joie et allégresse, l'action de grâces et le chant de louange. » De là encore ce qu'il laisse entendre à propos des convives invités désormais à manger à table un petit pain et non une tourte de pain : « Sur leur tête, une joie éternelle, ils connaîtront joie et

110, 1. Pour bien comprendre ce passage, il faut se reporter *supra* II, 75. Le petit pain représente, en effet, le partage de la béatitude divine, notre conformation à Dieu ; la tourte, les pénitences d'ici-bas, nécessaires mais amères.

10 uoce correcti poenitentis pronuntians dicit : *Notas mihi*
fecisti uias uitae, adimplebis me laetitia cum uultu tuo,
delectationes in dextera tua usque in finem. Viae etenim
 uitae sunt afflictiones paenitentiae. Quibus nimirum a
 15 patriam ducitur, dum pro commissis iniquitatibus
 sponte cruciatur.

2. Vnde et, cum correctum se esse peccatorem
 praesumit, insinuat dicens : *Tu es, domine, qui restituisti*
mibi hereditatem meam. Et item confidens ait : *Quoniam*
 20 *non derelinques animam meam in inferno.* Viae namque
 uitae peccatori notae fiunt, quando afflictiones paeni-
 tentiae ei diuinitus insinuantur, quando uidelicet inlu-
 minata mente considerat, quam uitae amaritudinem
 25 singulis praeteritae culpae delectationibus apponat.
 Qui nimirum cum uultu omnipotentis dei laetitia
 adimpleri gloriatur : quia de manifesta diuinae contem-
 plationis satietate reficitur et, qui in laeua uitae
 praesentis ad tempus paenitendo compungitur, in
 30 dextera aeternae uitae usque in finem delectationibus
 satiatur. Qui ergo tortam panis obtulit, ad buccellae
 comestionem perducitur : quia, qui amore supernae
 uitae noxias delectationes cruciat, in discubitu aeterni
 gaudii sibi perpetuam refectionem parat.

110, 10 correcti : correpti *vm* || 17 correctum : correptum *vm*
 || 18 insinuat praesumit *transp. vm* || 19 hereditatem meam mihi
transp. vm || 25 dei : iucunda *add. vm* || 26 gloriatur : gloriantur
 v

110, 10-12. Ps 15, 11 || 18-19. Ps 15, 5 || 19-20. Ps 15, 10

allégresse. » D'où cette parole du psalmiste, qui fait
 dire au pénitent qui se corrige : « Tu m'as montré les
 chemins de la vie, ta face me comblera de joie, à ta
 droite, des délices éternelles. » Car les chemins de la
 vie sont les afflictions de la pénitence. C'est par elles
 que le pécheur est conduit de l'abîme de sa damnation
 à la patrie éternelle, quand il se tourmente spontanément
 à cause des péchés qu'il a commis.

2. Voilà pourquoi, quand le pécheur pressent qu'il
 est corrigé, il l'indique en disant : « C'est toi, Sei-
 gneur, qui m'as rendu mon héritage. » Et de même,
 confiant, il poursuit : « Car tu n'abandonneras pas
 mon âme en enfer. » Le pécheur connaît les chemins
 de la vie, quand la voix divine lui inspire les afflictions
 de la pénitence, c'est-à-dire quand il considère d'un
 esprit illuminé quelle amertume de vie il doit opposer
 à chacun des plaisirs coupables d'autrefois. Celui-là se
 glorifie d'être rempli de la joie de voir la face de Dieu
 tout-puissant, car il se rassasie de la claire contempla-
 tion de Dieu et, lui qui, sur la gauche de la vie
 présente, se livre temporairement à la componction de
 la pénitence, se rassasie, sur la droite de la vie
 éternelle, de délices jusqu'à la fin. Ainsi donc, celui
 qui a offert une tourte de pain est amené à manger un
 petit pain, car celui qui par l'amour de la vie céleste
 tourmente les plaisirs mauvais, se prépare un perpé-
 tuel festin à la table de la joie éternelle.

110, 2. La gauche et la droite : chez Grégoire, la *sinistra Dei*
 figure le plus souvent la vie présente, les humains, les motifs de
 tristesse (*Hom. Ex.* I, 4, 3 et la note ; II, 5, 12 ; *Past.* III, 26) et
 parfois les anges déchus (*Mor.* 2, 38). *Dextera Dei* figure au
 contraire la vie éternelle et future, les anges élus et les motifs de
 joie (mêmes références).

3, 1 **III, 1.** Sequitur : PVER AVTEM SAMVHEL MINISTRA-
 BAT DOMINO CORAM HELI. Illud namque hoc loco
 repetiisse ostenditur, quod de electo puero superius
 memoratur, ubi dicit : *Puer autem Samuhel erat minister*
 5 *in conspectu domini ante faciem Heli.* Hoc quidem est
 ministrare domino coram Heli, quod esse minister
 domini ante faciem Heli. Et, quia ibi istud domino
 adiuuante plenius exposuimus, in iteranda eius expo-
 sitione penitus non moramur. Verum, quia diuinus
 10 sermo est, qui hoc in isto loco et in illo loquitur, sine
 utilitate rationis nequaquam id egisse monstratur. Pro
 fastidio itaque lectoris explanationem tacemus, repeti-
 tionis uero causam ad eius utilitatem dicimus.

2. Quidam namque praelatorum sanctae ecclesiae
 15 magisterio subditi rudes oboediunt ; sed, cum paulo
 altius per conuersationem proficiunt, in eadem oboe-
 dientiae humilitate nequaquam persistunt. Quos bene
 Agar Sarae ancilla spiritaliter designat, quae, cum de
 Abraham uiro eius concepisse se uidit, dominam
 20 despexit. Agar quippe concipit, quando reproba mens
 subditi aut per eruditionem scientiae se proficere aut
 per uitae conuersationem credit. Quae profecto prae-
 gnans dominam suam despexisse dicitur, quia iam
 praesidenti sibi praepositi sui uoluntati per oboe-
 25 tiam subdi dedignatur. Sed, quae dominam despicit,
 ancilla esse perhibetur : quia superbi subiecti et infirmi
 sunt per elationem et ad filiorum dei numerum non
 pertingunt.

III, 2 namque : autem *vm* || 2 hoc : in *add. vm* || 4 minister :
 ministrum *m* || 11 id : hoc *vm* || 13 dicimus ad eius utilitatem
transp. vm || 20 despexit : despexerit *vm* || 30 atque : et *m*

III, 4-5. I S 2, II || 17-20. Cf. Gn 16, 4

III, 1. Cf. *supra* II, 30.

III, 2. Cf. **CASSIEN, Inst.** 4, 36, 2 : contre l'orgueil que peut
 susciter la science spirituelle.

Quatrième section : sens moral

III, 1. Le texte poursuit : LE JEUNE SAMUEL 3, 1
 SERVAIT LE SEIGNEUR EN PRÉSENCE D'HÉLI. On le
 voit, ce qui est dit plus haut de l'enfant élu est ici
 répété : « Le jeune Samuel était serviteur sous le
 regard du Seigneur, devant la face d'Héli. » C'est bien
 la même chose que de servir le Seigneur en présence
 d'Héli et d'être serviteur du Seigneur devant la face
 d'Héli. Et puisque, grâce à Dieu, nous avons expliqué
 à fond cette phrase en son lieu, nous ne nous
 attarderons pas du tout à répéter son explication.
 Mais, puisque c'est la parole de Dieu qui parle ici et là,
 il est clair qu'elle ne l'a pas fait sans motif d'utilité.
 Pour éviter la lassitude de notre lecteur nous renon-
 çons donc à redonner une explication, mais nous
 exposons la cause de cette répétition afin de lui être
 utile.

2. En effet, certains fidèles, quand ils sont encore
 peu instruits, obéissent aux directives des prélats de la
 sainte Église ; mais, quand ils se sont un peu élevés
 dans une vie vertueuse, ils ne persévèrent pas dans
 cette humilité de l'obéissance. Agar, l'esclave de Sara,
 en est une bonne figure spirituelle, elle qui, se voyant
 enceinte par l'œuvre d'Abraham, l'époux de sa maî-
 tresse, se mit à la mépriser. Agar conçoit, certes,
 quand l'âme réprouvée d'un fidèle croit s'élever, soit
 par les connaissances acquises, soit par son genre de
 vie. Étant enceinte, nous dit-on, elle méprisa sa
 maîtresse, car désormais cette âme dédaigne de se
 soumettre par obéissance à la volonté du pasteur
 qu'elle a pour supérieur. Mais, celle qui méprise sa
 maîtresse, il est dit qu'elle est esclave : car les fidèles
 qui s'enorgueillissent sont à la fois affaiblis par
 l'élévation et éliminés du nombre des fils de Dieu.

3. Samuhelis autem profectus exponitur, quia superius dictum est : *Puer autem Samuhel proficiebat atque crescebat et placebat tam deo quam hominibus*. Quae profecto tria qua sublimitate conuersationis percurrerit, supra expositum est. Quia ergo etiam nunc coram magistro ministrare memoratur, quid est, nisi quia electis auditoribus formam praebet, ut, quo altiori uita proficiunt, seruare bonum oboedientiae numquam obliuiscantur? Nam tunc uere proficiunt, si ad altitudinem meritorum et fortitudine conantur operis et uirtute humilitatis.

112, 1. Quo in loco est et aliud, quod notari debeat : quia tunc Samuhel coram Heli domino ministrare ostenditur, quando ipse de filiorum negligentia a domino obiurgatur. Nonnulli namque subiecti, dum fortitudinis suae modum considerant, praelatorum suorum malunt esse seueri iudices quam auditores pii. Qui nimirum, quia exaggerare et discutere eorum uitas consueuerunt, si in eorum conuersatione uel leuioris delicti maculas intuentur, subdi eorum praecepto oboediendo rennuunt. Sed uere fortes existerent, si maiorum, quae infirma existimant, humiliter sustinerent.

2. Nam ante deum ille magnus per meritum noscitur, qui ei in bono praecepto subicitur, qui ex parte aliqua uenerabilis non uidetur. Ecce enim Heli aperta dei sententia de negligentiae suae perpetrata culpa

112, 1 et om. m

III, || 30-31. I S 2, 26

III, 3. Cf. *supra* II, 50-51. — *Bonum oboedientiae* : obéissance et humilité sont une garantie du progrès spirituel authentique, cf. IV, 140 et VI, 32, où revient la même expression (cf. RB 71, 1). En *infra* II, 126, 2, l'obéissance est présentée comme remède aux conséquences du péché originel.

3. On rapporte cependant que Samuel a progressé, puisqu'il a été dit plus haut : « Le jeune Samuel progressait et croissait, et il plaisait aussi bien à Dieu qu'aux hommes. » Par quel genre de vie sublime il a parcouru ces trois étapes, nous l'avons expliqué précédemment. Si donc maintenant on rapporte aussi qu'il servait en présence de son maître, n'est-ce pas parce qu'il donne l'exemple aux auditeurs élus, afin qu'en progressant dans un genre de vie plus élevé, ils n'oublient jamais de garder le bien de l'obéissance? En effet, ils ne progressent que s'ils s'efforcent de s'élever en mérites à la fois par la vigueur de leurs œuvres et par la valeur de leur humilité.

112, 1. Il y a autre chose dans ce verset qui doit être noté : on nous montre Samuel servant le Seigneur en présence d'Héli, au moment même où ce dernier est réprimandé par le Seigneur pour la faute de ses fils. C'est qu'en effet certains fidèles, considérant combien est grande leur propre force, préfèrent se comporter en juges sévères de leurs prélats plutôt qu'en auditeurs bienveillants. Et, comme ils ont pris l'habitude de scruter et d'examiner leur genre de vie, s'ils remarquent dans leur comportement la souillure d'une faute même légère, ils refusent de se soumettre à leurs ordres par obéissance. Or, ils se montreraient vraiment forts s'ils supportaient humblement ce qu'ils estiment être la faiblesse de leurs supérieurs.

2. Car il se montre grand devant Dieu en raison de son mérite, celui qui se soumet au juste commandement que lui donne un homme qui, à certains égards, ne mérite pas d'être honoré. Voici en effet que le jugement de Dieu blâme ouvertement Héli pour la faute que sa négligence a causée, et néanmoins on

reprehenditur, sed puer domini Samuhel coram eo ministrare domino memoratur; ut profecto apud se, qualis sit, colligat, qui in leuiori culpa sibi praelatum
 20 despicit, si ei se Samuhel humiliter oboediendo subdidit, quem omnipotens deus sui examinis tanta districtione reprobauit.

113, 1. Sed, quia Heli non ualde supra peccantes subditos honorasse reprehenditur, ipsae sacrorum ordinum dignitates pensandae sunt. Nam rector peccantem subditum nisi correctum honorare non debet,
 5 subiectus autem nec tunc praelatum despiciere, cum se iustum et illum agnouerit peccatorem: quia aeternus iudex subditorum iudicium sanctae ecclesiae rectoribus tribuit, sed eosdem rectores discutiendos suo examini reseruauit.

10 2. Hoc tamen ipsum rectoribus ualde timendum est, quod dei seruantur examini: quia tanto subtiliores rationes uitae et doctrinae suae parare debent, quanto sapientior est iudex, quem sustinent. Nec tantum eius futurum iudicium in futura uita quasi in longinquo
 15 positum timeant, ne, qui ubique praesens est, incautum feriat de uicino.

3. Neglegentes namque pastores ad euadendam futurae uindictae poenam longa uitae praesentis spatia ad paenitentiam cogitant; sed iudex, qui ubique est,
 20 de uicino poenam irrogat: quia prius eis lumen

112, 19 conligat qualis sit *transp. vm* || 20 humiliter *om. vm*

113, 4 correctum: correptum *vm* || non *om. vm* || 16 uicino: uino *C^{ac}* || 19 paenitentiam: poenam *m* || 20 poenam: paenitentiam *m*

113, 1-3. Cf. I S 2, 29

113, 1. Cf. I S 2, 29.

113, 3. Châtiment soudain: voir aussi *Mor.* 16, 14, où Grégoire précise le sens théologique du délai accordé aux méchants. —

rapporte que l'enfant du Seigneur, Samuel, sert le Seigneur en sa présence. C'est afin qu'il apprenne à se connaître lui-même, celui qui méprise son supérieur par une faute légère, alors que Samuel s'est soumis par une humble obéissance à celui que Dieu tout-puissant avait réprouvé en le jugeant si sévèrement.

113, 1. Toutefois, puisque Héli se voit reprocher un peu plus haut d'avoir honoré ses sujets qui ont péché, il nous faut évaluer la dignité des ordres sacrés dont ils sont revêtus. En effet, le pasteur ne doit pas honorer le pécheur dont il a la charge si celui-ci ne s'est pas amendé de sa faute; mais l'inférieur ne doit pas mépriser son supérieur quand il se reconnaît juste et lui pécheur, car le Juge éternel a confié le soin de juger les fidèles aux pasteurs de la sainte Église, mais il s'est réservé d'examiner ces pasteurs à son tribunal.

2. Cependant, ce jugement que Dieu se réserve, les pasteurs doivent le redouter grandement, car il leur faut préparer des justifications de leur conduite et de leur enseignement d'autant plus minutieuses que le juge qu'ils affrontent est d'une plus grande perspicacité. Que leur crainte du jugement futur, qu'il doit porter dans la vie future, ne se réduise pas à celle d'un événement lointain, de peur que celui qui est partout présent ne les frappe sans avertissement ni délai.

3. En effet, les pasteurs négligents pensent que la vie présente leur laisse un long laps de temps pour faire pénitence et échapper au châtement de la vindicte future; mais le juge, qui est partout présent, inflige un châtement sans délai, car il leur retire d'abord la

Lumen contemplationis: l'incapacité de contempler constitue le premier avertissement du châtement que Dieu réserve aux réprouvés. La suite souligne l'interdépendance de la connaissance de Dieu et de la fidélité, de l'amour (cf. *supra* II, 77, n.; *infra* 130, 3). Voir aussi *Mor.* 6, 58; 7, 37.

contemplationis subtrahit, deinde ad tormenta per mortem rapit.

3, 1 **114, 1.** Vnde et de eodem Héli, qui paulo inferius fracta ceruice moritur, subiunctum est : IN DIEBUS ILLIS NON ERAT VISIO MANIFESTA. Nam, dum rector agenda, quae nouit, despicit, agitur cum eo districto iudicio, ut agenda non uideat : quia implere noluit, quod uidebat. Manifesta namque uisio neglegentis pastoris non est sed amantis. Vnde et per se ipsam ueritas dicit : *Qui diligit me, diligetur a patre meo et ego diligam eum et manifestabo ei meipsum.*

10 2. Claritas namque manifestae uisionis est reuelatio amatae ueritatis. Quae profecto ueritas, si merito dilectionis ostenditur, his, qui torpent a bono opere, dignissime occultatur : quia signum amoris non est in affectione animi sed in studio bonae operationis. Vnde 15 et in euangelio dominus praemisit dicens : *Qui habet mandata mea et facit ea, ille est, qui diligit me.* Quia ergo de neglegentia operis caligo incurritur internae uisionis, apte nimis, dum de contemptu mandatorum sacerdos arguitur, uisio occultata memoratur.

3, 1 **115, 1.** Sequitur : ET SERMO DOMINI ERAT PRETIOSVS. Quantum ad sacrae historiae ueritatem pertinet, pretiosum pro raro posuit. Pretiosus itaque sermo erat : quia, dum rarus esset, qui summa contemplando

114, 12 opere : ope *v* || 16 ille : hic *vm* || me diligit *transp. vm*

114, 8-9. Jn 14, 21 || 15-16. Jn 14, 21

115, 1. *Veritas sacrae historiae* : *historia* s'entend ici de la lettre du texte. Même expression *infra* III, 27, 1 : *ueritas historiae* et *ueritas litterae*, par opposition à *allegoriae* ; voir aussi *Hom. Ex.* I, 12, 1 et *Hom. Eu.* 40, 1. Grégoire distingue trois sens de l'Écriture dans *Mor., Ep. miss.* 3 : *historia, typica et moralitatis significatio.* Voir LUBAC, *Exégèse*, en particulier, t. 2, p. 467-478).

lumière de la contemplation, puis les arrache à la vie pour les jeter dans les tourments.

114, 1. C'est pourquoi l'Écriture ajoute ensuite à propos d'Héli, qui meurt un peu plus tard en se brisant le cou : EN CES JOURS-LÀ, IL N'Y AVAIT PAS DE VISION MANIFESTE. En effet, quand le pasteur 3, 1 méprise ses devoirs, bien qu'il les connaisse, il se voit infliger une rigoureuse sentence qui le rend incapable de voir ce qu'il doit faire, puisqu'il n'a pas voulu accomplir ce qu'il voyait. Car la vision manifeste n'est pas donnée au pasteur négligent, mais à celui qui aime. C'est pourquoi la Vérité dit par elle-même : « Celui qui m'aime, mon Père l'aimera, et moi je me manifesterai à lui. »

2. En effet, la splendeur d'une vision manifeste est révélation de la vérité aimée. Cette vérité, si elle se montre à l'amour qui la mérite, il est parfaitement juste qu'elle se cache à ceux qui somnolent au lieu de faire le bien ; car le signe de l'amour, ce n'est pas le mouvement affectif de l'âme, mais l'application à faire le bien. C'est pourquoi, dans l'Évangile, le Seigneur a dit auparavant : « Celui qui garde mes commandements et qui les met en pratique, c'est celui-là qui m'aime. » Puisque, en négligeant d'agir, on encourt l'obscurcissement de la vision intérieure, il est tout à fait normal qu'au moment où le prêtre est accusé de mépriser les commandements, on dise que la vision s'obscurcit.

115, 1. Suite du texte : ET LA PAROLE DU SEIGNEUR 3, 1 ÉTAIT PRÉCIEUSE. Au niveau du sens littéral, l'adjectif « précieux » est mis pour « rare ». Ainsi donc, la parole du Seigneur était précieuse car, comme était rare celui qui, dans la contemplation, apercevait les choses d'en

5 cerneret, frequens esse non poterat, qui bona loquendo praedicaret.

2. Quod nunc quoque in sancta ecclesia fieri uidemus : quia, dum plerique de reuerentia culminis gloriam affectant honoris, dum sacri ordinis ministeria
10 negligunt, summa, quae uidere nequeunt, subiectis plebibus praedicare non possunt ; atque in eorum familia pretiosus sermo esse cognoscitur : quia raro bonae praedicationis hortamenta audiunt, quorum praelati ex desiderio non quaerunt superna, quae
15 dicant, sed terrena, quae agant.

3. Quos profecto sacra scriptura notat, quae dicit : *Canes muti non ualentes latrare*. Non dixit : « non uolentes » sed : *Non ualentes* : quia certe, dum mundi gloriam ex toto corde, ex tota mente et ex tota uirtute
20 diligunt, uellent populo sublimia dicere, ut etiam de sublimitate uerbi possent gloriam habere. Canes ergo muti uolentes latrare non possunt : quia, dum prauo corde terrena meditantur, occulta ueritatis, quae proferant, reuelatione nulla comprehendunt.

116, 1. Sed quia, quod pretiosum est, magna cum diligentia custodiri solet, potest hoc, quod dicitur : *Non erat uisio manifesta*, ad carnalium praelatorum negligentiam referri ; quod uero additur : *Et sermo domini erat pretiosus*, ad bonorum ardens studium
5 subditorum ; cum fideles subiecti, etsi non habent, qui

115, 11 plebibus : pedibus sic v || 19 gloriam : et add. vm ||
mente : anima vm || tota² : mente et add. m

116, 4 referri : refertur v

haut, il ne pouvait y en avoir beaucoup qui prêchassent le bien par la parole.

2. C'est ce que nous voyons aussi se produire de nos jours dans la sainte Église, car beaucoup, à cause du respect qui s'attache aux grandes dignités, convoitent la gloire que procure une charge mais, négligeant les fonctions de l'ordre sacré, et incapables de voir les choses d'en haut, ils ne peuvent les prêcher aux fidèles qui leur sont confiés. Ainsi la parole est-elle précieuse dans l'Église qu'ils régissent, car les fidèles entendent rarement les exhortations d'une bonne prédication quand les prélats recherchent, par désir, non les choses d'en haut, pour les prêcher, mais celles d'ici-bas, pour les faire.

3. La sainte Écriture les stigmatise ainsi : « Chiens muets qui ne peuvent aboyer ». Elle n'a pas dit : « Qui ne veulent pas », mais : « Qui ne peuvent pas » car, certes, aimant de tout leur cœur, de toute leur âme et de toute leur force la gloire de ce monde, ils voudraient parler au peuple des réalités sublimes, afin de pouvoir s'approprier aussi la gloire de ce discours sublime. Ainsi donc, les chiens muets qui voudraient aboyer ne le peuvent pas car, leur cœur dépravé étant tout occupé des réalités terrestres, les secrets de la vérité qu'ils proclameraient, ils ne les comprennent pas, puisqu'ils ne leur sont pas révélés.

116, 1. Mais comme on garde avec grand soin ce qui est précieux, cette parole : « Il n'y avait pas de vision manifeste » peut s'appliquer à la négligence des prélats charnels, et ce qui suit : « Et la parole du Seigneur était précieuse », à l'ardent effort des bons fidèles. En effet, les sujets fidèles, même s'ils n'ont personne pour leur prêcher souvent les choses d'en

eis frequenter de thesauro sacri eloqui superna praedicet, hoc tamen, quod aliquando scire potuerunt, mira deuotione conplectuntur et uelut rem ineffabiliter pretiosam custodiunt, dum per bona opera in caelo conlocant, ubi fures, qui id auferre ualeant, nequaquam appropinquant.

2. Vnde et in euangelio de emptore bonae margaritae dicitur : *Inuenta una pretiosa, uendidit omnia sua et comparauit eam.* Cum itaque in occultatae uisionis tempore pretiosus sermo esse describitur, electorum subditorum laudes nuntiantur : quia tanto sublimiori gloria praedicandi sunt, quanto id bonum, quod de eminentiori loco periit, perfectione magnae caritatis in inferioribus remansit.

117, 1. Quorum profecto bona conuersatione plerumque agitur, ut ea, quae occultata fuerat, uisio manifestetur ; ut, qui deuote custodiunt minima, scire debeant, quae faciant et maiora. Vnde et subditur :
 3, 2-4 5 FACTVM EST ERGO IN DIE QVADAM, HELI IACEBAT IN LOCO SVO ET OCVLI EIVS CALIGAUERANT NEC POTERAT VIDERE, LVCERNA DEI ANTEQVAM EXTINGVERETUR. SAMVHEL AVTEM DORMIEBAT IN TEMPLO DOMINI, VBI ERAT ARCHAE DEI. ET VOCAVIT DOMINVS SAMVHELEM.
 10 Samuhel quippe puer a domino uocatur, quotiens humilibus subiectis diuini consilii archana reuelantur et humilitatis suae merito lumen contemplationis adquirunt, quod superbiae suae retributione elati praedicatores perdunt.

116, 8 tamen : tantum *vm* || 14 pretiosa : margarita *add. m* || uendidit : dedit *vm*

117, 5 ergo : igitur *vm* || 7 lucernam *C^{pe} m*

116, 10-12. Cf. Mt 6, 19-20 ; Lc 12, 33 || 14-15. Mt 13, 46

haut tirées du trésor de la parole sacrée, s'attachent avec une admirable dévotion à ce qu'ils ont pu en apprendre un jour et le gardent comme quelque chose d'inestimable, en le plaçant au Ciel par leurs bonnes œuvres, là où les voleurs, qui pourraient les dérober, ne rôdent pas.

2. C'est pourquoi l'Évangile dit à propos de celui qui achète la bonne perle : « Quand il en eut trouvée une précieuse, il vendit tout ce qu'il avait et l'acheta. » Ainsi donc, lorsqu'il est dit qu'au temps où les visions étaient obscurcies, la parole était précieuse, on proclame la louange des fidèles élus, car on doit les célébrer d'une gloire d'autant plus sublime que le bien qui a disparu chez les supérieurs, demeure dans les inférieurs par la perfection d'une grande charité.

117, 1. La droiture de leur vie est souvent telle que la vision qui s'est obscurcie leur est dévoilée ; de sorte que ceux qui observent avec dévotion les petites choses connaissent aussi les grandes qu'ils doivent accomplir. C'est pourquoi le texte poursuit : DONC, UN JOUR, HÉLI ÉTANT COUCHÉ À SA PLACE, SES YEUX S'ÉTAIENT AFFAIBLIS ET IL NE POUVAIT PLUS VOIR AVANT QUE LA LAMPE DE DIEU NE SOIT ÉTEINTE. OR SAMUEL DORMAIT DANS LE TEMPLE DU SEIGNEUR. ET LE SEIGNEUR APPELA SAMUEL. Le Seigneur appelle de fait le jeune Samuel chaque fois que les décrets cachés de Dieu sont révélés aux humbles fidèles et qu'ils méritent d'obtenir, par leur humilité, la lumière de la contemplation que les prédicateurs orgueilleux ont perdue en raison de leur superbe.

15 2. Sed notandum, quia id quadam die factum
ostenditur, in qua uidelicet Heli et in loco suo iacere
et uidere non posse perhibetur. In die namque uoca-
tur, qui pro sua et aliorum salute ad supernae
20 sapientiae scienda secreta sustollitur. Quo contra et
Salomon sapientiam in nocte percepit, ut caligo tem-
poris indicaret, quia eandem sapientiam non perseue-
raturus acciperet.

118, 1. Quod intellegi et aliter potest, quia uidelicet
Heli caligo memoratur. Positione itaque diei eius
ostenditur magnitudo caecitatis : quia profecto
magnas tenebras habuit, qui in die non uidit. Nunc
5 quoque, si ad sanctae ecclesiae statum respicimus,
generalis gratia luminis est. Venit namque, qui uerae
claritatis radios spargens diceret : *Ego sum lux mundi ;
qui sequitur me, non ambulat in tenebris.*

2. Et, quia interni splendoris eius gloria ineffabilis
10 est, non dicitur : « die isto » uel « illo » sed : *Die
quadam* ; cuius profecto diei claritas nota est, claritatis
uero magnitudo incognita. Magnas ergo tenebras
pastor sustinet, si is, qui ecclesiae oculus esse per
officium noscitur, in gratia tantae lucis uisionem non
15 habet. Quare et eiusdem oculi tenebras per semetip-

117, 16 in' om. m

118, 5 sanctae om. vm || 10 dicitur : de add. vm || 11 nota : non
m || 16 esse om. vm

117, 21-22. Cf. 1 R 3, 5

118, 7-8. Jn 8, 12 || 16-17. Mt 6, 23

117, 2. *In nocte* : *nox* a ici le sens de ce qui est temporaire, le jour
succédant à la nuit, mais aussi de ce qui aboutit à un échec (cf.
Mor. 2, 2) : Salomon quittera la voie de la Sagesse. Cependant *nox*
figure aussi la tentation (*infra* II, 145, 2), par extension, le péché
et la vie des pécheurs (VI, 15 et 43 ; *Hom. En.* 21, 3), voire
l'ignorance qui provient du péché (*In I Reg.* IV, 144). Mais le mot

2. Notons cependant que cela arrive un jour où
Héli, nous dit-on, repose à sa place et ne peut plus
voir. C'est en effet durant le jour qu'est appelé celui
qui, pour son salut et celui d'autrui, est élevé à la
connaissance des secrets de la sagesse d'en haut. Au
contraire, c'est au cours de la nuit que Salomon reçut
la sagesse, pour montrer, par l'obscurité du moment,
que cette sagesse qu'il recevait, il n'y persévérerait pas.

118, 1. On peut comprendre cela autrement, à
savoir que c'est à propos d'Héli qu'on parle d'obs-
curité. La mention du jour indique à quel point sa
cécité est grande, car il était plongé dans de grandes
ténèbres, celui qui, en plein jour, ne voyait pas.
Aujourd'hui aussi, quand on considère la situation de
la sainte Église, il y a une grâce de lumière pour tous.
Il est venu, en effet, celui qui, diffusant les rayons de
la vraie clarté, devait dire : « Je suis la lumière du
monde ; celui qui me suit ne marche pas dans les
ténèbres. »

2. Et, comme la gloire de son intime splendeur est
ineffable, on ne dit pas : « Ce jour-ci », ou « Ce
jour-là », mais : « Un jour » ; jour dont la clarté est
connue, mais la grandeur de sa clarté inconnue. Le
pasteur endure donc de grandes ténèbres si, considéré
comme étant par fonction l'oeil de l'Église, il est
incapable de voir, alors qu'une telle lumière lui est
accordée. C'est pourquoi la Vérité montre aussi par
elle-même dans quelles ténèbres est plongé son oeil,

possède également un sens économique : le temps de l'Ancienne
Alliance par opposition à *mane* et *lux noua*, l'Incarnation (*Mor.* 6,
34 ; 16, 72). Pôle négatif encore souligné dans le texte parallèle à
ce passage : *Mor.* 2, 2.

118, 2. « Un jour », cf. BASILE, *Hom. in Psalm.* 32, 1 ; PG 29, col.
234 ; trad. *DSP* 1 (1937), col. 1282 ; « l'oeil », cf. BASILE, *Regulae
fusius tractatae*, Qu. 24 (PG 31, col. 981-984 ; trad. *Les règles
monastiques*, Maredsous 1969, p. 101-102).

sam ueritas magnas esse ostendit dicens : *Ipsae tenebrae quantae erunt !*

119, 1. Sed iam, unde sibi tanto caligo oriatur, insinuat, quia dicit : *Iacebat in loco suo*. Locus namque praedicatoris standi, non iacendi officium habet. Vnde et de se ipso dominus formam eisdem praedicatoribus 5 praebet dicens : *Ego autem sic sum in medio uestrum, sicut qui ministrat*. Stare etenim in medio fratrum est per laboriosam conuersationem se in exemplum minoribus praebere. Stare itaque ad laborem operis pertinet et ad pugnae necessitatem. Vnde et agonitheta spiritalis 10 certaminis praecipit dicens : *State ergo succincti lumbos in ueritate*.

2. Et, quia iacere quiescentis est, in loco proelii et laboris quietis torporem sequi reprehenditur, qui in loco suo iacere memoratur. Stare etiam iusti est. Vnde 15 et Paulus dicit : *Fide enim statis*. Iacere ergo etiam ad remissioris uitae neglegentiam pertinet. Tunc itaque Heli iacet in loco suo, cum per lapsum prauitatis reprobis praedicator requiescit in sede iusti. Iacentis ergo in loco suo oculi caligant : quia summa uidere

119, 4 eisdem : eiusdem *m* || 5 sic...uestrum : in medio uestri sum *vm* || 6 etenim : enim *m* || 13 torporem : teporem *vm* || 14 suo *om. m*

119, 5-6. Lc 22, 27 || 10-11. Ep 6, 14 || 15. 2 Co 1, 24

119, 1. *Stare* : cf. *infra* III, 5, 1, note. Le terme garde ici quelque chose de son acception guerrière de résistance à l'ennemi ; de là, dans le vocabulaire chrétien, de constance dans la persécution (III, 122 et 137). Il peut s'appliquer aux esprits mauvais, dans leurs assauts contre les hommes (V, 52 et 90). En l'appliquant au Christ (*Mor.* 2, 2), Grégoire souligne un sens opposé de *stare* : le secours que le Seigneur apporte au genre humain. Voir C. MOHRMANN, *Études sur le latin des chrétiens*, t. 3, p. 124 ; S. POQUE, *Le langage symbolique de la prédication d'Augustin d'Hippone*, t. 3, Paris 1984, p.

quand elle dit : « Comme elles seront grandes, ces ténèbres ! »

119, 1. Mais voici qu'il indique d'où provient cette obscurité, en disant : « Il était couché à sa place. » Car la place où se trouve le prédicateur est faite pour qu'il s'y tienne debout, non pour qu'il s'y couche. C'est pourquoi le Seigneur se donne lui-même en exemple à ses prédicateurs quand il dit : « Eh bien moi, je suis au milieu de vous comme celui qui sert. » En effet, se tenir debout au milieu des frères, c'est se donner en exemple aux inférieurs par un genre de vie laborieux. Se tenir debout s'applique donc à la pratique des œuvres et à l'obligation de combattre. C'est pourquoi celui qui préside au combat spirituel donne cette consigne : « Tenez-vous donc debout, avec la vérité autour des reins. »

2. Et puisque être couché, c'est se reposer, celui dont on dit qu'il est couché à sa place se voit reprocher de s'abandonner à la torpeur du repos à une place consacrée au combat et au labeur. Se tenir debout, c'est aussi l'attitude du juste. D'où cette parole de Paul : « Car pour ce qui regarde la foi, vous tenez bon. » Être couché signifie donc aussi la négligence d'une vie relâchée. Héli est donc couché en sa place quand, entraîné par le vice, le prédicateur réprouvé se repose sur le siège du juste. Les yeux de celui qui est couché à sa place s'obscurcissent donc, car ils ne peuvent voir les choses d'en haut, ceux qui,

50-52. — *Locus praedicatoris* prend un sens différent au Livre III, l'expression désignant alors la science, la connaissance parfaite ; on sait que pour Grégoire, connaissance, amour et sainteté de vie sont intrinsèquement liés (cf. *infra* III, 5, 2 et 21, 2). Le prédicateur est un veilleur, un combattant dans sa charge, d'où la nécessité pour lui de s'y tenir debout (*stare*), cf. *Mor.* 2, 80 et *In I Reg.* III, 122 et 137. Dans le même ordre d'idées cf. IV, 16 et V, 108.

20 nequeunt, qui in arce pastoralis culminis non exequuntur uirtutis opera sed remissioris uitae blanditiis inmerguntur.

120, 1. Qui profecto lucerna dei iam non ueritate laudis sed per improprium appellatur derisionis. Nam, qui lucernae dei appellatione fungitur et uidere non posse perhibetur, deridetur potius tanto nomine, 5 quam censetur. Nam in uera iusti laude dicitur : *Ipse erat lucerna ardens et lucens* : quia ueri luminis iubar, quod amando hauserat, loquendo fundebat.

2. Praedicator etiam carnalis dicitur lucerna per officium, caeca per intentionem : quia dignitate fungitur praebendi luminis, sed mentem figit in tenebris uanitatis. Cuius profecto consummata peruersitas designatur, quia non dicitur : « non uidebat » sed : *Videre non poterat*. Quare et malae arboris mentionem faciens dominus ait : *Non potest arbor mala fructus bonos facere*.

15 3. Lucerna itaque dei uidere non potest, cum is, qui pastoralis dignitate praeminet, tanta spissitate saecularis amoris premitur, ut ad internae claritatis intuitum nulla gratiae inspiratione subleuetur ; cum iam uidelicet iusta dei indignatione proiectus in caliginis suae caecitate relinquitur, ut ulterius per infusionem superni luminis numquam uisitetur.

121, 1. Bene autem dicitur : *Antequam extingueretur*. Non uidere enim poena peccatoris est in hoc tamen adhuc saeculo uiuentis, uidere autem non posse est

120, 5 quam : quo *C^{pe} um* || 6 quia : nam *um* || 15 uidere : uideri *m* || 20 iusta : iuxta *v*

121, 4 illo : alio *m*

120, 5-6. Jn 5, 35 || 14. Mt 7, 18

placés au sommet de la charge pastorale, ne s'appliquent pas aux œuvres vertueuses, mais se plongent dans les délices d'une vie relâchée.

120, 1. Celui-là, ce n'est plus pour le louer sincèrement, mais pour le blâmer en se moquant, qu'on l'appelle lampe de Dieu. En effet, celui qui porte ce titre de lampe de Dieu et dont on dit qu'il ne peut plus voir, est plus ridiculisé que défini par un tel nom. Au juste, en effet, on adresse cette louange véridique : « Il était, lui, la lampe qui brûle et qui éclaire », car étant l'aube de la lumière véritable, il répandait en parlant ce qu'il avait puisé en aimant.

2. Ce prédicateur charnel, on l'appelle aussi lampe en raison de sa fonction, et aveugle en raison de ses intentions, car il exerce la haute charge de donner la lumière, mais il enferme son âme dans les ténèbres de la vanité. On montre que sa perversité est totale en disant, non pas « Il ne voyait pas », mais : « Il ne pouvait pas voir. » Voilà pourquoi, quand le Seigneur parle de l'arbre mauvais, il dit : « Un arbre mauvais ne peut pas produire de bons fruits. »

3. Ainsi donc, la lampe de Dieu est incapable de voir, quand celui qui est élevé par sa haute charge pastorale est oppressé par un amour du siècle si épais qu'aucune inspiration de la grâce ne le soulève jusqu'à la perception de la clarté intérieure ; désormais rejeté par le juste courroux de Dieu, il est abandonné aux ténèbres de son aveuglement, de telle sorte qu'aucun rayonnement de la lumière d'en-haut ne vient plus jamais le visiter.

121, 1. D'autre part, c'est avec raison que l'on dit : « Avant que ne soit éteinte ». Ne pas voir, en effet, c'est le châtement du pécheur, du moins, tant qu'il est vivant dans ce siècle ; mais être incapable de voir, c'est

mortui inpii in illo iam saeculo aeterna poena damnati.
 5 Vnde et conditoris iudicio in exterioribus tenebris
 claudi praecipitur, ut uidelicet ad lucis intuitum num-
 quam reducat. Cum ergo, antequam extingatur,
 uidere non posse dicitur, nimirum in isto adhuc
 saeculo uiuens praedicator reprobus damnato iam in
 10 perpetuum in pio in caecitate similatur.

2. Extinguitur autem lucerna, cum pastor moritur.
 Vel certe lucerna extinguitur : quia, cum reprobus
 praedicator per mortem carnis interit, quidquid in eo
 lucere uidebatur, de gloria culminis amittit et uelut
 15 sola lucernae testa sine lumine remanet, cum ad
 aeternum iudicium seruari persona cogitur, quae omni
 penitus saeculi fulgore spoliatur. Ante igitur quam
 extingatur lucerna dei, uidere non potest : quia et
 meritum futurae damnationis per aeternitatem suae
 20 caecitatis possidet et tamen adhuc coram hominibus
 per splendorem acceptae dignitatis fulget.

122, 1. *Samuel autem dormiebat in templo dei, ubi erat
 archa dei.* Bene autem reprobus praelatus non dormire
 sed iacere describitur, puer autem subditus et electus
 non iacere sed dormire : quia dormire aliquando in
 5 bona parte accipitur, iacere autem fere semper in malo.
 Vnde et sponsa in Cantico canticorum dicit : *Ego
 dormio et cor meum uigilat.*

2. In somno itaque pueri uniuscuiusque electi
 subditi a prauo opere requies designatur. In templo
 10 quippe et, ubi est archa, dormit, qui in caelesti

121, 7 extingatur : extingueretur *vm* || 8 nimirum *om. vm* ||
 15 testa : texta *Cvt* || 17 antequam igitur *transp. vm*

122, 1 dei : domini *vm* || 3 describitur : dicitur *vm* || 5 bona
 parte : bonam partem *m* || malo : malam *m* || 8 pueri : perfecta
add. C^o perfecti *vm* || 11 atque : in *add. vm*

122, 6-7. Ct 5, 2

la peine éternelle à laquelle est condamné dans l'autre
 siècle celui qui est mort dans l'impénétrabilité. C'est pourquoi
 un jugement du Créateur ordonne qu'il soit enfermé
 dans les ténèbres extérieures, afin de n'être jamais
 ramené à la vue de la lumière. En disant donc qu'il ne
 peut voir avant que la lampe soit éteinte, on assimile
 le prédicateur réprouvé, vivant encore dans ce siècle,
 à l'impie damné pour l'éternité, en raison de sa cécité.

2. La lampe s'éteint quand le pasteur vient à mourir.
 Ou bien la lampe s'éteint parce que, quand le prédi-
 cateur réprouvé meurt en son corps, quelque lumière
 de la gloire de sa haute charge qu'on ait vu briller en
 lui, il la perd, et il reste comme le vase d'argile d'une
 lampe éteinte, puisque le personnage est mis sous
 bonne garde jusqu'au jugement éternel, tout en étant
 entièrement privé de tout l'éclat du siècle. Ainsi donc,
 avant que la lampe de Dieu ne soit éteinte, il ne peut
 pas voir, car il possède, en son aveuglement éternel, la
 rétribution de sa damnation future, tandis qu'aux yeux
 des humains, il brille encore de la splendeur de la
 haute charge qu'il a reçue.

122, 1. « Or, Samuel dormait dans le temple de
 Dieu où se trouvait l'arche de Dieu. » C'est à bon
 droit qu'on décrit le prélat réprouvé, non pas dormant
 mais couché, tandis que l'enfant soumis et élu, on ne
 dit pas qu'il est couché, mais qu'il dort. Car dormir a
 parfois un sens positif, alors qu'être couché a presque
 toujours un sens négatif. D'où cette parole de l'épouse
 dans le *Cantique des cantiques* : « Moi, je dors, mais mon
 cœur veille. »

2. Le sommeil de l'enfant représente donc le repos
 que trouve tout fidèle élu quand il cesse de mal agir.
 C'est en effet dans le temple et là où se trouve l'arche

desiderio atque sacrae scripturae meditatione occupatus ad ea, quae ad peruersitatem pertinent, non intendit. Quidam namque in templo dormiunt, sed in loco, ubi est archa dei non dormiunt : quia nonnulli
 15 simplices in caelesti contemplatione per amorem requiescunt, sed sacri eloquii occulta meditari nesciunt.

3. Samuhel ergo, qui non solum in templo sed coram archa dei dormire dicitur, eruditos pariter et electos subditos designat : quia, dum amoris sui
 20 flammas de sacro eloquio frequentius meditando hauriunt, ad supernae patriae desiderium altius adsumuntur et uelut intima templi ad somnum eligunt, dum eo longius separantur a publico terreni operis, quo
 25 secretius per meditationem reconduntur in sacrario internae uisionis.

123. *Et uocauit dominus Samubelem.* Vocare etenim dei per uim maioris gratiae excitare est. Dormientem namque dominus uocat, quia a terrena intentione quiescentes ad augmentum supernae cognitionis exci-
 5 tat. Nam, dum ad ea, quae foris sunt, per sollicitudinem uigilamus, interna et spiritalia non sentimus. Repulsio itaque terrenae curae praeparatio est nostra ad perceptionem supernae gratiae : quia in electis eo fit
 10 uberius infusio diuini muneris, quo mens fuerit purior per custodiam internae meditationis.

121, 18 ergo : autem *vm* || 20 quia : qui *C^{pe}*

123, 8 eo *om. m*

122, 3. *A publico terreni operis*, cf. VI, 30 ; Grégoire pense ici à la retraite et à la vacance des activités destinées à rendre possible la contemplation.

que dort celui qui, absorbé par le désir du ciel et la méditation de l'Écriture sainte, n'applique pas sa pensée à ce qui est pervers. Il en est, en effet, qui dorment dans le temple, mais non pas là où se trouve l'arche de Dieu : car certains esprits simples se reposent par l'amour dans la contemplation céleste, sans être toutefois capables de méditer les secrets de la Parole sacrée.

3. Ainsi donc, Samuel, dont on dit qu'il dort non seulement dans le temple mais devant l'arche de Dieu, représente les fidèles à la fois savants et élus, car en puisant dans la parole sacrée les flammes de leur amour par la méditation fréquente, ils sont emportés très haut, jusqu'au désir de la céleste patrie, et ils choisissent, pour ainsi dire, le lieu le plus retiré du temple pour dormir, en s'éloignant d'autant plus du labeur terrestre public qu'ils sont plus secrètement enfouis par la méditation dans le sanctuaire de la vision intérieure.

123. « Et le Seigneur appela Samuel. » Appeler, pour Dieu, c'est éveiller par l'effet d'une grâce plus forte. Le Seigneur appelle en effet celui qui dort, car il éveille ceux qui sommeillent, insensibles à l'attrait des réalités terrestres, pour les faire grandir dans la connaissance des réalités d'en haut. Lorsque le souci de ce qui est extérieur nous tient éveillés, nous ne percevons pas ce qui est intérieur et spirituel. Repousser les préoccupations terrestres, c'est donc nous disposer à recevoir la grâce d'en haut, car l'infusion des dons divins dans le cœur des élus est d'autant plus abondante que, sous la garde de la méditation intérieure, leur âme est plus pure.

123. *Vocare dei* : cf. *infra* II, 134, 2 et *Mor.* II, 57, où Grégoire donne cette admirable définition : *est nos amando et eligendo respicere.*

124, 1. Sequitur : *Et uocauit, inquit, dominus Samu-*
 3, 4-9 *belem.* QUI RESPONDENS AIT : ECCE EGO. ET CUCURRIT
 AD HELI ET DIXIT : VOCASTI ENIM ME. QVI DIXIT :
 NON VOCAVI TE, FILI MI, REVERTERE ET DORMI. ET
 5 ABIIT ET DORMIUIT. ET ADIECIT DOMINVS VOCARE
 RVRSVM SAMVHELEM. CONSVRGENSQVE ABIIT AD HELI
 ET DIXIT : ECCE EGO, QVIA VOCASTI ME. QVI
 RESPONDIT : NON VOCAVI TE, FILI MI, REVERTERE ET
 DORMI. PORRO SAMVHEL NECDVM SCIEBAT DOMINVM
 10 NEQVE REVELATVS EI FVERAT SERMO DOMINI. ET
 ADIECIT DOMINVS ET VOCAVIT SAMVHEL TERTIO. QVI
 CONSVRGENS ABIIT AD HELI ET DIXIT : ECCE EGO,
 QVIA VOCASTI ME. INTELLEXIT IGITVR HELI, QVIA
 DOMINVS VOCARET PVERVM, ET AIT AD SAMVHEL :
 15 VADE ET DORMI ET, SI DEINCEPS VOCAVERIT TE,
 DICES : LOQVERE, DOMINE, QVIA AVDIT SERVVS TVVS.

2. Quid est ergo, quod omnipotens deus uocationem suam tanta arte insinuat, ut uocati mens teneatur, ne se uocantem cognoscat, deum audiens magistrum
 20 hunc esse hominem putet, uocationem emittat et causam taceat, ire ad magistrum sinat, totiens ad somni quietem redire et tamen dormientem quiescere non permittat ?

3. Numquid enim, qui ad secreta sua cognoscenda
 25 uocauit, quem uoluit, uoce tantum Heli simili et non potuit uoce uocare, qua uoluit ; et, qui quando uoluit uocauit, causam uocationis statim indicare non potuit ; et, qui excitare uoluit, ut audiret, nisi per magistrum docere eum non potuit, quemadmodum audire debuis-
 30 set ?

124, 2 cucurrit : currit *v* || 8 mi *om. vm* || 9 necdum : non *vm*
 || 11 Samuhel : Samuelem *vm* || 14 Samuhel : Samuelem *m* ||
 18 arte : arce *Ct* || 19 deum : dum *C^{cc}* || 26 uocare *om. vm* ||
 29 eum docere *transp. vm*

124, 1. Suite du texte : « Et le Seigneur, dit-il, appela Samuel. CELUI-CI RÉPONDIT : ME VOICI. PUIS 3, 4-9 IL COURUT À HÉLI ET LUI DIT : TU M'AS APPELÉ, N'EST-CE PAS ? CE DERNIER LUI DIT : JE NE T'AI PAS APPELÉ, MON FILS, RETOURNE DORMIR. ET IL ALLA DORMIR. ET DE NOUVEAU LE SEIGNEUR APPELA SAMUEL. SE LEVANT, IL SE RENDIT AUPRÈS D'HÉLI ET LUI DIT : ME VOICI, PUISQUE TU M'AS APPELÉ. CE DERNIER RÉPONDIT : JE NE T'AI PAS APPELÉ, MON FILS, RETOURNE DORMIR. C'EST QUE SAMUEL NE CONNAISSAIT PAS ENCORE LE SEIGNEUR, ET LA PAROLE DU SEIGNEUR NE LUI AVAIT PAS ÉTÉ RÉVÉLÉE. ET DE NOUVEAU LE SEIGNEUR APPELA SAMUEL POUR LA TROISIÈME FOIS. IL SE LEVA, SE RENDIT AUPRÈS D'HÉLI ET LUI DIT : ME VOICI, PUISQUE TU M'AS APPELÉ. ALORS HÉLI COMPRIT QUE C'ÉTAIT LE SEIGNEUR QUI APPELAIT L'ENFANT, ET IL DIT À SAMUEL : VA DORMIR ET S'IL VIENT À T'APPELER, TU DIRAS : PARLE, SEIGNEUR, TON SERVITEUR ÉCOUTE.

2. Pourquoi donc Dieu tout-puissant fait-il entendre son appel dans une telle mise en scène, au point que l'esprit de celui qui est appelé soit empêché de reconnaître celui qui l'appelle ; de lui faire croire, alors qu'il entend Dieu, qu'il s'agit de son maître humain ; de faire retentir son appel sans dire pourquoi ; de le laisser se rendre auprès de son maître pour être autant de fois renvoyé prendre le repos du sommeil, sans pourtant lui permettre de se reposer en dormant ?

3. De fait, lui qui a appelé celui qu'il a voulu à connaître ses secrets, était-il obligé d'user d'une voix semblable à celle d'Héli, n'eût-il pas pu appeler avec la voix qu'il voulait ? Et lui qui a appelé quand il a voulu, n'eût-il pas pu dire tout de suite pourquoi ? Et lui qui a voulu l'éveiller pour qu'il écoute, n'eût-il pas pu lui apprendre, autrement que par son maître, comment il devait écouter ?

4. Sed hac in re magna omnipotens deus dispensatione utitur, ut profecto electorum corda duplici eruditione doceantur; quatenus et in superficie historiae, quod sequantur, oboedientiae bonum quique
 35 subiecti uideant et praelati intueantur occulta mysteria, quae ad lucem intellegentiae discutiendo perducant.

125, 1. Sed, quod primo loco dicendum arbitror, puer, qui loquentem dominum esse magistrum putauit, uocem corpoream audiuit. Non itaque per semetipsum deus sed per angelicum spiritum puero
 5 locutus est: quia, qui non stringitur forma corporea, instrumento corporis non angustatur ad sonum uocis.
 2. Quod nimirum et puerili audientiae conuenit. Nam etsi magna sunt merita inchoantis subditi, quia tamen adhuc non in perfectione esse sed in profectu
 10 conuersationis agnoscitur, ad eam locutionem, qua omnipotens deus, summus uidelicet et incircumscribitus spiritus, magnis uiris et spiritalibus spiritaliter loquitur, cum spiritali locutione eorum mentibus indicat et agenda, quae agant, et loquenda, quae sciant.
 15 Exteriorem itaque uocem per angelicum spiritum mouit, sed gratiae suae praesentia creator spiritus, quae uoluit, indicauit.

3. Vocans itaque uoce dum Heli putatus est, cognitione latuit, ut ad magistrum puer curreret et,
 20 dum se non fuisse uocatum audiret, deceptus ostendit.

125, 4 angelicum: euangelicum *vm* || 15 angelicum: euangelicum *vm*

124, 4. *Superficies historiae*: cf. *Mor.* 18, 1. Dans la ligne d'Origène et d'Augustin, Grégoire voit dans l'Écriture une mine d'enseignements où chacun puise selon ses capacités propres et la grâce reçue (cf. LUBAC, *Exégèse*, t. 2, p. 477).

4. Mais, en cette affaire, Dieu tout-puissant met en œuvre un plan de grande envergure, en sorte que le cœur des élus soit instruit de deux manières: tout fidèle voyant d'après la forme du sens littéral le bien de l'obéissance auquel il doit se conformer, et les prélats contemplant les mystères cachés qui, par l'étude, les acheminent à la lumière de l'intelligence.

125, 1. Néanmoins, je crois devoir dire en premier lieu que l'enfant qui a cru entendre son maître quand le Seigneur lui parlait, a entendu une voix corporelle. Ainsi donc, ce n'est pas par lui-même que Dieu a parlé à l'enfant, mais par un esprit angélique, car celui qui n'est pas enfermé dans un corps n'est pas réduit à user d'un organe corporel pour faire entendre sa voix.

2. Voilà ce qui, assurément, convient à l'oreille d'un enfant. En effet, si grands que soient les mérites d'un fidèle commençant, puisqu'il n'en est pas encore à la perfection, mais progresse dans la vie spirituelle, il ne peut percevoir la parole que Dieu tout-puissant prononce par lui-même. Dieu tout-puissant, esprit suprême et illimité, parle spirituellement par lui-même aux hommes éminents et spirituels quand il révèle en un langage spirituel à leur intelligence les actions qu'ils doivent faire et les instructions qu'ils doivent connaître. Ainsi donc, Dieu a produit une voix extérieure par un esprit angélique, mais l'Esprit créateur a révélé ce qu'il a voulu par la présence de sa grâce.

3. En appelant ainsi d'une voix qui a été prise pour celle d'Héli, il ne s'est pas fait connaître, afin que l'enfant courût auprès de son maître et, s'entendant

125, 1. *Locutio dei*: cf. *Mor.* 2, 8 s.; 28, 4-6; voir aussi G. A. ZINN, « Sound, Silence and Word in the Spirituality of Gregory the Great », dans *Chantilly*, p. 371-372.

deret, in quanto culmine uirtutis staret. Puer ergo humiliter homini subiectus atque oboedientiae ardua arce sublimatus, dum uocatus accessit, iussus rediit, quid aliud nobis exemplo praebet nisi altissimae formam oboedientiae ?

4. Vera namque oboedientia nec praepositorum intentionem discutit nec praecepta discernit : quia, qui omne uitae iudicium maiori subdidit, in hoc solo gaudet, si, quod sibi praecipitur, operatur. Nescit enim iudicare, quisquis perfecte didicerit oboedire : quia hoc tantum bonum putat, si praeceptis oboediat.

126, 1. Sed in tanta perfectae conuersationis eius gloria uita nostra confunditur. Ecce etenim ad supernam patriam sub ducibus christiani exercitus proficisci decreuimus, sed, opera diuersa etiamsi temporibus diuersis iubemur agere, murmuramus. Quis enim sese a murmuratione conpesceret, quis ab ira temperaret, si uocatum se bis et ter audiret et tamen ex uocantis responso perciperet, quia uocatus minime fuisset ?

2. Quam profecto desidiae nostrae caliginem patimur : quia tantae uirtutis bonum qua praemii sui claritate resplendat, non uidemus. Vnicum etenim

126, 4-5 diuersis temporibus *transp. vm* || 5 quis : quasi *v* ||
11 resplendat : respondeat *m*

125, 4. Obéissance immédiate, sans murmure et de bon cœur : cf. *Dial.* II, 7 et les remarques de GILLET, « Grégoire », col. 884-885. Voir aussi JÉRÔME, *Ep.* 125, 15 (*Lettres*, t. 7, Belles Lettres, 1961, p. 127) : *Nec de maioris sententia indices, cuius officii est oboedire et implere quae iussa sunt*, « tu ne jugeras pas l'avis d'un supérieur, toi dont le devoir consiste à obéir et à accomplir les ordres » ; cf. VOGÜÉ, « Les vues », p. 35 s.

126, 1. *Christiani exercitus* : le vocabulaire militaire est fréquent chez Grégoire, comme chez les Pères, cf. *supra* II, 87, 3 ; *infra* 127, 4 et IV, 214 ; V, 187.

dire qu'il n'avait pas été appelé, montrât, grâce à cette méprise, en quel haut degré de vertu il se tenait. L'enfant qui, humblement soumis à un homme et élevé au sublime sommet de l'obéissance, s'approcha quand on l'appela et s'en retourna quand on lui en donna l'ordre, quel exemple nous donne-t-il, sinon celui de la plus haute obéissance ?

4. En effet, la véritable obéissance ne discute pas l'intention des supérieurs, pas plus qu'elle ne fait de différence entre les commandements, car celui qui soumet à un supérieur toute la conduite de sa vie ne met sa joie que dans l'accomplissement de ce qui lui est commandé. C'est qu'il ne sait pas juger, celui qui a appris à obéir parfaitement : il croit que tout son bien consiste à obéir aux commandements.

126, 1. Mais une telle gloire, qu'il tient de sa conduite parfaite, confond notre vie. Voici que nous avons décidé d'avancer vers la patrie céleste sous la conduite des chefs de l'armée du Christ et, quand on nous commande de faire des choses différentes, même à des moments différents, nous murmurons. Qui donc, en effet, réprimerait son murmure, qui retiendrait sa colère, s'il s'entendait appeler deux et trois fois et cependant recevait pour réponse de celui qui l'appelle qu'il n'a pas été appelé ?

2. Nous éprouvons cette ténèbre de notre paresse, car l'éclat dont resplendit le bien d'une telle vertu en raison de son mérite, nous ne le voyons pas. C'est en

126, 2. Cf. *Rm* 5, 19 ; *RB Prol.* 1-3. *In malo inoboedientiae mors praeualuit* fait penser à *Is* 25, 8 (*VL*), tel que le cite AMBROISE, *Ep.* XXXI (44), 9 (*CSEL* 82, t. 1, p. 221 : *Deuorauit mors praeualens*) et que paraît l'avoir en mémoire Benoît (*RB* 2, 10 : *poena sit eis praeualens ipsa mors*, « [les brebis désobéissantes] auront pour châtement la mort triomphante ») dans un contexte analogue.

bonum est ad recuperationem uitae, si inoboedientiae culpa malum sufficiens fuit ad praeparandam mortem. Si ergo in malo inoboedientiae mors praeualuit, 15 totiens uitae reddimur, quotiens oboedimus. Puer itaque Samuhel nec uocatus nec repulsus offenditur : quia uocantis aut repellentis animum uidere noluit, qui in hoc solo gaudere nouerat, quod oboediuit.

127, 1. Et, quia surgere ad laborem, redire autem ad dormiendum pertinet ad quietem, quid insinuat, nisi quia utrumque nobis uitam praeparat, si oboedientis animus in eo, quod agit, non nisi oboedientiae bonum 5 pensat? Praeceptum namque in hoc solo pensari debet, quod maioris praeeptum est ; et, qui oboedientiae bonum exequitur, non iniunctum opus debet considerare, sed fructum : quia ad promerenda aeternae uitae gaudia non exquiritur qualitas operis, sed 10 mortificatio propriae et alienae executio uoluntatis. Vnde et Paulus ait : *Circumcisio nihil est et praeputium nihil est, sed observatio mandatorum.*

2. Iam ergo apud omnipotentem deum nec ea, quae ad laborem, neque ea, quae ad quietem pertinent, 15 parua sunt, si aeternam uitam praeparare oboedientibus possunt. Quisquis ergo alieno adhuc imperio subiectus est, hoc solum consideret, quia, quod sibi secundum deum iniungitur, ualde magnum et excelsum in lucro est meriti, quod uitam praeparat in 20 mercede retributionis. Quo contra inoboedientes adpiciant, quia primus humani generis parens a paradisi

126, 15 reddimur : redimur v

127, 10 executio alienae transp. vm || 11 est : prodest vm ||
12 mandatorum : dei add. m || 15 praeparare : parare vm ||
16 adhuc om. vm || 19 meriti : menti vm || praeparat : praeparet
vm

127, 11-12. 1 Co 7, 19

effet le seul bien pour recouvrer la vie, puisque la faute de la désobéissance fut un mal suffisant pour procurer la mort. Si donc la mort a prévalu par le mal de la désobéissance, nous sommes rendus à la vie chaque fois que nous obéissons. Ainsi donc, le jeune Samuel ne s'offense ni d'avoir été appelé, ni d'avoir été repoussé, car il n'a pas cherché à voir l'intention de qui l'appelait ou le repoussait, lui qui ne savait trouver sa joie que dans l'obéissance.

127, 1. Par ailleurs, quand on se lève, c'est pour peiner, et quand on retourne se coucher, c'est pour se reposer ; alors que cherche-t-on à nous montrer, sinon que l'un et l'autre nous acheminent à la vie, pour autant que l'âme de celui qui obéit ne considère rien d'autre que le bien de l'obéissance ? En effet, ce qu'il doit considérer dans le commandement, c'est seulement qu'il s'agit du commandement de son supérieur ; et celui qui s'attache au bien de l'obéissance ne doit pas considérer la tâche qui lui est commandée, mais son fruit, puisque, pour mériter les joies de la vie éternelle, ce n'est pas la nature du travail qui est recherchée, mais la mortification de la volonté propre et l'exécution de celle d'autrui. D'où ce que dit Paul : « La circoncision n'est rien, et l'incirconcision n'est rien, mais l'observation des commandements. »

2. Donc, au regard de Dieu tout-puissant, ni ce qui concerne le travail, ni ce qui concerne le repos n'est sans importance, puisque cela peut procurer la vie éternelle à ceux qui obéissent. Ainsi, que quiconque est encore soumis à l'autorité d'un autre ne considère rien d'autre que le gain très grand et très élevé que lui mérite l'ordre qui lui a été donné de la part de Dieu, puisqu'il lui vaut en retour la récompense de la vie. À l'inverse, que les désobéissants considèrent que si le premier père du genre humain a failli et a perdu les

gaudiis nec furto nec rapina nec adulterio nec homicidio, sed pomi uetiti inoboedientia corrui.

3. Vnde et aperte colligitur, quia, si parua, quae uidentur, maiorum imperia contempta ab internis gaudiis separant, etiam minima, quae perficiuntur, uitam parant. Operator itaque strenuus uitae socialis et communiter secum deo seruientium pius aemulator, si aeterni meriti amplio rem retributionem per oboedientiae bonum adipisci desiderat, in hoc solo se cognoscat excellere, si prae ceteris arbitrio maioris propriam subdiderit uoluntatem.

4. Nam nec magna lucra ieiunii nec asperae uitae studia deuotis Christi militibus in maiorum praecepto ualde pensanda sunt. Maioris enim est meriti caritatis iniuncta refectio ieiunio propria deliberatione suscepto. Qui enim iussus carnem refecit inuitus, ieiunii praemium deuotione promeruit et amplio rem mercedem oboedientiae manducando conquisiuit.

128, 1. Vocauit ergo deus puerum, sed uoce magistro simili, ut profecto modum suae locutionis indicaret. Causam uocationis tacuit, ut, electus puer qua humilitate oboedientiae esset sublimis, ostenderet. 5 Ire ad praeceptorem pertulit, ut deuotionis suae munus offerret. Redire ad somni quietem sinitur, ut

127, 24 aperte : apte *vm* || 35 enim : etenim *vm* || 37 refecit : reficit *vm*

128, 11-12 audire quemadmodum *transp. vm*

127, 23. Cf. Gn 3, 6 ; Rm 5, 19

127, 3. Comme *supra* II, 86, 2, Grégoire s'adresse ici directement aux cénobites. Cf. VOGÜÉ, « Les vues », p. 19 s.

127, 4. La valeur d'un acte volontaire de pénitence tient à l'agrément du supérieur : cf. V, 30 et 32 ; RM 74 et RB 49, 8-10.

joies du paradis, ce n'est pas pour avoir commis le vol, la rapine, l'adultère ou l'homicide, mais pour avoir désobéi à propos d'un fruit défendu.

3. La conclusion est claire : si les ordres des supérieurs qui paraissent mineurs séparent des joies intérieures quand on les méprise, même les ordres tout à fait insignifiants que l'on accomplit, procurent la vie. Ainsi donc, si l'artisan zélé de la vie commune, dans le saint concours auquel se livrent en communauté les serviteurs de Dieu, désire obtenir plus largement la récompense que le bien de l'obéissance lui mérite pour l'éternité, qu'il sache qu'il n'excellera qu'en soumettant plus que les autres sa volonté propre à l'autorité de son supérieur.

4. En effet, les pieux soldats du Christ ne doivent pas surestimer le profit du jeûne ou les efforts d'une rude discipline par rapport aux ordres des supérieurs. Car le repas qu'on prend sur ordre, par charité, est d'un plus grand mérite qu'un jeûne qu'on s'impose par décision personnelle. En effet, celui qui restaure sa chair contre son gré parce qu'on le lui commande, a mérité par sa soumission la récompense du jeûne, et, en mangeant, il s'est acquis la rétribution plus grande qu'obtient l'obéissance.

128, 1. Dieu a donc appelé l'enfant, mais en prenant une voix semblable à celle du maître, pour montrer de quelle manière il parle. Il n'a pas dit pourquoi il l'appelait, pour que l'enfant élu montre la supériorité de son humble obéissance. Il l'a laissé se rendre auprès de son maître pour lui faire l'hommage de son dévouement. Il est autorisé à retourner se reposer en dormant afin que, même ces toutes petites choses,

128, 2. Cf. Mt 23, 3. Voir aussi *supra* II, 95, 3 et IV, 115-116 ; RB 4, 61.

profecto nec ea, quae sunt minima, contemnamus. Iterato excitat, ut eum, quem in forma electorum ponere uolebat, ostenderet, quia nec imperiorum
 10 instantia fatigaret.

2. Per eum, qui reprobatus erat, quemadmodum audire debuisset, didicit; ut profecto sciamus, quia maiorum imperia tunc etiam ueneranda sunt, cum ipsi laudabilem non habent uitam: quia eorum doctrina,
 15 quae praua operatione potest superbis uilescere, humiles auditores facit ad diuinæ familiaritatis celsitudinem peruenire.

129, 1. Sed, quia sequitur: *Porro Samuhel necdum sciebat dominum*, et superius ministrare domino perhibetur, ualde contrarium uidetur esse, quod dicitur, quia nescire non poterat, cui ministrabat. Quis enim ei
 5 seruiat, quem ignorat? Sed profecto per id, quod subiunctum est, liquet id, quod sonat contrarium, qua intellegi conuenientia rationis debet: *Neque reuelatus*, ait, *ei fuerat sermo domini*. Per quod nimirum datur
 10 sermonis eius reuelatione nesciebat. Nondum enim sic uocantem audierat, quem se cognouisse et deuotione ministerii et uirtute testabatur amoris.

2. Sed in conuersatione fidelium conuenienter accipitur. Nam plerique sub aliena institutione bene
 15 proficiunt, qui nouitatis suae tempore omnipotenti deo ministeria persoluunt et tamen puritate contemplationis ad internae pulchritudinis eius speciem non

nous ne les méprisons pas. De nouveau Dieu le réveille pour montrer que celui qu'il voulait donner en exemple aux élus ne se lasse pas des instances de ceux qui commandent.

2. Par celui qui allait être réproposé, l'enfant apprend comment il devait écouter, afin que nous sachions qu'il nous faut respecter les ordres des supérieurs, même quand leur propre existence n'est pas digne de louanges; car leur enseignement — que leur mauvaise conduite peut déprécier aux yeux des orgueilleux — fait parvenir ceux qui écoutent humblement au sommet de l'intimité divine.

129, 1. Mais, comme le texte poursuit: « C'est que Samuel ne connaissait pas encore le Seigneur », et qu'il est dit plus haut qu'il sert le Seigneur, il y a là, apparemment, une forte contradiction, car il ne pouvait pas ne pas connaître celui qu'il servait. En effet, est-il un homme qui soit au service de quelqu'un qu'il ne connaît pas? Toutefois, la suite montre comment une solution rationnelle doit rendre intelligible ce qui semble contradictoire: « Et la parole du Seigneur, dit-on, ne lui avait pas été révélée. » Par cette suite, en effet, il nous est donné de comprendre que celui qu'il connaissait, parce qu'il l'aimait et le servait, il ne le connaissait pas par la révélation de sa parole. Car, il ne s'était pas encore entendu appeler ainsi par celui qu'il donnait la preuve de connaître, en le servant avec dévouement et en l'aimant avec ardeur.

2. Mais il est logique d'entendre cela de la conduite des fidèles. Nombreux sont en effet ceux qui progressent bien sous la direction d'un autre, s'acquittant, au temps de leur noviciat, de leurs devoirs envers Dieu tout-puissant, sans pourtant parvenir, par la pureté de la contemplation, à le voir en son intime beauté.

20 pertingunt. Qui, cum subiectionis suae merito etiam donum eiusdem diuinae contemplationis accipiunt, experientia internae uisionis intellegunt, quia sic nondum sciebant, cui ministrabant.

25 3. Quod bene Iacob ad accipiendam coniugem proficiscens designat, qui post laborem itineris per soporem quiescens dominum uidit, sed a somno euigilans ait : *Vere, dominus est in loco isto et ego nesciebam*. Neque enim illic esse, antequam dormiret, dubitare dominum poterat, qui esse hunc ubique sentiebat ; sed, quia tunc eum perfectius didicit, ignorasse se illum perhibuit, cum familiaris non agnouit.

30 4. Via namque, qua ad coniugem pergitur, intentio deuotae oboedientiae est, qua fecunditas internae caritatis consequi desideratur. Iacob itaque dormit in uia, cum fidelis subditus maligni spiritus supplantator
35 per laborem oboedientiae ad quietem suscipitur internae uisionis. Qui profecto tunc dominum sese ignorasse fatebitur : quia, dum eam, ad quam nouiter est adsumptus, internae lucis miratur speciem, quantum bonum ante nescierit, experientia reuelatae pulchritudinis agnoscit.

40 5. Fide etenim uelut fama deum cognoscimus ; amore autem contemplationis is, qui fama innotuit, nobis uelut ex ostensione praesentiae reuelatur. Bene autem per oboedientiam proficiens subditus, dum ad

129, 19 eiusdem *om. vm* || 19-20 accipiunt : et *add. vm* || 24 quiescens : quietis *vm* || 26 esse : dominum *add. vm* || 27 dominum *om. vm* || 34 subditus : subiectus *vm* || 36 sese : se *vm* || 36-37 ignorasse : agnouisse *vm* || 39 bonum *om. vm* || 41 fama : forma *v* || 44 proficiens : proficiscens *vm*

129, 130. Cf. I S 3, 1 || 25-26. Gn 28, 16

Ceux-là, quand leur soumission leur mérite aussi de recevoir le don de cette divine contemplation, l'expérience de la vision intérieure leur fait comprendre qu'ils ne connaissaient pas encore de cette façon celui qu'ils servaient.

3. Jacob le montre bien, lui qui vit le Seigneur alors que, en route pour prendre femme, il somnolait pour se reposer après la fatigue du chemin ; mais en se réveillant, il dit : « Vraiment, le Seigneur est là, et moi, je ne le savais pas. » Certes, il ne pouvait douter que le Seigneur fût là avant de s'endormir, lui qui pensait qu'il est partout ; cependant, parce qu'à ce moment il le connut plus parfaitement, il dit qu'il ne l'a pas connu tant qu'il n'avait pas de lui cette très intime connaissance.

4. Le chemin qu'on parcourt pour aller prendre femme, c'est la résolution d'une obéissance dévouée par laquelle on désire obtenir la fécondité de la charité intérieure. Jacob s'endort ainsi en chemin quand le sujet fidèle, supplantant l'esprit malin par le labeur de l'obéissance, est admis au repos de la vision intérieure. Il confessera alors qu'il ne connaissait pas le Seigneur, car tandis qu'il s'étonne du spectacle de cette lumière intérieure auquel il vient d'être élevé, il découvre, par l'expérience de cette beauté dévoilée, qu'il a ignoré jusqu'alors un tel bien.

5. En effet, nous connaissons Dieu par la foi comme par oui-dire ; mais c'est par l'amour contemplatif que se révèle à nous, comme par une manifestation de sa présence, celui qui s'est fait connaître par oui-dire. On a d'ailleurs raison de dire, au moment où le fidèle qui progresse par l'obéissance est élevé au degré de la

129, 4. *Supplantator* : allusion au nom de Jacob (Gn 27, 37). *Laborem oboedientiae* : cf. *R.B. Prol.* 2 (ordre inversé).

129, 5. Sur le lien amour / connaissance, cf. *supra* II, 77, note.

45 contemplationis altitudinem ducitur, dudum ignorasse dominum perhibetur : quia is quasi ex praesentiae ueritate inuenitur, qui fama uelut incognitus et non praesentia uelut cognitus ante uidebatur.

130, 1. Sed, quia separatim dicitur : *Nondum sciebat dominum neque reuelatus ei fuerat sermo domini*, potest subtilius intellegi. Nam in una eademque interna dei contemplatione et mira caritas contemplanti infunditur
5 de respectu tantae gloriae et stupor magnus in secreti uerbi reuelatione. Quidam ergo dominum sciunt et sermonis eius reuelationem percipiunt : quia et mira dulcedine replentur ex ea, quam ex consuetudine hauriunt, infusione tantae caritatis et magna erudiuntur
10 sapientia in reuelatione uerbi.

2. À nonnullis uero scitur dominus, quibus sermo domini nequaquam reuelatur : quia simplices quique sed magna conuersatione perfecti uiri de contemplationis diuinae gloria ineffabilem quidem amoris dulcedinem contemplando percipiunt, sed tamen ad reuelati uerbi eius altitudinem non pertingunt : quia ad
15 amantium ordinem adsumpti sunt, non ad celsitudinem

130, 5 respectu : fructu *um* || 10 in *om. um* || 18 eis : ei *um*

130, 1-2. Grégoire marque nettement une différence entre ceux que la sainteté de vie a élevés à l'amour de Dieu et à la contemplation, et ceux qui, par vocation, ont charge d'annoncer la Parole de Dieu. À cette fin, ces derniers reçoivent une révélation particulière des desseins de Dieu, l'intelligence des mystères du salut ; d'où la supériorité que Grégoire leur attribue dans toute son œuvre : cf. *supra* II, 98, 2, note ; *Hom. Ex.* II, 4, 5-6 ; GILLET, « Grégoire », col. 885-886. Grégoire distingue donc une connaissance de Dieu intime, certes, et très pénétrante, mais cachée, implicite, car destinée à son seul bénéficiaire, et celle dont sont gratifiés les prédicateurs, non moins intime ni moins contemplative, mais pleinement consciente, apte à se communiquer, conférant une intelligence plus affinée de l'économie divine. Cf. LUBAC,

contemplation, qu'il ignorait autrefois le Seigneur ; car on découvre, comme s'il était réellement présent, celui qui, auparavant, semblait comme inconnu, n'étant connu que par ouï-dire, au lieu d'être connu par sa présence.

130, 1. Mais, comme il est dit séparément : « Il ne connaissait pas encore le Seigneur, et la parole du Seigneur ne lui avait pas été révélée », on peut interpréter cela plus subtilement. En effet, dans une même et unique contemplation intérieure de Dieu sont répandues sur celui qui contemple une étonnante charité à la vue d'une telle gloire, et une grande stupeur devant la révélation des paroles secrètes. Il en est donc qui connaissent le Seigneur et reçoivent la révélation de sa parole, car ils sont remplis d'une étonnante douceur par l'infusion d'une telle charité à laquelle ils ont l'habitude de puiser constamment, et sont instruits d'une grande sagesse par la révélation de la parole.

2. Il en est d'autres, au contraire, qui connaissent le Seigneur et à qui la parole du Seigneur n'a nullement été révélée ; car des hommes sans instruction mais parfaits en leur noble conduite, perçoivent, certes, en contemplant, l'ineffable douceur de l'amour que procure la gloire de la divine contemplation, sans pour autant parvenir à ce sommet qu'est la révélation de la parole de Dieu, car ils ont été élevés au rang de ceux qui aiment, non à la sublimité de la prédication. La

Exégèse, t. 2, p. 571-572 et *supra* II, 40, 1 et note ; VOGÜÉ, « Les vues », p. 36 ; R. GILLET, « Spiritualité et place du moine dans l'Église selon Grégoire le Grand » dans *Théologie de la vie monastique*, Paris 1961, p. 346-348. — *Ineffabilem amoris dulcedinem* : Cf. *RB Prol.* 49.

nem praedicationis. Reuelatur quidem eis uerbum, ut ametur ; et, ne praedicetur, absconditur.

20 3. Bene autem de eo, qui ad ministerium praedicationis eleuatur, dicitur : *Nondum sciebat dominum neque reuelatus ei fuerat sermo domini* ; ut, dum ea, quae nondum habet, rudis insinuat, quibus donis ditari praedicator debeat, patenter ostendat. Nam, qui illam
25 intimi amoris uirtutem non percipit, profecto omnipotentem dominum, quem fide uelut fama nouit, praesentia illius magnae caritatis nescit ; et, si ardentem diligit et archana mysteriorum discutere per spiritum nondum nouit, iam quidem dominum cognoscit, sed
30 ad sermonis eius reuelationem non peruenit.

131. De oboediente autem puero statim subditur : *Abiit ergo Samuhel et dormiuit*. Iam quippe ad diuinae locutionis notitiam puer instructus mittitur, cum electus subditus maioris consilio ad spiritalia cognoscenda
5 praeparatur. Et dormire quidem ei est in desiderio aeternae uitae quiescere, cum uidelicet animae iam sola superna sitienti cuncta praesentia in dedignatione sunt ; ut, quo studiosius ab intentione sua corporeum omne repellitur, amore inuisibilium abundantius
10 repleatur.

132. Et notandum, quia iam quater ad somni quietem redire praecipitur : quia, dum neglegenter isto saeculo utimur, circa uisibilia opere, locutione et cogitatione uigilamus. Ter ergo dormire praecipimur,
5 ut ad cogitationem supernorum per quietem operis,

130, 23 donis : bonis *vm* || 25 percipit : percepit *vm*

131, 8 studiosius : studio suis *v*

parole leur est révélée, certes, pour qu'ils l'aiment ; elle leur demeure cachée pour qu'ils ne la prêchent pas.

3. C'est à bon droit qu'on dit de celui qui est élevé au ministère de la prédication : « Il ne connaissait pas encore le Seigneur, et la parole du Seigneur ne lui avait pas été révélée » ; afin que, en indiquant ainsi ce que ce novice n'a pas encore, on désigne clairement les charismes dont le prédicateur doit être nanti. En effet, celui qui n'éprouve pas encore cette force de l'amour intérieur, bien qu'il connaisse le Seigneur par la foi comme par ouï-dire, ne le connaît pas par la présence de cette grande charité ; et s'il aime ardemment sans que, par l'esprit, il sache encore scruter les mystères cachés, il connaît déjà le Seigneur, certes, mais il n'est pas encore parvenu à la révélation de sa parole.

131. Le texte ajoute immédiatement au sujet de l'enfant obéissant : « Samuel s'en alla donc et dort. » Désormais averti, l'enfant est renvoyé à la connaissance de la parole de Dieu, quand l'inférieur élu est préparé à connaître les réalités spirituelles par les avis du supérieur. Et dormir, pour lui, c'est se reposer dans le désir de la vie éternelle, c'est-à-dire, quand, désormais assoiffée des seules réalités d'en haut, son âme rejette avec dédain toutes celles d'ici-bas ; de sorte que, plus elle écarte soigneusement de sa quête tout ce qui est corporel, plus elle est remplie d'un amour débordant pour ce qui est invisible.

132. Remarquons qu'il reçoit quatre fois l'ordre de retourner dormir pour se reposer car, lorsque nous usons de ce siècle n'importe comment, nous sommes éveillés par l'action, la parole et la pensée aux réalités terrestres. On nous ordonne donc par trois fois de dormir afin que, par l'apaisement des activités, le

oris silentium et cogitationum superfluarum abiectio-
nem praeparemur. Quarto autem loco ad somnum
mittimur, cum maiorum nostrorum licentia ab utili
etiam ministerio cessare praecipimur; ut, dum nulla
10 praepedimur cura sollicitudinis, totam se mens conli-
gat ad intuitum supernae uisionis.

133, 1. Et notandum, quia quiescentem puerum
nesciente Heli dominus excitat, sed tamen excitato nisi
eodem Heli praecipiente uocationis suae causam
nequaquam manifestat: quia electos subditos occulta
5 inspiratione ad supernae patriae desiderium erigit, sed
per quietem uacare eos ad eam, quam diligunt, patriam
sine maiorum licentia non permittit.

2. Quia ergo, quotiens uocatur puer, totiens ire ad
magistrum sinitur, quid est aliud nisi quia ipsa diui-
10 nitus inspirata subiectorum desideria maiorum iudicio
summittuntur? Opus namque subiecti diuinitus inspi-
ratum tunc deo gratum esse cognoscitur, si maioris
imperio aut permissione peragatur. Quater ergo uoca-
tur puer a domino, quater somni quies praecipitur a
15 magistro: quia ad temperamentum operis, silentium
oris, abiectioem internae sollicitudinis, cessationem
ministerii pro amore secretioris uitae per diuinam
inspirationem succendimur et tamen amoris nostri
desideria adimplere sine maiorum nostrorum permis-
20 sione prohibemur.

3. Vocat itaque dominus et uocationis causam tacet,
ut permittente magistro semetipsum uocato subiecto

132, 2-3 utimur isto saeculo *transp. vm* || 8 mittimur: mittitur

C 133, 6 uacare: uocare *mt* || 12 deo gratum: derogatum v

133, 2. Interprétation esquissée par CASSIEN, *Conl.* 2, 14.

silence des lèvres et le rejet des pensées inutiles, nous
soyons préparés à connaître les réalités célestes. On
nous envoie nous coucher pour la quatrième fois
quand, avec la permission de nos supérieurs, on nous
commande d'interrompre même un service utile, de
sorte que, libres de tout souci, notre esprit tout entier
se recueille pour percevoir la vision céleste.

133, 1. Remarquons aussi que le Seigneur réveille
l'enfant qui se repose sans qu'Héli le sache, et
pourtant, l'ayant réveillé, il ne lui révèle la raison de
son appel que par l'intermédiaire de ce même Héli qui
lui donne des ordres; car il élève les inférieurs élus au
désir de la patrie céleste par une secrète inspiration,
mais il ne permet pas qu'ils vaquent dans le repos à
cette patrie qu'ils aiment sans la permission de leurs
supérieurs.

2. Car pourquoi donc, chaque fois que l'enfant est
appelé, le laisse-t-on se rendre auprès de son maître,
sinon parce que les désirs des sujets, divinement
inspirés, sont soumis au jugement des supérieurs? En
effet, l'œuvre que le sujet réalise sous l'inspiration
divine, on sait qu'elle ne plaît à Dieu que s'il
l'accomplit sur l'ordre ou avec la permission du
supérieur. À quatre reprises le Seigneur appelle donc
l'enfant, et à quatre reprises son maître lui enjoint de
chercher le repos du sommeil, car c'est par inspiration
divine que nous sommes enflammés du désir de
tempérer notre activité, de garder les lèvres closes, de
rejeter toute préoccupation intérieure, d'interrompre
notre service par amour d'une vie plus cachée, et
pourtant il nous est interdit d'accomplir les désirs que
nous inspire notre amour, sans la permission de nos
supérieurs.

3. Voilà pourquoi le Seigneur appelle sans en
donner la raison, afin que, le maître ayant donné sa

insinuet. Nam, qui non iusso audire, postquam uocauit, siluit, ubi doctor homo praecepit, uocans deus uocationis causam indicauit. Sequitur enim :
 3, 9 ABIIT ERGO SAMVHEL, ET DORMIUIT IN LOCO SVO.

3, 10-11 **134, 1.** ET VENIT DOMINVS ET STETIT ET VOCAUIT, SICVT VOCAVERAT SECVNDO : SAMVHEL, SAMVHEL ! ET AIT SAMVHEL : LOQVERE DOMINE, QVIA AVDIT SERVVS TVVS. ET AIT DOMINVS AD EVM. Quibus profecto uerbis, quia de incorporea et inuisibili diuina substantia illud dicitur, quod ad corpus pertinere cognoscitur, necesse est, ut rationabiliter intellegatur. Nam quo ueniat, qui ubique est ? Quo pacto stare et loqui dicitur, qui corporea substantia non formatur ?

10 2. Sed in illa omnia ditante substantia ponuntur uerba inopiae nostrae, per quae surgere ualeamus ad cognoscenda mysteria operationis suae. Nam uenire domino est praesentia gratiae suae corda electorum tangere. Et stare eius est manenti eiusdem gratiae suae dono eas quas tangit, mentes in concessae gratiae suae dono retinere. Vocare autem eius est electam mentem ad augmentum maioris gratiae excitare.

20 3. Venit namque dominus et non stat, cum corda neglegentium tanguntur per gratiam et tamen in affectu et amore tangentis gratiae nequaquam perseuerant. Velut enim praesens est ueniens et non stans recedens, cum ex praesenti tactu diuinae gratiae

134, 2 Samuhel, Samuhel : Samuel *semel m* || 10 ditante : dictante *vm* || 14 et *om. vm* || 15 in concessae : inconcessae *Cm* || 20-21 perseuerant : perseuerat *v*

permission, il communique lui-même avec le disciple qu'il a appelé. En effet, Dieu, avant que fût donné l'ordre d'écouter, s'est tu après avoir appelé, tandis qu'il a montré la raison de son appel, dès que l'enseignant humain eut ordonné d'écouter. Le texte poursuit en effet : SAMUEL S'EN ALLA DONC DORMIR 3, 9 À SA PLACE.

134, 1. ET VOICI QUE LE SEIGNEUR VINT ET SE TINT 3, 10-11 LÀ ET IL L'APPELA COMME IL L'AVAIT APPELÉ LA DEUXIÈME FOIS : SAMUEL, SAMUEL ! ET SAMUEL DIT : PARLE, SEIGNEUR, TON SERVITEUR ÉCOUTE. ET LE SEIGNEUR LUI DIT. Puisque ces paroles concernent la substance divine incorporelle et invisible, il faut que nous entendions au sens spirituel ce qui paraît relever du corps. Où irait-il en effet, celui qui est partout ? Comment peut-on dire qu'il se tient là et parle, celui qui n'est pas fait d'une substance corporelle ?

2. Mais, si l'on use de mots adaptés à notre indigence à propos de cette substance qui enrichit toute chose, c'est pour que, grâce à eux, nous puissions nous hausser à la connaissance de ce qu'elle opère mystérieusement. En effet, pour le Seigneur, venir c'est toucher, par la présence de sa grâce, le cœur des élus. Se tenir là, c'est pour lui rester là, et par le don de cette même grâce, garder les âmes qu'il touche dans ce don qu'il leur fait de sa grâce. Quant à appeler, c'est pour lui éveiller l'âme élue pour qu'elle reçoive le surcroît d'une grâce plus grande.

3. Le Seigneur vient, en effet, mais il ne se tient pas là, quand le cœur des négligents est touché par la grâce et qu'ils ne persévèrent toutefois pas dans le sentiment et l'amour de cette grâce qui les touche. Il vient et se rend présent en quelque sorte, puis ne restant pas, s'éloigne, quand, touchés par la grâce divine du moment, ils se proposent soudain de bien

repente bona facere proponunt et statim derelicti eiusdem boni propositi intentionem deserunt.

135, 1. Quod si ad uim contemplationis refertur, uenit et stat dominus, cum electorum corda et repente per gratiam tangit et tacta repente non deserit; ut ueniendo uisitet, stando confirmet et, qui ad gaudium sibi dilectae mentis ostenditur, non recedat ipse, priusquam illa uidendo satiatur.

2. Sed, quia stare dicitur, discessurus quandoque designatur: quia, etsi aliquando electas animas in sua reuelatione per aliquantulam moram satiat, praesentiae suae dulcedinem subtrahit, ut subtractam ardentius concupiscant. Venit ergo dominus uisitans, stat suauiter se demonstrans, uocat ad amorem ostensae suae gloriae per ardentissimum desiderium excitans.

136. Vnde et totiens excitatus puer repetito nomine uocatur. Quia uocatur ex nomine, affectus magnae familiaritatis ostenditur. Vnde et Moysi loquitur dicens: *Nomi te ex nomine*. Vocati igitur nomen iteratur, cum in magna iam familiaritate internae maiestatis mens uidentis excipitur et feruentibus desideriis ad amorem se uocantis eleuatur; ut praeter id, quod audit, nihil libeat atque in laetitia auditus sui inmorari perpetuo concupiscat.

135, 10 subtractam: subtractum C

136, 2 uocatur: uocatio *vm* || 2-3 affectus...ostenditur: designat affectum magnae caritatis et familiaritatis *vm* || 5 magna iam familiaritate: magnam iam familiaritatem *vm* || 6 feruentibus: fouentibus *C^{pe}* ferentibus *m*

136, 4. Ex 33, 12

135, 1-2. Cette description des visites de Dieu pour réjouir, affermir et exciter tout ensemble à progresser par un plus vif désir de l'union n'est pas sans rappeler ORIG., *Hom. in Ct.* 7. Le thème

agir, et laissent aussitôt à l'abandon la bonne intention qu'ils s'étaient fixée.

135, 1. D'autre part, si l'on réfère ces paroles à la contemplation, le Seigneur vient et se tient là quand il touche soudain par sa grâce le cœur des élus et, l'ayant touché, ne l'abandonne pas soudain; de sorte qu'en survenant il le visite, qu'il l'affermisse en y restant et que celui qui s'est manifesté pour la joie de l'âme bien-aimée, ne se retire pas de son propre mouvement avant qu'elle ne se soit rassasiée de sa vision.

2. Néanmoins, en disant que le Seigneur se tient là, on laisse entendre qu'il partira le moment venu. Car, même s'il rassasie parfois l'âme des élus en se révélant pendant un certain temps, il retire la douceur de sa présence afin qu'ils désirent plus ardemment ce qui leur est retiré. Le Seigneur vient donc quand il visite, il reste là quand il se révèle avec suavité, il appelle quand il éveille à l'amour de sa gloire manifestée par le plus ardent des désirs.

136. C'est pourquoi, autant de fois que le Seigneur réveille l'enfant, il l'appelle en répétant son nom. Appeler quelqu'un par son nom signifie qu'on se sent avec lui en grande intimité. Ainsi quand Dieu parle à Moïse en disant: « Je te connais par ton nom. » Le nom de celui qu'on appelle est donc répété quand l'âme du voyant est gratifiée d'une intimité déjà grande avec la majesté qui l'habite, et s'élève par de fervents désirs à l'amour de celui qui l'appelle. Si bien que, à l'exception de ce qu'elle entend, elle ne s'attache à rien et désire se fixer pour toujours dans la joie de la voix entendue.

sera souvent repris par S. BERNARD, *In Ct.* 74, 3; GUILL. DE ST-TIERRY, *In Ct.* 166; 180-182 (*SC* 82, p. 344-346 et 366-377).

136. *Maiestas*: employé seul, cf. *Hom. Eu.* 27, 4; repris *infra* 139.

137. Vnde et hic apte subiungitur : *Ait ergo Samuhel : Loquere, domine.* Qui « ergo » posuit, ex necessitate concludit. Quasi enim uerbis apertioribus dicat : *Ergo* ; respondit : *Loquere*, qui aliter respondere non potuit. Nam, quid aliud desiderare potest mens in illo gaudio loquentis maiestatis adsumpta ? Dicere enim menti deo : *Loquere*, illam ineffabiliter dulcem locutionem semper audire desiderare est. Dicit ergo : *Loquere*, qui uellet, ut numquam taceret.

138, 1. Vnde et subditur : *Quia audit seruus tuus.* Quasi dicat : « Quia hoc, quod experientia interni affectus excipio, aeterna frui perceptione concupisco. » Petit ergo, ut loquatur, qui hunc numquam internis suis affectibus silere desiderat ; ne, qui tam sublimes exultatione domino loquente sustollitur, ad perferendas damnatae humanitatis angustias eo tacente deponatur.

2. Nam, si a corruptionis nostrae tenebris ipso loquente adsumimur, cum nobis per subtractionem gratiae tacet, eisdem tenebris subiugamur. Merito igitur tanto subuectus culmine domino dicit : *Loquere* : quia eo in interni auditus gaudio sibi conplacet, quo in exterioribus suis nihil placet ; et manere cum conloquente secum tanto auidius cuperet, quanto ad infima sua libentius numquam deponi uoluisset.

137, 1 apte : aperte *vm* || 2 domine : quia audit seruus tuus *add.* *vm* || ergo : loquere *add.* *vm* || 4 ergo : ego *vm* || 4 respondit : respondi *vm* || 5 potuit : potui *vm*

138, 4 numquam : in *add.* *vm* || 6-7 perferendas : proferendas *m* || 10 nobis : uobis *v* || 13 in *om.* *vm* || 15 auidius : ardentius *vm* || 16 infima : infirma *m* || uoluisset : uoluissent *C^o*

137. D'où ce que le texte ajoute bien à propos : « Samuel dit donc : Parle, Seigneur. » Ce « donc » marque une conclusion qui s'impose. Comme si l'on disait en clair : Il répondit donc « Parle », parce qu'il ne pouvait répondre autrement. Car, que peut désirer d'autre l'âme qui est élevée à la joie d'entendre parler la majesté ? Pour cette âme, dire à Dieu : « Parle », c'est désirer écouter sans cesse cette parole d'une ineffable douceur. Il dit donc : « Parle », celui qui voudrait que Dieu ne se taise jamais.

138, 1. D'où la suite : « Car ton serviteur écoute. » Autrement dit : « Car ce que je perçois par l'expérience de l'amour intérieur, je désire l'éprouver éternellement pour m'en délecter. » Il demande donc que Dieu parle, celui qui désire qu'il ne cesse jamais de se faire entendre à ses sens intérieurs ; de peur qu'après avoir été élevé à une aussi sublime exaltation en entendant parler le Seigneur, il ne retombe à terre quand Dieu se tait, pour endurer les angoisses de l'humanité damnée.

2. Si, en effet, nous sommes arrachés aux ténèbres de notre corruption quand il nous parle, lorsqu'il vient à se taire en nous retirant sa grâce, nous retombons dans ces mêmes ténèbres. Il convient donc bien que celui qui est transporté sur un tel sommet dise au Seigneur : « Parle », car il se complaît d'autant plus dans la joie de ce qu'il entend au dedans de lui-même qu'il ne met son plaisir en aucune chose qui lui est extérieure, et son désir de demeurer avec celui qui parle est d'autant plus ardent qu'il voudrait plus intensément ne jamais plus retomber dans sa propre bassesse.

138, 2. Comme en 139, 2, subjonctif plus-que-parfait au lieu d'imparfait : cf. BLAISE, *Manuel*, 232, p. 136.

139, 1. Etiam auctore deo, cum domino dicimus : *Loquere*, ipso donante dicimus ; sed tamen, quo affectu id ei perfectiores electi dicant, dicere non ualemus : quia, quod desiderii est ineffabilis, non exprimitur
5 locutione rationis. Quem profecto affectum bene Petrus insinuat, qui, cum transformato domino in monte adsisteret, refulgentem faciem eius uelut sol cerneret, ad instar niuis albertia uestimenta conspexisset, ait : *Domine, bonum est nos hic esse. Si uis, faciamus hic*
10 *tria tabernacula : tibi unum, Moysi unum et Heliae unum.*

2. Qui enim dicit : *Bonum est nos hic esse*, si posset, ab illa uisione tantae gloriae numquam deponi uoluisset. Dum ergo dicit Petrus : *Domine, bonum est nos hic esse*, et Samuhel : *Loquere, domine, quia audit seruus tuus*,
15 uoces quidem diuersae sunt, affectiones aequales. Hoc enim significat Petrus in monte transfigurato domino adsumptus, quod Samuhel a ueniente et stante domino secundo uocatus.

3. Sed, etsi quasi nesciens Petrus, quid diceret, ab
20 euangelista reprehenditur, huic tamen sensui contrarium non uidetur. Euangelista quippe non affectum Petri sed rationem reprehendit : quia cum domino adsumptus in gloria seorsum sic esse semper cupierat,
25 descendere nolebat. Nesciebat ergo, quid diceret ; sed ardentem, quod uidebat, amabat : quia profecto tantum bonum uidebat, quod sic non amari nullatenus poterat.

139, 1 cum domino dicimus : ad quid domino dicunt *Ct* || 7 refulgentem : refulgentemque *vm* || uelut : sicut *vm* || 8 cerneret : et *add. vm* || uestimenta : eius *add. vm* || 9 domine *om. vm* || 13 ergo : enim *vm* || 14 Samuhel : dicit *add. vm* || 17 adsumptus *om. vm* || ueniente : a stante *add. m (sic)* || 18 uocatus : uocatur *m* || 23 cupierat : cupiebat *vm* et *add. vm*

139, 9-10. Mt 17, 4 || 13. Mt 17, 4

139, 1. Même lorsque, par ordre de Dieu, nous disons au Seigneur : « Parle », c'est par sa grâce que nous le disons ; et pourtant, nous ne pouvons le dire avec les sentiments qui sont ceux des élus parfaits quand ils le lui disent, car ce qui relève d'un désir ineffable, ne peut s'exprimer en langage raisonnable. Ce sentiment, Pierre nous le laisse bien voir quand, à la vue du Seigneur transfiguré sur la montagne, apercevant son visage resplendissant comme le soleil, voyant ses vêtements blancs comme la neige, il dit : « Seigneur, il est bon que nous soyons ici. Si tu le veux, dressons trois tentes : une pour toi, une pour Moïse et une pour Élie. »

2. En effet, celui qui dit : « Il est bon que nous soyons ici » voudrait, s'il le pouvait, ne jamais retomber de la vision d'une telle gloire. Donc, quand Pierre dit : « Seigneur, il est bon que nous soyons ici », et Samuel : « Parle, Seigneur, car ton serviteur écoute », les paroles sont différentes, certes, mais les sentiments sont les mêmes. Car ce que montre Pierre, élevé sur la montagne lors de la transfiguration du Seigneur, c'est ce que Samuel donne à entendre, appelé une deuxième fois par le Seigneur qui vient et reste là.

3. Mais, bien que l'évangéliste blâme Pierre de ne pas savoir ce qu'il disait, il ne semble pas contredire ce sens. Ce que blâme l'évangéliste, ce n'est pas le sentiment de Pierre, mais sa raison ; car, élevé à part avec le Seigneur dans la gloire, il désirait qu'il en soit toujours ainsi et ne voulait pas qu'il descende jusqu'à l'ignominie de la croix pour le salut de tous. Il ne savait donc pas ce qu'il disait, mais il brûlait d'amour pour ce qu'il voyait ; car il voyait un bien si grand qu'il était impossible ne pas l'aimer avec autant d'ardeur.

4. Vnde, etsi iuste Petrus reprehenditur, ei tamen
 30 rationabiliter indulgetur : quia amore tantae maiestatis
 perfructione uincebatur. Verumtamen, cum de dicendi
 ignorantia Petrus arguitur, eiusdem ignorantiae causa
 memoratur. Nam subdens euangelista ait : *Erant enim*
 35 *timore exterriti*. Illa enim internae maiestatis ineffabilis
 pulchritudo electam mentem, cui se delectabiliter
 ostendit, aliquando mirabili pauore concutit ; ne de
 uisionis magnitudine ad elationem prosiliat, si eam,
 quam blanda contemplatio ad tam summa euehit,
 40 proector suus spiritus timoris moderamine non refre-
 nat.

5. In una quidem et eadem reuelatae gloriae uisione
 et bonitas creatoris adspicitur ineffabiliter blandiens et
 aequitas ipsius inaestimabiliter terrens ; ut, quo uiden-
 45 tis animus de respecta dei bonitate dulcius pascitur,
 consideratione aequitatis territus caueat, ne inaniter
 satietur.

140, 1. Vnde et Samuhel, cum ad diuinae locutionis
 familiaritatem sustollitur, ei non laeta de electorum
 profectu sed de magnorum defectu terribilia nuntian-
 tur. Nam subditur : *Et ait dominus ad Samubelem :*
 3, 11 5 ECCE, EGO FACIO VERBUM IN ISRAHEL, QVOD
 QVICVMQVE AVDIERIT, TINNIENT AMBAE AVRES EIVS.
 Inter dona quippe sublimia electa mens eo cautius ab
 elatione conpescitur, quo per omnipotentis dei iusti-
 10 tiam etiam illos repulsos adspicit, qui donis sublimio-
 ribus fulti esse uidebantur.

139, 31 perfructione : perfruitione *C^{pe}* per fruitionem *vm* ||
 42 creatoris : redemptoris *vm* || 43 ipsius : illius *vm* || inaesti-
 mabiliter : ineffabiliter *vm* || 49 respecta : respectu *vm*

140, 3 terribilia : terribiliter *v*

139, 33-34. Mc 9, 5

4. C'est pourquoi, s'il est juste de blâmer Pierre, il
 est néanmoins raisonnable de l'excuser : il était vaincu
 par la délectation que suscite l'amour d'une telle
 majesté. Cependant, en reprochant à Pierre d'ignorer
 ce qu'il disait, on mentionne la cause de son igno-
 rance. L'évangéliste ajoute en effet : « Car ils étaient
 épouvantés. » Cette ineffable beauté de la majesté qui
 l'habite ébranle parfois d'un étonnant effroi l'âme élue
 à laquelle elle se manifeste avec suavité, de peur qu'en
 raison de la grandeur de cette vision, elle ne s'enor-
 gueillisse en un instant si, emportée par une séduisante
 contemplation sur de tels sommets, l'Esprit qui la
 meut ne la refrène pas par le frein de la crainte.

5. Dans une seule et même vision de la gloire qui se
 révèle, elle contemple à la fois la bonté du Créateur
 indiciblement séduisante et sa justice infiniment
 redoutable, afin que, plus l'âme du voyant se délecte
 de voir la bonté de Dieu, plus elle prenne garde,
 épouvantée à la pensée de sa justice, de ne pas se
 rassasier en vain.

140, 1. C'est pourquoi, quand Samuel est élevé à
 l'intimité d'une conversation avec Dieu, ce n'est pas
 l'heureuse promotion des élus qui lui est annoncée,
 mais la terrible déchéance des grands. Le texte pour-
 suit en effet : « Et le Seigneur dit à Samuel : VOICI, JE
 3, 11 VAIS PRODUIRE UNE TELLE PAROLE EN ISRAËL QUE LES
 DEUX OREILLES EN BOURDONNERONT À QUICONQUE
 L'ENTENDRA. Au milieu des dons sublimes qu'elle a
 reçus, l'âme élue est conduite à se garder avec d'autant
 plus de prudence de l'élévation qu'elle voit la justice
 de Dieu tout-puissant rejeter ceux-là mêmes qui ont
 été gratifiés de dons plus sublimes encore.

139, 4. Nous gardons *perfructione* (C), terme attesté par Augus-
 tin, mais la fonction de cet ablatif dans la phrase, à côté d'*amore* fait
 problème. On trouve plus loin *perfruitionem* (*infra* III, 13, 2 ; 27, 2).

2. Quare et de uerbo, quod facturum se dominus minatur, tinnire aures audientium praedicuntur. Aures quippe corporis tinniunt, quando intolerabili sonitu inpetuntur. Nam, cum ultra auditus capacitatem ei
15 clamor infunditur, hunc, quem officii angustia sonitum reicit, in tinnitum conuertit : quia diu per aurium antra uox sibilat, quae infusa simul ad interiora non intrat.

3. Ad aures uero mentium intolerabilis clamor est
20 alicuius magni repulsio praedicatoris. Clamoris ergo effusi magnitudo non capitur : quia, dum sublimia dona praedicatori reprobato concessa recoluntur, quo diuinae aequitatis examine proicitur, ignoratur. In tinnitum ergo aurium effusae uocis magnitudo
25 conuertitur : quia, etsi quo dei iudicio fiat, mentis intentione non capitur, dum diu per considerationem pensatur, corda considerantia timore consternantur. Velut enim de clauso magnae uocis sonitu aures tinniunt, quando de diu considerata magnorum uiro-
30 rum reprobatione iustorum corda pertimescunt.

141, 1. Sed ambae aures tinnire referuntur, dextera uidelicet et sinistra. Et, quia per dexteram aeterna uita, per sinistram uero praesens designatur, et per aurem ea, quae dicuntur, audimus ; quid per sinistram aurem
5 nisi intentionem piaae operationis, et quid per aurem

140, 11 se : esse. *add. vm* || 16 diu : dum *vm* || 17 antra : antea
v || 27 consternantur : consternuntur v

140, 2-3. Métaphore du bourdonnement : un bruit trop puissant ne peut pénétrer dans l'oreille et provoque un bourdonnement aussi longtemps que ce bruit résonne dans les cavités de l'organe. De même, l'esprit des élus étant incapable de comprendre le rejet d'un prédicateur pourtant doté de grands charismes, leur cœur

2. Voilà pourquoi on annonce que la parole que le Seigneur menace de produire fera bourdonner les oreilles de ceux qui l'entendront. Les oreilles du corps se mettent à bourdonner quand elles sont heurtées par un son insupportable. En effet, lorsque le bruit déversé dans l'oreille dépasse sa capacité, le son que rejette cet organe trop étroit se change en bourdonnement ; car la voix qui ne pénètre pas à l'intérieur au moment où elle est déversée, siffle longtemps dans les cavités des oreilles.

3. Pour les oreilles de l'âme, le bruit insupportable est le rejet de quelque grand prédicateur. On ne saisit pas l'énorme bruit déversé, car lorsqu'on se remémore les dons sublimes qui avaient été accordés au prédicateur réprouvé, on ignore le jugement de la divine justice qui l'a fait rejeter. La puissance du son déversé se change donc en bourdonnement dans les oreilles car, bien que l'effort de la pensée ne saisisse pas par quel jugement divin cela se fait, le cœur de ceux qui y réfléchissent est frappé de crainte tandis qu'il y songe longuement. En effet, les oreilles bourdonnent comme sous l'effet du bruit d'un son puissant qui y reste enfermé, quand le cœur des justes tremble à la pensée longuement entretenue de la réprobation des grands hommes.

141, 1. Mais ce sont les deux oreilles qui bourdonnent, nous dit-on, c'est-à-dire la droite et la gauche. Et puisque la droite représente la vie éternelle, la gauche, la vie présente, et que par l'oreille nous entendons ce qui est dit, comment interpréter l'oreille gauche sinon comme l'application à faire le bien, et l'oreille droite,

éprouve la crainte de la justice divine. Seule l'entrée dans le Royaume mettra fin à cette incertitude inquiète (cf. 143, 4).

141. Gauche : vie présente ; droite : vie éternelle, cf. *supra* II, 110 et note.

dexteram nisi intentionem supernae uisionis accipimus ?

2. Ambae itaque audientis aures tinniunt : quia, cum summorum uirorum ruina ostenditur, electorum intentio utraque turbatur, quia et pauenti corde ad contemplanda aeterna se erigunt et sine ingenti formidine temporalia non disponunt. Hunc namque aurium tinnitum passus fuerat, qui domino loquebatur dicens : *Iustitia tua sicut montes dei et iudicia tua abyssus multa*. Montes quippe dei summi et electi uiri intelleguntur.

3. Quibus profecto montibus dei iustitia aequatur, cum ardua eius mandata opere perficiunt. Sed tamen diuina iudicia abyssus multa sunt : quia, etsi in sanctorum uirorum oculis recta sunt ea, quae agunt, ante omnipotentis dei oculos qualia sint, scire non possunt. Vnde et bona, quae praeualent, incessanter agunt et super se tonantem illam diuinorum iudiciorum abyssum pertimescunt : quia de facto domini uerbo, quod audiunt, tinnitu magni timoris eorum corda quatiuntur.

142. Apte autem nonnisi audientium aures tinnire praedicuntur. Nam et in euangelio hos admonet dicens : *Qui habet aures audiendi audiat*. Qui enim tota intentione ad ea, quae foris sunt, uigilant, hunc timoris intimi tinnitum nesciunt : quia super se diuinorum iudiciorum altitudinem nequaquam pensant.

141, 8 tinniunt : tinnient *vm* || 14 et *om. vm* || 21 sint : sunt *vm* || 23 diuinorum *om. vm* || 25 timoris : terroris *vm*

142, 2 hos : hoc *vm* || 5 intimi *om. vm*

141, 14-15. Ps 35, 7

142, 3. Lc 8, 8

sinon comme l'application à regarder les réalités d'en haut ?

2. Ainsi donc, les deux oreilles de celui qui écoute bourdonnent, car lorsque les élus voient la déchéance des grands hommes, ils sont doublement troublés dans leur application. C'est en effet avec un cœur rempli de crainte qu'ils s'élèvent à la contemplation des réalités éternelles, et les réalités temporelles, ils n'en disposent pas sans une immense frayeur. Ce bourdonnement d'oreilles, il l'avait enduré, celui qui disait au Seigneur : « Ta justice ressemble aux monts de Dieu, et tes jugements sont un grand abîme. » Car les monts de Dieu sont les hommes élus les plus éminents.

3. La justice de Dieu est égalée par de tels monts, quand ils accomplissent par leurs œuvres les hauts commandements de Dieu. Et pourtant, les jugements de Dieu sont un grand abîme, car si les œuvres qu'accomplissent les saints sont justes à leurs yeux, ils ne peuvent savoir ce qu'elles valent aux yeux de Dieu. C'est pourquoi, les biens dont ils sont capables, ils les accomplissent sans cesse et ils craignent l'abîme des jugements divins qui tonne au-dessus d'eux ; car, à cause de la parole que le Seigneur produit et qu'ils entendent, le bourdonnement d'une grande crainte ébranle leur cœur.

142. Mais on annonce à bon droit que seules les oreilles de ceux qui entendent bourdonnent. Car ceux-là, il les en avertit dans l'Évangile, en disant : « Celui qui a des oreilles pour entendre, qu'il entende ! » En effet, ceux dont toute l'application se porte sur les réalités extérieures, ne connaissent pas ce bourdonnement de la crainte intérieure, car ils ne considèrent aucunement les insondables jugements divins qui planent sur leur tête.

143, 1. Sed ecce, qui subtilia dei iudicia super se
 3, 13-14 pensare noluit, de eo iudiciorum sententiae quam
 QVOD IUDICATVRVS ESSEM DOMVM EIVS VSQVE IN
 5 AETERNVM PROPTER INIQVITATEM, EO QVOD NOVERAT
 INDIGNE AGERE FILIOS SVOS ET NON CORRIPVIT EOS.
 IDCIRCO IVRAVI DOMVI HELI, QVOD NON EXPIETVR
 INIQVITAS DOMVS EIVS VICTIMIS ET MVNERIBVS IN
 AETERNVM.

10 2. Quia enim plerumque iustae seueritatis sententia
 per clementiam temperatur, magnae districtio-
 nis hoc iudicium est, ubi animaduersionis sententia replicando
 asseritur. Praedixit enim, cum superius Heli per
 uirum, qui suppresso nomine ponitur, deiectionis eius
 15 sententiam nuntiauit. Quia uero et nunc idem se
 acturum iurat, profecto damnationis iudicium replicat.
 Qua in re etiam notandum est, quia, qui inique agentes
 filios non corripuit, iniquitatem fecisse reprehenditur,
 quae in aeternum uictimis et muneribus nequaquam
 20 expietur.

3. Quae ergo erit districtio iniquitatis propriae, si
 irremediabilis culpa est negligentia curae alienae?
 Nam, si subditorum peccata incorrupta perenni reatu
 nos obligant, audacia iniquitatis propriae quibus nos
 25 poenis ligat! Merito ergo audientis aures tinniunt:
 quia nimirum electorum mentes, quae hoc adtente
 considerant, de tanta districtione contremiscunt.
 Merito audientis hoc aures tinniunt: quia profecto
 30 inmensitatem clamoris habet, quam electa corda uix
 sustinent.

143, 3 acute: acutae *vm* || 6 filios suos indigne agere *transp. vm*
 || 13 superius Heli cum *transp. vm* || 14 uirum: dei *add. vm* || qui
om. vm || ponitur *om. vm* || 24 obligant: obligat *v*

143, 13-15. Cf. I S 2, 27 s.

143, 1. Mais celui qui refusa de considérer les
 jugements pénétrants de Dieu qui planent au-dessus
 de sa tête, voici avec quelle netteté il s'entend répéter
 ce que la sentence de ces jugements lui réserve. En
 effet, le texte poursuit: JE LUI AI ANNONCÉ QUE JE
 3, 13-14 JUGERAI SA MAISON POUR TOUJOURS À CAUSE DE SON
 INIQUITÉ, PARCE QU'IL CONNAISSAIT L'INDIGNE
 CONDUITE DE SES FILS ET QU'IL NE LES A PAS
 CORRIGÉS. C'EST POURQUOI, JE L'AI JURÉ À LA MAISON
 D'HÉLI, NI SACRIFICE, NI OFFRANDE N'EFFACERA
 JAMAIS L'INIQUITÉ DE SA MAISON.

2. Habituellement, la clémence tempère la sentence
 qu'édicte une juste sévérité; c'est dire que ce
 jugement-là est d'une grande rigueur, puisqu'il pro-
 nonce, en la répétant, une sentence de condamnation.
 Il l'a, de fait, annoncé quand, auparavant, il signifia à
 Héli par l'intermédiaire d'un homme, dont on tait le
 nom, qu'il serait destitué. Mais, puisqu'il jure main-
 tenant qu'il agira ainsi, il répète sa sentence de
 condamnation. À ce propos, il faut aussi remarquer
 que celui qui n'a pas repris ses fils pour leur conduite
 inique est blâmé d'avoir commis une iniquité qu'au-
 cun sacrifice ni offrande n'effacera jamais.

3. Avec quelle rigueur sera donc traitée l'iniquité
 qu'on a commise soi-même, si c'est une faute sans
 remède d'avoir traité celle d'autrui avec négligence?
 Car si les fautes des sujets qu'on n'a pas corrigées nous
 sont imputées comme une faute éternelle, à quels
 châtiments nous lie l'audace avec laquelle nous
 commettons nous-mêmes l'iniquité! Il est donc juste
 que les oreilles de qui entend bourdonnent, car les
 âmes des élus qui considèrent ces choses avec atten-
 tion, tremblent devant une telle rigueur. Il est juste
 que les oreilles de qui entend une telle chose bour-
 donnent, car elle est comme un bruit énorme que le
 cœur des élus peut à peine supporter.

4. Et dextera quidem auris audientis tinnit : quia, etsi perfectionis suae merito se quis usque ad superna contemplanda erigit, tamen de uitae suae celsitudine non confidit. Sinistra etiam auris tinnit : quia, etsi
 35 dono scientiae habet, ut temporalia quis perfecte ordinet, tamen de perfectione ministerii sui fiduciam nullam habet. Inter dona quippe sublimia uerbum audiunt, de cuius clamore auris utriusque tinnitum patitur, sub quo, donec ista incertitudinis uita ducitur,
 40 pauere non desinit.

3, 15 **144.** Vnde et apte subiungitur : DORMIUIT SAMVHEL VSQUE MANE. Vsque mane etenim dormit, qui, quousque uenturi redemptoris splendor appareat, in incoepatae bonae conuersationis operatione requiescit. Vsque
 5 mane dormit, qui in tota praesentis uitae nocte per propositum inchoatae iustitiae expectat, ut ad gaudium emeritae retributionis claritas sibi promissi redemptoris effulgeat. Verbum enim promissum in Istrahel audiuit, de quo aures eius tinnire non desi-

143, 31 audientis auris *transp. vm* || 32 quis usque : quisque *vm* || 38 utriusque : utraque *vm*

144, 2 etenim : enim *vm* || 4 conuersationis operatione : operationis conuersatione *vm* || 5 in *om. vm*

143, 4. User parfaitement des choses de ce monde, cf. *supra* II, 132, 1 et 141, 2.

144. *Dormire* : évoque le thème de la tranquillité, du repos vigilant. Chercher le repos (*quies, requies*) du sommeil signifie tendre à la disponibilité de l'âme ; désencombrée des soucis du monde, elle sera disposée à la visite de Dieu dans la contemplation ; paradoxalement, il s'agit d'une attitude de veille, d'attention et de désir ardent : *supra* II, 123 ; 129, 4 ; *infra* III, 16, 2. Souvent repris dans le corpus grégorien (*Mor.* 5, 54-55 ; 23, 39), ce thème du sommeil ne semble pas emprunté à Augustin, mais provient plus vraisemblablement d'une tradition mystique influencée par la

4. L'oreille droite de qui entend bourdonne car, même si, en raison de sa perfection, quelqu'un s'élève à la contemplation des réalités célestes, il ne place pas toutefois sa confiance dans l'élévation de sa vie. Son oreille gauche bourdonne aussi car, même si, grâce au don de la connaissance, quelqu'un est à même de disposer parfaitement des choses de ce siècle, il n'a aucune confiance en la perfection de son service. Au milieu de leurs dons sublimes, elles entendent la parole dont le bruit provoque une bourdonnement douloureux dans l'une et l'autre oreille. Maintenu dans ce bruit jusqu'à ce que cette vie d'incertitude soit achevée, il ne cesse de craindre.

144. D'où la suite bien à propos : SAMUEL DORMIT 3, 15 JUSQU'AU MATIN. Il dort jusqu'au matin celui qui, jusqu'à ce que se lève la splendeur du Rédempteur qui doit venir, se repose sur les œuvres de la bonne conduite qu'il a commencé de suivre. Il dort jusqu'au matin celui qui, durant toute la nuit de la vie présente, attend, dans son propos de poursuivre la vie juste qu'il a commencée, que l'éclat du Rédempteur promis resplendisse sur lui, afin de goûter la joie de la rétribution qu'il a méritée. Il a entendu la parole promise à Israël dont ses oreilles ne cessent de

philosophie antique, stoïcienne et néoplatonicienne. On trouve sous la plume de Grégoire de Nysse une description très proche de celle de notre auteur : cf. J. DANÉLOU, *Platonisme et théologie mystique*, Paris 1954², p. 299-302, et P. ADNÈS, « Sommeil spirituel », *DSp* 14 (1990), col. 1041 s. *Dormire* peut d'ailleurs être pris en mauvaise part : *Mor.* 27, 32, à propos d'une âme prostrée dans l'amour du siècle. Voir aussi G. A. ZINN, dans *Chantilly*, p. 369-370 (cf. *supra* 125, 1, n.). On peut sans doute rapprocher ce thème de celui de l'extase chez Origène, cf. *Com. in Ct.* II (*GCS* 8, p. 141, l. 9) : quand l'intelligence est au dehors (c'est-à-dire hors du corps), en étant loin des désirs charnels, la visite de Dieu est rendue possible.

10 nunt : quia de conspecta districtione diuinae iustitiae timoris spiritum hausit, sub cuius pondere ad saeculi amorem euigilare non poterit.

145, 1. Sed fortasse usque mane dormire dicitur pro tinnitu auris dexterarum. Nam dextera auris tinnit : quia, dum perfectus interioris uitae amator de perfectione contemplationis dubitat, magis ac magis proficere in
5 ea, qua coepit, uitae sublimitate appetit. Sed, quandiu in hac mortali carne uiuitur, maligni spiritus ad summa tendentibus insidiantur et, ut eos ab internae gloriae uisione retrahant, ineptarum cogitationum
10 figmenta congregant, quae internis eorum oculis proponant.

2. Bene itaque dicitur : *Dormiuit Samubel usque mane*. Temptatio quidem inmundorum spirituum nox est. Qui uero usque mane dormit, oculos tota nocte non aperit. Dormit ergo in nocte, qui figmenta daemonum
15 dedignatur adspicere in temptatione. Tota nocte etiam dormit : quia caligine temptationis non uincitur, sed uiriliter sustinet, donec per aduentum gratiae claritatis supernae luce uisitetur. Et tunc profecto uelut mane euigilat, quia oblectamento refusi post tenebras
20 luminis hilarescit.

3. Quasi euigilans quippe tunc oculos aperit : quia lucem, qua respigitur, laetanter adspicit, qui adspicere sibi inlatas tenebras non curauit. De tinnitu quidem dexterarum auris obtinet, ut, qui supernis innititur,
25 uidere reproba dedignetur et certitudinem sui profectus insinuet, dum, quod pace proficit, per aperta et uiolenta bella non perdit.

145, 5 qua : quae C || 6 uiuitur : sumus *vm* || 12 quidem *om.*
vm || 26 insinuet : insinuat *vm*

145, 3. *Certitudo sui profectus*, cf. *supra* 143, 4 : *ista incertitudinis uita*.

bourdonner car, en voyant la rigueur de la justice divine, il a conçu un sentiment de crainte dont le poids l'empêche de s'éveiller à l'amour du siècle.

145, 1. Mais ce sommeil prolongé jusqu'au matin s'applique peut-être au bourdonnement de l'oreille droite. Elle bourdonne, en effet, l'oreille droite, car, lorsque celui qui aime à la perfection la vie intérieure doute de parvenir à la contemplation parfaite, il désire progresser de plus en plus dans cette vie sublime où il vient d'entrer. Mais, tant que nous vivons dans cette chair mortelle, les esprits malins tendent des pièges à ceux qui aspirent aux réalités célestes et, pour les soustraire à la vision de la gloire intérieure, accumulent les fantasmes des vaines pensées qu'ils exposent à leur regard intérieur.

2. C'est donc à bon droit qu'il est dit : « Samuel dormit jusqu'au matin. » De fait, la tentation que suggèrent les esprits impurs, c'est la nuit. Celui qui dort jusqu'au matin n'ouvre pas les yeux de toute la nuit. Il dort donc pendant la nuit, celui qui dédaigne de prêter attention aux fantasmes démoniaques de la tentation. Il dort aussi toute la nuit, puisqu'il n'est pas vaincu par la ténèbre de la tentation, mais tient bon vaillamment, jusqu'à ce qu'il soit visité par la lumière de la clarté d'en haut, à l'heure où vient la grâce divine. Puis, comme au matin, il s'éveille, car il se réjouit de l'agrément que lui procure la lumière se déversant sur lui après les ténèbres.

3. Il ouvre alors les yeux comme s'il s'éveillait, car il regarde avec joie la lumière qui le baigne, lui qui a dédaigné de regarder les ténèbres qui le pressaient. Il parvient, grâce au tintement de l'oreille droite, appuyé qu'il est sur les choses d'en haut, à mépriser la vue de ce qui est répréhensible et à montrer la solidité de son progrès, puisque le progrès réalisé par la paix, une guerre ouverte et violente ne l'entraîne pas à le perdre.

3, 15 **146**, 1. Sequitur : ET TIMUIT INDICARE VISIONEM
 HELI. Illud namque ei indicare timuit, quod sibi
 dominus ostendit, ut temeritatem humanae audaciae
 refrenaret uigore disciplinae. Quidam namque adeo
 5 sunt praecipites, ut ad praelatorum suorum reprehensionem facile prouant atque eorum erratibus minari
 futura supplicia non pauescant. Qui nimirum, quia
 sanctae scripturae uirtutem nesciunt, loquentem sibi
 dominum nequaquam audierunt. Nam, quibus omni-
 10 potens deus loquens praelatorum suorum poenas
 insinuat, ea, quae audierunt, eis dicere formidant.

2. Hinc ergo praepositorum suorum reprehensores
 colligant, quanta se inconsideratione praecipitant, et
 lapsus sui profunda pertimescant. Si enim hi, quibus
 15 omnipotens deus loquitur, praelatis suis loqui
 metuunt, hi, quibus nequaquam locutus est deus,
 recondere se sub linguae suae silentio quanto terrore
 debuerunt ! Timor ergo Samuhelis non pauorem
 seruilem insinuat sed reuerentiam debitam culminis
 20 pastoralis. Nam, etsi negligens praedicator reprehensionem et minas ex reatu meretur proprio, timorem
 reuerentiae exigit eius ordinis celsitudo.

3, 15 **147**. Sequitur : APERVITQVE OSTIA DOMVS DOMINI.
 Quidnam est, quod is, qui loqui timuit, domus domini
 ostia reserauit, nisi quia oboedire non erubuit, qui
 indicare tristia expauit ? Nam superius dictum est :
 5 *Samubel dormiebat in templo domini, ubi erat archa dei.*

146, 8 uirtutem : morem *vm* || 13 inconsideratione : in
 consideratione *v* || praecipitant : praecipitent *vm* || 19-20 culminis
 pastoralis : culmini pastorali *vm*

147, 5. I S 3, 3

146, 1. Suite du texte : ET IL EUT PEUR DE RÉVÉLER 3, 15
 SA VISION À HÉLI. Il eut peur, en effet, de révéler à
 Héli ce que le Seigneur lui avait montré, de sorte qu'il
 refréna la témérité de l'audace humaine par la force de
 sa règle de vie. Il en est, en effet, qui sont si téméraires
 qu'ils se précipitent pour blâmer sans gêne leurs
 supérieurs et ne craignent pas de les menacer des
 supplices que leur réservent, demain, leurs errements.
 Ceux-là n'ont nullement entendu le Seigneur leur
 parler, car ils ignorent le sens de la sainte Écriture. En
 effet, ceux à qui Dieu tout-puissant s'adresse pour leur
 montrer le châtement réservé à leurs supérieurs,
 redoutent de leur rapporter ce qu'ils ont entendu.

2. Ainsi donc, qu'ils comprennent à quel point leur
 empressement est inconsideré, ceux qui se font les
 censeurs de leurs supérieurs, et qu'ils craignent de
 tomber eux-mêmes dans l'abîme. Si, en effet, ceux à
 qui parle Dieu tout-puissant, ont peur de parler à leurs
 supérieurs, avec quelle frayeur devraient-ils se cacher
 sous le silence de leur langue, ceux à qui le Seigneur
 n'a pas parlé ! Ainsi donc, la crainte que ressent
 Samuel ne représente pas la peur servile, mais le
 respect dû à la plus haute charge pastorale. Car, même
 si le prédicateur négligent mérite reproche et menaces
 à cause de son propre péché, la supériorité de son rang
 exige la crainte respectueuse.

147. Suite du texte : ET IL OUVRIT LES PORTES DE 3, 15
 LA MAISON DU SEIGNEUR. Pourquoi donc celui qui a
 craint de parler a-t-il ouvert les portes de la maison du
 Seigneur, sinon parce qu'il n'a pas rougi d'obéir, après
 avoir eu peur de faire connaître de mauvaises nouvel-
 les ? En effet, il a été dit plus haut : « Samuel dormait
 dans le temple du Seigneur où se trouvait l'arche de

146, 2. *Debuerunt* : parfait au lieu de présent, cf. BLAISE, *Manuel*,
 230, p. 135-136.

Puer enim, qui in templo domini dormisse et nunc eiusdem domus aperire ostia legitur, iniunctum ministerium habuisse ostenditur, ut horis congruentibus aperiret ostia et obseraret. Qui ergo et uisionem
 10 indicare expauit et ostia domus domini aperuit, reuerentiam magistro dupliciter inpendit, uidelicet cura ministerii et custodia locutionis.

148, 1. Quam profecto loquendi custodiam quam districte tenuisset, ostenditur, si ea, quae sequuntur, subtiliter adtendantur. Nam repente subinfertur :
 3, 16-18 VENIT ERGO HELI AD SAMVHELEM ET DIXIT :
 5 SAMVHEL, FILI MI. QVI RESPONDIT : PRAESTO SVM. ET INTERROGAVIT EVM : QVIS EST SERMO, QVEM LOCVTVS EST DOMINVS AD TE ? ORO, NE CELAVERIS MIHI. HAEC FACIAT TIBI DEVS ET HAEC ADDAT, SI ABSCONDERIS A ME SERMONEM EX OMNIBVS, QVAE DICTA SVNT TIBI.
 10 NDICAVIT ERGO EI SAMVHEL VNIVERSOS SERMONES ET NON ABSCONDIT AB EO.

2. Qui enim tanta imprecationis instantia ad loquendum coactus asseritur, magna districtione silentii obligatus fuisse declaratur. Et, quia non tam pro custodia puritatis quam obstinatione proteruitiae quidam tacere subiecti solent, Samuhel electi subditi formam ostendit, qui reuerenter tacuit sed tacere loqui iussus expauit. Itaque gemina luce conuersationis enituit, dum, qui filialis timoris uirtute siluit, loquendi
 15 utilitatem oboediendo conquisiuit.
 20

147, 7 domus *om. vm* || legitur : dicitur *vm* || 9 et² *om. vm*
 148, 15 proteruitie *sic C* || 20 oboediendo : loquendo *vm*

Dieu. » L'enfant, dont on lit qu'il a dormi dans le temple du Seigneur et qu'il ouvre maintenant les portes de cette maison, on nous indique qu'il a reçu l'ordre d'accomplir un service : ouvrir et fermer les portes aux heures fixées. Ainsi donc, lui qui a eu peur de révéler sa vision et a ouvert les portes de la maison du Seigneur, il a présenté son respect à son maître de deux façons : en accomplissant son service et en mettant une garde à ses lèvres.

148, 1. On voit avec quelle rigueur il a gardé ses lèvres, si l'on fait bien attention à ce qui suit. En effet, le texte ajoute aussitôt : HÉLI S'APPROCHA DONC DE
 3, 16-18 SAMUEL ET LUI DIT : SAMUEL, MON FILS. CELUI-CI RÉPONDIT : ME VOICI. PUIS IL L'INTERROGEA : QUELLE PAROLE LE SEIGNEUR T'A-T-IL ADRESSÉE ? JE T'EN PRIE, NE ME LA CACHE PAS. QUE DIEU TE FASSE CECI ET QU'IL AJOUTE CELA SI TU ME CACHES UNE SEULE DE TOUTES LES PAROLES QUI T'ONT ÉTÉ DITES. SAMUEL LUI RÉVÉLA DONC TOUTES LES PAROLES ET NE LUI EN CACHA POINT.

2. Celui dont on rapporte qu'il est contraint de parler sous les instances d'une telle imprecation, on nous montre qu'il s'astreignait à un silence d'une grande rigueur. Et parce que, habituellement, ce n'est pas tant par souci de pureté que par une effronterie tenace que des inférieurs se taisent, Samuel est donné comme exemple de l'inférieur élu, lui qui a gardé le silence par respect, mais a craint de le garder quand on lui ordonnait de parler. Ainsi a-t-il brillé par les deux flambeaux de sa discipline de vie : après s'être tu par crainte filiale, il se rendit, par obéissance, utile en parlant.

148, 2. « Parole utile » : voir *Past.* II, 4. Le couple qu'elle forme avec le silence respectueux rappelle 86, 4 (« utile aux frères, dévôt envers Dieu »), où l'« utilité » est aussi liée à l'obéissance.

3, 18 149, 1. Sequitur : ET ILLE RESPONDIT : DOMINVS
EST. QVOD BONVM EST IN OCVLIS SVIS, FACIAT. Qui
simplicius, quam debet, istam Heli responsionem
considerat, tam recte hunc respondisse quam humiliter
5 putat. Nam, sicut auditur exterius, quid humiliter
respondisse potuit, qui reprobationem suam audiuit et
minanti deo, immo reprobationis suae sententiam
promulganti, quidquid de se facere uellet, obtulit ?
Sed profecto ista responsionis humilitas, si subtiliter
10 inspicitur, uera humilitas non est.

2. Vera namque humilitas esse cognoscitur, quae
bonum oboedientiae in maioris imperia exequenda
comitatur. Vere itaque esset humilis, si se ad emenda-
tionem culpae, pro qua arguebatur, respondendo
15 obtulisset. Sed et fortasse uerius esset humilis, si
reprehensus nequaquam responderet sed neglectam
correctionem scelestibus filiis adhiberet, si uel tunc
pastorali zelo insisteret et flagitiosorum sacerdotum
scelera digna ultione uindicaret.

20 3. Dum ergo dicit : *Dominus est. Quod bonum est in
oculis suis, faciat*, electionis suae uerbum apertius
protulisse cognoscitur quam responsionem humilitatis :
quia nimirum potius elegit minarum dei causas
incurrere, quam de perpetratis iniquitatibus filios
25 condemnare. O quanti sunt adhuc imitatores Heli, qui,
cum minantem sibi omnipotentem deum cotidie de
sacro eloquio sentiant, hominibus displicere trepidant
et diuinae indignationis minas incurrere non formi-
dant, dum inimicitias hominum uelut inplacabiles
30 metuunt et de dei misericordia etiam peccando confi-
dunt !

149, 10 inspicitur : inspicatur *vm* || 11 humilitas *om. vm* ||
12 in *om. C* || exequenda : consequenda *vm* || 13 esset : esse *C*
|| se : sese *vm* || 14 respondendo *om. vm* || 17 scelestibus :
scelestis *m* || filiis : filius *C* filios *t* || adhiberet : adinberet *C* ||
25 condemnare : qui *add. C* || 27 sentiant : et tamen *add. vm*
|| 28-29 formidant : et *add. vm* || 30 et *om. vm*

149, 1. Le texte poursuit : ET CELUI-LÀ DE 3, 18
RÉPONDRE : C'EST LUI LE SEIGNEUR. QU'IL FASSE
COMME BON LUI SEMBLE. Celui qui considère cette
réponse d'Héli trop simplement, pense qu'il a répondu
avec autant de justesse que d'humilité. En effet, à s'en
tenir aux apparences, quelle réponse plus humble
pouvait donner celui qui venait d'entendre l'annonce
de sa réprobation et, Dieu le menaçant, mieux,
promulguant la sentence de sa réprobation, s'offrait à
tout traitement que Dieu voudrait lui infliger ? Mais,
à y regarder de près, l'humilité de cette réponse n'est
pas humilité véritable.

2. On reconnaît, en effet, la véritable humilité à ce
bien de l'obéissance qui l'accompagne et dont fait
preuve celui qui exécute les ordres du supérieur. Il
aurait été vraiment humble si, lorsqu'on lui reprochait
sa faute, il avait répondu en offrant de corriger sa
faute. En outre, son humilité serait peut-être encore
plus vraie si, accusé, il ne répondait rien, mais
appliquait la correction qu'il avait négligée à ses
scélérats de fils ; si, rempli au moins alors d'un zèle
pastoral, il s'appliquait à châtier, par une juste vin-
dicte, les crimes de ces prêtres vicieux.

3. Ainsi donc, quand il dit : « C'est lui le Seigneur.
Qu'il fasse ce que bon lui semble », la parole qu'il a
prononcée exprime plus manifestement un choix per-
sonnel qu'une humble réponse. En effet, il a choisi
d'encourir les motifs des menaces divines plutôt que
de condamner ses fils pour les fautes qu'ils ont
commises. Oh, qu'ils sont encore nombreux les imi-
tateurs d'Héli qui, tout en percevant chaque jour la
menace de Dieu tout-puissant dans la parole sacrée,
tremblent de déplaire aux hommes et ne redoutent pas
d'encourir les menaces que Dieu leur fait dans son
indignation ; ils craignent les inimitiés des hommes,
tenues pour implacables, et tout en continuant de
pécher, s'en remettent à la miséricorde de Dieu !

- 150, 1. Sed inordinata fiducia apud omnipotentem deum uindictae locum habere potest, indulgentiam uero obtinere non potest. Incorrecto enim peccatori et in culpa suae proposito perduranti quid est de minante sibi deo dicere : *Dominus est. Quod bonum est in oculis suis, faciat*, nisi de ordinatissima dei misericordia inordinate confidere ? De omnipotentis etenim dei misericordia ordinate confidit, qui hoc, quod peccando deliquit, paenitendo corrigit, flendo tergit.
2. Peccare ergo et de dei creatoris clementia praesumere pelago iustitiae eius exponi est. Sic nimirum mala perpetrata paenitendo non tergere et de diuina pietate praesumere in iudicium districtiois eius offendere est. Dum ergo Heli uita in reproborum praedicatorum forma describitur, non solum culpa lapsus ostenditur, sed etiam in praecipitatione securus. Nam, qui timore paenitentiae diuinae indignationis magnitudinem placare potuit, dum neglexit, quod audiuit, incurrit, quod meruit.
3. Omnipotens enim deus, etsi aequitate iustus est, abundantiori tamen creditur miseratione pius. Vnde et per prophetam dicitur : *Miserationes eius super omnia opera eius*. Hinc est, quod per Ionam prophetam niniuitis subuersionis minas protulit et tamen poenam euertendae ciuitatis paenitentibus indulsit. Hinc est iterum, quod Ezechiae regi per prophetae oraculum

150, 3 incorrecto : incorrepto *vm* || 5 minante : minanti *vm* || 9 deliquit : delinquit *vm* || 12 mala : peccata *vm* || non tergere paenitendo *transp. vm* || diuina : dei *vm* || 13 pietate : misericordia *vm* || 16 etiam : culpae *add. vm* || securus : securitas *vm* || 21 abundantiori : abundantior *m* || 23 est : id *add. m* || 24 minas subuersionis *transp. vm* || 26 iterum : enim *vm* ||

150, 22-23. Ps 144, 9 || 23-25. Cf. Jon 3, 1-10 || 26-30. Cf. 2 R 20, 1-6

150, 1. Cependant, si une confiance désordonnée peut donner lieu au châtement de Dieu tout-puissant, elle ne peut certes pas gagner son indulgence. Car pour un pécheur impénitent qui persévère dans son intention de pécher, dire à propos de Dieu qui le menace : « C'est lui le Seigneur. Qu'il fasse ce que bon lui semble », n'est-ce pas s'en remettre de façon désordonnée à la miséricorde parfaitement ordonnée de Dieu ? Il s'en remet, en effet, comme il se doit à la miséricorde de Dieu tout-puissant, celui qui corrige par la pénitence le mal qu'il a commis en péchant, qui l'efface par ses larmes.

2. Ainsi, pécher et présumer de la clémence de Dieu créateur, c'est s'exposer à l'océan de sa justice. Ne pas effacer le mal commis en faisant pénitence et présumer de la bonté de Dieu, c'est se heurter à la rigueur de son jugement. Donc, quand on présente la vie d'Héli comme l'exemple de celle que mènent les prédicateurs réprouvés, on ne nous montre pas seulement qu'il est tombé en péchant, mais aussi qu'il a couru à sa ruine sans s'en soucier. Car celui qui pouvait apaiser, par la pénitence qu'inspire la crainte, la violence de l'indignation divine, a reçu ce qu'il avait mérité pour n'avoir pas tenu compte de ce qu'il entendait.

3. Car, si Dieu tout-puissant est juste en son équité, nous croyons pourtant qu'il est bon en sa pitié plus grande encore. C'est pourquoi un prophète dit : « Ses actes de pitié dépassent toutes ses œuvres. » De là les menaces de destruction qu'il proféra par la bouche du prophète Jonas contre les Ninivites, et néanmoins la levée du châtement de destruction de la ville qu'il accorda aux pénitents. De là encore la peine de mort qui fut promise au roi Ézéchias par l'oracle du

mortis poena promittitur ; sed, quia rex mori metuens
coram domino se paenitentiae lacrimis afflixit, mor-
tem, qua moreretur, apud eum, quem timuit, non
30 inuenit.

151, 1. Et supra quidem se dominus locutum fuisse
asseruit, ut domus Heli et patris eius in conspectu suo
usque in sempiternum ministraret. Sed, qui de bona
agente bona locutus fuerat, de domo reproba iam
5 effecta sententiam permutauit dicens : *Nunc autem absit
hoc a me.* Si ergo bona promissa reuocat omnipotens
deus, quia hi, quibus promiserat, male permutantur ;
quanto magis minarum effectus subtrahit, cum bene
conuersos eos adspicit, quibus pro admissis iniqui-
10 tatibus poenam animaduersionis intimauit !

2. Quid ergo ad haec dicimus, qui cotidie delinqui-
mus atque in reatus nostri obligatione securi sumus ?
Hoc igitur ipsum, quod distractionem diuinae iustitiae
non timemus, nobis ualde timendum est : quia ecce,
15 qui diuina indignatione proicitur, pro culpa perpetratae
negligentiae nullo timore sollicitus fuisse perhibetur.

152, 1. Sed, qui ad timorem reprobi praedicatoris
repulsionem nouimus, electi profectum audiamus.
3, 19 Nam sequitur : CREUIT AVTEM SAMVHEL ET DOMINVS
ERAT CVM EO. Hoc profecto si ad historiam legitur,
5 creuisse puer Samuhel aetate corporis designatur ; si
uero ut cetera spiritali inuestigatione ista perquirimus,
cum eo dominus esse describitur, qui creuisse memo-

29 qua moreretur *om. C^o*

151, 1 dominus : dominum *v* || 3 bona : bono *m* || 8 subtra-
hit : retrahit *vm*

152, 1 qui : quia *vm*

151, 5-6. 1 S 2, 30

prophète ; mais, le roi s'affligeant devant le Seigneur,
dans les larmes de la pénitence, par crainte de mourir,
cette mort dont il serait mort, il ne la reçut pas de celui
qu'il craignit.

151, 1. Plus haut, le Seigneur a déclaré avoir dit
auparavant une parole selon laquelle la maison d'Héli
et de son père servirait en sa présence pour toujours.
Mais, lui qui avait parlé en bien de celui qui agissait
bien, a complètement changé son jugement sur la
maison désormais réprouvée, en disant : « Mais dés-
ormais, qu'il n'en soit plus question pour moi. » Or, si
Dieu tout-puissant annule ses promesses de bonheur
parce que ceux à qui elles ont été faites sont transfor-
més par le mal, combien plus suspend-il l'exécution de
ses menaces quand il voit se convertir au bien ceux à
qui il a annoncé la peine du châtement due aux
mauvaises actions auxquelles ils se sont laissés aller !

2. Que dire donc de cela, nous qui commettons
chaque jour des fautes et qui sommes sans inquiétude
alors que nous sommes coupables à cause de notre
péchés ? Que nous ne craignons pas la sévérité de la
justice divine, voilà justement ce qu'il nous faut
grandement craindre ; car, on le voit, celui que Dieu
rejette avec indignation, le texte rapporte qu'il n'a pas
éprouvé la moindre crainte au vu du péché de
négligence qu'il avait commis.

152, 1. Toutefois, nous qui connaissons, afin de le
redouter, le rejet du prédicateur réprouvé, écoutons le
progrès de l'élu. Le texte poursuit : OR, SAMUEL 3, 19
GRANDIT ET LE SEIGNEUR ÉTAIT AVEC LUI. Si l'on
prend cela au sens littéral, la croissance du jeune
Samuel se rapporte à l'âge du corps ; mais si l'on en
cherche le sens spirituel comme pour le reste, on
remarque qu'il est dit de celui qui a grandi que le

ratur. Crescit autem, qui in uirum perfectum mentis aetate proficit.

10 2. Vnde et per prophetam de electis proficientibus dicitur : *Ambulabunt de uirtute in uirtutem, uidebitur deus deorum in Sion.* Hinc Paulus ait : *Donec occurramus ei in uirum perfectum in mensuram aetatis plenitudinis Christi.* Verum nonnulli sunt, qui, dum uirtutibus crescunt, 15 elatione corruunt. Hi nimirum crescere uidentur, sed tamen cum eis dominus non est : quia a se eum alta de se sentiendo eiciunt, quem in profectu uirtutum positi per humilitatem secum habere potuerunt.

3. Vel, si per exteriorem dignitatem creuisse intelligitur, dominus cum eo esse memoratur : quia profecto 20 plerique in humiliori ordine religiosi sunt, sed, cum subito ad culmen dignitatis peruenerint, prima opera cum humilitate derelinquunt. Samuhel itaque et profecit et proficiens dominum secum habuit ; ut profecto 25 electorum praedicatorum morem praeferret, qui, cum dona et dignitates, quibus prosint aliis, adsequuntur, de semetipsis placere deo non neglegunt et ex eo illa, quae pro aliis acceperunt, dona multiplicant, unde in semetipsis uiuendo ostendunt bonum, quod in eis 30 loquendo propagare concupiscunt.

3, 19 153, 1. Quare et subditur : ET NON CECIDIT EX OMNIBVS VERBIS EIVS IN TERRA. In terra quippe uerbum praedicatoris cadit, cum ex reproba loquentis

152, 16 non om. C^{ac} || 16-17 sentiendo de se *transp. vm* || 23 itaque : igitur *vm* || 23-24 profecit : proficit *vm* || 29 uiuendo *om. vm*

153, 2 terra¹ : terram *m* || 3 loquentis : praedicatoris *vm*

152, 11-12. Ps 83, 8 || 12-13. Ep 4, 13

Seigneur est avec lui. Il grandit cependant, celui qui, par l'âge de son âme, tend à devenir un homme parfait.

2. C'est pourquoi le prophète dit des élus qui progressent : « Ils marcheront de vertu en vertu, on verra dans Sion le Dieu des dieux. » D'où cette parole de Paul : « Jusqu'à ce que nous parvenions à lui, à l'homme parfait, à la mesure de l'âge de la plénitude du Christ. » Pourtant, il en est qui, grandissant en vertus, tombent par l'élévation. Ceux-là semblent grandir, et pourtant le Seigneur n'est pas avec eux ; car ceux qui se font une haute idée d'eux-mêmes rejettent loin d'eux celui que, grâce à l'humilité, ils pouvaient avoir avec eux en progressant dans les vertus.

3. Ou bien, si l'on interprète cette croissance en termes de dignité extérieure, on mentionne que le Seigneur est avec lui, car beaucoup sont des hommes religieux tant qu'ils appartiennent à un rang inférieur, mais dès qu'ils sont parvenus à la plus haute dignité, ils abandonnent et leurs œuvres premières et l'humilité. C'est pourquoi Samuel progressa et, tout en progressant, il eut le Seigneur avec lui ; afin de montrer quelle est la conduite des prédicateurs élus, eux qui, gratifiés de dons et d'honneurs pour le profit des autres, ne négligent pas de plaire eux-mêmes à Dieu et multiplient ces dons qu'ils ont reçus de lui pour les autres, en manifestant dans leur propre existence le bien qu'ils cherchent à propager en eux par leur parole.

153, 1. C'est pourquoi le texte poursuit : ET 3, 19 AUCUNE DE TOUTES SES PAROLES NE TOMBA À TERRE. La parole du prédicateur tombe à terre quand, en

152, 3. Enseignement par la parole et l'exemple : cf. RM 2, 11-45 et RB 2, 11-15.

conuersatione uilescit. Vnde et ueritatis uoce dicitur :
 5 *Ad nihilum ualet ultra, nisi ut mittatur foras et conculcetur
 ab hominibus.* Et notandum, quia ex omnibus uerbis
 eius in terra non cecidisse dicitur ; ut profecto prae-
 dicatori nihil agere liceat, quod licet reprobare.

2. Nam, quidquid agi prohibet, si agit, profecto
 10 uerbum in terram cadit : quia, dum a loquente
 contemnitur, hoc audientes nequaquam uenerantur.
 Verbum namque aliquod in terra cadere prohibebat
 dominus, cum negligentibus praedicatoribus negle-
 gentiae suae modum exponere dicens : *Quicumque
 15 soluerit unum ex mandatis istis minimis, minimus uocabitur
 in regno caelorum et, qui fecerit et docuerit, magnus uocabitur
 in regno caelorum.* Mandatum namque nec minimum
 praedicator soluit, cuius uerbum ex uerbis omnibus in
 terra non cadit.

20 3. Dum ergo ex omnibus uerbis Samuhel in terra
 non cecidisse dicitur, cuius mores insinuat Samuhel,
 nisi qui merito et praedicationis et operis magni sunt
 in regno caelorum ? Itaque ex omnibus uerbis eius in
 25 terra non cadit : quia omne, quod altum sanctae
 ecclesiae perfectus praedicator loquitur, ab eo sublimi
 etiam conuersatione praedicator, cum uelut in ardua
 specula positus et sapientes uerbo erudit et simplicibus
 30 operibus ostendit.

153, 8 non cecidisse in terra (terram *m*) *transp. vm* || 9 pro-
 hibet : is profecto *add. vm* || profecto *om. vm* || 12 terra : terram
m || 14 modum : uerbum *vm* || 15 minimis : et docuerit sic
 homines *add. vm* || 16 et qui : qui autem *vm* || 19 terra : terram
vm || 20 ergo : autem *vm* || Samuhel : Samuelis *vm* || in terra :
 uerbum in terram *vm* || 25 terra : terram *vm* || 26-27 etiam
 sublimi praedicator conuersatione *transp. vm*

raison de la conduite indigne de celui qui la prononce,
 elle perd sa valeur. D'où ce que dit la voix de la Vérité
 : « Il n'est plus bon qu'à être jeté dehors et foulé aux
 pieds par les gens. » Remarquons-le, on nous dit
 qu'aucune de toutes ces paroles n'est tombée à terre,
 pour que le prédicateur ne puisse rien faire qui
 pourrait lui être reproché.

2. En effet, s'il interdit quoi que ce soit et que
 lui-même le fasse, sa parole tombe à terre, car ce que
 méprise celui qui parle, les auditeurs ne le respectent
 nullement. Le Seigneur interdisait à toute parole de
 tomber à terre quand il montrait aux prédicateurs
 négligents en quoi ils le seraient, en disant : « Qui-
 conque violera l'un de ces moindres commandements
 sera tenu pour le moindre dans le Royaume des
 Cieux ; et celui qui les accomplira et les enseignera
 sera tenu pour grand dans le Royaume des Cieux. » Il
 ne viole pas le moindre commandement, le prédi-
 cateur dont ne tombe à terre aucune de toutes les paroles
 qu'il prononce.

3. Donc, quand on dit de Samuel qu'aucune de
 toutes ses paroles n'est tombée à terre, de qui la
 conduite de Samuel est-elle l'exemple, sinon de ceux
 qui sont grands dans le Royaume des Cieux tant en
 raison de leur prédication que de leurs œuvres ? Ainsi
 donc, aucune de toutes ses paroles ne tombe à terre,
 car toute parole élevée que prononce le parfait
 prédicateur de la sainte Église, il la prêche aussi par sa
 conduite sublime. Comme à partir d'un point d'ob-
 servation élevé, il enseigne aux savants par sa parole et
 montre en même temps aux gens simples, par ses
 œuvres, le chemin qu'ils doivent prendre pour entrer
 dans la patrie éternelle.

3, 20 154, 1. Vnde et subditur : ET COGNOUIT VNIVERSVS ISRAHEL A DAN VSQVE BERSABEE, QVOD FIDELIS SAMVHEL PROPHETA ESSET DOMINI. Quid enim per Dan nisi simplices et quid per Bersabee nisi sapientes
5 designantur? A Dan itaque usque Bersabee fidelis Samuhel propheta domini recognoscitur, quando electi praedicatoris uita simplicibus ad salutis exemplum proponitur et sapientibus per doctrinam eius sanctae scripturae archana reuelantur.

10 2. Quia uero Bersabee puteus septimus interpretatur, possunt per Bersabee non solum sapientes sed etiam iusti designari. Puteus enim septimus quid est nisi gratia septiformis? Per Dan peccatorum uita ostendi-

15 tur, quia per ueterem prophetiam dicitur : *Fiat Dan coluber in uia, cerastes in semita mordens unguam equi, ut cadat ascensor eius retro.*

3. A Dan itaque usque Bersabee Samuhel domini propheta cognoscitur, dum electi praedicatoris uita
20 atque doctrina peccatoribus est uenerabilis et iustis ; ut in eo uidelicet et lapsi bonum uideant, in quo se paenitendo corrigant, et boni mirentur uitae celsitudinem, ad quam cotidie proficiendo conualescant.

3, 21 155, 1. Sequitur : ET ADDIDIT DOMINVS, VT APPARERET IN SILO. Superius de tempore reprobi pastoris dicitur : *In diebus illis non erat uisio manifesta.* Cum itaque ex sacro eloquio optimus praedicator

154, 5 itaque om. *vm* || 15 prophetiam : prophetam *m* || 20 et om. *vm*

154, 15-17. Gn 49, 17

155, 3. I S 3, 1

154, 1. D'où la suite : ET TOUT ISRAËL SUT, DE DAN 3, 20 À BERSABÉE, QUE SAMUEL ÉTAIT UN FIDÈLE PROPHÈTE DU SEIGNEUR. Que représente Dan, sinon les simples, et Bersabée, sinon les savants? Samuel est donc reconnu de Dan à Bersabée comme fidèle prophète du Seigneur, quand la vie du prédicateur élu est donnée en exemple aux gens simples pour leur salut, et que, par son enseignement, les secrets de la sainte Écriture sont révélés aux savants.

2. Mais puisque Bersabée signifie le septième puits, Bersabée peut représenter non seulement les savants, mais aussi les justes. Qu'est-ce, en effet, que ce septième puits, sinon la grâce de l'Esprit septiforme? Dan désigne la vie des pécheurs, car il est dit par une prophétie ancienne : « Que Dan soit un serpent sur le chemin, un céraste sur le sentier, qui mord le cheval au sabot, et son cavalier tombe à la renverse. »

3. De Dan à Bersabée Samuel est donc reconnu comme prophète du Seigneur, quand la vie et l'enseignement du prédicateur élu sont vénérables aux yeux des pécheurs comme à ceux des justes, si bien qu'en lui les fautifs voient le bien par la pratique duquel, en faisant pénitence, ils se corrigeront, et les bons admirent la perfection de la vie vers laquelle ils tendront avec vigueur en progressant chaque jour.

155, 1. Suite du texte : ET LE SEIGNEUR 3, 21 RECOMMENÇA À SE MANIFESTER À SILO. Il a été dit auparavant : « En ces jours, il n'y avait pas de vision manifeste. » Ainsi, lorsque la parole sacrée présente le parfait prédicateur, elle rapporte que le Seigneur se

154, 2. *Bersabee* : même interprétation dans *Mor.* 3, 54. Elle est prise à JÉRÔME, *Lib. interpr.* (CC 72, p. 103, l. 3) qui propose aussi « puits du rassasiement ». AMBROISE, *Ep.* 14 (63), 77 (CSSEL 82, t. 3, p. 276), quant à lui, traduit : *puteus septimi aut iuramenti latina interpretatio est.*

ostenditur, apparere iterum dominus perhibetur : quia nimirum cognitio diuini consilii, quae absconditur reprobis, puritatis merito reuelatur electis. Si enim et hominum consilia nisi familiaribus non creduntur, omnipotens deus secreta suae dispositionis aestimandus est suis patefacere inimicis ?

2. Prius ergo iusti doctoris uita praedicatur ; deinde addidisse, ut appareret, dominus dicitur : quia profecto diuinae lucis ostensio reprobos et fictos fugit, quae se electis et mundis cordibus aperit. Vnde et per semetipsam uera lux loquendo nos inluminat dicens : *Beati mundo corde, quoniam ipsi deum uidebunt.* Igitur, ut appareret, dominus addidit : quia mundum praedicatoris sui cordis oculum uidit.

156, 1. Sed, is de quo : *Addidit, ut appareret in Silo* dicitur, in eodem loco apparuisse uice alia designatur. Quia autem dixit ubi apparuit, ne Heli apparuisse crederetur, subsequenter et personam eius, cui apparuit, ostendit dicens : *QVONIAM REVELATVS FVERAT DOMINVS SAMVHELI IN SILO IUXTA VERBUM DOMINI.*

2. Tunc namque se ei reuelauit, cum ei secretum sui consilii de repulsione reprobi praedicatoris aperuit. Quod profecto iuxta uerbum domini factum asseritur : ut hoc, quod non ualde superius per uirum dei ad Heli dictum fuerat, etiam secundum historiam inpletum esse sentiatur : *Et suscitabo mihi sacerdotem fidelem, qui iuxta cor meum et animam meam faciat ; et ambulabit coram*

155, 18 cordis om. vm

156, 1 is de quo addidit : cum addidit vm || 2 dicitur om. vm || loco : illum add. vm || 10 ut : et v

155, 16. Mt 5, 8

manifeste de nouveau ; c'est que la connaissance du décret divin, qui est cachée aux réprouvés, est révélée aux élus en raison de leur pureté. En effet, si les hommes ne font part de leurs desseins qu'à leurs proches, est-il pensable que Dieu tout-puissant fasse connaître les secrets de son plan de salut à ses ennemis ?

2. On commence donc par louer la vie du docteur qui est juste, ensuite on rapporte que le Seigneur a recommencé à se manifester ; car la manifestation de la lumière divine fuit réprouvés et menteurs, tandis qu'elle se fait voir aux élus et aux cœurs purs. De là cette parole que la Lumière véritable prononce elle-même et qui nous illumine : « Bienheureux les cœurs purs, ils verront Dieu. » Le Seigneur a donc recommencé à se manifester, car il a vu que l'œil du cœur de son prédicateur était pur.

156, 1. Mais celui dont il est dit : « Il recommença à se manifester à Silo », on nous montre qu'il est apparu dans ce lieu-là une autre fois. Cependant, ayant indiqué l'endroit de sa manifestation, pour qu'on ne croie pas qu'il s'est manifesté à Héli, le texte montre aussi dans la suite à qui il s'est manifesté, en disant : *CAR LE SEIGNEUR S'ÉTAIT RÉVÉLÉ À SAMUEL À SILO,* 3, 21 SELON LA PAROLE DU SEIGNEUR.

2. Il s'est en effet révélé à lui quand il lui a fait connaître le secret de sa décision visant le rejet du prédicateur réprouvé. Ce qui s'est réalisé, nous dit-on, selon la parole du Seigneur, afin qu'on comprenne que ce qui avait été dit par l'homme de Dieu à Héli peu auparavant, s'est aussi réalisé au sens littéral : « Et je me susciterai un prêtre fidèle qui agira selon mon cœur et mon âme ; et il marchera devant mon Christ

15 *Christo meo omnibus diebus. Et item : Videbis aemulum tuum in templo in uniuersis prosperis Israhel.*

3. Quod si iuxta spiritalem intellegentiam perscrutamur, quomodo addit dominus, ut electis appareat, nisi quia, qui electos suos de contemplatione iustitiae suae mirabiliter terret, etiam de ostensione gloriae
20 ineffabiliter demulcet? Qui enim apparendo iustus corda sanctorum terrore concutit, ut appareat, addit, quando cordi terrore dulcedo refunditur suae pietatis.

4. Hinc est enim, quod Moysi non semper in igne apparuit sed in igne aliquando, aliquando in nube. In
25 igne quippe terror iudicii est. Vnde et de secundo redemptoris nostri aduentu per psalmistam dicitur : *Ignis ante eum praebit et in circuitu eius tempestas ualida.* In nube autem protectio miserationis exprimitur, quia eiusdem protectionis suae blandimentum electis suis
30 promittens dominus ait : *Tunc uidebunt filium hominis uenientem in nube.*

5. In igne itaque et nube per deserta gradientibus dominus apparet : quia mentes contemplantium se in hac exilii peregrinatione, etsi aliquando terret de
35 iustitia, pauore delectas erigit blandimento propitia-

156, 27 praebit : peribit // 35-36 propitiationis : protectionis *um*

156, 12-14. 1 S 2, 35 // 14-15. 1 S 2, 32 // 27. Ps 49, 3 // 30-31. Lc 21, 27; Mc 13, 26 //

156, 3. Grégoire a une conception très nuancée de la crainte. S'il reconnaît, avec l'Écriture (1 Jn 4, 18) que l'amour chasse la crainte, il la considère aussi comme le premier don du Saint Esprit, le premier degré menant à la vie éternelle (*Hom. Ez.* II, 7, 7). Ici, il n'hésite pas à affirmer qu'une certaine crainte demeure dans l'âme des saints et des justes ; crainte qui pénètre tout ce qu'ils font, disent ou pensent (*Mor.* 8, 32 ; 9, 30 ; 11, 41 ; *Hom. Ez.* I, 7, 20). Cette crainte provient de l'incertitude dans laquelle même les justes demeurent quant au jugement que Dieu portera sur eux

tous les jours (de sa vie). » Et encore : « Tu verras ton rival dans le temple au milieu de tous les biens d'Israël. »

3. Si nous cherchons le sens spirituel de ce texte, nous nous demandons comment le Seigneur recommence à se manifester à ses élus. N'est-ce pas que, tout en remplissant d'une étonnante crainte ses élus quand ils contemplent sa justice, il leur donne de sentir aussi l'ineffable charme de la manifestation de sa gloire? Car celui qui terrifie le cœur des saints en leur manifestant qu'il est le Juste, recommence à se manifester à eux quand il remplit leur cœur terrifié de la douceur de sa bonté.

4. C'est pourquoi il ne s'est pas toujours manifesté à Moïse dans le feu, mais parfois dans le feu et parfois dans la nuée. Dans le feu signifie la terreur du jugement. C'est pourquoi le psalmiste dit à propos du second avènement de notre Rédempteur : « Devant lui s'avancera un feu, et autour de lui, une bourrasque violente. » Dans la nuée, se montre au contraire la protection qu'offre sa pitié, car le Seigneur promet à ses élus la tendresse de sa protection quand il dit : « Alors ils verront le Fils de l'homme venant dans la nuée. »

5. C'est donc dans le feu et dans la nuée que le Seigneur apparaît à ceux qui traversent les déserts, car si sa justice effraie parfois l'âme de ceux qui le contemplent au cours du pèlerinage de cet exil, sa bienveillante tendresse relève celle qu'accable la ter-

(*supra* II, 141, 3 et 143, 3 ; *Mor.* 9, 52). Il reste que cette crainte est tempérée chez les justes par leur attachement à Dieu et la joie anticipée de la béatitude céleste ; la peur de la mort n'a plus de prise sur eux (*Mor.* 7, 13 ; 24, 34). Ce type de crainte s'apparente à la componction qui, elle aussi, peut procéder *per timorem* ou *per caritatem* (*In I Reg.* V, 14 et 148). Voir aussi CASSIEN, *Conl.* 11, 13 : *timor caritatis* chez les parfaits.

tionis. Dominus itaque Samuheli apparuit et, ut appareret, addidit : quia, qui ab electorum mentibus in igne terroris adspicitur, in nube etiam dulcedinis exhibetur. Ignis namque uisionem intus uiderat, qui
 40 foris denuntiabat dicens : *Sanctum et terribile nomen eius.* In igne item eum ostendere uisum cupiens ait : *Venite et uidete opera domini, quam terribilis in consiliis super filios hominum.*

6. Sed, qui ei in igne apparuit, ut appareret, addidit :
 45 quia suauitatem gloriae et dulcedinis suae ei etiam de nube propinauit. Quare et exhilaratus, qui territus fuerat, dixit : *Quam magna multitudo dulcedinis tuae, domine, quam abscondisti timentibus te !* Hinc item additam apparitionem admirans ait : *Quam bonus deus Israhel*
 50 *his, qui recto sunt corde ! Mei autem pene moti sunt pedes.*

157, 1. Sed adtente considerandum est, quod subiungitur : *Iuxta uerbum domini.* Verbum ergo domini cognoscendum est, antequam ad apparitionem dei pertingere mereamur ; ne mixta et indiscreta uisio
 5 ignis et nubis non solum nobis profectionem non ostendat caelestis itineris, sed ad submersionem nos inpellat erroris.

2. Origenes quippe, dum apparentem dominum sine uerbo domini uidere uoluit, uisionem nubis inordinate
 10 conspexit, quia ignis apparitionem horruit. Nam, dum abnegata uel minuta iustitia Dei superfluum eius clementiam praedicaret, asseruit, quod non solum omnibus damnatis hominibus parceret, sed etiam de aeterna poena reprobos angelos quandoque liberaret.

156, 40 foris denuntiabat : nuntiabat foris *vm* || 41 uisum ostendere *transp. vm* || 42 quam *om. vm* || 49 Israhel deus *transp. vm* || 50 mei...pedes *om. vm*

156, 40. Ps 110, 9 || 41-43. Ps 65, 5 || 47-48. Ps 30, 20 || 49-50. Ps 72, 1-2

reur. Le Seigneur s'est donc manifesté à Samuel et il a recommencé à se manifester, car celui qui se fait voir dans la terreur du feu à l'âme des élus se montre aussi dans la douceur de la nuée. Il voyait, en effet, au-dedans de lui une vision de feu, celui qui déclarait au-dehors : « Saint et redoutable est son nom. » Désirant le faire voir de même dans le feu, il dit : « Venez et voyez les œuvres du Seigneur, comme il est redoutable en ses décrets envers les fils des hommes. »

6. Mais celui qui s'est manifesté à lui dans le feu recommença à se manifester, puisque, dans la nuée, il lui a aussi versé le suave breuvage de sa gloire et de sa douceur. Voilà pourquoi celui qui avait été terrifié se réjouit, en disant : « Seigneur, qu'elle est grande la profusion de ta douceur ; tu l'as cachée à ceux qui te craignent ! » D'où encore cette parole, quand il admire l'apparition qui recommence : « Comme il est bon, le Dieu d'Israël, pour les cœurs droits ! Un peu plus et je trébuchais. »

157, 1. Mais considérons de près ce qui suit : « Selon la parole du Seigneur ». Il faut donc connaître la parole du Seigneur avant de mériter que Dieu se manifeste ; de peur que la vision mélangée et indistincte du feu et de la nuée, non seulement ne nous montre pas la direction du chemin qui mène au Ciel, mais encore nous culbute dans le gouffre de l'erreur.

2. De fait, quand Origène voulut voir, sans la parole du Seigneur, la manifestation du Seigneur, il ne contempla pas comme il faut la vision de la nuée, car il redoutait l'apparition dans le feu. En effet, quand il prêcha à l'excès la clémence de Dieu en niant ou en minimisant sa justice, il affirma que non seulement il épargnerait tous les hommes damnés, mais encore qu'il libérerait un jour les anges déchus du châtement éternel.

15 3. Nouatus autem ignis adspicere uisionem amplius
 amauit : quia, dum seueram dei omnipotentis iustitiam
 et inplacabilem diceret, spem ueniae consequendae et
 paenitentiae omne remedium peccatoribus abstulit.
 Nec Nouato igitur nec illi alii dominus apparuit : quia
 20 uterque eorum, iuxta quod per ueritatem sacri eloquii
 cernitur, omnipotentem dominum non conspexit.
 Tunc ergo iuxta uerbum dominus apparet, cum ea
 ostensione se menti reuelat, quam sacrae scripturae
 fides non reprobatur.

3, 21 158, 1. Vnde et apte subiungitur : ET VENIT SERMO
 SAMVHELIS VNIVERSO ISRAHELI. Hereticorum quippe
 sermo non uenit. Nouati enim sermo fuit, quia iustus
 deus semel lapsis fidelibus nequaquam parcat. Origenis
 5 sermo fuit, quia misericors deus nullam creaturam
 rationabilem perire per aeternam damnationem sinit.
 Et, quia conuersi ad dominum peccatores nequaquam
 pereunt et semel lapsi angeli et in peccato suo mortui
 peccatores numquam saluantur, hereticorum profecto
 10 sermo non uenit.

2. Sermo igitur Samuhelis uenit uniuerso Israheli :
 quia catholici uiri praedicatio completur, quae in
 ueritate sacri eloquii recte cognoscitur. Et notandum,

157, 4 dei : domini *vm* || mixta : iniusta *vm* || 5 perfectionem :
 perfectionem *m* || 6-7 erroris nos impellat *transp. vm* || 16 quia :
 qui *vm* || omnipotentis dei *transp. vm* || 17 et *om. vm*

158, 2 Samuhelis : in *add. vm* || 5 deus : dominus *vm* || 7 et :
 quod *v* sed *m* || 11 uenit : in *add. vm*

157, 3. Origène : cf. t. 1, p. 49. L'argument des « miséricor-
 dieux » est largement repris en *Dial.* IV, 46 et *Mor.* 34, 35-38 (cf.
 aussi *Mor.* 4, 8 : le péché de l'ange déchu est irrémissible) ;
 Grégoire fait ici référence à la doctrine dite de *l'apocatastase* :
 « Dans ce qu'on appelle la soumission du Fils au Père est affirmée
 la restauration parfaite de toute la création ; pareillement dans la
 soumission des ennemis au Fils de Dieu, on comprend le salut en

3. Quant à Novat, il se plut à regarder outre mesure
 la vision de feu car, en disant que la justice de Dieu
 tout-puissant est sévère et implacable, il retira aux
 pécheurs l'espoir d'un pardon futur et tout remède par
 la pénitence. Le Seigneur ne s'est donc manifesté ni à
 Novat ni à l'autre, car d'après le jugement qu'établit la
 vérité de la parole divine, aucun d'entre eux n'a vu le
 Seigneur tout-puissant. Ainsi donc, le Seigneur se
 manifeste selon sa parole quand il se révèle à l'âme
 dans une vision que ne réprouve pas le témoignage de
 l'Écriture sainte.

158, 1. D'où la suite, bien à propos : ET LA PAROLE 3, 21
 DE SAMUEL ARRIVA À TOUT ISRAËL. Quant à la parole
 des hérétiques, elle n'est pas arrivée. En effet, la parole
 de Novat consista à dire que le Dieu juste n'épargne
 pas les fidèles une fois qu'ils ont péché. La parole
 d'Origène consista à dire que le Dieu miséricordieux
 ne laisse périr aucune créature douée de raison dans la
 damnation éternelle. Et puisque les pécheurs qui
 reviennent au Seigneur ne périssent nullement, pas
 plus que ne sont jamais sauvés les anges une fois
 tombés ou les pécheurs morts dans leur péché, il est de
 fait que la parole des hérétiques n'est pas arrivée.

2. La parole de Samuel arriva donc à tout Israël, car
 la prédication du catholique s'accomplit quand on
 constate qu'elle est effectivement la vérité de la parole

lui de ceux qui sont soumis et le rétablissement de ceux qui sont
 perdus » (ORIGÈNE, *Princ.* III, 5,6, SC 229, p. 233) ; cf. H.
 CROUZEL, *Les fins dernières selon Origène*, Aldershot-GB 1990, p.
 282-290. Novat : unique mention dans tout le corpus grégorien.
 C'est l'exclusivité donnée à la sévérité de la justice divine ou à la
 clémence de Dieu qui constitue l'hérésie. Grégoire lui oppose une
 règle de foi : la conformité à l'enseignement intégral de l'Écriture.
 L'hérétique ne peut jouir de la vision de Dieu, puisqu'il n'a pas
 d'abord « entendu » sa parole dans sa plénitude. Cf. *supra* II, 49, 8,
 note sur le rôle de la raison contre l'hérésie.

15 quia eius sermo uenisse dicitur, cui uisionem suam
 dominus addidisse perhibetur : quia nimirum eius
 praedicatio uera est, cui sic diuinae iustitiae terror
 ostenditur, ut benignitatis eius abundans gratia non
 celetur ; uidelicet, ut mentem uidentis sic conspecta
 20 seueritas terreat, ut etiam ostensa benignitas mentem
 territam in desperationem cadere non permittat ; ut sic
 de benignitate praesumat, quatenus ad praeuaricationis
 ausum non proruat.

159. Haec autem in secundo libello praesentis operis
 disputata sufficiant ; ut, dum ea, quae sequuntur, nouo
 principio inchoare disponimus, dicendi etiam studium
 per deuotionem renouetur.

158, 19 seueritas : ueritas *viii*

sacrée. Et remarquons que, comme on nous le dit, celui dont la parole est arrivée, est aussi celui dont on rapporte que le Seigneur a recommencé à se manifester à lui. En effet, elle est vraie la prédication de celui à qui est montrée la crainte de la justice de Dieu sans que la grâce surabondante de sa bonté lui soit cachée ; c'est-à-dire que l'âme du voyant est terrorisée par la sévérité qu'elle constate, sans que la manifestation de cette bonté laisse l'âme terrifiée tomber dans le désespoir, si bien que, tout en présumant de la bonté, elle n'a pas l'audace de se précipiter dans le péché.

159. Mais tenons-nous en à ce que nous avons commenté dans le second volume de cet ouvrage. Ainsi, puisque nous avons l'intention d'aborder la suite du texte en prenant un nouveau départ, nous renouvellerons aussi dans la dévotion notre effort d'interprétation.

LIBER TERTIVS

LIVRE TROISIÈME

Sens typique

3, 1 5 **I, 1.** Cum, sacrae historiae sensus qualiter electorum moribus conueniret, studiose quaereremus, allegoriae ordinem repetere exponendo distulimus. Vt ergo ea, quae omisisse cernimur, suppleamus, quid est quod, dum Samuhel ministrare domino coram Heli memoratur, pretiosus sermo domini esse describitur? Sed, sicut superius dictum est, per Samuhelem praedicatorum sanctae ecclesiae, in Heli etiam electi patres testamenti ueteris designantur.

10 **2.** Puer ergo Samuhel ministrabat domino, cum nouus doctorum ordo redemptoris fidem praedicabat. De quo nimirum ministerio Paulus loquitur dicens : *Quandiu sum gentium apostolus, ministerium meum honorificabo.* Hinc iterum dicit : *Hebraei sunt, et ego ; israhelitae* 15 *sunt, et ego ; ministri Christi sunt, et ego.* Ministrare ergo domino in laborem praedicationis pergere est.

20 **3.** Quod profecto ministerium Samuhel coram Heli domino inpendisse dicitur : quia, quidquid de religione nouae fidei nouus praedicatorum ordo asseruit, hoc patrum ueterum auctoritate roborauit. Domino

III. Titulo caret C

1, 4 suppleamus : quaeritur *add. vm* || 7 est dictum *transp. vm* || 8 in : per *vm* || 10 domino : coram Heli *add. vm*

III, 1, 13-14. Rm 11, 13 || 14-15. 2 Co 11, 22-23

I, 1. En examinant attentivement la façon dont le sens du texte sacré s'applique à la conduite des élus, nous avons reporté à plus tard la reprise de l'exposé allégorique. Donc, afin de suppléer à ce que nous avons omis, pourquoi, tout en disant que Samuel servait le Seigneur en présence d'Héli, ajoute-t-on que la parole du Seigneur était précieuse? Comme nous l'avons dit auparavant, Samuel représente les prédicateurs de la sainte Église, et Héli, les pères élus de l'Ancienne Alliance. 3, 1

2. Le jeune Samuel servait donc le Seigneur quand le nouvel ordre des docteurs prêchait la foi au Rédempteur. Ce service, Paul en parle quand il dit : « Tant que je serai l'apôtre des païens, j'honorerai mon service. » D'où ce qu'il dit encore : « Ils sont hébreux, moi aussi ; israélites, moi aussi ; serviteurs du Christ, moi aussi. » Servir le Seigneur, c'est donc aller au labour de la prédication.

3. D'autre part, on dit que Samuel accomplissait ce service du Seigneur en présence d'Héli, car en tout ce que le nouvel ordre des prédicateurs a affirmé au sujet de la religion de la nouvelle foi, il s'est appuyé sur

III, 1, 1. Samuel : prédicateurs de la sainte Église cf. I, 43 ; Héli : pères élus de l'Ancienne Alliance cf. *supra* II, 39, 1 ; 43, 1.

quippe ministrabat Samuhel, quando nous praedicator assererat dicens : *Dico enim Christum Iesum ministrum fuisse circumcisionis propter ueritatem dei, gentes autem super misericordia honorare deum.*

2, 1. Qui profecto, ut ministerium, quod domino exhibebat, coram Heli quoque inpenderet, adiunxit dicens : *Sicut scriptum est : Laudate, omnes gentes, dominum, et conlaudate eum, omnes populi.* Et, ut se arctius coram Heli in ministerio domini cohiberet, adiunxit : *Esaias enim dicit : Erit radix Iesse, qui exurget regere gentes, in eum gentes sperabunt.* Puer Samuhel domino ministrabat, cum dominicae resurrectionis gloriam Petrus assereret dicens : *Iesum nazarenum, uirum approbatum a deo in uobis signis et prodigiis, traditum per manus impiorum affligentes interemistis. Hunc deus praefinito consilio tertia die suscitauit a mortuis, sicut impossibile erat teneri eum doloribus inferni.*

2. Sed hoc ministerium, quod deo exhibuit, etiam coram Heli exhibuit, quia subiunxit dicens : *David enim dicit in eo : Quoniam non derelinques animam meam in inferno nec dabis sanctum tuum uidere corruptionem.* Coram Heli itaque Samuhel ministrare domino apte dicitur : quia electi sanctae ecclesiae praedicatores, dum statum nouae fidei praedicando erigerent, quod ratione asserere conati sunt, patrum ueterum auctoritate firmauerunt.

1, 22 assererat : assetibat C

2, 10 uobis : nobis v || 11 affligentes om. vm || 11-12 suscitauit a mortuis praefinito consilio tertia die transp. vm || 14 deo : domino vm || 16 in eo om. vm

1, 22-24. Rm 15, 8-9

2, 3-4. Rm 15, 9.11 ; cf. Ps 116, 1 || 6-7. Rm 15, 12 ; cf. Is 11, 10 || 9-13. Ac 2, 22-24 || 15-17. Ac 2, 25-27 ; cf. Ps 15, 10

l'autorité des pères d'autrefois. Samuel servait donc le Seigneur quand le nouveau prédicateur affirmait : « Je le dis, en effet, le Christ Jésus s'est fait le serviteur des circoncis en témoignage de la véracité de Dieu, mais les nations glorifient Dieu pour sa miséricorde. »

2, 1. Afin d'accomplir aussi en présence d'Héli le service qu'il accomplissait pour le Seigneur, Paul ajouta : « Comme il est écrit : Louez le Seigneur, toutes les nations, et comblez-le de louanges, tous les peuples. » Et, pour se lier plus étroitement en présence d'Héli au service du Seigneur, il dit encore : « Isaïe le dit, en effet : Il y aura un rejeton de Jessé qui se dressera pour régir les nations, en lui les nations placeront leur espoir. » Le jeune Samuel servait le Seigneur quand Pierre proclamait la gloire de la résurrection du Seigneur, en disant : « Jésus, le Nazaréen, cet homme que Dieu a accredité auprès de vous par des signes et des prodiges, vous l'avez livré et fait mourir par la main des impies qui l'ont fait souffrir. Cet homme, Dieu l'a ressuscité des morts le troisième jour, comme il l'avait arrêté d'avance, car il n'était pas possible qu'il fût retenu dans les souffrances de l'enfer. »

2. Mais, ce service qu'il accomplissait pour Dieu, il l'accomplit aussi en présence d'Héli, car il ajouta ceci : « David en effet dit de lui : Tu n'abandonneras pas mon âme à l'enfer et tu ne laisseras pas ton saint voir la corruption. » C'est donc bien à propos qu'on dit de Samuel qu'il sert le Seigneur en présence d'Héli, car quand les prédicateurs élus de la sainte Église établirent par la prédication les bases de la nouvelle foi, ce qu'ils ont affirmé en recourant à la raison, ils l'ont fondé sur l'autorité des pères d'autrefois.

3, 1 3, 1. Et tunc quidem sermo domini pretiosus fuisse perhibetur. Pretiosa quippe res paruo pretio emi non potest. Pretium autem, quo sermo dei emitur, labor est sanctae operationis. Velut enim rem, quam habere
5 uolumus, pretio emimus, cum per sermonem praedicationis, quem accipimus, laborem operis exhibemus.

2. Tunc autem erat sermo pretiosus, cum pro qualicumque labore operis non dabatur, cum omnis, qui emptorem sermonis interfeciebat, obsequium deo
10 se praestare cogitabat. Eo igitur tempore sermonis emptor multo pretio eguit : quia sine magno labore uerbum fidei seruare non potuit, qui pro eo, quod credidit, ad tormenta peruenit. Tempus namque tunc erat, quo is, qui emebatur sermo, non typo figuratae
15 moralitatis sed apertae locutionis praecepto hortabatur dicens : *Qui uult uenire post me, tollat crucem suam cotidie et sequatur me.*

3. Hinc item dicit : *Qui amat patrem aut matrem plus quam me, non est me dignus ; et : Qui non abrenuntiat*
20 *omnibus, quae possidet, non potest meus esse discipulus.* Itaque, cum ministerium Samuhelis asseritur, pretiosus sermo domini esse perhibetur : quia profecto inter initia fidei illi, qui praedicantibus aeternae uitae doctoribus crediderunt, pro accepto uerbo fidei magni
25 laboris opera expendisse credendi sunt.

4. Et, quia iudaicus populus iam lumen diuinae
3, 1 cognitionis amiserat, sequitur : IN DIEBUS ILLIS NON ERAT VISIO MANIFESTA. Manifesta namque uisio eius

3, 4 rem : res C || 8 dabatur : dabitur C || 18 qui : autem add. *vm* || 19 abrenuntiat : renuntiauerit *vm*

3, 8-10. Cf. Jn 16, 2 || 16-17. Lc 9, 23 || 18-19. Mt 10, 37 || 19-20. Lc 14, 33

3, 1. Alors, nous dit-on, la parole du Seigneur était précieuse. Ce qui est précieux ne peut être acheté à bas
3, 1 prix. Mais le prix qu'on paie pour acheter la parole de Dieu, c'est la peine qu'on prend à accomplir une œuvre sainte. Car nous payons en quelque sorte la chose que nous voulons acquérir, quand nous nous donnons la peine d'œuvrer pour la parole de la prédication que nous recevons.

2. Or, cette parole était précieuse, quand on ne l'échangeait pas contre la peine d'une œuvre quelconque, quand tous ceux qui tuaient l'acquéreur de la Parole s'imaginaient offrir leur hommage à Dieu. En ce temps-là donc, qui voulait acquérir la parole avait besoin d'une grosse somme, car il ne pouvait garder la parole de la foi sans prendre beaucoup de peine, celui qui allait jusqu'à souffrir des tortures parce qu'il croyait. C'était en effet le temps où la parole que l'on achetait n'exhortait pas en recourant aux symboles d'une morale imagée, mais en énonçant clairement ce précepte : « Celui qui veut venir à ma suite, qu'il prenne sa croix chaque jour et qu'il me suive. »

3. De là cette autre parole : « Celui qui aime son père ou sa mère plus que moi n'est pas digne de moi », et : « Celui qui ne renonce pas à tous ses biens ne peut être mon disciple. » Ainsi donc, quand on parle du service de Samuel, on rapporte que la parole du Seigneur était précieuse, parce que quand ceux qui ont cru à la vie éternelle que leur annonçaient les docteurs ont accédé à la foi, il est à croire qu'ils ont dû payer leur adhésion à la parole de la foi en déployant une grande endurance.

4. Et parce que le peuple juif avait déjà perdu la lumière de la connaissance divine, le texte poursuit : EN CES JOURS-LÀ, IL N'Y AVAIT PAS DE VISION 3, 1 MANIFESTE. Elle serait manifeste, la vision, s'il avait

esset, si in redemptorem, quem ad uisitationem suam
 uenisse audierat, credidisset.

5, 1. De qua nimirum eius caecitate subiungitur :
 3, 2-3 FACTVM EST AVTEM, HELI IACEBAT IN LOCO SVO NEC
 POTERAT VIDERE, LVCERNA DEI ANTEQVAM EXTIN-
 GVERETVR. Visio namque Heli manifesta non est, quia
 10 iudaeorum sacerdotium in perfidiae suae caecitate
 sepultum est. Heli ergo iacet in loco suo : quia et
 litteram legis habet, et in lege et prophetis non habet
 statum luminis sed lapsum caecitatis.

2. Locus namque Heli, uidelicet iudaici praedicatoris,
 15 sacra lex est. Quia ergo iudaicum sacerdotium
 adhuc sacram scripturam habet, in loco suo est et, quia
 uirtutem sanctae scripturae nesciens ad statum fidei
 non erigitur, nimirum in loco suo non stare sed iacere
 memoratur.

20 3. Quia item usque ad mundi finem proiectus est,
 lucerna dei uidere non posse perhibetur. Vnde et, cum
 cotidie tot a sancta ecclesia praedicationis hortamenta
 suscipiant, cum tot sacrae fidei assertionibus iudaei
 25 uicti non credant, quid aliud nisi hoc, quod in sacro
 eloquio de eis legimus, etiam per experimentum
 tenemus, qui uidelicet proiecti sunt, non solum ut non
 uideant, sed etiam ut uidere non possint? Vnde et

5, 3 lucerna : lucernam *m* || 11 sepultum : sepultus *C* ||
 19 memoratur : perhibetur *vm* || 21 lucerna : lucernam *vm* ||
 perhibetur : memoratur *vm* || 25-26 sacro eloquio : sancta
 scriptura *vm* || 26 legimus : et *add. m*

5, 25-28. Cf. Jn 12, 39-40 ; Rm 11, 7-10

5, 1. *Stare* : tandis qu'en *supra* II, 119, 1, c'est l'attitude du
 serviteur et du combattant (cf. III, 122 et 137) qui est ainsi
 signifiée, le même verbe évoque ici la position droite, debout de
 celui qui croit, face à la prostration de l'incroyant. Dans le même
 sens, mais sur un plan moral, Grégoire oppose *stabilitas* |

cru au Rédempteur dont il avait entendu qu'il était
 venu le visiter.

5, 1. C'est de son aveuglement dont il est ensuite
 question : IL ARRIVA QU'HÉLI ÉTAIT COUCHÉ À SA 3, 2-3
 PLACE ET NE POUVAIT VOIR, AVANT QUE LA LAMPE DE
 DIEU NE FÛT ÉTEINTE. De fait, la vision n'est pas
 manifeste aux yeux d'Héli, car le sacerdoce judaïque a
 été enseveli dans l'aveuglement de son incrédulité.
 Héli est donc couché à sa place car, bien qu'ayant la
 lettre de la Loi, il ne trouve pas dans la Loi et dans les
 prophètes la position debout de qui est dans la
 lumière, mais la chute de qui est dans l'aveuglement.

2. En effet, la place où se trouve Héli, c'est-à-dire le
 prédicateur juif, c'est la Loi sacrée. Comme le sacer-
 doce judaïque possède encore le texte sacré, il est à sa
 place ; mais ne connaissant pas le sens de la sainte
 Écriture, il ne se met pas dans la position debout de la
 foi, et l'on rapporte qu'il ne se tient pas debout, à sa
 place, mais couché.

3. De même, puisqu'il a été rejeté jusqu'à la fin du
 monde, il est dit que la lampe de Dieu ne peut voir.
 C'est pourquoi, puisque les Juifs reçoivent chaque
 jour de la sainte Église tant d'exhortations par la
 prédication, puisque, vaincus par tant d'affirmations
 de foi, ils ne croient pas, n'est-ce pas là ce que nous
 lisons à leur propos dans la Parole sacrée, et tenons
 aussi par expérience : ils sont rejetés, de telle sorte que
 non seulement ils ne voient pas, mais aussi qu'ils ne
 peuvent pas voir ? C'est pourquoi les Apôtres, esti-

mutabilitas ; *stare* | *transire* (*Mor.* 11, 68). Adam participait à
 l'immutabilité divine avant la faute, l'homme pécheur souffre de
 l'instabilité et de l'inconstance, conséquences de la faute originelle.
 Voir aussi C. STRAW, « *Aduersitas* et *prosperitas* : une illustration du
 motif structurel de la complémentarité », dans *Chantilly*, p. 278.

5, 3. Cf. *supra* II, 49, 9.

apostoli, superfluum laborem subire reputantes,
 30 eorum qui uidere non poterant, in Actibus suis
 dicunt : *Quia indignos nos fecistis aeternae uitae, ecce
 conuertimur ad gentes.*

4. Sed, qui uidere non posse relatus est, dei lucerna
 uocatur. Synagogae namque magisterium dei lucerna
 35 fuit, quando in electis patribus per uerae praedicationis
 lumen et per uenturi redemptoris promissionem
 luxit. Quae profecto lucerna ministrante Samu-
 uide non potuit, quia tempore nouae praedicationis
 40 incurrit. *synagogae magisterium poenam perpetuae repulsionis*

6, 1. Et notandum, quia non dicitur : « lucere non
 poterat » : quia profecto adhuc lumen sanctae scripturae
 pro nobis portat, sed quod portat ignorat. Vnde et
 antequam extingueretur, uidere non posse dicitur.
 5 Nondum enim extinguitur et uidere non potest : quia
 certe, ut iam dixi, lumen gerit, quem non adtendit.

2. Ante enim quam extinguitur, est : donec lucet.
 Et, quia ab eo usque ad mundi finem sacra scriptura
 non tollitur, si antequam extinguitur non uidet, cum
 10 mundi fine extenditur in caecitate. Quod si accensio
 eius refertur ad zelum perfidiae, idcirco non potest
 uidere, quia non extinguitur. Nam, si ignem perfidiae
 de mente extingueret, ablato impietatis zelo ad placidum
 uerae fidei lumen mentis oculos aperiret.

5, 29 subire *om. vm* || 34 magisterium : ministerium *vm* ||
 35 patribus : et *add. vm* || 38 uidere : uideri *m*

6, 1-2 non poterat : sed uidere non poterat *add. Cp* || 6 quem :
 quod *vm* || 10 fine : finem *v* || 13-14 placidum : placitum *vm*

5, 31-32. Ac 13, 46

mant qu'ils enduraient une peine inutile au service de
 ceux qui ne pouvaient pas voir, leur disent dans leurs
 Actes : « Puisque vous vous êtes rendus indignes de la
 vie éternelle, eh bien, nous nous tournons vers les
 païens. »

4. Néanmoins, celui dont on a dit qu'il ne peut voir
 est appelé lampe de Dieu. De fait, le magistère de la
 Synagogue a été la lampe de Dieu quand il resplen-
 dissait, en la personne des pères élus, de la lumière de
 la vraie prédication et de la promesse de la venue du
 Rédempteur. Cette lampe n'a pas pu voir au temps où
 Samuel assurait le service car, quand vint le temps de
 la nouvelle prédication, le magistère de la Synagogue
 encourut le châtement du rejet éternel.

6, 1. Et notons bien qu'il n'est pas dit : « Elle ne
 pouvait pas éclairer », car elle porte encore pour nous
 la lumière de la sainte Écriture ; seulement, ce qu'elle
 porte, elle ne sait pas ce que c'est. C'est pourquoi l'on
 dit qu'avant même que la lampe fût éteinte, elle ne
 pouvait pas voir. Si elle ne peut voir alors qu'elle n'est
 pas encore éteinte, c'est que, à n'en pas douter, comme
 je l'ai déjà dit, la lumière qu'elle porte, elle n'y prête
 pas attention.

2. « Avant qu'elle ne soit éteinte », en effet, cela
 signifie : tant qu'elle éclaire. Et puisque, jusqu'à la fin
 du monde, la sainte Écriture ne lui sera pas retirée, s'il
 ne voit pas avant même qu'elle soit éteinte, il restera
 dans l'aveuglement jusqu'à la fin du monde. Si,
 d'autre part, on entend sa fonction d'allumer comme
 le zèle de l'incrédulité, il s'ensuit que s'il ne peut voir,
 c'est parce qu'il ne s'éteint pas. Car s'il éteignait le feu
 de l'incrédulité dans son âme, le zèle de l'impiété étant
 arraché, il ouvrirait les yeux de son âme à la paisible
 lumière de la vraie foi.

7, 1. Sed, dum uidere non posse indigna lucerna
 perhibetur, ad uidendum ea, quae digna est, quaeritur.
 3, 3-4 Nam subdit dicens : SAMVHEL AVTEM DORMIEBAT IN
 TEMPLO DOMINI, VBI ERAT ARCHAE DEL. ET VOCAUIT
 5 DOMINVS SAMVHELEM. Confirmata quippe Heli caeci-
 tate Samuhelem dominus uocauit, quia damnato
 iudaeorum sacerdotio ad maiorem gratiam nouum
 praedicatorum ordinem adsumpsit.

2. Sed, qui exposuit, quem uocauit, unde etiam
 10 uocaret, ostendit : quia in templo domini, ubi erat
 archa, Samuhelem dormire perhibuit. Templum autem
 dei est locus, in quo habitat deus. Vnde et per
 psalmistam dicitur : *Dominus in templo sancto suo,*
 15 *dominus in caelo sedes eius.* Quem profecto locum Paulus
 insinuat dicens : *Templum dei sanctum est, quod estis uos.*
 Templum itaque dei uniuscuiusque est anima electi.
 Templum, ubi archa dei reconditur, mens est, in qua
 diuini eloquii sacramenta per intelligentiam reseruan-
 tur.

20 3. Quid ergo est aliud dormire in templo, nisi per
 intentionis custodiam in propria circumspectione per-
 sistere ? Samuhel itaque dormiebat in templo dei : quia
 nouae gratiae unusquisque praedicator, dum cuncta,
 quae mundi sunt, perfecte contempsit, in electae suae
 25 mentis intima circumspectione requieuit. Et, quia in
 sacramentis diuinae scripturae eruditus fuit, in templo
 dormiebat, ubi erat archa. Et notandum, quia non
 dicitur : « dormiuit » sed : *Dormiebat* : quia nimirum

7, 1 posse : dicitur *add. vm* || 2 perhibetur : et *add. vm* || 4 dei :
 domini *vm* || 5 quippe *om. vm* || 5-6 caecitate Heli *transp. vm* ||
 11 autem : enim *vm* || 12 in quo : ubi *vm* || 15 est : ei *sic m* ||
 28 dormiuit : dormuit C

7, 13-14. Ps 10, 5 || 15. 1 Co 3, 17

7, 1. Toutefois, puisqu'on nous dit que la lampe
 indigne ne peut pas voir, on cherche celle qui est
 digne, afin de voir. Le texte poursuit en effet : QUANT 3, 3-4
 À SAMUEL, IL DORMAIT DANS LE TEMPLE DU
 SEIGNEUR, OÙ SE TROUVAIT L'ARCHE DE DIEU. ET LE
 SEIGNEUR APPELA SAMUEL. Assuré de l'aveuglement
 d'Héli, le Seigneur appela Samuel, parce que le
 sacerdoce des Juifs étant condamné, il éleva le nouvel
 ordre des prédicateurs à une plus haute grâce.

2. Mais celui qui a fait voir qu'il appelait, a montré
 aussi d'où il appelait, car c'est dans le temple du
 Seigneur, là où se trouvait l'arche, que Samuel
 dormait, nous a-t-on dit. Or, le temple de Dieu, c'est
 le lieu que Dieu habite. C'est pourquoi le psalmiste
 dit : « Le Seigneur dans son temple saint, le Seigneur
 a son trône dans les cieux. » Paul désigne ce lieu quand
 il dit : « Le temple de Dieu est saint, et ce temple, c'est
 vous. » Ainsi, le temple de Dieu, c'est l'âme de tout
 élu. Le temple où l'arche de Dieu est déposée, c'est
 l'esprit dans lequel sont conservés par la connaissance
 les mystères de la parole divine.

3. Qu'est-ce donc que dormir dans le temple, sinon
 persévérer dans la vigilance exercée sur soi-même,
 sans que fléchisse l'attention ? Samuel dormait dans le
 temple de Dieu, car chacun des prédicateurs de la
 grâce nouvelle, méprisant parfaitement tout ce qui est
 mondain, se repose, veillant en l'intime de son âme
 élue. Et parce qu'il était instruit des mystères de la
 divine Écriture, il dormait dans le temple où se
 trouvait l'arche. Et remarquons qu'il n'est pas dit : « Il
 dort », mais : « Il dormait », car cette vigilance de

7, 2. *Templum Dei* : cf. *supra* II, 95, note.

7, 3. Comme plus haut (II, 70), Grégoire peut se souvenir ici de
Dial. II, 3, 7 (*in sua semper custodia circumspectus*, « toujours en garde
 et vigilant sur lui-même »).

eandem mentis suae circumspectionem non in transitu
30 seruare studuit sed in diurnitate perseuerantiae.

4. Somnus itaque Samuhelis perfectum mundi
contemptum designat in mente doctoris. Dormit ergo
praedicator in templo, cum repulsa a se penitus
mundana sollicitudine sese per considerationem rerum
35 spiritualium recondit in mente. Huius namque somni
quietem Petrus elegerat, cum dicebat : *Non est bonum
relinquere uerbum dei et ministrare mensis.*

5. Hinc Iethro madianita Moysen cognatum suum
iuste arguens ait : *Stulto labore consumeris tu, sed audi*
40 *uerba mea et erit dominus tecum. Esto tu populo in his, quae
ad deum pertinent, ut referas, quae dicuntur ad eum.* Hinc
Paulus ad templi somnum corinthios reuocat dicens :
Iam quidem delictum est in uobis, quod iudicia habetis inter
45 *uos. Quare non magis fraudem patimini ?* Dormire quippe
in templo dei non posse conspexerat, quos iudiciorum
occupatio a spiritali meditatione retrahebat.

8. Dormiens ergo in templo uocatus a domino
dicitur : quia ille tunc doctor ad cognoscenda diuina
secreta adsumptus est, qui per cordis intentionem non
in exterioribus sed in interioribus morabatur.

3, 4-5 9, 1. Sequitur : QVI RESPONDENS AIT : ECCE EGO.
ET CVCVRRIT AD HELI ET DIXIT : VOCASTI ENIM ME.
QVI DIXIT : NON VOCAVI TE, FILI MI ; REVERTERE ET
DORMI. Cur is, qui uocantem se dominus audiuit, ad
5 Heli cucurrit, nisi quia se ab Heli uocatum putauit ?

7, 30 diurnitate : diurnitate *vm* || 33 cum : dum *m* ||
39 arguens ait : arguit dicens *vm*

7, 36-37. Ac 6, 2 || 39-41. Ex 18, 18-19 || 43-44. 1 Co 6, 7

son âme, il ne s'efforça pas de la maintenir temporairement, mais d'y persévérer longuement.

4. Ainsi le sommeil de Samuel désigne-t-il le parfait mépris de l'âme du docteur pour le monde. Le prédicateur dort donc dans le temple quand, ayant chassé loin de lui toute sollicitude mondaine, il rentre en lui-même en s'entretenant des réalités spirituelles. Pierre avait choisi le repos de ce sommeil quand il disait : « Il n'est pas bien d'abandonner la parole de Dieu pour le service des tables. »

5. C'est pourquoi Jéthro, le Madianite, parent de Moïse, lui fit à bon droit ce reproche : « Tu t'épuises bêtement à cette tâche ; écoute donc ce que je te dis, et le Seigneur sera avec toi. Tiens-toi à la disposition du peuple pour les affaires qui relèvent de Dieu, et tu lui rapporteras ce qu'il lui dit. » D'où cette parole de Paul pour rappeler les Corinthiens au sommeil du temple : « En fait, c'est déjà un tort pour vous que d'avoir entre vous des procès. Pourquoi ne pas souffrir plutôt l'injustice ? » Il avait saisi que ceux qui étaient arrachés à la méditation spirituelle par le souci des procès, ne pouvaient dormir dans le temple de Dieu.

8. On rapporte donc qu'il fut appelé par le Seigneur alors qu'il dormait dans le temple, car ce docteur fut alors élevé à la connaissance des secrets divins, lui dont le cœur se souciait non de demeurer dans ce qui est extérieur, mais dans ce qui est intérieur.

9, 1. Suite du texte : IL RÉPONDIT : ME VOICI. PUIS 3, 4-5
IL COURUT À HÉLI ET LUI DIT : PUISQUE TU M'AS
APPELÉ. CELUI-CI LUI DIT : JE NE T'AI PAS APPELÉ,
MON FILS, RETOURNE DORMIR. Pourquoi celui qui a
entendu le Seigneur l'appeler a-t-il couru auprès
d'Héli, sinon parce qu'il s'est cru appelé par Héli ? Et

Et, quia explanationis typicae ordinem tenemus, quomodo Heli putatur, cum uocato puero deus loquitur ?

2. Sed, quaecumque in scripturis sanctis patres nostri ueteres locuti sunt, ad Heli referuntur locutionem. Qui nimirum, quia a semetipsis non sunt locuti, dum deus per eos quae uoluit locutus est, ea, quae in scripturis sanctis auditur, uox dei esse cognoscitur, quae per Heli profertur. Puer autem quia loquente deo ad Heli cucurrit, uocem profecto deus Heli similem protulit.

3. Quid ergo est, quod diuinae locutionis ab Heli uoce non differt, nisi quia et per patres ueteres ipse locutionem profert ? Vox namque Heli dei esse cognoscitur : quoniam electi patres, quidquid per sacra eloquia loquuntur, non a semetipsis sed a domino acceperunt. Vnde et in prophetis per omnem fere locutionem repetitur : *Haec dicit dominus* ; ut ea, quae ex prophetae oraculo uox resonat, sentiamus non esse loquentis hominis sed praecipientis dei.

10, 1. Aliquando autem per scripturas loquitur deus, aliquando per occultam inspirationem. Reuelatione autem occulta loquitur, cum electae menti per spiritum aut augenda aut docenda panduntur. Samuel itaque, cum uocantem se dominum audiuit, ad Heli cucurrit : quia electus ordo praedicatorum sanctae ecclesiae hoc, quod deo reuelante cognouerat, quale esset in sacro eloquio, perquirebat.

2. Regula quippe rectae intelligentiae in scripturae sacrae libris expressa est : quia diuina consilia ibi per uenerabiles patres nostros exposita sunt, qui spiritum

9, 16 ab : ad *C^{pc}* || 23 ex *om. vm*

10, 1 scripturas : scripturam *vm*

10, 2. *Tam saepius* : aduerbe de comparaison devant un comparatif, à la manière de *minus pessima* (*supra* II, 99, 2).

puisque nous sommes dans un commentaire typique, comment en vient-il à penser qu'il s'agit d'Héli, alors que c'est Dieu qui parle à l'enfant qu'il appelle ?

2. Mais toutes les paroles prononcées par nos pères d'autrefois dans les saintes Écritures, sont incluses dans la parole d'Héli. Puisqu'ils n'ont pas parlé d'eux-mêmes, Dieu ayant dit par leur entremise ce qu'il voulut, cette voix qu'on entend dans les saintes Écritures, on sait que c'est la voix de Dieu qui s'exprime par la bouche d'Héli. Or, puisque l'enfant à qui Dieu parlait courut auprès d'Héli, Dieu prit certainement une voix semblable à celle d'Héli.

3. Comment se fait-il donc que la voix avec laquelle Dieu parle ne diffère pas de celle d'Héli, sinon parce que c'est Dieu lui-même qui parle aussi par les pères d'autrefois ? On sait que la voix d'Héli est celle de Dieu, car tout ce que disent les pères élus par les paroles sacrées, ils ne l'ont pas reçu d'eux-mêmes, mais de Dieu. C'est pourquoi, chez les prophètes, on répète presque à chaque intervention : « Ainsi parle le Seigneur », afin que nous comprenions que ce que la voix fait entendre par l'oracle prophétique n'est pas le fait d'un homme qui parle, mais de Dieu qui commande.

10, 1. Cependant, Dieu parle tantôt par les Écritures, tantôt par inspiration secrète. Il parle par révélation secrète quand, par l'Esprit, il dévoile à l'âme de l'élu ce qu'il doit faire ou enseigner. C'est pourquoi Samuel courut à Héli quand il entendit le Seigneur l'appeler, car l'ordre élu des prédicateurs de la sainte Église recherchait dans le texte sacré la valeur de ce qu'il avait appris par révélation divine.

2. En effet, la règle d'une connaissance authentique a été énoncée dans les livres de la sainte Écriture, car les desseins de Dieu y ont été exposés par nos

sanctum habuerunt. Vocatus ergo tam saepius a domino Samuhel ad Heli cucurrit : quia ordo praedicatorum in omni, quod spiritali reuelatione didicit, patrum ueterum dicta consuluit ; ut tunc demum a domino sibi id fuisse reuelatum crederet, cum ab eo, quod in sacra scriptura legebat, nequaquam differe cognouisset.

3. Nam facile fallitur, qui hoc, quod occulta contemplatione conligit, in praeclara sanctae scripturae ueritate nescit discutere, quale sit. Vnde et apostolus denuntiat dicens : *Transfiguratur se Sathanas in angelum lucis*. Quomodo autem falsa nisi in uerae lucis claritate discernitur ? Ad Heli ergo currit Samuhel, quotiens a domino uocatur : quia sancti doctores, ne falsae lucis imagine in intima contemplatione fallantur, modum occultae reuelationis in aperta scripturae sanctae ueritate discutiunt.

II, 1. Qua in re quaerendum est, quomodo Heli dicere conpetat : *Non te uocaui, fili mi*. Sed patres nostri, qui per sacrum eloquium nouis praedicatoribus loquuntur, non eos uocant sed, qualis sit interna eorum reuelatio, indicant. Vocare etenim dei electorum suorum mentes adspiratione suae gratiae excitare est.

2. Antiqui uero patres per scripturam quidem sacram loquuntur, sed tamen adspiratione diuiniae gratiae corda audientium excitare non possunt. Consulta ergo sacra eloquia dum se donum spiritalis

10, 16 id *om. vm* || 23 quomodo : quo *C* || 24 discernitur : discernuntur *vm* || 25 doctores : praedicatores *vm*

II, 6 adspiratione : aspirationem *C^{ac}* || 12 a uocatione : auctoritate *vm* || 13 excusat : excusant *m*

vénérables pères, eux qui avaient l'Esprit Saint. Chaque fois qu'il a été appelé par le Seigneur, et il l'a été souvent, Samuel s'est donc empressé de se rendre auprès d'Héli, car en tout ce qu'il a appris par révélation de l'Esprit, l'ordre des prédicateurs a consulté les dires des pères d'autrefois, afin de ne tenir quelque chose pour révélation du Seigneur que lorsqu'il saurait que cela ne diffère en rien de ce qu'il lisait dans le texte sacré.

3. Il s'égare facilement, en effet, celui qui ne sait éprouver par l'éclatante vérité de la sainte Écriture la valeur de ce qu'il a recueilli dans l'ombre de la contemplation. D'où cet avertissement de l'Apôtre : « Satan se transfigure en ange de lumière. » Or, comment reconnaître la fausse lumière, sinon à la clarté de la vraie ? Samuel court donc auprès d'Héli chaque fois que le Seigneur l'appelle car, pour ne pas se laisser égarer par le fantôme de la fausse lumière dans leur intime contemplation, les saints docteurs examinent la qualité de leur révélation voilée en la comparant à la claire vérité de la sainte Écriture.

II, 1. À ce propos, il faut se demander comment Héli est en mesure de dire : « Je ne t'ai pas appelé, mon fils. » Cependant, nos pères qui, par la parole sacrée, parlent aux nouveaux prédicateurs, ne les appellent pas, mais ils leur montrent ce qu'est leur révélation intérieure. En effet, appeler l'âme de ses élus, c'est pour Dieu la réveiller par le souffle de sa grâce.

2. Les anciens pères, eux, parlent sans doute par la sainte Écriture ; mais ils ne peuvent pourtant pas réveiller le cœur de qui les entend par le souffle de la grâce divine. Puisque, quand on interroge les saintes paroles, elles nous montrent qu'elles ne peuvent procurer le don de la grâce spirituelle, Héli dément

gratiae dare non posse indicant, a uocatione Samuhelis sese Heli uelut quibusdam locutionibus excusat.

12, 1. Sed hoc nimirum, quod dare non possunt, insinuare qualiter adquiri debeat, possunt. Vnde et Heli uoce ad Samuhelem dicitur : *Reuertere et dormi.* Quid est, quod uocatum puerum redire Heli ad somnum praecipit, nisi quia praedicatoribus ostendit, ut ad percipiendum donum internae gratiae se per mentis quietem parent ?

2. Et notandum, quia dicitur : *Reuertere.* Samuhel namque reuertitur, cum electus praedicator a meditatione sacri eloqui ad secretum redit internae contemplationis. Reuersus ergo dormiuit, quia in internae contemplationis intentione requieuit.

13, 1. Quo in loco etiam hoc notandum est, quia Samuhel a domino ter uocatur, ter iterum ab Heli dormire praecipitur. Quid est hoc, nisi quia tres gradus esse dilectionis ipsa ueritate docente didicimus : *Diligens*, inquit, *dominum deum tuum ex toto corde tuo et ex tota mente tua et ex tota uirtute tua* ? Sed et quid in corde accipimus nisi consilium ? Quid autem in mente nisi uoluntatem ? Quid uero in uirtute nisi amoris affectio designatur ?

12, 6 gratiae internae *transp.* C^{cc} || 10 redit : reddit v

13, 2 ab : ad v || 4 dilectionis esse *transp.* vm || 5 inquit om. vm || 6 mente : anima vm || et³ om. vm

13, 5-6. Mt 22, 37 ; cf. Dt 6, 5

13, 1. Le cœur constitue pour Grégoire le siège de la liberté ; plus fondamentalement, l'être intérieur, ce que l'homme est en vérité devant Dieu. Ainsi, chercher les réalités spirituelles permet de « trouver son cœur » (IV, 133). Le péché, en effet, arrache l'homme à lui-même, lui fait quitter son cœur, son intériorité (*Mor.* 18, 34). Quant à *mens*, qui constitue en l'homme l'élément fort (par opposition à la chair), elle est le siège de la volonté par laquelle

figurativement avoir appelé Samuel en prononçant des paroles.

12, 1. Mais ce qu'elles ne peuvent donner, elles peuvent montrer comment on doit l'acquérir. C'est pourquoi Samuel s'entend dire par la voix d'Héli : « Retourne dormir. » Pourquoi Héli donne-t-il, à l'enfant qui est appelé, l'ordre de retourner dormir, sinon pour montrer aux prédicateurs qu'il doivent se préparer, par le repos de l'âme, à recevoir le don de la grâce intérieure ?

2. Et remarquons qu'il est dit : « Retourne. » Car Samuel s'en retourne quand le prédicateur élu passe de la méditation de la sainte Parole au secret de la contemplation intérieure. S'en étant donc retourné, il dort, car il se reposa dans l'effort de la contemplation intérieure.

13, 1. Ici, il faut également remarquer que Samuel est appelé à trois reprises par le Seigneur, et qu'à trois reprises aussi Héli lui donne l'ordre de dormir. Qu'est-ce que cela signifie, sinon qu'il y a trois degrés de l'amour, comme nous l'avons appris de la Vérité elle-même : « Tu aimeras, dit-elle, le Seigneur ton Dieu de tout ton cœur et de toute ton âme et de toute ta force » ? Mais qu'entendons-nous par notre cœur, sinon le jugement ? Et par notre âme, sinon la volonté ? Que désigne, d'autre part, notre force, sinon le sentiment de l'amour ?

l'homme s'attache à Dieu, établit avec lui la communion. Ayant perdu la lumière invisible, elle est l'enjeu du combat spirituel (*Mor.* 5, 61 ; 21, 4 ; 26, 79), écartelée entre les réalités spirituelles et terrestres. La progression que dessinent ce passage et les suivants s'éclaire à la lecture de *Hom. Ex.* II, 7, 7, où Grégoire décrit les sept degrés de l'ascension vers la vie éternelle, les sept dons du Saint-Esprit.

10 2. Sed et per consilium quid aliud quam ueritatis
certitudinem inuestigamus? Et per uoluntatem quid
diligentes nisi bona uelle concupiscunt? Per affectio-
nem quid nisi ueri gaudii perfruitionem quaerunt? Per
15 gradus namque dilectionis ad summa sustollimur, cum
cordis nostri consilio ueritas reuelatur et uoluntati
mentis bonitas uera conceditur atque affectioni uirtutis
nostrae per infusionem diuinae gratiae spiritale et
uerum gaudium datur.

14. Ter igitur est Samuhel uocatus a domino : quia,
dum ordo praedicatorum rudis adhuc ecclesiae ad
superna se studia extendit, et ueritatem de ratione
consilii et bonitatem de electione uoluntatis et uerum
5 gaudium appetiit de intentione affectionis. Ter etiam
ad Heli uocatus accessit, quia de omni appetitu suo
sacram scripturam meditationis festinatione consuluit.
Ter item, quia non ab eo uocaretur, audiuit : quia
meditando didicit, quod patres nostri ad eruditionem
10 nostram sacra nobis eloquia scripta tradiderunt et
tamen dona nobis spiritalia dare non possunt.

15, 1. Quid est ergo dicere : *Non te uocauit*, nisi :
« desiderium donorum spiritalium ego non dedi » ?
Nam, si sacra scriptura aut aliquis scriptorum dona
spiritalia conferret, quotquot sacra eloquia legerent,
5 quotquot sanctae scripturae tractatores loquentes audi-
rent, donis spiritalibus ornarentur. Nunc uero, cum
multi cotidie sanctam scripturam legant et tractantes

13, 12 uelle : ualde *vm* || concupiscunt : concupiscimus *vm* ||
13 quaerunt : quaerimus *vm*

14, 8 ab eo non *transp.* *vm* || 10-11 et tamen : uerumtamen *m*
|| 11 non : minime *m*

15, 1 te uocauit : reuocauit *v* || 5 loquentes *om.* *vm* || 7 cotidie
om. *vm* || sanctam : sacram *vm*

2. En outre, que cherchons-nous à obtenir par le
jugement, sinon la certitude de la vérité? Et, par le
moyen de la volonté, que désirent ceux qui aiment,
sinon la volonté de faire le bien? Que cherchent-ils
par le moyen du sentiment, sinon la jouissance de la
vraie joie? Nous sommes en effet élevés par les degrés
de l'amour jusqu'au sommet, quand la vérité est
révélée au jugement de notre cœur, que la véritable
bonté est accordée à la volonté de notre âme et qu'il
est donné au sentiment de notre force d'éprouver, par
infusion de la grâce divine, la joie spirituelle et vraie.

14. Samuel est donc appelé trois fois par le
Seigneur, car quand l'ordre des prédicateurs de
l'Église, encore débutante, s'est efforcé de tendre aux
réalités d'en haut, il a désiré obtenir la vérité par le
raisonnement de son jugement, la bonté par le choix
de la volonté et la vraie joie par l'intensité du
sentiment. Appelé jusqu'à trois fois, il s'est rendu
auprès d'Héli, car il s'est empressé de consulter la
sainte Écriture, par la méditation, au sujet de tous ses
désirs. De même, il s'entendit dire à trois reprises par
Héli qu'il n'avait pas été appelé, car il a appris, par la
méditation, que nos pères nous ont transmis pour
notre instruction les saintes paroles qu'ils ont
consignées par écrit, sans pouvoir, cependant, nous
gratifier des dons spirituels.

15, 1. Que signifient donc ces paroles : « Je ne t'ai
pas appelé », sinon : « Ce n'est pas moi qui t'ai donné
le désir des dons spirituels » ? Car, si la sainte Écriture
ou si quelque écrivain conférait les dons spirituels,
tous ceux qui lisent les saintes paroles, tous ceux qui
écoutent parler les interprètes de la sainte Écriture,
seraient gratifiés de dons spirituels. Or, en fait,
puisque beaucoup lisent chaque jour la sainte Écri-

praedicatores audiant et post studium lectionis atque
 praedicationis adhortationem alii in pristino frigore
 10 uitiorum suorum remaneant, alii per gratiam in amo-
 rem sanctarum uirtutum ferueant, aperte liquet, quia
 ordo patrum uenerabilium dona nobis uirtutum per
 editas scripturas ostendit, sed amorem uirtutum, quas
 insinuat, solus nobis conditor tribuit.

15 2. Quare et Iacobus pie admonet dicens : *Omne
 datum optimum et omne donum perfectum desursum est,
 descendens a patre luminum.* Hinc Paulus ait : *Neque qui
 plantat est aliquid, neque qui rigat, sed qui incrementum dat,
 deus.* Quid est ergo aliud dicere : *Non te uocauit, nisi*
 20 *aperta eruditione ostendere, quia hoc, quod ad
 superna desideria anima fidelis erigitur, ex sola ei
 diuinae gratiae infusione generatur? Quia ergo ter
 uocatur a domino, ter ad dormiendum Samuhel a
 magistro reuerti praecipitur, tres illi gradus dilectionis*
 25 *insinuat, qualiter adquirantur.*

3. Nam, quia cordi consilium aptauimus, consilium
 uero inuenire ueritatem desiderat, magnus itaque
 sopor est necessarius, ne prius amans euigilet, quam
 quaesita ueritas inueniatur. Reuertatur ergo puer et
 30 dormiat ; ut, qui ueritatis lucem inuenire desiderat, per
 quietem caueat, ut ad se errorum tenebras non admit-
 tat. Secundo etiam dormiat ; ut amoris obsequium
 omnipotenti deo ex tota mente inpendat, ut bona,
 quae amat, pura simplicitate et nullo malorum uela-
 35 mine pallientur. Quod profecto quia nonnisi magna

15, 8 atque : et *vm* || 18 neque qui rigat *om. vm* ||
 20-21 fidelis anima ad superna desideria *transp. vm* || 21 ei *om.*
vm || 23 Samuhel *om. vm* || 24 illi : ille *vm* || 34 amat : amant
 C || et nullo : nulloque *vm*

ture, écoutent les prédicateurs qui l'interprètent, et
 qu'après s'être appliqués à la lecture et avoir été
 exhortés par la prédication, certains demeurent dans la
 froideur inchangée de leurs vices, d'autres brûlent de
 l'amour des saintes vertus par l'effet de la grâce, il est
 clair que si l'ordre des vénérables pères nous a montré
 les dons des vertus en publiant les Écritures, l'amour
 des vertus qu'il inculque, le Créateur seul nous
 l'accorde.

2. C'est pourquoi Jacques nous en avertit avec
 bonté : « Tout ce qui est donné de meilleur et tout don
 parfait vient d'en haut, descendant du Père des
 lumières. » D'où ce que dit Paul : « Celui qui plante
 n'est rien, ni celui qui arrose, mais celui qui donne la
 croissance, Dieu. » À quoi vise donc cette parole : « Je
 ne t'ai pas appelé », sinon à nous montrer clairement
 que le fait que l'âme du fidèle élu s'élève aux désirs des
 choses d'en haut, provient de la seule infusion de la
 grâce divine ? Ainsi donc, quand le Seigneur appelle
 Samuel à trois reprises, et que son maître le renvoie
 dormir à trois reprises, il lui indique la façon d'attein-
 dre les trois degrés de l'amour.

3. En effet, puisque nous avons mis le jugement en
 rapport avec le cœur et que le jugement désire trouver
 la vérité, un profond sommeil nous est nécessaire, de
 peur que celui qui aime ne se réveille avant d'avoir
 trouvé la vérité qu'il cherche. Que l'enfant retourne
 donc et qu'il dorme, afin que celui qui désire trouver
 la lumière de la vérité prenne garde dans le repos de
 ne pas se laisser gagner par les ténèbres de l'erreur.
 Qu'il s'endorme aussi une deuxième fois, afin d'offrir
 de toute son âme l'hommage de son amour à Dieu
 tout-puissant, et que les bonnes choses qu'il aime, il
 les aime avec la pureté de l'innocence, sans que nul
 voile de méchancetés ne les recouvre. Comme on ne
 reconnaît pas ce voile sans un discernement d'une

discretionis subtilitate cognoscitur, uocatus puer a domino ab Heli reuerti, ut dormiat, iubetur.

4. Nam, si dormire pro ascendendo isto amoris gradu negligit, hoc, quod de uirtute appetit, non
40 acquirit : quia, etsi iam bona deo adspirante amare possumus, nisi magna mentis quiete, qualia sint ipsa bona, quae uolumus, non diudicamus. Ter ergo ad dormiendum Samuhel mittitur : quia profecto nouus
45 praedicatorum ordo, ut ex tota uirtute diligit, admonetur.

16, 1. Et, quia uirtutem ad affectionem retulimus, affectio autem mentis de gaudio spiritali perficitur, magnam somni quietem Samuhel habuit et, dum spiritalia per quietem ordo praedicatorum certius
5 didicit, sub specie ueri gaudii gaudium extraneum non recepit. Nam, sicut de uirtutibus ceteris, ita et de profectu contemplationis mens contemplantis plerumque inaniter hilarescit. Dormiuit ergo iterum Samuhel : quia nimirum ordo doctorum, nisi caute se in
10 contemplatione circumspiceret, aliquando uane gaudente se uero gaudio gaudere aestimaret.

2. Primo itaque dormiuit : quia, dum cognoscendae ueritati animum intendit, magna consilii subtilitate erronea cuncta reprobauit. Secundo dormiuit : quia,
15 cum conditorem diligere ex tota mente didicit, magna apud se quiete disposuit, ut bonis, quae cuperet, aliqua reprobata non misceret. Tertio etiam dormiuit : ut, dum supernum gaudium de diuina contemplatione perciperet, uanam laetitiam reprobare consulta mente potuis-
20 set.

15, 37 ab : ad C || 41 quiete : quietem *C^{ae}*

16, 4 certius : certus *vm* || 11 aestimaret : existimaret *vm* ||

18 supernum : supremum *vm*

grande finesse, l'enfant qui est appelé par le Seigneur reçoit d'Héli l'ordre de s'en retourner et de dormir.

4. En effet, s'il néglige de dormir pour atteindre ce degré de l'amour, la force qu'il désire obtenir, il ne l'obtient pas ; car même si nous pouvons désormais, grâce à l'inspiration divine, aimer le bien, nous ne discernons pas pleinement le bien que nous voulons, tant que l'âme n'est pas en un profond repos. Samuel est donc renvoyé dormir à trois reprises, car on rappelle au nouvel ordre des prédicateurs qu'il doit aimer de toute sa force.

16, 1. Et puisque nous avons associé la force au sentiment et que le sentiment de l'âme s'accomplit dans la joie spirituelle, Samuel a goûté le grand repos du sommeil, et, très solidement instruit des réalités spirituelles par le repos, le nouvel ordre des prédicateurs n'a pas accueilli la joie étrangère qui se présente sous les apparences de la vraie joie. En effet, il en va du progrès dans la contemplation comme des autres vertus : l'âme du contemplatif s'en réjouit souvent à tort. Samuel a donc dormi de nouveau, car si l'ordre des docteurs ne redoublait pas de prudence quand il se livre à la contemplation, il croirait parfois jouir de la vraie joie alors que sa joie est vaine.

2. Ainsi a-t-il dormi une première fois car, s'efforçant de procurer à son esprit la connaissance de la vérité, il a rejeté tout ce qui est erroné, grâce à un jugement d'une grande finesse. Il a dormi une deuxième fois car, en apprenant à aimer le Créateur de toute son âme, il a pris soin, par le moyen d'un grand repos, de ne rien mêler de répréhensible aux biens qu'il désirait. Il a encore dormi une troisième fois, de sorte qu'en recevant, dans la contemplation de Dieu, la joie d'en haut, il pût rejeter après mûre délibération la vaine gaieté.

17, 1. Et, quia hoc de Samuèle adhuc proficiente
 3, 7 dicitur, apte subiungitur : PORRO SAMVHEL NECDV
 SCIEBAT DOMINVM NEQVE REVELATVS EI FVERAT
 SERMO DOMINI. Dominum namque tunc ordo praedi-
 5 catorum nesciit ea perfectione, qua postea profecit.
 Vel fortasse idcirco nescire dominum dicitur, quia alta
 et profunda, quae nouerat, infirmis adhuc et rudibus
 auditoribus non pandebat.

2. Vnde et uolentibus diem dominici aduentus
 10 agnoscere ea, quae omnia nouerat et indicare nolebat,
 ueritas dicit : *De die autem illa et hora nemo scit, neque
 angeli in caelo neque filius, nisi pater solus.* Quid est, quod
 sciens omnia filius iudicii diem nescit, nisi quia inter
 cuncta, quae nouerat, diem sciens nesciebat eum, ut
 15 diceret, sed eius tempus et qualitatem sciebat ?

3. Hinc Iohannes baptista, qui dominum perfecte
 nouerat, ad eum quasi nescius discipulos mittebat
 dicens : *Tu es, qui uenturus es, an alium expectamus ?*
 Velut enim dominum nesciens Samuël praedicabat,
 20 cum euangelista Mattheus diuinitatem redemptoris
 praeteriens a sola humanitate eius inchoauit dicens :
Liber generationis Iesu Christi, filii David, filii Abraham.
 Sed sciebat profecto dominum et reuelatus erat ei iam
 sermo domini, cum Iohannes diuinitatis eius alta
 25 exponenda suscipiens ait : *In principio erat uerbum et
 uerbum erat apud deum et deus erat uerbum.*

17, 3 neque : nec *vm* || 12 solus pater *transp. vm* || 17 nescius :
 nesciens *m* || 23 iam *om. vm* || 24 diuinitatis : diuinitatem *vm* ||
 24-25 exponenda : exponendo *vm*

17, 11-12. Mc 13, 32 || 18. Lc 7, 20 || 22. Mt 1, 1 || 25-26. Jn
 1, 1

17, 2. *Neque filius* : recourant à Augustin, Grégoire déplace son
 exégèse de Mc 13, 32 en Reg. Ep. 10, 21 ; celle qu'on lit ici rappelle
 JÉRÔME, In Matth. IV, 24, 36.

17, 1. Et puisque ceci est dit de Samuel alors qu'il
 en était encore à progresser, le texte poursuit bien à
 propos : C'EST QUE SAMUEL NE CONNAISSAIT PAS
 ENCORE LE SEIGNEUR, ET LA PAROLE DU SEIGNEUR NE
 3, 7 LUI AVAIT PAS ÉTÉ RÉVÉLÉE. L'ordre des prédicateurs,
 en effet, ne connut pas alors le Seigneur avec la
 perfection qu'il atteignit par la suite. Ou bien peut-
 être dit-on qu'il ne connaissait pas le Seigneur, parce
 que les hautes et profondes vérités qu'il connaissait, il
 ne les livrait pas à ses auditeurs encore faibles et
 ignorants.

2. C'est pourquoi la Vérité, qui savait tout mais ne
 voulait pas l'indiquer, dit à ceux qui voulaient connaî-
 tre le jour de la venue du Seigneur : « Quant à ce jour
 et à cette heure, nul ne les connaît, ni les anges du
 Ciel, ni le Fils, mais le Père seul. » Comment se fait-il
 que le Fils qui sait tout ne connaisse pas le jour du
 jugement, sinon que, parmi tout ce qu'il savait, tout
 en connaissant le jour, il le connaissait sans vouloir le
 dire, mais savait quand il arriverait et ce qu'il serait ?

3. C'est pourquoi Jean-Baptiste, qui connaissait
 parfaitement le Seigneur, lui envoya des disciples,
 comme s'il ne le connaissait pas, en disant : « Es-tu
 celui qui doit venir, ou devons-nous en attendre un
 autre ? » En effet, Samuel prêchait comme sans
 connaître le Seigneur, quand l'évangéliste Matthieu,
 omettant de parler de la divinité du Rédempteur,
 commença par la seule mention de son humanité :
 « Généalogie de Jésus-Christ, fils de David, fils
 d'Abraham. » Mais Samuel connaissait certes le Sei-
 gneur et la parole du Seigneur lui avait déjà été
 révélée, quand Jean entreprit de faire connaître la
 grandeur de sa divinité, en disant : « Au commence-
 ment était le Verbe, et le Verbe était auprès de Dieu
 et le Verbe était Dieu. »

4. Nesciebat dominum, cum Paulus loqueretur dicens : *Factus sum omnia omnibus, ut omnes facerem saluos.* Qui enim infirmis infirmus et paruulis fiebat
 30 paruulus et omnibus omnia, nimirum cum ignorantibus etiam ignorabat. Nam, ut eiusdem ignorantiae uerbo uteretur, corinthiis loquens ait : *Nihil iudicavi me scire inter uos nisi Christum Iesum, et hunc crucifixum.* Nam cum sapientibus et dominum nouerat et sermonem
 35 eius reuelatum habebat. Vnde et dicit : *Nos autem reuelata facie domini gloriam speculantes in eandem imaginem transformamur tamquam a domini spiritu.*

5. Hinc item loquitur dicens : *Sapientiam loquimur inter perfectos, non sapientiam huius mundi neque principum*
 40 *huius saeculi, sed loquimur dei sapientiam, quae in mysterio abscondita est.* Hinc item eum, quem nouerat dominum, praedicat dicens : *Qui, cum sit splendor gloriae et figura substantiae eius, portansque omnia uerbo uirtutis suae, purgationem peccatorum faciens, sedet ad dexteram maiestatis*
 45 *in excelsis, tanto melior angelis effectus, quanto differentius prae illis nomen hereditauit. Cui enim dixit aliquando angelorum : Filius meus es tu, ego hodie genui te ?* Nescire ergo dominum dicitur non ignorantia cognitionis sed praetextu simplicitatis.

3, 9 18, 1. Sequitur : INTELLEXIT IGITUR HELI, QVIA DOMINVS VOCARET PVERVM. Nam, si non intellexeret,

17, 39 principum : principium v || 46 aliquando om. vm
 18, 1 igitur : ergo vm

17, 27-28. 1 Co 9, 22 || 32-33. 1 Co 2, 2 || 35-37. 2 Co 3, 18 || 38-40. 1 Co 2, 6-7 || 42-47. He 1, 3-5 ; cf. Ps 2, 7

17, 4. Le prédicateur avisé sait adapter son enseignement aux capacités de ses auditeurs : cf. *Past.* III, *passim* (en particulier III, 6 ; 24 ; 39) ; *supra* II, 79, 1-2, note ; 153, 3 s.

4. Samuel ne connaissait pas le Seigneur, quand Paul prononça ces paroles : « Je me suis fait tout à tous pour que tous soient sauvés. » En effet, celui qui se faisait faible avec les faibles, petit avec les petits et tout à tous, était aussi certainement ignorant avec les ignorants. De fait, pour user du même vocabulaire d'ignorance, il dit en s'adressant aux Corinthiens : « J'ai considéré que je ne connaissais rien parmi vous, sinon Jésus-Christ, et Jésus-Christ crucifié. » Car, avec les savants, il connaissait le Seigneur et sa parole lui avait été révélée. C'est pourquoi il dit : « Mais nous qui, le visage découvert, contemplons la gloire du Seigneur, nous sommes transformés en cette même image, comme par l'Esprit du Seigneur. »

5. De là cette autre parole de sa part : « Nous parlons de sagesse parmi les parfaits, non d'une sagesse de ce monde, ni des princes de ce monde, mais nous parlons de la sagesse de Dieu qui est restée cachée, mystérieuse. » D'où encore ce qu'il proclame au sujet du Seigneur, qu'il connaissait : « Lui qui est la splendeur de sa gloire et l'effigie de sa substance, qui soutient toutes choses par sa parole puissante, opérant la purification des péchés, il siège à la droite de la Majesté au plus haut des cieux, devenu d'autant supérieur aux anges que le nom qu'il a reçu par héritage est incomparable au leur. Auquel des anges, en effet, Dieu a-t-il jamais dit : Tu es mon fils, moi aujourd'hui je t'ai engendré ? » Ainsi donc, quand on dit qu'il ne connaît pas le Seigneur, ce n'est pas faute de le connaître, mais pour se montrer simple.

18, 1. Suite du texte : HÉLI COMPRIT DONC QUE 3, 9 C'ÉTAIT LE SEIGNEUR QUI APPELAIT L'ENFANT. Car s'il

17, 5. *Simplicitas* : sur ce thème évangélique, cf. *Reg. Ep.* 5, 36 ; de même *In I Reg.* V, 26 (*simplicitas innocentiae*).

18, 1. Renvoi à *supra* II, 122 et 131 ; III, 7-8.

per sacra eloquia ei salutis consilia nequaquam ministrasset. Intellexit namque, quia praeuidit. Quidquid enim omnipotens deus in constructione futurae ecclesiae agere disposuit, hoc ueteribus patribus per sanctum prophetiae spiritum reuelauit.

2. Nam per Amos prophetam dicitur : *Non faciet dominus deus uerbum super terram, quod non reuelauerit seruis suis prophetis.* Quid enim aliud quam nouorum praedicatorum uocationem intellexerat, qui dicebat : *Pro patribus tuis nati sunt tibi filii ; constitues eos principes super omnem terram ?*

19, 1. Sed ei, quem uocandum intellexit, etiam 3, 9 consilium sumministravit dicens : VADE ET DORMI ET, SI DEINCEPS VOCAVERIT TE, DICES : LOQVERE, DOMINE, QVIA AVDIT SERVVS TVVS. Iam quidem de 5 somno Samuhelis satis, ut arbitror, quia internae meditationis quietem designet, ostensum est. Qui profecto somnus ab Heli Samuheli praecipitur, quia ad contemplanda interna mysteria uacare doctor per sacrum eloquium docetur.

10 2. Sed quid est, quod tertio Samuhel uocatur, totiens ad dormiendum remittitur et tamen ei adhuc nequaquam iubetur, ut dicat deo : *Loquere, domine, quia audit seruus tuus ?* Ibi enim dormire iubetur, non tamen 15 loqui ; hic autem cum oboedientia somni etiam licentia iniungitur locutionis. Ibi etiam ad dormiendum misso non dicitur : « uade » sed : *Reuertere* ; hic uero nequaquam dicitur : « reuertere » sed : *Vade.* Quid enim sibi uult tanta praecipienda uarietas ?

18, 9 super terram *om. vm*

19, 8 uacare : uocare *m* || 10 tertio Samuhel : Samuhel quotiens *vm* || 15 autem : etiam *add. vm* || 17 uero : quoque *vm*

18, 8-10. Am 3, 7 || 12-13. Ps 44, 17

n'avait pas compris, il ne lui aurait nullement transmis, par les Paroles sacrées, des avis salutaires. En effet, s'il comprit, c'est qu'il avait vu d'avance. Car tout ce que Dieu tout-puissant a décidé d'accomplir pour l'édification de sa future Église, il l'a révélé par son Saint Esprit de prophétie aux pères d'autrefois.

2. En effet, il est dit par la bouche du prophète Amos : « Le Seigneur Dieu n'accomplira aucune parole sur la terre qu'il ne l'ait révélée à ses serviteurs, les prophètes. » Entrevoyait-il autre chose, en effet, que la vocation des nouveaux prédicateurs, celui qui disait : « À la place de tes pères, des fils te sont nés ; tu les établiras princes sur toute la terre » ?

19, 1. Mais, comprenant que celui-là devait être appelé, il lui donna aussi ce conseil : VA DORMIR, ET 3, 9 SI PAR LA SUITE IL VIENT À T'APPELER, TU DIRAS : PARLE, SEIGNEUR, CAR TON SERVITEUR ÉCOUTE. Le sommeil de Samuel, je crois l'avoir suffisamment montré, désigne le repos de la méditation intérieure. Par la bouche d'Héli, Samuel s'entend commander de dormir, parce que la Parole sacrée enseigne au docteur de vaquer à la contemplation des mystères intérieurs.

2. Mais comment se fait-il que Samuel, appelé trois fois et renvoyé dormir autant de fois, ne reçoive pourtant pas encore l'ordre de dire à Dieu : « Parle, Seigneur, car ton serviteur écoute » ? Là, on lui ordonne de dormir, non de parler cependant ; ici, en lui enjoignant de dormir par obéissance, on lui donne aussi permission de parler. Là encore, quand on l'envoie dormir, on ne lui dit pas : « Va », mais : « Retourne » ; ici, par contre, on ne lui dit nullement : « Retourne », mais : « Va ». À quoi donc veut-on en venir en lui donnant des ordres si divers ?

20 3. Quam nimirum uarietatem clarius agnoscimus, si
 · illud, quod in hoc etiam loco Samuhelis somnus
 significat, adtendamus. Et, quia superiores somni
 modos ad probationem donorum sanctae dilectionis
 retulimus, quid est hoc loco Samuheli, id est nouo
 25 praedicatori, dormire, nisi probata iam et cognita
 eadem dona cum securitatis quiete possidere?

4. Merito igitur ei prius non dicebatur : « uade »
 sed : *Reuertere* ; nunc autem non « reuertere » sed :
Vade. Qui enim adhuc examinabat, reuerti iubebatur,
 30 ut mentis tranquillitate aliud donum discuteret, qui
 aliud iam eadem mentis quiete cognouisset. Ei autem,
 quia iam cuncta examinando probauerat, *Vade* dici-
 tur : quia ad possidenda cognita secunda iam intentione
 mittebatur.

20, 1. Cur ergo prius somnus sine locutione prae-
 cipitur, nunc autem somnus cum locutione, nisi quia
 non licebat dicere deo : *Loquere*, nisi ei, qui uera
 cognitione certus existeret, quia is, qui loqueretur
 5 mentis suae affectibus, deus esset? Examinanti ergo
 non dicitur : quia, nisi loquentem intus perfecte
 diudicet, locutionem spiritalem sibi adhuc incertam
 non debet cupere et excipere quasi certam. Dicere
 enim menti deo : *Loquere*, est internam eius adspira-
 10 tionem secure excipere.

2. Igitur perfecte cognoscenti hoc competit, non
 probanti : quia ante iudicium interni examinis, sicut

19, 21 in hoc etiam loco : hoc in loco *vm*

20, 3 deo *om. vm*

20, 2. *Requiesco* : on se repose dans les dons spirituels pour
 autant que l'on est certain de leur authenticité, après les avoir
 examinés à la lumière de l'Écriture (cf. *supra* II, 157, 2-3 ; III, 19,
 3 et *infra* 27, 3). Là encore il s'agit d'un repos (*quies*) vigilant, cf.
supra II, 144.

3. Nous comprenons mieux une telle diversité si
 nous prêtons attention à ce que signifie ici encore le
 fait que Samuel dorme. Et puisque nous avons
 rapporté les états de sommeil précédents à la proba-
 tion des dons de la sainte charité, que signifie ici pour
 Samuel, c'est-à-dire le nouveau prédicateur, qu'il
 dorme, sinon qu'il possède dans une tranquille
 sécurité ces dons désormais éprouvés et connus?

4. C'est donc avec raison qu'on ne lui avait pas
 d'abord dit : « Va », mais : « Retourne » ; et mainte-
 nant, non plus : « Retourne », mais : « Va ». Celui qui
 en était encore à exercer son discernement, on lui
 ordonnait de retourner afin que, grâce à la tranquillité
 de l'âme, il discerne un nouveau don, lui qui en avait
 déjà connu un grâce à ce même repos de l'âme. Mais,
 à celui qui avait déjà tout vérifié en le soumettant à
 son discernement, on dit : « Va », car on l'envoyait
 avec une intention désormais sûre pour lui faire
 posséder ce qu'il connaissait.

20, 1. Pourquoi donc lui ordonne-t-on d'abord de
 dormir sans parler, et maintenant de dormir et de
 parler, sinon parce qu'il ne convenait pas qu'il dise à
 Dieu : « Parle » avant qu'il n'apparaisse vraiment de
 façon certaine que celui qui parlait à ses sens inté-
 rieurs, était Dieu ? On ne dit donc pas de parler à celui
 qui en est à exercer son discernement, car tant qu'il ne
 reconnaît pas parfaitement celui qui lui parle intérieu-
 rement, il ne doit pas désirer recevoir une parole
 spirituelle encore incertaine pour lui et la recevoir
 comme certaine. En effet, pour l'âme, dire à Dieu :
 « Parle », c'est recevoir en toute sûreté son inspiration
 intérieure.

2. Cela convient donc à celui qui a une connaissance
 parfaite, non pas à celui qui vérifie la qualité, car tant
 qu'on ne l'a pas soumis au jugement intérieur, on n'a

diuina locutio non probatur, ita, quod de deo nobis est incognitum, pro certo et cognito non excipitur. Dicitum itaque est Samuheli : *Vade et dormi* : quia, cum ordo sanctorum praedicatorum dona spiritualia per sacri eloquii probationem didicit, eiusdem sanctae scripturae eruditione cognouit, ut in eisdem donis eo securius per amorem requiesceret, quo eorum uirtutem apertiori ratione cognouisset.

3. Praeceptum quoque est ei, ut uocanti deo diceret : *Loquere, domine* : quia sacrae lectionis studio doctus est non solum per internae uisitationis gratiam loquentem dominum deuote audire sed silentem etiam, ut loqui dignaretur, magnis desideriis inplorare.

3, 9 21, 1. Sequitur : ABIIT ERGO SAMVHEL ET DORMIUIT IN LOCO SVO. Tot habet loca praedicator sanctae ecclesiae, quot profectus uitae. Vnde et profectus sui loca diuinis laudibus consecrans beatus Iob dicit : *Per singulos gradus meos pronuntiabo eum*. Non enim iam in loco examinis sed certae cognitionis sistitur, cum ad altiora subleuatur.

2. Locus namque praedicatoris rerum cognoscendarum certa cognitio est. Nam de reprobis praedicatoribus dominus dicit : *Tenentes legem meam nescierunt me*. In loco igitur suo Samuhel dormiuit, cum ordo doctorum spiritualium rerum cognitionem cum certitudine ueritatis retinuit.

20, 15 itaque : namque *vm* || 18 eisdem : eiusdem *m* || 22 lectionis : locutionis *vm*

21, 1 sequitur *om. vm* || 6 certae : certe *vm*

21, 4-5. Jb 31, 37 || 10. Jr 2, 8

21, 1-2. Notez la correspondance intrinsèque que Grégoire établit entre le degré de sainteté et celui de la connaissance de Dieu, entre l'éthique et le noétique (*Hom. Ex.* II, 9, 10). Lien qui découle de l'antique principe selon lequel seul le semblable peut

ni vérifié que c'est Dieu qui parle, ni reçu comme certain et connu ce qu'on ne sait pas être de Dieu. Il fut donc dit à Samuel : « Va dormir », car lorsque l'ordre des saints prédicateurs a acquis la connaissance des dons spirituels, vérifiés par les Paroles sacrées, grâce à ce même enseignement de l'Écriture sainte, il apprit à se reposer d'autant plus sûrement en ces dons par l'amour qu'il avait une plus claire intelligence de leur authenticité.

3. On lui a également enjoint de dire : « Parle, Seigneur » quand il serait appelé par Dieu, car, par son application à la sainte lecture, il a appris non seulement à écouter avec dévotion le Seigneur parler, quand sa grâce nous visite intérieurement, mais aussi, quand il se tait, à l'implorer par de vifs désirs, pour qu'il daigne parler.

21, 1. Suite du texte : SAMUEL S'EN ALLA DONC ET DORMIT À SA PLACE. Le prédicateur de la sainte Église a autant de places que de progrès en sa conduite. C'est pourquoi le bienheureux Job dit, en consacrant les places successives de son progrès par des louanges adressées à Dieu : « Je proclamerai son nom à chacun de mes pas. » En effet, il n'est plus désormais à la place où l'on discerne, mais à celle où l'on connaît parfaitement, à partir du moment où il est élevé à de plus hautes vérités.

2. Car la place du prédicateur, c'est la connaissance certaine de ce qu'il doit connaître. Le Seigneur dit en effet, au sujet des prédicateurs réprouvés : « Les dépositaires de ma Loi ne m'ont pas connu. » Samuel dort donc à sa place, quand l'ordre des docteurs posséda la connaissance des réalités spirituelles avec la certitude de la vérité.

connaître son semblable. Voir aussi, pour Origène, H. CROUZEL, *Origène et la « connaissance mystique »*, Paris 1961, p. 428 s. et 519 s.

22, 1. Sed, in quem gradum proficiat, ostenditur,
 3, 10 quia repente subinfertur : VENIT ERGO DOMINVS ET
 STETIT. Quia non redire sed uenire dominus dicitur,
 Iudaeae destitutio et sanctae ecclesiae uisitatio designa-
 5 tur. Vnde et non solum uenire sed etiam stare
 perhibetur. Ad Iudaeae quippe uisitationem se uenisse
 insinuat dicens : *Non sum missus nisi ad oues, quae
 perierunt, domus Israhel.* Sed ueniens non stetit, quia
 salutis suae bonum contemnentem deseruit.

10 2. Vnde et synagogae principibus minatur dicens :
Relinquetur uobis domus uestra deserta. Hinc item denun-
 tians ait : *Amen, dico uobis, quia auferetur a uobis regnum
 dei et dabitur genti facienti fructus eius.* Ad Samuhelem
 itaque uenit, et stetit : quia praedicatores sanctae
 15 ecclesiae semel adsumpsit, a quibus per custodiam
 suae gratiae ulterius non recedit.

3. Nam ad Samuhelem uenerat, cum nouos praefe-
 rens orbi praedicatores dicebat : *Ite in orbem uniuersum,
 praedicate euangelium omni creaturae. Qui crediderit et
 20 baptizatus fuerit, saluus erit ; qui autem non crediderit,
 condemnabitur.* Sed, si stare debeat, qui uenit, dominus
 dicat : *Ecce, ego uobiscum sum omnibus diebus in consum-
 mationem saeculi.*

4. Venerat ergo dominus, non ut recederet, sed ut
 25 staret : quia nouos fidei ministros elegit, quos usque in
 mundi finem per sanctarum uirtutum sibi patrimo-
 nium succedentes protegit.

22, 5 et om. *vm* || etiam om. *vm* || 6 quippe om. *vm* ||
 11 relinquetur : relinquitur *v* || 13 dei om. *vm* || 18 uniuersum :
 et add. *vm* || 20 autem : uero *vm* || 22 in : usque ad *vm*

22, 7-8. Mt 15, 24 || 11. Mt 23, 28 || 12-13. Mt 21, 43 ||
 18-21. Mc 16, 15-16 || 22-23. Mt 28, 20

22, 1. Mais on nous montre à quel degré il s'est
 élevé, en ajoutant aussitôt : LE SEIGNEUR VINT DONC 3, 10
 ET SE TINT LÀ. Dire du Seigneur, non qu'il revient,
 mais qu'il vient, c'est montrer que les Juifs sont
 abandonnés et que la sainte Église est visitée. C'est
 pourquoi l'on rapporte que non seulement il vient,
 mais encore qu'il se tient là. Il fait savoir, il est vrai,
 qu'il est venu pour visiter les Juifs, quand il dit : « Je
 n'ai été envoyé qu'aux brebis perdues de la maison
 d'Israël. » Mais, s'il est venu, il n'est pas resté, car il a
 abandonné celle qui méprisait le bienfait de son salut.

2. C'est pourquoi il adresse cette menace aux chefs
 de la Synagogue : « Votre maison va vous être laissée
 déserte. » De là aussi ce qu'il leur annonce : « Amen,
 je vous le dis, le Royaume de Dieu vous sera retiré et
 sera confié à un peuple qui lui fera porter son fruit. »
 Ainsi donc, il vint à Samuel et resta là car, une fois
 pour toutes, il a pris à son service les prédicateurs de
 la sainte Église et, leur maintenant sa grâce, il ne leur
 retire plus sa présence par la suite.

3. Il était effectivement venu à Samuel, quand il
 disait aux nouveaux prédicateurs, en leur soumettant
 le monde : « Allez dans le monde entier, annoncez
 l'Évangile à toute créature. Celui qui croira et sera
 baptisé sera sauvé ; mais celui qui ne croira pas sera
 condamné. » Mais, puisque celui qui vient va rester,
 que le Seigneur dise : « Voici que moi, je suis avec
 vous tous les jours jusqu'à la consommation du
 siècle. »

4. Le Seigneur était donc venu, non pas pour se
 retirer, mais pour rester là, car il choisit de nouveaux
 ministres de la foi qu'il protège jusqu'à la fin du
 monde, tandis qu'ils se succèdent en se léguant
 l'héritage des saintes vertus.

23, 1. Sed, qui uenit per gratiam uisitans, qui stat per electionis suae inmutabilitatem perseuerans, quid
 3, 10 adiungat, audiamus : ET VOCAVIT, SICVT VOCAVERAT
 SECUNDO : SAMVHEL, SAMVHEL ! Secundo quippe
 5 uocauit : quia ei in ministerio praedicationis officium
 duplex praebuit, ut uidelicet synagogae superbiam
 repellendo contereret et humilitatem gentilitatis ad
 fidem uocando subleuaret.

2. Vel certe secundo uocatur, quia in destructionem
 10 ueteris hominis atque in noui aedificationem excitatur.
 Vocatus ergo est semel, cum per spiritum instruebatur,
 qualiter peccata et uitia in peccatorum cordibus
 delere potuisset. Secundo uocauit, cum interni magisterii
 eum documento instruxit, ut destructo in mente
 15 conuersorum inpietatis aedificio nouam sanctarum
 uirtutum fabricam erigere deberet.

24. Quod profecto magisterium quia ordo sanctorum
 praedicatorum et libenter didicit atque ei ad
 3, 10 oboediendum deuote se obtulit, subditur : AIT ERGO
 SAMVHEL : LOQVERE, DOMINE, QVIA AVDIT SERVVS
 5 TVVS. Audire loquentem deum praecepta eius operibus
 adimplere est. Quo contra in euangelio reprobis per
 semetipsam ueritas dicit : *Qui est ex deo, uerba dei audit ;
 propterea uos non auditis, qui ex deo non estis.*

25. Sed, audienti quid insinuare appetit, subdit.
 3, 11 Nam sequitur : ET AIT DOMINVS AD SAMVHELEM :

23, 11 est ergo *transp. vm* || 13 uocauit : uocatus *vm* ||
 14 eum : deus *add. vm* || destructo : destructa *vm* || 15 aedificio :
 aedificatione *vm*

24, 2 ei *om. vm* || 6 quo : quod *m* || 7 ex deo est *transp. vm* ||
 8 qui : quia *vm*

25, 1 quid : quod *vm* || 2 nam : namque *m*

23, 1. Or, lui qui vient pour visiter par sa grâce et qui reste là, maintenant son immuable élection, écoutons ce qu'il ajoute : ET IL L'APPELA, COMME IL
 3, 10 L'AVAIT FAIT, UNE DEUXIÈME FOIS : SAMUEL, SAMUEL.
 Il a, de fait, appelé une deuxième fois, puisqu'il lui a donné une double fonction dans son ministère de prédicateur : écraser la superbe de la Synagogue en la repoussant, et exalter l'humilité des païens en les appelant à la foi.

2. Ou bien peut-être est-il appelé une deuxième fois en ce sens qu'on l'incite à détruire le vieil homme et à construire le nouveau ? Il a donc été appelé une fois quand l'Esprit lui apprenait comment il pouvait faire disparaître les péchés et les vices du cœur des pécheurs. Dieu l'a appelé une deuxième fois quand il lui a montré, par l'enseignement du magistère intérieur, comment, après avoir détruit dans l'esprit des convertis la bâtisse de l'impiété, il devait construire le nouvel édifice des saintes vertus.

24. Ce magistère, l'ordre des saints prédicateurs s'est volontiers laissé instruire par lui et s'est offert à lui avec empressement pour lui obéir. Aussi le texte ajoute-t-il : SAMUEL DIT DONC : PARLE, SEIGNEUR,
 3, 10 CAR TON SERVITEUR ÉCOUTE. Écouter Dieu parler, c'est accomplir ses commandements par des actes. À l'inverse, la Vérité dit elle-même aux réprouvés, dans l'Écriture : « Celui qui est de Dieu écoute les paroles de Dieu ; voilà pourquoi vous n'écoutez pas, vous qui n'êtes pas de Dieu. »

25. Mais, ce qu'il désire montrer à celui qui écoute, il le dit ensuite. Le texte poursuit en effet : ET LE

23, 2. *Peccata et uitia* comme dans RB 7, 12. Ôter les vices avant d'édifier les vertus : cf. CASSIEN, *Conl.* 9, 2, 3.

ECCE, EGO FACIO VERBUM IN ISRAHEL, QVOD QVICVMQVE AVDIERIT, TINNIENT AMBAE AVRES EIVS.

26, 1. Et idem uerbum protinus aperiens ait :

3, 13-14 PRAEDIXI ENIM EI, QVOD IVDICATVRVS ESSEM DOMVM EIVS VSQVE IN AETERNVM PROPTER INIQVITATEM, EO QVOD NOVERAT INDIGNE AGERE FILIOS SVOS ET NON
5 CORRIPVIT EOS. IDCIRCO IVRAVI DOMVI HELI, QVOD NON EXPIETVR INIQVITAS DOMVS EIVS VICTIMIS ET MVNERIBVS IN AETERNVM. Quid enim his uerbis aliud quam totiens iam explicata iudaeorum repulsio designatur ?

10 2. Domus namque praedicatoris est multitudo populi subiecti. Quam uelut possidendo inhabitat, dum per suae sollicitudinis curam seruat. Domus ergo Heli, id est sacerdotii ueteris, Iudaea fuit, quam, dum per conuersationem reprobam coluit, prauitatis suae
15 maculis inmundam fecit.

3. Qui profecto filios suos indigne agere conspexit, quia summum sacerdotium sacerdotes minoris ordinis in redemptorem saeuientes uidit. Et eos non corripuit, quia ab effusione tanti sanguinis nulla eos auctoritate
20 reuocauit. Idcirco ei diuina comminatione promittitur, quod domus eius in aeternum iudicetur. Iudicare etenim dei damnare est. In aeternum ergo iudicatur, quia perire aeterna poena decernitur. Et quia hoc aeterna dei animaduersione fit, iureiurando se affir-
25 masse perhibuit, quod iniquitas domus Heli in aeternum precibus et muneribus non expietur.

4. Quod profecto aperta ueritate impleri conspiciamus, quia iudaicus populus in suae perfidiae obstinatione perseuerat. Quid enim est praesens duritia et

SEIGNEUR DIT À SAMUEL : VOICI, JE VAIS PRODUIRE EN ISRAËL UNE PAROLE TELLE QUE LES DEUX OREILLES EN BOURDONNERONT À QUICONQUE L'APPRENDRA.

26, 1. Et, expliquant sans délai cette parole, il dit :
JE LUI AI ANNONCÉ, EN EFFET, QUE JE JUGERAI SA 3, 13-14
MAISON POUR TOUJOURS À CAUSE DE SON INIQUITÉ, PARCE QU'IL CONNAISSAIT L'INDIGNE CONDUITE DE SES FILS ET NE LES A PAS CORRIGÉS. C'EST POURQUOI, JE L'AI JURÉ À LA MAISON D'HÉLI, NI SACRIFICE, NI OFFRANDE N'EFFACERA JAMAIS L'INIQUITÉ DE SA MAISON. Que signifient ces paroles, sinon le rejet des Juifs, déjà si souvent déclaré ?

2. En effet, la maison du prédicateur, c'est la multitude de ceux dont il a la charge. Il l'habite comme son propre bien, quand il veille sur elle par sa sollicitude empressée. La maison d'Héli, c'est-à-dire de l'ancien sacerdoce, a donc été le peuple juif, maison qu'il a rendue immonde par les souillures de son vice en y menant une vie indigne.

3. Il a regardé ses fils qui se conduisaient indignement, puisque les prêtres du sacerdoce suprême ont vu les prêtres de l'ordre inférieur s'acharner contre le Rédempteur. Et il ne les a pas repris, puisqu'il n'a nullement usé de son autorité pour les empêcher de verser un tel sang. C'est pour cela que la menace divine lui promet que sa maison sera jugée pour toujours. Car, pour Dieu, juger c'est condamner. C'est donc pour toujours qu'elle est jugée, puisqu'elle est destinée à périr dans un châtement éternel. Et comme c'est là une punition divine pour l'éternité, il dit qu'il a déclaré par serment qu'aucune prière ni offrande ne pourrait jamais effacer l'iniquité de la maison d'Héli.

4. C'est ce que, de toute évidence, nous avons vu s'accomplir, puisque le peuple juif s'entête obstinément dans son incrédulité. Que sont en effet la dureté

25, 3 ego om. vm

26, 1 protinus om. vm || 12 per : pro v || 17 minoris ordinis sacerdotes transp. vm || 19 quia : nec vm || nulla : ulla vm

30 caecitas quondam tam electi populi nisi iusiurandum
 diuinae animaduersionis ? Nam digno supplicio se sub
 aeterna morte cohibuit, qui ad mortem temporis
 aeternam uitam cogere non expauit. Sed hoc, quod
 iureiurando asserit, praedixisse se dicit : quia nimirum
 35 sanctae ecclesiae doctoribus subsequentibus de
 Iudaeae repulsione illud innotuit, quod eorum prae-
 cessoribus ante manifestauit : quia hoc per Samu-
 helem ad Heli nunc dicitur, quod ei per uirum dei superius
 dicebatur.

3, 15 27, 1. Sequitur : DORMIUIT SAMVHEL VSQVE MANE.
 Quid est, quod per sacrum eloquium Samuhelis
 somnum tam adtente describitur ? Et, quia iam quater
 repetisse somnum dicitur, multum desipit, qui a dei
 5 spiritu hoc non spiritaliter dictum credit. Nam, etsi
 dormisse totiens recte intellegitur pro ueritate histo-
 riae, ad hoc scribitur, ut in ueritate litterae intellectus
 proferantur allegoriae.

2. Quid ergo designat Samuhelis haec quinta dor-
 10 mitio ? Sed, quia primum somnum retulimus ad
 exquisitionem ueritatis, secundum ad probationem
 boni operis, tertium ad explorationem ueri gaudii,
 quartum ad perfruitionem inuentae et probatae cog-
 15 nitaeque perfectionis, quinta somni species refertur ad
 studium disponendae locutionis.

3. Samuhel igitur quinta repetitione dormiuit : quia
 ordo praedicatorum, etsi per cordis consilium uerita-

26, 36-37 praecessoribus : praedecessoribus *m*

27, 3 somnum : somnus *v* || 12 boni : ueri *vm* || boni operis
 tertium ad explorationem *om*. *C^{ac}* || explorationem : explanationem
v

et l'aveuglement actuels du peuple qui fut jadis
 tellement élu, sinon l'accomplissement du serment de
 la punition divine ? En effet, par un juste châtement, il
 s'est enfermé dans la mort éternelle, celui qui n'a pas
 craint de contraindre la Vie éternelle à la mort
 temporelle. Toutefois, ce qu'il affirme en prêtant
 serment, il dit qu'il l'avait annoncé, car à propos du
 rejet des Juifs, il a fait connaître aux docteurs de la
 sainte Église des générations suivantes ce qu'il avait
 montré auparavant à leurs prédécesseurs. Effective-
 ment, il est maintenant dit à Héli par la bouche de
 Samuel ce qui lui avait été dit plus haut par l'homme
 de Dieu.

27, 1. Suite du texte : SAMUEL DORMIT JUSQU'AU 3, 15
 MATIN. Pourquoi la sainte Écriture décrit-elle avec
 tant de soin le sommeil de Samuel ? Et, comme il est
 dit qu'il s'est déjà rendormi quatre fois, celui qui ne
 croit pas que l'Esprit de Dieu a dit cela en un sens
 spirituel se méprend tout à fait. Car même si l'on en
 perçoit bien le sens littéral, il est écrit qu'il a dormi
 tant de fois pour qu'à partir du sens littéral, on
 découvre la signification allégorique du texte.

2. Que veut donc dire le fait que Samuel ait dormi
 une cinquième fois ? Puisque nous avons rapporté le
 premier sommeil à la recherche de la vérité, le second
 à la vérification des bonnes œuvres, le troisième à la
 découverte de la vraie joie, le quatrième à la jouissance
 d'une perfection atteinte, éprouvée et connue, ce
 cinquième genre de sommeil se rapporte à l'effort
 qu'on fait pour préparer ce qu'on va dire.

3. Samuel a donc dormi une cinquième fois, car si
 l'ordre des prédicateurs a appris à connaître la vérité

27, 1. Passage parfois nécessaire par le sens « historique » : cf.
Mor., Ep. miss. 4 (*SC* 32 bis², p. 128) ; *Hom. Eu.* 40, 1.

tem didicit, per uoluntatem mentis bona elegit, per affectionem uirtutis uerum gaudium recepit, per certitudinem inuentae et cognitae beatitudinis in uirtutum sublimium securitate requieuit, hoc tamen, quod in semetipso cognouit, sine magni dispositione consilii subditis praedicare non potuit.

4. Plerumque etenim doctor et, quae praedicet, apud semetipsum habet sed tamen ea, quae habet, prout debet praedicare non potest : quia, etsi ea, quae dicat, iam domino reuelante didicit, modum quo ad populum sint proferenda non nouit. Dormiuit ergo Samuhel iterum : quia ordo praedicatorum apud se magna quietis intentione disposuit, ne praedicando uerbi dei semen inutiliter spargeret, quod utili contemplatione collegisset.

5. Nam, dum praedicator considerare conpellitur, quid et quantum siue quando loquatur, quae dicat simul omnibus, qualiter moneat aliquos seorsum, quia magna sanctae meditationis quiete utitur, apte nimis in typo noui praedicatoris Samuhel iterum dormire perhibetur. Dormire quippe ei tunc est dicendi modum tranquilla mente disponere. Et euigilare ei est a quiete meditationis ad loquendum exire.

28. Et, quia rationabiliter non euigilat, antequam dicenda disponat, sequitur : *Vsque mane*. Mane etenim perfecta pronuntiandi uerbi cognitio in mente doctoris est. Vnde et praecipites doctores propheta arguit

27, 22 dispositione : dispensatione *vm* || 23 praedicare : ea *add. vm* || 26 etsi : si *vm* || 28 sint : sunt *vm* || 34 loquatur : loquitur *vm*

27, 5. Voir *Past.* II, 4 (comment se préparer à parler) ; III, 1-40 (comment s'adresser à chacun).

par le jugement de son cœur, a choisi de faire le bien par la volonté de son âme, a reçu la vraie joie par l'affection de sa force, s'est reposé dans la sécurité des sublimes vertus par l'assurance d'une béatitude atteinte et connue, tout cela, qu'il a expérimenté en lui-même, il n'a pourtant pas pu l'enseigner à ses fidèles sans s'y être disposé par une intense préparation de son jugement.

4. Souvent, en effet, un docteur a en lui ce qu'il prêchera, et pourtant, ce qu'il a, il ne peut le prêcher comme il faut, car même si ce qu'il dira lui a été enseigné auparavant par le Seigneur, il ne sait pas la façon dont il devrait l'exposer au peuple. Samuel s'est donc endormi à nouveau, puisque l'ordre des prédicateurs s'est préparé intérieurement en s'appliquant avec ardeur au repos, de peur de répandre sans profit dans sa prédication la semence de la parole divine qu'il avait reçue au cours d'une profitable contemplation.

5. De fait, quand le prédicateur est amené à réfléchir au contenu, à la longueur ou au temps de son discours, ce qu'il doit dire à tous ensemble, la manière dont il doit exhorter à part tel ou tel, parce qu'il recourt au grand repos de la sainte méditation, c'est tout à fait à propos que Samuel s'endormant à nouveau nous est donné comme figure du nouveau prédicateur. Car dormir, c'est alors pour lui préparer, par le repos de l'âme, sa manière de parler. Quant à s'éveiller, cela consiste pour lui à quitter le repos de la méditation pour prendre la parole.

28. Et comme, avec raison, il ne s'éveille pas avant d'avoir préparé ce qu'il doit dire, le texte ajoute : « Jusqu'au matin. » Car le matin, c'est le moment où l'esprit du docteur sait parfaitement comment il doit proclamer la parole. C'est pourquoi le prophète en avertit les docteurs trop empressés : « C'est en vain

5 dicens : *In uanum est uobis ante lucem surgere. Ante lucem quippe surgunt, qui usque mane non dormiunt. Sed in uanum euigilant : quia inutiliter uerbum proferunt, quod qualiter proferri debeat, meditatione nulla didicerunt. Vnde et consilium eis inpendit dicens : Surgite,*
 10 *postquam sederitis ; ut uidelicet per quietem meditando uerbum colligant, quod per laborem locutionis non in uanum sed ad audientium lucrum spargant.*

3, 15 **29.** Sequitur : ET TIMUIT INDICARE VISIONEM HELI. Quidnam est, quod timebat, nisi quia hoc dormiendo didicerat ? Nam, qui meditando uerbum ordinat, ratione statuit, quando etiam uerbum dicat. Visionem
 5 quippe Samuhel uidit et Heli indicare timuit, quia doctorum ordo sanctae ecclesiae et Iudaeae repulsionem debitam conspexit atque eam ei obicere ante repulsionis suae tempora formidauit. Vnde et ad paenitentiae remedium eam potius cohortatur dicens :
 10 *Paenitentiam agite et baptizetur unusquisque uestrum.*

3, 15 **30, 1.** Quare et subditur : APERUITQUE OSTIA DOMVS DOMINI. Quanam est alia domus domini quam sancta electorum ecclesia ? Et quae sunt huius domus ostia nisi spirituales uirtutes ? Ostia namque domus domiri
 5 Samuhel aperuit, quando concurrentibus ad unitatem uerae fidei praedicatorum ordo uirtutum spiritalium dona patefecit. Velut enim clausa erant domus ostia, cum sanctae ecclesiae uirtutes ignorabantur.

28, 5 in *om. vm* || 8-9 didicerunt : didicere *v* || 9 inpendit : impendat *v* ostendit *m* || 12 ad : in *m*

29, 7 ei eam *transp. vm*

30, 1 aperuitque : aperuit *vm* || 3 electorum *om. vm*

28, 5. Ps 126, 2 || 9-10. Ps 126, 2

29, 10. Ac 2, 38

30, 5-6. Cf. Ep 4, 13

que vous vous levez avant le jour. » Ils se lèvent avant le jour, ceux qui ne dorment pas jusqu'au matin. Mais c'est en vain qu'ils s'éveillent, car ils profèrent inutilement la parole, n'ayant pas appris, par la réflexion, la manière dont ils doivent la proférer. D'où ce conseil qu'il leur donne : « Levez-vous après avoir été assis » ; de sorte que, dans le repos de la réflexion, ils recueillent une parole et qu'ils la sèment par le labeur du discours, non pas en vain, mais pour le profit des auditeurs.

29. Suite du texte : ET IL EUT PEUR DE RÉVÉLER À HÉLI SA VISION. Pourquoi donc avait-il peur, sinon parce qu'il avait appris cela en dormant ? Car celui qui ordonne ce qu'il va dire, en réfléchissant, fixe aussi judicieusement le moment où il va le dire. Samuel a eu une vision et il a eu peur de la révéler à Héli, car l'ordre des docteurs de la sainte Église a vu que les Juifs devaient être rejetés et il a craint de le leur signifier avant le temps de leur rejet. C'est pourquoi il préfère exhorter les Juifs au remède de la pénitence, en disant : « Faites pénitence, et que chacun d'entre vous reçoive le baptême. »

30, 1. D'où la suite du texte : ET IL OUVRIT LES PORTES DE LA MAISON DU SEIGNEUR. La maison du Seigneur, est-ce autre chose que la sainte Église des élus ? Et que sont les portes de cette maison sinon les vertus spirituelles ? Samuel ouvrit, de fait, les portes de la maison du Seigneur quand l'ordre des prédicateurs révéla les fruits des vertus spirituelles à ceux qui accouraient en nombre à l'unité de la vraie foi. Car les portes de la maison étaient fermées, en quelque sorte, tant que les vertus de la sainte Église étaient ignorées.

2. Bene autem, cum uisionem Heli indicare Samuhel
 10 timuit, domus domini ostia aperuisse memoratur :
 quia, priusquam apertam Iudaeae repulsionem praedi-
 catorum ordo indicaret, dum ad paenitentiam monuit,
 electis ad fidem currentibus uirtutum spiritualium
 15 occulta reserauit. Nam, qui misericordiae tempore
 dicere uisa timuit, tempore exequendae iustitiae uisionem
 repulsionis indicauit dicens : *Quia indignos uos
 fecistis aeternae uitae, ecce conuertimur ad gentes.*

31, 1. Ex qua profecto ratione quaestio oritur, quia
 uidelicet uisio Samuhelis prece magis et imprecatione
 3, 16-18 Heli indicata fuisse perhibetur. Nam subditur : VENIT
 ERGO HELI AD SAMVHELEM ET DIXIT : SAMVHEL, FILI
 5 MI. QVI RESPONDIT : PRAESTO SVM. ET INTERROGAVIT
 EVM : QVIS EST SERMO, QVEM LOCVTVS EST DOMINVS
 AD TE ? ORO, NE CELAVERIS MIHI. HAEC FACIAT TIBI
 DEVS ET HAEC ADDAT, SI ABSCONDERIS A ME
 SERMONEM EX OMNIBVS, QVAE DICTA SVNT TIBI.
 10 INDICAVIT IGITVR EI SAMVHEL VNIVERSOS SERMONES
 ET NON ABSCONDIT AB EO. Quomodo enim ab
 executore diuinae sententiae uisionem suae repulsionis
 didicit, qui hoc non tam a comminante quam ab eo,
 qui magnis precibus cogebatur, audiuit ?

15 2. Sed, qui istud quaerunt, primo intellegant, quia
 non ad litteram sed ad spiritalem et typicam signifi-
 cationem ista discutimus. Hoc enim loco uenire Heli
 neque ad motum corporis iudaici sacerdotii refertur

30, 9 uisionem : uisione *m* || 15 exequendae : exquirendae *vm*
 || 16 repulsionis : iustitiae *vm*

31, 2 uisio : uisionem *vm* || 3 indicata : indicatam *vm* ||
 14 magnis : magis *vm*

30 16-17. Ac 13, 46

2. On rapporte d'ailleurs à bon droit que Samuel a
 ouvert les portes de la maison du Seigneur alors qu'il
 craignait de révéler sa vision à Héli, car avant que
 l'ordre des prédicateurs ne signifîât clairement aux
 Juifs leur rejet, quand il les incitait à la pénitence, il
 dévoila les secrets des vertus spirituelles aux élus qui
 accouraient à la foi. En effet, celui qui, au temps de la
 miséricorde, a craint de dire ce qu'il avait vu, a révélé
 la vision du rejet au temps de l'exécution de la
 sentence, en disant : « Puisque vous vous êtes rendus
 indignes de la vie éternelle, eh bien, nous nous
 tournons vers les païens. »

31, 1. C'est ici que se pose une question, car on
 rapporte que si la vision de Samuel a été révélée, c'est
 plutôt à cause de la prière et de l'imprécation d'Héli.
 Le texte poursuit en effet : HÉLI S'APPROCHA DONC DE
 3, 16-18 SAMUEL ET LUI DIT : SAMUEL, MON FILS. CELUI-CI
 RÉPONDIT : ME VOICI. PUIS IL L'INTERROGEA :
 QUELLE PAROLE LE SEIGNEUR T'A-T-IL ADRESSÉE ? JE
 T'EN PRIE, NE ME LA CACHE PAS. QUE LE SEIGNEUR
 TE FASSE CECI ET QU'IL Y AJOUTE CELA SI TU ME
 CACHES UNE SEULE DE TOUTES LES PAROLES QUI T'ONT
 ÉTÉ DITES. SAMUEL LUI RÉVÉLA DONC TOUTES LES
 PAROLES ET NE LUI EN CACHA POINT. Comment, en
 effet, a-t-il appris la vision de son rejet par la bouche
 de l'exécuteur de la sentence divine, lui qui entendit ce
 dernier la lui communiquer non pas tant comme un
 porteur de menaces que comme quelqu'un qu'il
 contraignait par d'instantes prières ?

2. Que ceux, toutefois, qui posent cette question
 comprennent d'abord que si nous cherchons la signi-
 fication de cette affirmation, ce n'est pas en son sens
 littéral, mais en son sens spirituel et typologique. En
 effet ici, le fait de venir, pour Héli, ne signifie ni un
 mouvement corporel du sacerdoce judaïque, ni une

neque ad affectum mentis. Sed tamen uenire ei fuit hoc
 20 ipsum, quod rationalis dei creatura est praedicatoribus
 apparere. Venit itaque : quia, cum in humana natura
 uisus est, doctorum corda sibi ad miserendum mouit.

3. Venire ergo Heli non est in ueteri populo
 25 accessus mentis aut corporis sed ostensio humanae
 conditionis. Vel fortasse uenire ei fuit ex eo, quod ex
 omnibus populis ad dei cultum electus fuit. Eum
 quoque filium appellauit : quia ab illo respicitur, qui in
 electis patribus institutor sanctae ecclesiae fuisse
 30 memoratur. Vocat ergo filium non affectu appellatio-
 nis sed ostensione amissae dignitatis.

4. Et, quia in caligine caecitatis adspicitur, indicari
 sibi uisionem postulasse perhibetur. Obsecrare etenim
 ei est respectu communis naturae praedicatorum men-
 tes ad misericordiam prouocare. Qui etiam inprecatio-
 35 nem precibus addidit : quia ordo praedicatorum, dum
 in tanta miseria positum iudaeorum sacerdotium
 adtenderet, irasci sibi omnipotentem dominum timuit,
 si non ei uerbo subueniret.

5. Vnde et apte subiungitur : *Indicauit ergo ei Samubel*
 40 *uniuersos sermones et non abscondit ab eo.* Omnia quippe ei
 uisa indicauit, ut, audito quod meruit, magnitudo
 formidinis ad sollicitudinem eum conuerteret impe-
 trandae diuinae miserationis. Vniuersos ei domini
 sermones indicauit, ut, dum in uetustate sua se
 45 proiectum cognosceret, per paenitentiae lacrimas ad
 uerae fidei renouationem festinaret.

31, 21 quia *om. vm* || 22 doctorum : doctorumque *vm* ||
 miserendum : miserandum *m* || 27 quia : qui *m* || 39 ergo *om. vm*

31, 4. *Ordo praedicatorum* au lieu de *praedicatorum*. Grégoire
 utilise habituellement ce premier vocable pour l'opposer à un
 autre *ordo* : *Hom. Ez.* II, 4, 5 (opposé à *ordo continentium* et *ordo*

motion de son âme. Mais venir a consisté pour lui en
 ceci : apparaître aux prédicateurs en tant que créature
 de Dieu douée de raison. Il est donc venu, car en se
 faisant voir dans la nature humaine, il a ému de pitié
 le cœur des docteurs pour sa personne.

3. La venue d'Héli ne consiste donc pas pour le
 peuple ancien à s'approcher en son âme ou en son
 corps, mais à se montrer dans la condition humaine.
 Ou bien encore, venir a peut-être consisté pour lui à
 être choisi parmi tous les peuples pour célébrer le
 culte de Dieu. Il a aussi appelé Samuel son fils, car ce
 dernier est regardé par celui dont on rapporte que,
 dans les pères élus, il fut l'instituteur de la sainte
 Église. Il l'appelle donc son fils non par affection,
 mais pour signifier la dignité qu'il a perdue.

4. Et puisqu'on le voit plongé dans les ténèbres de
 l'aveuglement, le texte rapporte qu'il a demandé que la
 vision lui soit révélée. Supplier, pour lui, c'est inciter
 l'âme des prédicateurs à la miséricorde, à cause de leur
 commune nature. Il ajouta même une imprécation à
 ses prières, car lorsque l'ordre des prédicants prêta
 attention au sacerdoce judaïque plongé dans une telle
 misère, il craignit d'attirer sur lui la colère du Seigneur
 tout-puissant s'il ne lui venait pas en aide en lui
 adressant la parole.

5. C'est pourquoi le texte poursuit à bon escient :
 « Samuel lui révéla donc toutes les paroles et il ne lui
 en cacha point. » Il lui révéla tout ce qu'il avait vu,
 afin que, ayant entendu ce qu'il méritait, il en vînt,
 poussé par une grande crainte, à se soucier d'obtenir
 la pitié de Dieu. Il lui révéla toutes les paroles du
 Seigneur, afin que, se voyant rejeté dans sa vétusté, il
 se hâtât, par les larmes de la pénitence, d'être renou-
 velé par la vraie foi.

bonorum coniugum, les « continents » et les « époux fidèles ») ; *Mor.*
 I, 20 et 30, 23 (opposé à *ordo auditorum*).

3, 18 **32, 1.** QVI PROPECTO RESPONDIT DICENS : DOMINVS EST. QVOD BONVM EST IN OCVLIS SVIS, FACIAT. Quibus nimirum uerbis quid aliud quam iudaici populi perfidia clarius agnoscitur ? Nam, qui omnipotentem deum dominum uocat, adhuc ei seruire se aestimat. Cum igitur iudaico populo repulsio sua a sanctae ecclesiae doctoribus insinuatur, dicit : *Dominus est. Quod bonum est in oculis suis, faciat* : quia, dum deo se placere per ueterem institutionem credit, sanctae ecclesiae nequaquam minas expauescit.

2. Quasi enim apertiori uoce iudaica perfidia asserat et comminantibus sibi sanctae ecclesiae praedicatoribus dicat : « Eo nobis minis uestris terrorem nullum incutitis, quo certa fide ei nos ministrare credimus, a cuius gratia nos decidisse praedicatis. » Cum ergo adiungunt : *Faciat, quod bonum est in oculis suis*, sanctae ecclesiae doctores subsannant potius quam se diuinae sententiae offerant. Quasi alia intentione loquantur, et dicant : « Eo nobis tale aliquid non facit, quo noster est dominus ille, quem nobis ad uindictam proponitis. »

3, 19 **33, 1.** Sequitur : CREUIT AVTEM SAMVHEL ET DOMINVS ERAT CVM EO. Quid est quod, postquam Heli uisionem exposuit, creuisse Samuhel dicitur, nisi quia doctorum nostrorum ordo, postquam uerbo synagogae filios repulit, maioris reuerentiae gloriam apud gentilitatem inuenit ? Creuit ergo : quia, qui per uerbi ministerium se prius in una gente cohibuit, postmodum sanctitatis atque doctrinae suae famam in uniuerso mundo dilatauit.

32, 6 aestimat : existimat *vm* || 14 certa fide : circa fidem *vm* ||
16 adiungunt : adiungit *vm* || 17 subsannant : subsannat *vm* ||
18 offerant : offerat *vm* || 18-19 loquantur et dicant : loquatur et dicat *vm*

33, 8 suae *om. vm*

32, 1. CE DERNIER RÉPONDIT EN DISANT : C'EST LUI LE SEIGNEUR. QU'IL FASSE COMME BON LUI SEMBLE. Ces paroles, que nous enseignent-elles en toute clarté, sinon l'incrédulité du peuple juif ? Car celui qui appelle Dieu tout-puissant « Seigneur », s'estime être encore son serviteur. Ainsi donc, quand les docteurs de la sainte Église signifient au peuple juif qu'il est rejeté, celui-ci réplique : « C'est lui le Seigneur. Qu'il fasse comme bon lui semble », car, croyant plaire à Dieu par les institutions d'autrefois, il ne redoute nullement les menaces de la sainte Église.

2. On dirait que les Juifs incrédules affirment ouvertement et disent aux prédicateurs de la sainte Église qui leur adressent des menaces : « Les menaces dont vous nous accablez nous effraient d'autant moins que nous croyons d'une foi certaine le servir, lui dont vous nous annoncez que nous sommes déçus de sa grâce. » Donc, quand ils ajoutent : « Qu'il fasse comme bon lui semble », ils tournent en dérision les docteurs de la sainte Église plutôt qu'ils ne se soumettent à la sentence divine. Comme s'ils disaient en d'autres termes : « Il nous fera d'autant moins une chose pareille qu'il est notre Seigneur, lui dont vous nous prédisiez la punition. »

33, 1. Le texte poursuit : OR, SAMUEL GRANDIT, ET LE SEIGNEUR ÉTAIT AVEC LUI. Pourquoi, après qu'il ait révélé la vision à Héli, dit-on de Samuel qu'il grandit, sinon parce qu'après avoir repoussé par la parole les fils de la Synagogue, l'ordre de nos docteurs a recueilli auprès des païens un surcroît d'honneur et de gloire ? Il a donc grandi puisque, lui qui a d'abord limité le ministère de la parole à une seule nation, il a étendu ensuite au monde entier la réputation de sa sainteté et de sa doctrine.

32, 2. *A gratia...decidisse* : cf. Ga 5, 4.

10 2. Vnde et per psalmistam dicitur : *In omnem terram exiuit sonus eorum et in fines orbis terrae uerba eorum*. Hinc iterum sanctae ecclesiae loquens ait : *Pro patribus tuis nati sunt tibi filii, constitues eos principes super omnem terram*. Creuit itaque, cum uniuerso mundo radiauit.

15 3. Cum quo et dominus esse perhibetur : quia omne, quod de fama sanctitatis redoluit, omne, quod clarum per uerbum luxit, de praesentia redemptoris accepit, quem secum habuit.

20 4. Nam, etsi uerbo Paulus non solum infima et terrena sed etiam summa et caelestia penetrat, ex eo hanc dicendi uirtutem obtinet, quem secum esse affirmat dicens : *An experimentum quaeritis eius, qui in me loquitur, Christi ?* Qui enim in se loquebatur, secum erat. Redolet omni mundo per uitam : sed ex eo uitae
25 odorem trahit, quem ostendit dicens : *Christi bonus odor sumus in omni loco*.

30 5. Omnia esse de praesentia redemptoris Iohannes insinuat, quia dicit : *De plenitudine eius omnes accepimus*. Samuhel ergo cum creuisse dicitur, cum eo dominus esse memoratur : quia doctorum ordo, cum magnae sanctitatis atque doctrinae gratia omni mundo resplenduit, ex eo tam magnus apparere potuit, qui eum in mundo positum non reliquit.

3, 20 34, 1. Sequitur : ET COGNOUIT VNIVERSVS ISRAHEL A DAN VSQUE BERSABEE, QVOD FIDELIS SAMVHEL

33, 15 cum : in *add. vm* || et : etiam *vm* || 19 infima : infirma *vm* || 22 eius quaeritis *transp. vm* || 23 loquitur : habitat *vm* || Christi : Christus *vm* || 24 mundo *om. C^o*

33, 10-11. Ps 18, 5 || 12-14. Ps 44, 17 || 22-23. 2 Co 13, 3 || 25-26. 2 Co 2, 15 || 28. Jn 1, 16

33, 4. *Infima, terrena | summa, caelestia* : cf. IV, 214.

33, 5. Citation comme dans *Dial.* II, 8, 9. Grégoire insiste fortement sur cette permanence de la présence du Christ à son

2. C'est pourquoi le psalmiste dit : « Leur voix s'est répandue par toute la terre, et leurs paroles jusqu'aux extrémités de la terre. » Et encore, s'adressant à la sainte Église : « À la place de tes pères, des fils te sont nés, tu les établiras princes sur toute la terre. » Ainsi a-t-il grandi quand il a rayonné sur le monde entier.

3. On dit aussi que le Seigneur était avec lui, car tout le parfum qu'a exhalé sa réputation de sainteté, toute la clarté qu'a répandue sa lumineuse parole, il les devait à la présence du Rédempteur qu'il avait avec lui.

4. En effet, bien que par sa parole Paul pénètre non seulement ce qui est le plus humble et terrestre, mais aussi ce qui est le plus élevé et céleste, c'est de lui qu'il tient cette puissance de parole, de celui dont il affirme qu'il est avec lui, en disant : « Cherchez-vous une preuve que le Christ parle en moi ? » Car celui qui parlait en lui était avec lui. Par sa vie, il répand le parfum sur le monde entier ; mais c'est de lui qu'il tire l'odeur de la vie, comme il le montre en disant : « Nous sommes en tout lieu la bonne odeur du Christ. »

5. Jean fait savoir que tout provient de la présence du Rédempteur, quand il dit : « De sa plénitude, nous avons tous reçu. » Ainsi, quand on dit de Samuel qu'il grandissait, on indique que le Seigneur était avec lui, car lorsque l'ordre des docteurs a resplendi aux yeux du monde entier de la grâce de sa grande sainteté et de sa profonde doctrine, c'est en raison de la présence du Seigneur qu'il a pu se montrer si grand, lui qui ne l'a pas abandonné dans le monde.

34, 1. Le texte poursuit : ET L'ON SUT DANS TOUT 3, 20
ISRAËL, DE DAN À BERSABÉE, QUE SAMUEL ÉTAIT UN

Église, signe de son élection ; elle forme le pendant du rejet d'Israël et du sacerdoce ancien autour duquel s'articule cette IV^e section.

PROPHETA ESSET DOMINI. Quibus profecto terrae
nominibus Iudaeae uniuersitas designatur. Quid ergo
5 in uniuersa Iudaea nisi omnis designatur ecclesia?
Uniuersitas itaque Israhel Samuhel, quia propheta est
domini, recognoscit : quia profecto omnis qui fidelis
est, credit, quod sanctorum praedicatorum ordo uera
de futuris dicit. Prophetae namque officium est et
10 futura praedicere et occulta reuelare.

2. Praedicatores autem sanctae ecclesiae, dum laten-
tia quaeque uitia in mente deprehendunt, dum spiri-
tuum uirtutum secreta aperiant, dum sanctarum
scripturarum latentes intellectus ad communem noti-
15 tiam proferunt, dum futura caelestis patriae gaudia
electis fidelibus repromittunt, prophetae ministerio
utuntur. Ab uniuerso igitur Israhel propheta domini
fidelis Samuhel esse cognoscitur : quia omnipotentem
dominum fide uidere non potest, qui sanctae ecclesiae
20 doctoribus fidem non adhibet.

35. Et, quia eadem diuinae cognitionis gloria in
sancta ecclesia remansit, quae se doctoribus primis
3, 21 aperuit, subditur : ET ADDIDIT DOMINVS, VT APPARE-
RET IN SILO. Silo quippe missus interpretatur. Et, quia
5 usque in mundi finem electos in praedicationis minis-
terium mittit, in Silo dominus apparet : quia se eis
clarius ostendit, per quos lucis suae gloriam aliis
aperit. Bene autem dicitur : *Addidit, ut appareret* : quia
incessanter eliguntur, quibus claritas diuinae lucis
10 infunditur.

34, 6 quia Samuhel *transp. um*

35, 5 electos *om. um*

FIDÈLE PROPHÈTE DU SEIGNEUR. Ces noms de terri-
toires représentent la totalité des Juifs. Que représente
donc la totalité des Juifs, sinon toute l'Église ? Ainsi
donc, tout Israël reconnaît que Samuel est un pro-
phète du Seigneur, car quiconque a la foi croit que
l'ordre des saints prédicateurs dit la vérité au sujet des
temps futurs. Car il revient au prophète d'annoncer les
réalités futures et de révéler celles qui sont cachées.

2. Quant aux prédicateurs de la sainte Église, quand
ils découvrent les vices cachés dans l'âme, quand ils
mettent en lumière les secrets des vertus spirituelles,
quand ils mettent à la portée de tous les sens cachés
des saintes Écritures, quand ils promettent aux fidèles
élus les joies futures de la céleste patrie, ils exercent le
ministère prophétique. On dit donc que tout Israël
reconnaît en Samuel un prophète fidèle du Seigneur,
car celui qui n'accorde pas sa foi aux docteurs de la
sainte Église ne peut voir par la foi le Seigneur
tout-puissant.

35. Et comme cette gloire de la connaissance divine,
qui s'est révélée à ses premiers docteurs, est demeurée
dans la sainte Église, le texte ajoute : ET LE SEIGNEUR 3, 21
RECOMMENÇA À SE MANIFESTER À SILO. En effet, Silo
veut dire « envoyé ». Et comme, jusqu'à la fin du
monde, il envoie ses élus pour assurer le ministère de
la prédication, le Seigneur se manifeste à Silo, car il se
montre plus clairement à ceux par qui il révèle aux
autres la gloire de sa lumière. Il est d'ailleurs juste de
dire : « Il recommença à se manifester », car il ne cesse
de choisir ceux sur qui il déverse la splendeur de la
lumière divine.

35. L'interprétation de *Silo* est prise à Jn 9, 7, où il s'agit de la
piscine de Siloë.

36, 1. Vnde et causam, cur additam uisionem
 3, 21 asserat, subdit dicens : QVONIAM REVELATVS FVERAT
 DOMINVS SAMVHELI. Idcirco enim, ut appareat, addit,
 quoniam, qui reuelatus fuerat, dominus se iterum
 5 atque iterum reuelat et suae ostensionis donum a
 sancta ecclesia nequaquam subtrahit, quam ei exhibere
 ab eius exordio non cessauit.

2. Sed, qui Samuheli reuelatus asseritur, quotiens
 apparere addiderit, non refertur : quia nimirum usque
 10 in mundi finem sancta ecclesia ducitur, cui praedica-
 tores praesunt, qui ex eo in infimis alta aeternitatis
 gaudia praedicent, quo summa, quae praedicant, in
 alta dei manifestatione uident.

3. Quam profecto apparitionem iuxta uerbum
 15 domini factam perhibet. Quid est autem uerbum
 domini nisi promissio redemptoris ? Addidit ergo, ut
 appareret, iuxta uerbum domini : quia promissionis
 suae ueritatem exhibere non desinit. Verbum namque
 domini in additione apparitionis est : *Ecce, ego uobiscum*
 20 *sum omnibus diebus usque in consummationem saeculi.*

3, 21 37, 1. Sequitur : ET VENIT SERMO SAMVHELIS
 VNIVERSO ISRAHELI. Sermo enim uenire cognoscitur,
 cum praedicatorum nostrorum promissio adinpletur.
 Promissio autem uerbi est gaudium sine fine mansu-
 5 rum. Vniuerso igitur Israhel sermo Samuhelis uenit :
 quia omnis multitudo sanctae ecclesiae ad gaudium
 aeternae beatitudinis peruenit et, quod nunc in fide
 setmonis a sanctis eius praedicatoribus repromittitur,
 per rei ueritatem eidem in regnis caelestibus exhibetur.

36, 7 ab : ex *vm* || 14 iuxta : iusta *C* || 15 perhibet : perhibetur
vm || 19 additione : additione *v* || 20 sum *om. v* || in : ad *vm*

37, 1 Samuhelis : in *add. vm* || 2 enim : etenim *vm* || 4 autem :
 enim *vm* || 10 promissione : repromissione *vm*

36, 19-20. Mt 28, 20

36, 1. Et la raison pour laquelle cette vision est dite
 recommencée, le texte l'indique, en disant : CAR LE 3, 21
 SEIGNEUR S'ÉTAIT RÉVÉLÉ À SAMUEL. Si, en effet, il
 recommence à se manifester, c'est parce que le Sei-
 gneur qui s'était révélé, se révèle encore et toujours et
 que jamais il ne retire à la sainte Église le don de sa
 manifestation qu'il n'a cessé de lui prodiguer depuis
 son commencement.

2. Néanmoins, si l'on dit qu'il s'est révélé à Samuel,
 on ne rapporte pas combien de fois il a recommencé à
 se manifester. En effet, la sainte Église est conduite
 jusqu'à la fin du monde, sous la direction des
 prédicateurs qui annoncent ici-bas les joies sublimes
 de l'éternité parce qu'ils voient, dans la sublime
 manifestation de Dieu, les hautes réalités qu'ils prê-
 chent.

3. On rapporte que cette manifestation s'est
 accomplie selon la parole du Seigneur. Qu'est-ce que
 la parole du Seigneur, sinon la promesse du Rédemp-
 teur ? Il recommença donc à se manifester selon la
 parole du Seigneur, puisqu'il ne cesse de montrer que
 sa promesse est véridique. En effet, la parole que le
 Seigneur prononce à propos de cette continuelle
 manifestation est celle-ci : « Voici que moi, je suis avec
 vous tous les jours, jusqu'à la consommation du
 siècle. »

37, 1. Le texte poursuit : ET LA PAROLE DE SAMUEL 3, 21
 PARVINT À TOUT ISRAËL. On sait que la parole parvient
 quand la promesse de nos prédicateurs s'accomplit. La
 promesse de la parole, c'est la joie qui demeurera sans
 fin. La parole de Samuel parvint donc à tout Israël,
 puisque toute la multitude de la sainte Église parvient
 à la joie de l'éternelle béatitude, et ce qui est
 maintenant promis, dans la foi, par la parole de ses
 saints prédicateurs, lui est montré en son authentique
 réalité dans le Royaume des cieux.

10 2. Verbum namque doctorum in promissione fidelium est : *Omnis, qui credit in ipsum, non perit, sed habebit uitam aeternam.* Vel certe sermo doctorum in repromissione munerum est : *Quae oculus non uidit nec auris audiuit neque in cor hominis ascendit, quae praeparauit deus diligentibus se.*

15 3. Sermo itaque Samuhelis uniuerso Israhel uenit : quia, quisquis sanctis praedicatoribus et uitae praesentis religiosam conuersationem suadentibus et aeterna gaudia iustis promittentibus credidit, ad ea, quae pie
20 uiuendo expectauit, gaudia aeterna carne moriendo transiuit. Vnde et is, in cuius fide promiserat, affirmat dicens : *Amen, dico uobis, caelum et terra transibit, uerba autem mea non transient.*

25 4. Vel certe sermo Samuhelis uniuerso Israhel uenit, quia per effectum diuinae animaduersionis generalis inpleta cognoscitur repulsio iudaeorum.

37, 14 neque : nec *vm* || 16 Samuhelis : in *add. vm* || Israhel : Israheli *vm* || 19 credidit : credit *vm* || 22 transibit : *ita, et bis quidem, C transibunt vm* || 23 transient : transibunt *vm* || 24 Samuhelis : in *add. vm* || Israhel : Israheli *vm*

37, 11-12. Jn 3, 15 || 13-15. 1 Co 2, 9 ; cf. Is 64, 4 || 22-23. Mc 13, 30-31

Note complémentaire : Grégoire et le judaïsme.

Le jugement parfois sévère que Grégoire semble porter sur le judaïsme relève en fait de la visée essentiellement morale de ses commentaires scripturaires. Ils ont aussi, certes, un sens « historique » : le rejet du Christ par les juifs et des juifs par Dieu, pour un temps. Le dossier rassemblé par R. BLUMENKRANZ, *Les auteurs chrétiens latins du moyen âge sur les juifs et le judaïsme*, Paris / La Haye 1963, montre que l'attitude de Grégoire est faite tout à la fois de fermeté et de respect. Vigilance pour que les chrétiens soient respectés (en particulier les esclaves de maîtres juifs) et bienveillance envers les juifs, grandement préférable à toute violence, qui

2. En effet, la parole que les docteurs adressent aux fidèles quand ils leur font ces promesses est celle-ci : « Tout homme qui croit en lui ne périt pas, mais il aura la vie éternelle. » Ou encore, voici le don que les docteurs leur promettent dans leur enseignement : « Ce que l'oeil n'a pas vu, ni l'oreille entendu, ce qui n'est pas monté au cœur de l'homme, ce que Dieu a préparé pour ceux qui l'aiment. »

3. La parole de Samuel parvint donc à tout Israël, car quiconque a accordé sa foi aux saints prédicateurs qui invitent à mener la vie présente en hommes religieux, et qui promettent aux justes les joies éternelles, atteint ces éternelles joies, qu'il a espérées en vivant pieusement, au moment où il quitte ce monde en mourant dans la chair. C'est pourquoi celui dans la foi duquel il avait promis l'affirme aussi : « Amen, je vous le dis, le ciel et la terre passeront, mais mes paroles ne passeront pas. »

4. Ou encore, la parole de Samuel est désormais parvenue à tout Israël, puisque, Dieu ayant exécuté son châtement, on sait que le rejet total des Juifs est accompli.

ne pourrait, d'ailleurs, qu'éloigner toute possibilité de conversion. Voir aussi du même auteur *Juifs et chrétiens dans le monde occidental*, Londres 1960. Le grand texte de Grégoire sur le sujet est la lettre « Sicut iudaeis », *Reg. Ep.*, VIII, 25 (CC 140 A, p. 546-547) ; en voici le début : « De même qu'on ne doit accorder aux juifs aucune liberté au-delà de ce qu'il est licite de tirer de la loi, de même dans ce qui leur est reconnu, ils ne doivent subir aucun préjudice », cité par G. DAHAN, « Le pouvoir royal, l'Église et les juifs, ou de la condition politique du juif en occident médiéval », dans *Politique et Religion dans le judaïsme ancien et médiéval. Colloque des 8 et 9 décembre 1987, Centre d'Études juives, Université Paris IV-Sorbonne*, Paris 1989, p. 87-88. Ce texte a été sans cesse repris par les papes.

TABLE

Les références à trois chiffres (Livre, chapitre, ligne) renvoient au texte latin. Les références à un seul chiffre (page) renvoient aux notes sous le texte.

I. NOMS PROPRES DU TEXTE

Abraham : II, 31, 1 ; III, 2.
- III, 17, 3
Aegyptus : II, 53, 1
Agar : II, III, 2
Aggaeus : II, 30, 6
Amos : III, 18, 2
Anna : II, 29, 1.4-5 ; 41 ; 80

Belial : II, 77, 1
Bersabee : II, 154, 1-3

Christus : II, 29, 2 ; 32, 2 ;
33, 3 ; 34, 1 ; 39, 1 ; 40, 2 ;
43, 4 ; 50, 1 ; 51, 3 ; 54, 2 ;
55, 2 ; 59, 3 ; 70, 1 ; 87, 3 ;
104 ; 127, 4 ; 152, 2 ; 156,
2. - III, 1, 2-3 ; 17, 3-4 ;
33, 4

Dan : II, 47, 3 ; 154, 1-3
Dauid : II, 79, 2. - III, 2, ;
17, 3

Esaias : II, 30, 6 ; 31, 2. -
III, 2, 2
Ezechias : II, 150, 3

Hebraeus : III, 1, 2
Helchana : II, 29, 1.4-5 ; 39,
1
Heli : II, 30, 1.5-6 ; 31, 1 ;
39, 1 ; 43, 1-3 ; 44, 1-2 ;

45, 3-4 ; 46, 1 ; 47, 5 ; 49,
8 ; 52 ; 53, 2-3 ; 54, 2.5 ;
55, 1.3 ; 56 ; 61, 2 ; 62, 2 ;
64, 2 ; 66, 1 ; 67 ; 76, 1 ;
77, 1 ; 82, 1.3 ; 84, 1 ; 87,
1 ; 88, 1 ; 89 ; 99, 1 ; III,
1 ; III, 1-2 ; III, 1 ; III,
1 ; III, 1-2 ; III, 1 ; III,
1 ; III, 1-2 ; III, 1 ; III,
2 ; 124, 1.3 ; 125, 3 ; 133,
1 ; 143, 1-2 ; 146, 1 ; 148,
1 ; 149, 1.3 ; 150, 2 ; 151,
1 ; 156, 1. - III, 1, 1.3 ; 2,
1-2 ; 5, 1-2 ; 7, 1 ; 9, 1-3 ;
10, 1-3 ; 11, 1-2 ; 12, 1 ;
13, 1 ; 14 ; 15, 3 ; 18, 1 ;
19, 1 ; 26, 1-4 ; 29 ; 30, 2 ;
31, 1-3 ; 33, 1
Helias : II, 30, 2 ; 139, 1

Iacobus : II, 105, 2. - III, 15,
2
Iesus : II, 32, 2 ; 33, 2 ; 34,
3 ; 42, 3 ; 43, 3 ; 54, 2 ; 55,
2. - III, 1, 3 ; 2, 1 ; 17, 3-4
Iohannes : III, 17, 3,
Israbel : II, 31, 2 ; 33, 3 ; 43,
1 ; 44, 1 ; 45, 1.3 ; 53,
1.3 ; 54, 7 ; 58, 1 ; 62,
1.3 ; 70, 2 ; 88, 1 ; 89 ; 95,
1-3 ; 140, 1 ; 144 ; 154, 1 ;
156, 1-2.6. - III, 22, 1 ;
25 ; 34, 1-2 ; 37, 1.3-4

Israhelitae : III, 1, 2
Iuda : II, 36, 1
Iudaea : II, 30, 3-4 ; 43, 2 ;
45, 2 ; 53, 2 ; 61, 2 ; 64,
1-2 ; 65, 2 ; 70, 2 ; 71 ;
72 ; 73 ; 75, 2 ; 108, 1. -
III, 22, 1 ; 26, 2 ; 29 ; 30,
2 ; 34, 1
Iudaeus : II, 32, 5-6 ; 35, 2 ;
43, 2-4 ; 44, 1 ; 45, 1.3-4 ;
46, 1 ; 48, 2 ; 49, 8-9 ; 50,
1 ; 51, 4 ; 60, 1. - III, 5,
1.3 ; 7, 1 ; 26, 4 ; 31, 4 ;
37, 4

Loth : II, 98, 2
Lucas : II, 49, 1 ; 50, 2 ; 63

Malachia : II, 30, 4
Marcus : II, 92, 1
Moyses : II, 31, 1 ; 32, 5 ;
79, 1 ; 98, 2 ; 102, 1 ; 136 ;
139, 1 ; 156, 4. - III, 7, 5

Nicanor : II, 50, 2
Nicolaus : II, 50, 2
Nouatus : II, 157, 3 ; 158, 1

Ophni : II, 66, 1
Origenes : II, 157, 2 ; 158, 1
Osee : II, 46, 3

Parmenus : II, 50, 2
Paulus : II, 29, 2 ; 50, 1 ; 54,
2 ; 62, 2 ; 69, 2 ; 70, 2 ; 88,
2 ; 90, 1 ; 94 ; 95, 3 ; 98,
1 ; 107, 4 ; 119, 2 ; 127, 1 ;
152, 2. - III, 1, 2 ; 7, 2.5 ;
15, 2 ; 17, 4 ; 33, 4

Petrus : II, 139, 1-4. - III, 2,
1 ; 7, 4
Philippus : II, 50, 2
Phinees : II, 66, 1
Procorus : II, 50, 2

Ramatha : II, 29, 1

Samuhel : II, 29, 1 ; 30,
1.3.5-6 ; 37, 1.3-4 ; 38 ;
42, 1-2.4 ; 50, 1 ; 51, 2 ;
76, 1.3 ; 81 ; 86, 1.3-4 ;
111, 1.3 ; 112, 1-2 ; 117,
1 ; 122, 1.3 ; 123 ; 124, 1 ;
126, 2 ; 129, 1 ; 131 ; 133,
3 ; 134, 1 ; 137 ; 139, 2 ;
140, 1 ; 144 ; 145, 2 ; 146,
2 ; 147 ; 148, 1-2 ; 152,
1.3 ; 153, 3 ; 154, 1.3 ;
156, 1.5 ; 158, 1-2. - III, 1,
1-3 ; 2, 1-2 ; 3, 3 ; 5, 4 ; 7,
1-4 ; 10, 1-3 ; 11, 2 ; 12,
1-2 ; 13, 1 ; 14 ; 15, 2.4 ;
16, 1 ; 17, 1.3 ; 19, 1-3 ;
20, 2 ; 21, 1-2 ; 22, 2-3 ;
23, 1 ; 24 ; 25 ; 26, 4 ; 27,
1-5 ; 29 ; 30, 1-2 ; 31, 1.5 ;
33, 1.5 ; 34, 1-2 ; 36, 1-2 ;
37, 1.2-4
Sathanas : II, 42, 3. - III, 10,
3
Segor : II, 98, 2
Silo : II, 33, 1 ; 155, 1 ; 156,
1. - III, 35
Sion : II, 37, 2 ; 86, 1 ; 152,
2
Sodoma : II, 98, 2
Sodomii : II, 98, 2
Stephanus : II, 50, 2

Timon : II, 50, 2

II. CITATIONS SCRIPTURAIRES

Genèse

1, 26	II, 106, 8-9
3, 6	II, 127, 23
4, 4	23
16, 4	II, 111, 17-20
19, 17	II, 98, 22-24
28, 16	II, 129, 25-26
28, 18	II, 54, 5-6
49, 10	II, 30, 52
49, 17	II, 154, 15-17
30, 1-2	41

Exode

12, 9	II, 32, 34-35
18, 18-19	III, 7, 39-41
19, 12	II, 98, 21
28, 8	169
33, 12	II, 136, 4
34, 33	II, 79, 14-16

Deutéronome

6, 5	III, 13, 5-6 185
25, 4	II, 88, 29-30
25, 5-10	41
30, 6	185

I Samuel

2, 11	II, 111, 4-5
2, 12	II, 83, 26-27

2, 23	56
2, 24	119
2, 26	II, 111, 30-31
2, 27	II, 143, 13-15
2, 29	II, 113, 1-3
2, 30	II, 151, 5-6
2, 32	II, 156, 14-15
2, 33-36	97
2, 35	II, 156, 12-14
3, 1	II, 129, 130 II, 155, 3
3, 3	II, 147, 5
17, 38-49	II, 79, 21-26

I Rois

3, 5	II, 117, 21-22
17, 1	II, 30, 32-34

II Rois

20, 1-6	II, 150, 26-30
---------	----------------

Job

20, 5	II, 100, 6
21, 13	II, 100, 8
24, 17	II, 66, 13
31, 37	III, 21, 4-5 96

Psaumes

2, 7	III, 17, 42-47
10, 5	II, 95, 4-5

11, 7

15, 5

15, 10

15, 10

15, 11

18, 5

30, 20

35, 7

37, 6

37, 7

37, 9

41, 3

44, 8

44, 17

49, 3

50, 13

65, 5

71, 11

72, 1-2

72, 7

81, 6-7

83, 8

110, 9

114, 4-5

116, 1

118, 113

126, 2

138, 22

III, 7, 13-14

II, 72, 5-6

II, 106, 9-11

II, 110, 18-19

II, 110, 19-20

III, 2, 15-17

II, 110, 10-12

II, 50, 19-20

III, 33, 10-11

II, 156, 47-48

II, 141, 14-15

II, 108, 19-20

II, 108, 21-22

II, 108, 24

II, 30, 22

II, 106, 23

III, 18, 12-13

33, 12-14

II, 156, 27

II, 30, 20-21

II, 156, 41-43

II, 30, 45-46

25

II, 156, 49-50

33

II, 36, 20-21

II, 86, 6-7

II, 152, 11-12

II, 156, 40

II, 49, 19-20

II, 30, 50-51

III, 2, 3-4

II, 106, 25-26

III, 28,

5-9-10

II, 106,

18-19.30

144, 9

149, 5-8

Proverbes

23, 1-2 II, 73, 9-10

Ecclésiaste

9, 10 II, 94, 6-8

Cantique

5, 2 II, 122, 6-7

Sagesse

3, 13 41

141

4, 8-9 II, 82, 6-8

Isaïe

1, 3 II, 31, 13-14

10, 22 II, 70, 12-14

11, 10 II, 30, 49-50

III, 2, 6-7

26, 10 II, 95, 38-39

35, 10 II, 110, 8-9

51, 3 II, 110, 5-6

53, 4 II, 73, 7-8

56, 10 II, 115, 17

64, 4 III, 37, 13-15

Jérémie

2, 8 III, 21, 10

8, 16 II, 47, 17-18

17, 1 II, 36, 8-9

39

18, 21 41

Lamentations

1, 11 II, 108, 8

Ézéchiël

18, 4	II, 45, 19-21
18, 20	II, 96, 12-14
18, 21	II, 107, 2-3
20, 25	II, 102, 10
33, 11	II, 49, 8-9.13
33, 12	II, 107, 2-3.20-21

Amos

3, 7	II, 44, 9-10 III, 18, 8-10
------	-------------------------------

Habacuc

3, 2	II, 44, 11-13
------	---------------

Aggée

2, 8	II, 30, 47-48
------	---------------

Malachie

1, 1	III, 17, 22
1, 10-11	II, 30, 35-39

Matthieu

1, 1	III, 17, 22
5, 8	II, 155, 16
5, 13	II, 84, 26 II, 153, 5-6
5, 16	II, 90, 20-22
5, 19	II, 153, 14-17
6, 19-20	II, 116, 10-12
6, 23	II, 118, 16-17
7, 12	II, 102, 22
7, 18	II, 120, 14
10, 37	III, 3, 18-19
12, 38	II, 43, 38
13, 10-13	67

13, 46	II, 116, 14-15
15, 24	III, 22, 7-8
16, 16.19	II, 59, 17-22
17, 4	II, 139, 9-10.13
17, 10	II, 45, 2-4
18, 3	II, 42, 24-26
18, 10	II, 95, 8-9
19, 8	II, 102, 12-13
21, 43	III, 22, 12-13
22, 13	II, 93, 15-16
22, 37	III, 13, 5-6 185
23, 3	II, 95, 35-36 207
23, 27	II, 54, 42-44
23, 28	III, 22, 11
25, 14-30	II, 103, 8-11
28, 20	III, 22, 22-23 III, 36, 19-20

Marc

9, 5	II, 139, 33-34
13, 32	III, 17, 11-12
13, 26	II, 92, 5-6 II, 156, 30-31
13, 30-31	III, 37, 22-23
16, 15-16	III, 22, 18-21

Luc

1, 76	II, 76, 19-21
2, 26	160
6, 27	II, 102, 20-21
6, 31	II, 102, 22
7, 20	III, 17, 18
7, 47	II, 107, 43-44
8, 8	II, 142, 3

9, 23	III, 3, 16-17
10, 18	II, 42, 23
12, 33	II, 116, 10-12
14, 33	III, 3, 19-20
19, 14	II, 60, 5-7
21, 27	II, 156, 30-31
22, 27	II, 119, 5-6
23, 34	II, 48, 35-36
23, 43	II, 107, 50-51

Jean

1, 1	III, 17, 25-26
1, 16	III, 33, 28
3, 15	III, 37, 11-12
5, 35	II, 120, 5-6
5, 39	II, 55, 26-27
5, 46	II, 31, 8-9
6, 45	II, 76, 23-24
6, 51	II, 73, 4-5
7, 12	II, 43, 34-35
8, 12	II, 118, 7-8
8, 44	II, 60, 10-11
8, 44	140
8, 47	III, 24, 7-8
8, 56	II, 31, 9-10
9, 24	II, 35, 19-20
10, 24	II, 43, 36-37
11, 47-48	II, 57, 7-9
12, 39-40	III, 5, 25-28
14, 2	II, 69, 4-5
14, 2-3	II, 69, 16-18
14, 21	II, 114, 15-16
15, 12	II, 102, 17-18
15, 24	II, 48, 13-14
16, 2	III, 3, 8-10
20, 22-23	II, 107, 27-29 et note

Actes

2, 22-27	III, 2, 9-17
2, 38	III, 29, 10
4, 4	II, 49, 4-5
5, 20	II, 30, 18-19
6, 1. 5-6	II, 50, 13-17
6, 2	III, 7, 36-37
6, 7	II, 63, 8-9
7, 38	II, 30, 18-19
13, 46	III, 5, 31-32 III, 30, 16-17

Romains

2, 24	II, 90, 5
5, 5	II, 107, 27
5, 19	II, 127, 23
9, 16	II, 69, 14-15
11, 7-10	III, 5, 25-28
11, 13	III, 1, 13-14
11, 25-26	II, 70, 14-16
15, 8	III, 1, 22-24
15, 9.11	III, 2, 3-4
15, 11-12	II, 30, 49-51
15, 12	III, 2, 6-7
15, 19	II, 50, 7-9

I Corinthiens

2, 2	III, 17, 32-33
2, 6-7	III, 17, 38-40
2, 9	III, 37, 13-15
3, 2	II, 79, 32
3, 7	III, 15, 17-19
3, 15	II, 107, 61-62
3, 17	III, 7, 15
6, 7	III, 7, 43-44
7, 19	II, 127, 11-12
9, 14	II, 88, 28-29

9, 22 II, 51, 16
 III, 17, 27-28
 9, 27 79
 10, 11 II, 47, 6
 10, 32-33 II, 51, 18-20
 11, 29 II, 98, 10-11
 15, 28 II, 95, 14-15

II Corinthiens

1, 12 II, 51, 22-23
 1, 24 II, 119, 15
 2, 15 II, 51, 25-26
 III, 33, 25-26
 2, 17 II, 29, 17-18
 3, 18 III, 17, 35-37
 6, 2 II, 94, 9
 11, 14 III, 10, 22-23
 11, 22-23 III, 1, 14-15
 12, 2-4 II, 40, 8-12
 12, 3-4 II, 79, 28-29
 13, 3 II, 29, 16-17
 III, 33, 22-23

Galates

4, 3 II, 65, 10-11
 4, 4-5 II, 65, 4-7
 4, 18 II, 62, 12
 II, 95, 37
 5, 4 317
 5, 6 II, 68, 1-2

Éphésiens

1, 14 20
 2, 20 II, 54, 8-10

4, 13 II, 32, 21
 II, 152, 12-13
 III, 30, 5-6
 6, 14 II, 119, 10-11

Philippiens

1, 24 II, 40, 16-17
 2, 13 II, 69, 13-14

I Timothée

2, 5 II, 32, 13-15
 5, 6 II, 99, 19
 5, 18 II, 88, 29-30

Hébreux

1, 3-5 III, 17, 42-47
 12, 20 II, 98, 21
 13, 14 II, 40, 13-14

Jacques

1, 17 III, 15, 15-17
 5, 16 II, 105, 17-18

I Pierre

2, 9 20

I Jean

3, 2 II, 92, 4
 4, 18 256

Apocalypse

5, 9-10 II, 109, 10-11

III. AUTEURS ANCIENS**AMBROISE**

De Paen. 1, 9 : 62
Ep. 44, 9 : 203
Ep. 63, 77 : 253

AUGUSTIN

Civ. 17, 5 : 97
Contra Litt. Pet. II, 105 :

63

De bono coniug. 27 : 41
De bono uiduit. 10 : 41
En. Ps. 36 : 63
In I Job. III, 13 : 107
Quaest. in Hept. V, q. 55 :

63

Serm. 101, 1 : 118

BASILE

G.R. 24 : 189

BERNARD

In Ct. 74, 3 : 221

CASSIEN

Conl.
 2 : 115
 2, 14 : 216
 2, 19 : 104
 5, 11, 1 : 110
 9, 2, 3 : 303
 11, 13 : 257
 14, 10 : 55
 21, 32, 1 : 41

Inst.

4, 36, 2 : 176
 5, 20 : 110

CODEX THEODOSIANUS

XIV, 17, 5 : 104

CYPRIEN

De Or. Dom. 5 : 18
Test. 1, 17 : 97

EUSÈBE DE CÉSARÉE

Dem. Eu. 4, 16 : 97

GUILLAUME DE SAINT-THIERRY

In Ct.
 57 : 109
 166 : 221
 180-182 : 221

JÉRÔME

Adu. Helu. 20 : 41
Adu. Iovin. I, 23 : 41
Ep.
 22, 21 : 41
 125, 15 : 202
Hebr. Quaest. in Gen. : 143
In Mt. IV, 24, 36 : 290
Lib. Interp. Hebr. Nom.
 p. 75 : 143
 p. 103 : 253

ORIGÈNE

- Com. in Cant.* II : 235
Hom. in Cant. 7 : 220
Hom. in Gen. 11, 2 : 18

PHILON

- Abr.* 57 : 143
De Ebriet. 144 : 18
De Mut. 143 : 18

RÈGLES MONASTIQUES

Regula Benedicti

- ProL. 1-3 : 203
 ProL. 2 : 211
 ProL. 49 : 213
 1, 3 : 125
 1, 3-5 : 107
 2, 10 : 203
 2, 11-13 : 127

- 2, 11-15 : 249
 2, 25-29 : 127
 2, 11-15 : 249
 4, 61 : 207
 7, 10-30 : 101
 7, 12 : 303
 40 : 127
 49, 8-10 : 206
 64, 17-19 : 127
 71, 1 : 178
Regula Magistri
 1, 3 : 125
 1, 3-5 : 107
 2, 11-45 : 249
 5, T : 167
 74 : 206

TERTULLIEN

- Monog.* 11, 2 : 104

IV. NOMS PROPRES DES NOTES

- Adnès, P. : 235
 Anne : 18 ; 46
 Ashworth, H. : 19 ; 161
 Aubin, P. : 135
 Augustin : 24 ; 27 ; 227

 Bersabée : 253
 Blaise, A. : 66 ; 149 ; 223 ;
 239
 Blumenkranz, R. : 325

 Catry, P. : 31 ; 55 ; 143
 Clark, F. : 125
 Crouzel, H. : 261 ; 299

 Dagens, C. : 25
 Daniélou, J. : 235

 Élie : 56
 Elqana : 18
 Ernout, A. : 47 ; 66 ; 149

 Gillet, R. : 45 ; 109 ; 202 ;
 212 ; 213

 Jacob : 143

 Lubac, H. de : 115 ; 200 ;
 212

- Ménager, A. : 45
 Mohrmann, C. : 190

Néo-Vulgate : 56

Origène : 24 ; 260 s.

- Paul : 46
 Poque, S. : 190

Ramatha : 19

- Sabatier, P. : 98
 Samuel : 1 ; 265
 Silo : 321
 Straw, C. : 271

Thomas, F. : 47 ; 66 ; 149

- Verbraken, P. : avant-
 propos ; 168
 Vogüé, A. de : avant-
 propos ; 202 ; 206 ; 213
 Vregille, B. de : 55

Zinn, G. A. : 201 ; 235

V. MOTS LATINS COMMENTÉS

adquisitio gentium : 20
 aduersitas : 271
 allegoria : 182
 altare dei : 77
 amor : 108 s. ; 113 ; 211
 audire : 53 ; 58

 buccella : 104

 caelestia : 318
 certitudo : 236
 circumspectus : 275
 concupiscentia : 73
 conspectus : 100 s.
 contemplatio : 45 ; 212 s.
 cor : 185 ; 282 s.
 coram Christo : 160

 dextera dei : 175 ; 229
 dies : 189
 discretio : 115
 dormire : 54 ; 234 s.
 dulcedo : 113

 edere : 131
 eloquia diuina : 103
 eloquia domini : 162
 ephod : 76 s. ; 112
 equites : 58
 exercitus : 202

 feruor : 125
 foris : 135

gratia : 317
 gula : 110

 historia : 182
 homo : 40
 hostia : 42 s. ; 112 s.
 humilitas : 106

 immolare : 29 ; 42 s. ; 112 s.
 incensum adolere : 76
 infima : 318
 innocentia : 72 s.
 inoboedientia : 203
 intus : 135
 iusti : 126 s.

 lanea : 41
 linea : 41 ; 112
 littera : 182
 locus praedicatoris : 191
 locutio dei : 201
 lumen contemplationis : 181
 lux noua : 189

 maiestas : 221
 mane : 189
 mens : 282 s.
 mensa : 158
 moralitatis significatio : 182
 mors : 203
 mutabilitas : 271

 notitia : 108

nox : 188 s.
 num : 47

 oboedientia : 178 ; 206
 oboedire : 202
 oculus : 189
 ordo : 314 s.
 ordo doctorum : 24 s.

pars beatitudinis : 172
 pars sacerdotalis : 172
 patria (superna) : 142
 peccata : 303
 peccati rubigo : 167
 peccator : 40
 peccatum : 111 ; 168
 perfecti : 106 s.
 perfructio : 227
 praecognoscere : 53
 praedicantes : 314
 praedicatio : 212 s.
 praedicatores : 314
 prosperitas : 271
 puer : 22 ; 49
 purgatoria : 168

quies : 296

repulsio praedicatoris : 228
 requiesco : 296
 respicere : 197
 reuelatio : 212

senectus : 141
 si an...an : 66
 si...si : 47
 similitudo : 137
 simplicitas : 293
 sinistra dei : 175 ; 229
 speculum : 134
 spiritalis cognitio : 55
 splendor bonae uoluntatis :
 162 s.
 stabilitas : 270 s.
 stare : 190 s. ; 270 s.
 suauitas : 113
 summa : 318
 superbi : 176
 superficies historiae : 200
 supplantator : 211

 templum : 142 s. ; 275
 terrena : 318
 timor : 229
 tinnire : 140
 torquere : 103 ; 168
 torta : 103 ; 168
 transire : 271
 typica : 182

 ueritas : 182
 uictima : 29
 uir : 147
 uisio consummata : 19
 uitia : 303
 uocare : 197
 utilitas : 127 s.

VI. FAITS LINGUISTIQUES ET LITTÉRAIRES

Ablatif : 227
Interpolation : 125
Interrogation double : 66
Parfait au lieu de présent : 239
Particules interrogatives : 47
Redondance : 35
Style populaire : 115
Syllepse : 148 s.
Subjonctif plus-que-parfait au lieu d'imparfait : 223

TABLE DES MATIÈRES

AVANT-PROPOS	9
ABRÉVIATIONS	11
BIBLIOGRAPHIE	14

TEXTE ET TRADUCTION

LIVRE SECOND	19
<i>Troisième section</i> (I S 2, 11-36)	
Sens typique (II, 29-75)	19
Sens moral (II, 76-110)	107
<i>Quatrième section</i> (I S 3, 1-21)	
Sens moral (II, 111-159)	177
LIVRE TROISIÈME	
Sens typique (III, 1-37)	265

TABLES

I. NOMS PROPRES DU TEXTE	328
II. CITATIONS SCRIPTURAIRES	330
III. AUTEURS ANCIENS	335
IV. NOMS PROPRES DES NOTES	337
V. MOTS LATINS COMMENTÉS	338
VI. FAITS LINGUISTIQUES ET LITTÉRAIRES	340

SOURCES CHRÉTIENNES

Fondateurs : † H. de Lubac, s.j.
† J. Daniélou, s.j.
† C. Mondésert, s.j.
Directeur : D. Bertrand, s.j.
Directeur-adjoint : J.-N. Guinot

Dans la liste qui suit, dite « liste alphabétique », tous les ouvrages sont rangés par nom d'auteur ancien, les numéros précisant pour chacun l'ordre de parution depuis le début de la collection. Pour une information plus complète, on peut se procurer deux autres listes au secrétariat de « Sources Chrétiennes » — 29, rue du Plat, 69002 Lyon (France) — Tél. : 78.37.27.08 :

1. la « liste numérique », qui présente les volumes et leurs auteurs actuels d'après les dates de publication; elle indique les réimpressions et les ouvrages momentanément épuisés ou dont la réédition est préparée.
2. la « liste thématique », qui présente les volumes d'après les centres d'intérêt et les genres littéraires : exégèse, dogme, histoire, correspondance, apologétique, etc.

LISTE ALPHABÉTIQUE (1-391)

ACTES DE LA CONFÉRENCE DE CARTHAGE : 194, 195, 224	ANSELME DE CANTORBÉRY Pourquoi Dieu s'est fait homme : 91
ADAM DE PERSEIGNE Lettres, I : 66	ANSELME DE HAVELBERG Dialogues, I : 118
AELRED DE RIEVAULX Quand Jésus eut douze ans : 60 La vie de recluse : 76	APOPHTEGMES DES PÈRES, I : 387
AMBROISE DE MILAN Apologie de David : 239 Des sacrements : 25 bis Des mystères : 25 bis Explication du Symbole : 25 bis La Pénitence : 179 Sur saint Luc : 45 et 52	APHRAATE LE SAGE PERSAN Les Exposés, I et II : 349 et 359
AMÉDÉE DE LAUSANNE Huit homélies mariales : 72	APOCALYPSE DE BARUCH : 144 et 145
	ARISTÉE (LETRE D') : 89
	ATHANASE D'ALEXANDRIE Deux apologies : 56 bis Discours contre les païens : 18 bis Voir « Histoire acéphale » : 317
	Lettres à Sérapion : 15 Sur l'Incarnation du Verbe : 199

- ATHÉNAGORE
Supplique au sujet des chrétiens : 379
Sur la résurrection des morts : 379
- AUGUSTIN
Commentaire de la première Épître de saint Jean : 75
Sermons pour la Pâque : 116
- BARNABÉ (ÉPÎTRE DE) : 172
- BASILE DE CÉSARÉE
Contre Eunome : 299 et 305
Homélie sur l'Hexaéméron : 26 bis
Sur l'origine de l'homme : 160
Sur le baptême : 357
Traité du Saint-Esprit : 17 bis
- BASILE DE SÉLEUCIE
Homélie pascale : 187
- BAUDOIN DE FORD
Le sacrement de l'autel : 93 et 94
- BENOÎT (RÈGLE DE S.) : 181-186
- BERNARD DE CLAIRVAUX
A la louange de la Vierge Mère : 390
Éloge de la Nouvelle Chevalerie : 367
Vie de saint Malachie : 367
Histoire, mentalités, spiritualité (Actes Colloque) : 380
- CABASILAS, voir Nicolas Cabasilas
- CALLINICOS
Vie d'Hypatios : 177
- CASSIEN, voir Jean Cassien
- CÉSAIRE D'ARLES
Œuvres monastiques, I. Œuvres pour les moniales : 345
Sermons au peuple : 175, 243, 330
- LA CHAÎNE PALESTINIENNE SUR LE PSAUME 118 : 189 et 190
- CHARTREUX
Lettres des premiers Chartreux : 88, 274
- CHROMACE D'AQUILÉE
Sermons : 154 et 164
- CLAIRE D'ASSISE
Écrits : 325
- CLÉMENT D'ALEXANDRIE
Le Pédagogue : 70, 108 et 158
Protreptique : 2 bis
Stromate I : 30
Stromate II : 38
- Stromate V : 278 et 279
Extraits de Théodote : 23
- CLÉMENT DE ROME
Épître aux Corinthiens : 167
- CONCILES GAULOIS DU IV^e SIÈCLE : 241
- CONCILES MÉROVINGIENS (LES CANONS DES) : 353 et 354
- CONSTANCE DE LYON
Vie de saint Germain d'Auxerre : 112
- CONSTITUTIONS APOSTOLIQUES : 320, 329 et 336
- COSMAS INDICOPLEUSTÈS
Topographie chrétienne : 141, 159 et 197
- CYPRIEN DE CARTHAGE
A Donat : 291
La vertu de patience : 291
- CYRILLE D'ALEXANDRIE
Contre Julien, I-II : 322
Deux dialogues christologiques : 97
Dialogues sur la Trinité : 231, 237 et 246
Lettres Festales, I : 372
- CYRILLE DE JÉRUSALEM
Catéchèses mystagogiques : 126
- DEFENSOR DE LIGUÉ
Livre d'étincelles : 77 et 86
- DENYS L'ARÉOPAGITE
La hiérarchie céleste : 58 bis
- DHUODA
Manuel pour mon fils : 225
- DIADOQUE DE PHOTICÉ
Œuvres spirituelles : 5 bis
- DIDYME L'AVEUGLE
Sur la Genèse : 233 et 244
Sur Zacharie : 83-85
Traité du Saint-Esprit : 386
- A DIOGNÈTE : 33 bis
- LA DOCTRINE DES DOUZE APÔTRES : 248
- DOROTHÉE DE GAZA
Œuvres spirituelles : 92
- ÉGÉRIE
Journal de voyage : 296
- ÉPHREM DE NISIBE
Commentaire de l'Évangile concordant ou Diatessaron : 121
Hymnes sur le Paradis : 137
- EUNOME
Apologie : 305
- EUSÈBE DE CÉSARÉE
Contre Hiérocès : 333
Histoire ecclésiastique, I-IV : 31
— V-VII : 41
— VIII-X : 55
— Introd. et Index : 73
Préparation évangélique, I : 206
— II-III : 228
— IV-V, 17 : 262
— V, 18-VI : 266
— VII : 215
— XI : 292
— XII-XIII : 307
— XIV-XV : 338
- ÉVAGRE LE PONTIQUE
Le Gnostique : 356
Scolies aux Proverbes : 340
Traité pratique : 170 et 171
- ÉVANGILE DE PIERRE : 201
- EXPOSITIO TOTIUS MUNDI : 124
- FIRMUS DE CÉSARÉE
Lettres : 350
- FRAŒOIS D'ASSISE
Écrits : 285
- GALAND DE REIGNY.
Parabolaire : 378
- GÉLASE I^{er}
Lettre contre les lupercules et dix-huit messes : 65
- GEOFFROY D'AUXERRE
Entretien de Simon-Pierre avec Jésus : 364
- GERTRUDE D'HELFTA
Les Exercices : 127
Le Héraut : 139, 143, 255 et 331
- GRÉGOIRE DE NAREK
Le livre de Prières : 78
- GRÉGOIRE DE NAZIANZE
Discours 1-3 : 247
— 4-5 : 309
— 20-23 : 270
— 24-26 : 284
— 27-31 : 250
— 32-37 : 318
— 38-41 : 358
— 42-43 : 384
Lettres théologiques : 208
La Passion du Christ : 149
- GRÉGOIRE DE NYSSE
La création de l'homme : 6
Lettres : 363
Traité de la Virginité : 119
Vie de Moïse : 1 bis
Vie de sainte Macrine : 178
- GRÉGOIRE LE GRAND
Commentaire sur le Cantique : 314
Commentaire sur le I^{er} livre des Rois : 351 et 391
Dialogues : 251, 260 et 265
Homélie sur Ézéchiel, I et II : 327 et 360
Morales sur Job, I-II : 32 bis
— XI-XIV : 212
— XV-XVI : 221
Registre des lettres, I et II : 370-371
Règle pastorale : 381 et 382
- GRÉGOIRE LE THAUMATURGE
Remerciements à Origène : 148
- GUERRIC D'IGNY
Sermons : 166 et 202
- GUIGUES I^{er}
Les Coutumes de Chartreuse : 313
Méditations : 308
- GUIGUES II LE CHARTREUX
Lettre sur la vie contemplative : 163
Douze méditations : 163
- GUILLAUME DE BOURGES
Livre des guerres du Seigneur : 288
- GUILLAUME DE SAINT-THIERRY
Exposé sur le Cantique : 82
Lettre aux Frères du Mont-Dieu : 223
Le miroir de la foi : 301
Oraisons méditatives : 324
Traité de la contemplation de Dieu : 61
- HERMAS
Le Pasteur : 53
Satire des Philosophes païens : 388
- HERMIAS
Satire des Philosophes païens : 388
- HÉSYCHIUS DE JÉRUSALEM
Homélie pascale : 187
- HILAIRE D'ARLES
Vie de saint Honorat : 235
- HILAIRE DE POITIERS
Commentaire sur le psaume 118 : 344 et 347
Contre Constance : 334
Sur Matthieu : 254 et 258
Traité des Mystères : 19 bis
- HIPPOLYTE DE ROME
Commentaire sur Daniel : 14
La tradition apostolique : 11 bis
- HISTOIRE « ACÉPHALE » ET INDEX SYRIAQUE DES LETTRES FESTALES D'ATHANASE D'ALEXANDRIE : 317
- DEUX HOMÉLIES ANOMÉENNES POUR L'OCTAVE DE PÂQUES : 146

HOMÉLIES PASCALES : 27, 36, 48
 QUATORZE HOMÉLIES DU IX^e SIÈCLE :
 161
 HUGUES DE SAINT-VICTOR
 Six opuscules spirituels : 155
 HYDACE
 Chronique : 218 et 219
 IGNACE D'ANTIOCHE
 Lettres : 10 bis
 IRÉNÉE DE LYON
 Contre les hérésies, I : 263 et 264
 — II : 293 et 294
 — III : 210 et 211
 — IV : 100 (2 vol.)
 — V : 152 et 153
 Démonstration de la prédication apos-
 tolique : 62
 ISAAC DE L'ÉTOILE
 Sermons : 130, 207 et 339
 JEAN D'APAMÉE
 Dialogues et traités : 311
 JEAN DE BÉRYTE
 Homélie pascale : 187
 JEAN CASSIEN
 Conférences : 42, 54 et 64
 Institutions : 109
 JEAN CHRYSOSTOME
 A une jeune veuve : 138
 A Théodore : 117
 Commentaire sur Isaïe : 304
 Commentaire sur Job : 346 et 348
 Homélie sur Ozias : 277
 Huit catéchèses baptismales : 50
 Lettres d'exil : 103
 Lettres à Olympias : 13 bis
 Panégyriques de saint Paul : 300
 Sur Babylas : 362
 Sur l'incompréhensibilité de Dieu :
 28 bis
 Sur la Providence de Dieu : 79
 Sur la vaine gloire et l'éducation des
 enfants : 188
 Sur le mariage unique : 138
 Sur le sacerdoce : 272
 Trois catéchèses baptismales : 366
 La Virginité : 125
 PSEUDO-CHRYSOSTOME
 Homélie pascale : 187
 JEAN DAMASCÈNE
 Homélie sur la Nativité et la Dor-
 mition : 80
 Écrits sur l'Islam : 383
 JEAN MOSCHUS
 Le Pré spirituel : 12

JEAN SCOT
 Commentaire sur l'évangile de Jean :
 180
 Homélie sur le prologue de Jean :
 151
 JÉRÔME
 Apologie contre Rufin : 303
 Commentaire sur Jonas : 323
 Commentaire sur saint Matthieu :
 242 et 259
 JULIEN DE VÉZELAY
 Sermons : 192 et 193
 LACTANCE
 De la mort des persécuteurs : 39
 (2 vol.)
 Épitomé des Institutions divines :
 335
 Institutions divines I : 326; II :
 337; IV : 377; V : 204 et 205
 La colère de Dieu : 289
 L'ouvrage du Dieu créateur : 213 et
 214
 LÉON LE GRAND
 Sermons, 1-19 : 22 bis
 — 20-37 : 49 bis
 — 38-64 : 74 bis
 — 65-98 : 200
 LÉONCE DE CONSTANTINOPLE
 Homélie pascale : 187
 LIVRE DES DEUX PRINCIPES : 198
 PSEUDO-MACAIRE
 Œuvres spirituelles. I : 275
 MANUEL II PALÉOLOGUE
 Entretien avec un musulman : 115
 MARIUS VICTORINUS
 Traités théologiques sur la Trinité :
 68 et 69
 MAXIME LE CONFESSEUR
 Centuries sur la Charité : 9
 MÉLANIE : voir VIE
 MÉLITON DE SARDES
 Sur la Pâque : 123
 MÉTHODE D'OLYMPE
 Le banquet : 95
 NERSÈS ŠNORHALI
 Jésus, Fils unique du Père : 203
 NICÉTAS STÉTHATOS
 Opuscules et Lettres : 81
 NICOLAS CABASILAS
 Explication de la divine liturgie :
 4 bis
 La vie en Christ : 355 et 361

ORIGÈNE
 Commentaire sur le Cantique : 375
 et 376
 Commentaire sur saint Jean, I-V :
 120
 — VI-X : 157
 — XIII : 222
 — XIX-XX : 290
 — XXVIII et XXXII : 385
 Commentaire sur saint Matthieu, X-
 XI : 162
 Contre Celse : 132, 136, 147, 150
 et 227
 Entretien avec Héraclide : 67
 Homélie sur la Genèse : 7 bis
 Homélie sur l'Exode : 321
 Homélie sur le Lévitique : 286 et
 287
 Homélie sur les Nombres : 29
 Homélie sur Josué : 71
 Homélie sur les Juges : 389
 Homélie sur Samuel : 328
 Homélie sur le Cantique : 37 bis
 Homélie sur Jérémie : 232 et 238
 Homélie sur Ezéchiel : 352
 Homélie sur saint Luc : 87
 Lettre à Africanus : 302
 Lettre à Grégoire : 148
 Philocalie : 226 et 302
 Traité des principes : 252, 253, 268
 269 et 312
 PALLADIOS
 Dialogue sur la vie de Jean Chry-
 sostome : 341 et 342
 PATRICK
 Confession : 249
 Lettre à Coroticus : 249
 PAULIN DE PELLA
 Poème d'action de grâces : 209
 Prière : 209
 PHILON D'ALEXANDRIE
 La migration d'Abraham : 47
 PSEUDO-PHILON
 Les Antiquités Bibliques : 229 et
 230
 PHILOXÈNE DE MABBOUG
 Homélie : 44
 PIERRE DAMIEN
 Lettre sur la toute-puissance divine :
 191
 PIERRE DE CELLE
 L'école du cloître : 240
 POLYCARPE DE SMYRNE
 Lettres et Martyre : 10 bis

PTOLÉMÉE
 Lettre à Flora : 24 bis
 QUODVULTDEUS
 Livre des promesses : 101 et 102
 LA RÈGLE DU MAÎTRE : 105-107
 LES RÈGLES DES SAINTS PÈRES : 297
 et 298
 RICHARD DE SAINT-VICTOR
 La Trinité : 63
 RICHARD ROLLE
 Le chant d'amour : 168 et 169
 RITUELS
 Rituel cathare : 236
 Trois antiques rituels du Baptême :
 59
 ROMANOS LE MÉLODE
 Hymnes : 99, 110, 114, 128, 283
 RUFIN D'AQUILÉE
 Les bénédictions des Patriarches :
 140
 RUPERT DE DEUTZ
 Les œuvres du Saint-Esprit
 Livres I-II : 131
 — III-IV : 165
 SALVIEN DE MARSEILLE
 Œuvres : 176 et 220
 SCOLIES ARIENNES SUR LE CONCILE
 D'AQUILÉE : 267
 SOZOMÈNE
 Histoire ecclésiastique, I : 306
 SULPICE SÈVÈRE
 Vie de S. Martin : 133-135
 SYMÉON LE NOUVEAU THÉOLOGICIEN
 Catéchèses : 96, 104 et 113
 Chapitres théologiques, gnostiques
 et pratiques : 51 bis
 Hymnes : 156, 174 et 196
 Traités théologiques et éthiques :
 122 et 129
 TARGUM DU PENTATEUQUE : 245, 256,
 261, 271 et 282
 TERTULLIEN
 A son épouse : 273
 Contre les Valentiniens : 280 et 281
 Contre Marcion, I-II : 365, 368
 De la patience : 310
 De la prescription contre les héré-
 tiques : 46
 Exhortation à la chasteté : 319
 La chair du Christ : 216 et 217
 Le mariage unique : 343
 La pénitence : 316
 Les spectacles : 332

La toilette des femmes : 173
Traité du baptême : 35

THÉODORE DE CYR
Commentaire sur Isaïe : 276, 295 et 315
Correspondance : 40, 98 et 111
Histoire des moines de Syrie : 234 et 257
Thérapeutique des maladies helléniques : 57 (2 vol.)

THÉODOSE
Extraits (*Clément d'Alex.*) : 23

THÉOPHILE D'ANTIOCHE
Trois livres à Autolycus : 20

VIE D'OLYMPIAS : 13

VIE DE SAINTE MÉLANIE : 90

VIE DES PÈRES DU JURA : 142

SOUS PRESSE

ATHANASE D'ALEXANDRIE : *Vie de saint Antoine*. G. Bartelink.
BERNARD DE CLAIRVAUX : *L'Amour de Dieu. La Grâce et le Libre Arbitre*.
F. Callerot, J. Christophe, I. Huille, P. Verdeyen.
JEAN CHRYSOSTOME : *L'Égalité du Père et du Fils* (hom. VII-XII, contre les anoméens). A.-M. Malingrey.

PROCHAINES PUBLICATIONS

BASILE DE CÉSARÉE : *Homélie morales*. Tome I. P. Rouillard (†), M.-L. Guillaumin.
CÉSAIRE D'ARLES : *Œuvres monastiques*. Tome II. J. Courreau, A. de Vogüé.
GRÉGOIRE DE NAZIANZE : *Discours 6-12*. M.-A. Calvet.
JONAS D'ORLÉANS : *L'Institution royale*. A. Dubreucq.
Livres d'heures ancien du Sinai. M. Ajjoub.
TERTULLIEN : *La Pudicité*. C. Micaelli, C. Munier.

ÉGALEMENT AUX ÉDITIONS DU CERF

LES ŒUVRES DE PHILON D'ALEXANDRIE

publiées sous la direction de

R. ARNALDEZ, C. MONDÉSERT, J. POUILLOUX.

Texte original et traduction française.

1. *Introduction générale. De officio mundi*. R. Arnaldez.
2. *Legum allegoriae*. C. Mondésert.
3. *De Cherubim*. J. Gorez.
4. *De sacrificiis Abelis et Caini*. A. Méasson.
5. *Quod deterius potiori insidari soleat*. I. Feuer.
6. *De posteritate Caini*. R. Arnaldez.
- 7-8. *De gigantibus. Quod Deus sit immutabilis*. A. Mosès.
9. *De agricultura*. J. Pouilloux.
10. *De plantatione*. J. Pouilloux.
- 11-12. *De ebrietate. De sobrietate*. J. Gorez.
13. *De confusione linguarum*. J.-G. Kahn.
14. *De migratione Abrahami*. J. Cazeaux.
15. *Quis rerum divinarum heres sit*. M. Harl.
16. *De congressu eruditionis gratia*. M. Alexandre.
17. *De fuga et inventione*. E. Starobinski-Safran.
18. *De mutatione nominum*. R. Arnaldez.
19. *De somniis*. P. Savinel.
20. *De Abrahamo*. J. Gorez.
21. *De Iosepho*. J. Laporte.
22. *De vita Mosis*. R. Arnaldez, C. Mondésert, J. Pouilloux, P. Savinel.
23. *De Decalogo*. V. Nikiprowetzky.
24. *De specialibus legibus*. Livres I-II. S. Daniel.
25. *De specialibus legibus*. Livres III-IV. A. Mosès.
26. *De virtutibus*. R. Arnaldez, A.-M. Vérilhac, M.-R. Servel et P. Delobre.
27. *De praemiis et poenis. De execrationibus*. A. Beckaert.
28. *Quod omnis probus liber sit*. M. Petit.
29. *De vita contemplativa*. F. Daumas et P. Miquel.
30. *De aeternitate mundi*. R. Arnaldez et J. Pouilloux.
31. *In Flaccum*. A. Pelletier.
32. *Legatio ad Caium*. A. Pelletier.
33. *Quaestiones in Genesim et in Exodum. Fragmenta graeca*. F. Petit.
- 34 A. *Quaestiones in Genesim, I-II* (e vers. armen.). Ch. Mercier.
- 34 B. *Quaestiones in Genesim, III-VI* (e vers. armen.). Ch. Mercier et F. Petit.
- 34 C. *Quaestiones in Exodum, I-II* (e vers. armen.). A. Terian.
35. *De Providentia, I-II*. M. Hadas-Lebel.
36. *Alexander (De animalibus)* (e vers. armen.). A. Terian.